



# Document de référence

## 2005



**TOTAL**

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Chiffres clés</b>	<b>p. 3</b>	<b>7</b>	<b>Informations financières</b>	<b>p. 149</b>
	Informations financières sélectionnées	p. 3		Informations financières historiques	p. 150
	Données opérationnelles et de marché	p. 4		Vérification des informations financières historiques	p. 150
				Informations complémentaires	p. 151
<b>2</b>	<b>Présentation des activités</b>	<b>p. 9</b>		Politique de distribution des dividendes	p. 151
	Histoire et évolution de TOTAL	p. 10		Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 151
	Secteur Amont	p. 11		Changements significatifs	p. 151
	Exploration & Production	p. 13	<b>8</b>	<b>Renseignements généraux</b>	<b>p. 153</b>
	Participation dans les oléoducs et gazoducs	p. 35		Capital social	p. 154
	Gaz & Électricité	p. 36		Acte constitutif et statuts ; autres informations	p. 159
	Secteur Aval	p. 41		Autres renseignements	p. 162
	Raffinage & Marketing	p. 42		Documents accessibles au public	p. 163
	Trading & Shipping	p. 47		Informations sur les participations	p. 164
	Secteur Chimie	p. 49	<b>9</b>	<b>Annexe 1 - Comptes consolidés</b>	<b>p. 165</b>
	Chimie de Base	p. 50		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 166
	Spécialités	p. 52		Compte de résultat consolidé	p. 167
	Arkema	p. 54		Bilan consolidé	p. 168
	Autres activités	p. 56		Tableau de flux de trésorerie consolidé	p. 169
	Investissements	p. 57		Variation des capitaux propres consolidés	p. 170
	Organigramme	p. 58		Annexe aux comptes consolidés	p. 171
	Propriétés immobilières, usines et équipements	p. 59	<b>10</b>	<b>Annexe 2 - Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)</b>	<b>p. 235</b>
	Schéma d'organisation au 14 mars 2006	p. 60		Réserves d'hydrocarbures	p. 236
<b>3</b>	<b>Rapport de gestion du Conseil d'administration</b>	<b>p. 63</b>		Éléments financiers	p. 240
	Examen de la situation financière et du résultat	p. 64		Autres informations	p. 245
	Trésorerie et capitaux	p. 73	<b>11</b>	<b>Annexe 3 - TOTAL S.A.</b>	<b>p. 247</b>
	Recherche et développement	p. 75		Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 248
	Tendances et perspectives	p. 76		Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 249
<b>4</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>p. 77</b>		Informations Financières Société Mère	p. 250
	Risques de marché	p. 78		Informations d'ordre social et environnemental	p. 255
	Risques juridiques	p. 82		Information financière consolidée des cinq dernières années	p. 261
	Risques industriels et liés à l'environnement	p. 86			
	Autres risques particuliers	p. 89			
	Assurances et couverture des risques	p. 92			
<b>5</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>p. 95</b>			
	Conseil d'administration	p. 96			
	Direction Générale	p. 105			
	Contrôleurs légaux des comptes	p. 106			
	Rémunération des organes d'administration et de direction	p. 107			
	Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)	p. 110			
	Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)	p. 117			
	Effectif, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions	p. 118			
<b>6</b>	<b>TOTAL et ses actionnaires</b>	<b>p. 127</b>			
	Cotation boursière	p. 128			
	Dividendes	p. 132			
	Rachats d'actions	p. 134			
	Actionnariat	p. 139			
	Communication avec les actionnaires	p. 144			
				<b>Table de concordance</b>	<b>p. 262</b>

# Document de référence 2005

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de référence ont fait l’objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 166 et 249 dudit document.”

**Thierry Desmarest**  
Président du Conseil d’administration



Le présent document de référence a été déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers le 31 mars 2006 conformément à l’article 212-13 du règlement général de l’Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l’appui d’une opération financière s’il est complété par une note d’opération et un résumé, visés par l’Autorité des marchés financiers.



# Chiffres clés

## Informations financières sélectionnées

Données consolidées en millions d'euros,  
à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

	2005	2004	2004	2003
	(Normes IFRS)		(Normes françaises)	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>143 168</b>	<b>121 998</b>	<b>122 700</b>	<b>104 652</b>
Résultat opérationnel	24 047	16 686	16 061	12 770
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité <sup>(1) (2)</sup>	23 669	17 217	17 123	13 004
<b>Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité <sup>(1) (2)</sup></b>	<b>11 902</b>	<b>8 957</b>	<b>8 792</b>	<b>6 973</b>
Résultat net (ensemble consolidé)	12 643	11 149	9 872	7 219
Intérêts des minoritaires dans le résultat net	370	281	260	194
Résultat net (part du Groupe)	12 273	10 868	9 612	7 025
<b>Résultat net ajusté (part du Groupe) <sup>(1) (2)</sup></b>	<b>12 003</b>	<b>9 131</b>	<b>9 039</b>	<b>7 344</b>
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	590,5	606,6	615,9	635,1
Résultat net par action (en €) <sup>(3)</sup>	20,91	17,99	15,64	11,10
Résultat net dilué par action (en €) <sup>(4)</sup>	20,78	17,92	15,61	11,06
<b>Résultat net ajusté dilué par action (en €) <sup>(1) (2) (4)</sup></b>	<b>20,33</b>	<b>15,05</b>	<b>14,68</b>	<b>11,56</b>
<b>Dividende par action (en €) <sup>(5)</sup></b>	<b>6,48</b>	<b>5,40</b>	<b>5,40</b>	<b>4,70</b>
<b>Total Actif (au 31 décembre)</b>	<b>106 144</b>	<b>86 767</b>	<b>84 161</b>	<b>79 963</b>
<b>Total Actifs non courants (au 31 décembre)</b>	<b>62 391</b>	<b>53 827</b>	<b>52 533</b>	<b>50 450</b>
Fonds propres <sup>(6)</sup> (au 31 décembre)	39 477	30 640	30 203	28 539
<b>Dette nette/Fonds propres (au 31 décembre)</b>	<b>32 %</b>	<b>31 %</b>	<b>27 %</b>	<b>26 %</b>
<b>Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)</b>	<b>27 %</b>	<b>24 %</b>	<b>24 %</b>	<b>19 %</b>
<b>Rentabilité des fonds propres</b>	<b>35 %</b>	<b>33 %</b>	<b>31 %</b>	<b>26 %</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>14 669</b>	<b>14 662</b>	<b>14 429</b>	<b>12 487</b>
<b>Investissements bruts</b>	<b>11 195</b>	<b>8 904</b>	<b>8 668</b>	<b>7 728</b>
Désinvestissements (au prix de cession)	1 088	1 192	1 192	1 878

(1) En normes IFRS : hors éléments non récurrents, effet de stock et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(2) En normes comptables françaises : hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(3) Calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(4) Calculé sur la base du nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(5) Dividende 2005 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006.

(6) Fonds propres 2005 : après distribution d'un dividende de 6,48 € par action de 10 € de valeur nominale, dont un acompte de 3,00 € par action versé le 24 novembre 2005.

## Données opérationnelles et de marché

	2005	2004	2003
Prix du Brent (\$/b)	54,5	38,3	28,8
€/€	1,24	1,24	1,13
Marges de raffinage TRCV (\$/t)	41,6	32,8	20,9
Production d'hydrocarbures (en kbep/j)	2 489	2 585	2 539
Liquides (en kb/j)	1 621	1 695	1 661
Gaz (Mpc/j)	4 780	4 894	4 786
Traitements en raffinerie (kb/j) <sup>(7)</sup>	2 410	2 496	2 481
Ventes de produits raffinés (kb/j) <sup>(8)</sup>	3 885	3 771	3 652

(7) Y compris quote-part dans Cepsa (s'agissant de la participation détenue dans Cepsa, voir page 164).

(8) Y compris quote-part dans Cepsa et Trading.

## Abréviations

b : baril

pc : pied cube

/j : par jour

/an : par an

€ : euro

\$ et/ou dollar : dollar américain

t : tonne métrique

bep : baril équivalent pétrole

kbep/j : kilo (millier) bep/j

kb/j : kilo (millier) baril/j

Btu : British thermal unit

M : million

G : milliard

MW : mégawatt

MWc : mégawatt crète

TWh : térawatt heure

TRCV : **Topping Reforming Cracking Visbreaking.**

Indicateur de Marge de Raffinage sur frais variables d'une raffinerie moyenne théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Cette raffinerie traite un cocktail de bruts représentatif de l'approvisionnement moyen de la zone pour fournir les grands produits cotés dans la même zone.

IFRS : International Financial Reporting Standards

NF : Normes comptables françaises

## Définitions

Les termes "TOTAL" et "Groupe" utilisés dans le présent Document de référence se réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France.

Les termes "Société" et "émetteur" utilisés dans le présent Document de référence se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. Mars 2006.

## Table de conversion

1 bep = 1 baril de pétrole = environ 5,5 pc de gaz en 2005

1 b/j = environ 50 t/an

1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37° API)

1 Gm<sup>3</sup>/an = environ 0,1 Gpc/j

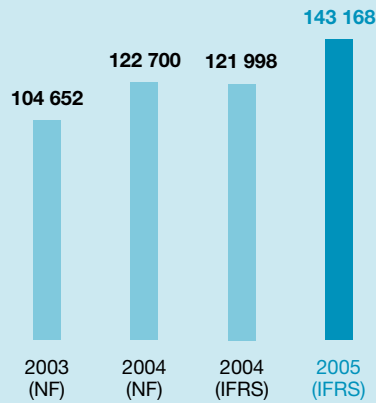
1 m<sup>3</sup> = environ 35,3 pc

1 t de GNL = environ 8,9 bep = environ 48 Mpc de gaz

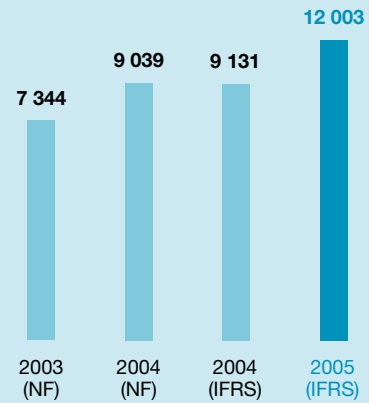
1 Mt/an de GNL = environ 133 Mpc/j



### Chiffre d'affaires (M€)

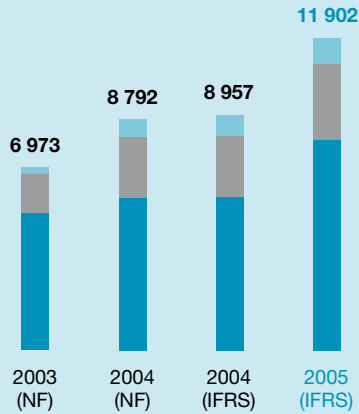


### Résultat net ajusté (part du Groupe) (M€)

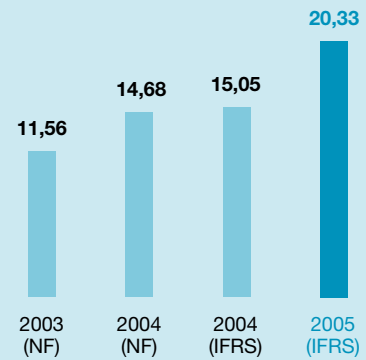


### Résultat opérationnel net ajusté des secteurs (M€)

● Amont ● Aval ● Chimie

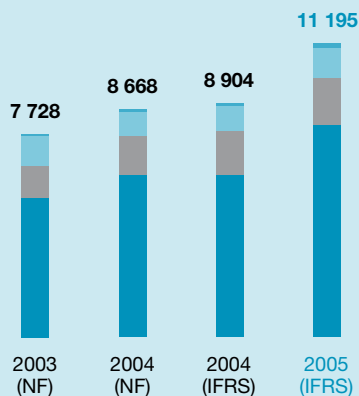


### Résultat net ajusté dilué par action (€)

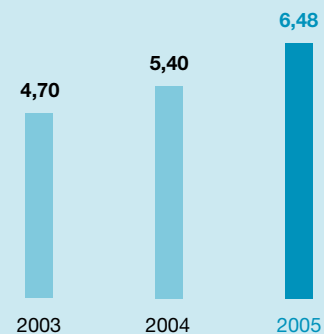


### Investissements bruts (M€)

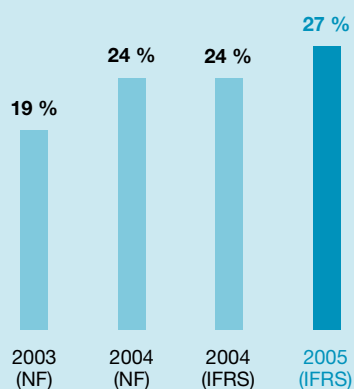
● Amont ● Aval ● Chimie ● Holding



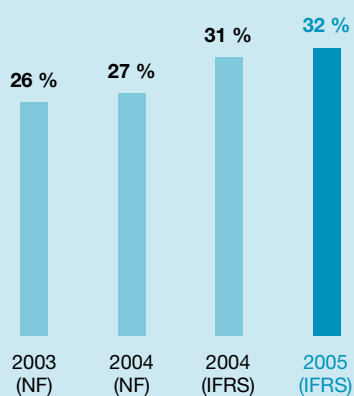
### Dividende par action (€)



### Rentabilité du Groupe (ROACE)



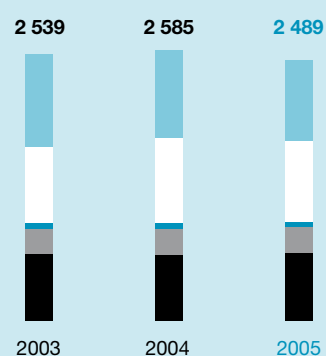
### Dette nette / fonds propres (au 31 décembre)



### AMONT

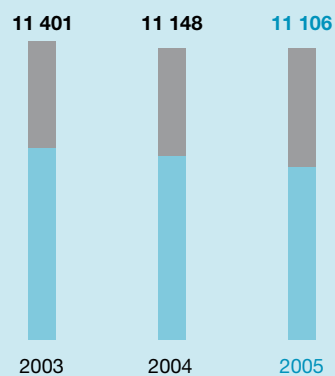
#### Production d'hydrocarbures (kbep/j)

● Europe ● Afrique ● Amérique du Nord  
● Asie ● Reste du Monde



#### Réserves de liquides et de gaz (Mbep)

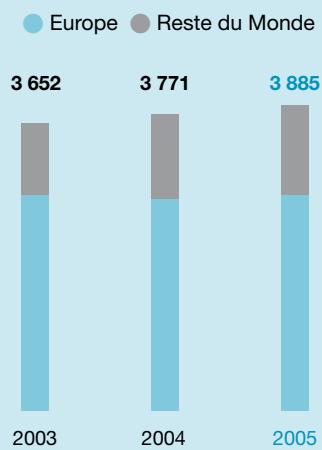
● Gaz ● Liquides



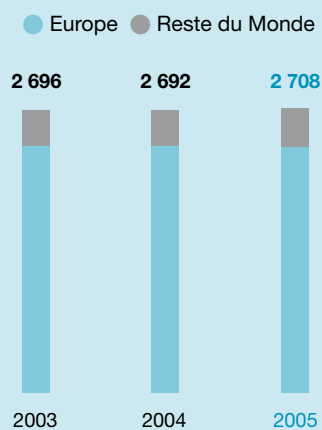


## AVAL

Ventes de produits raffinés  
y compris Trading (kb/j)

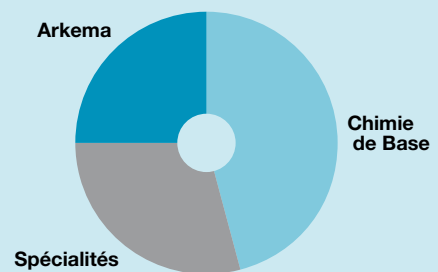


Capacité de raffinage  
(kb/j) en fin d'année

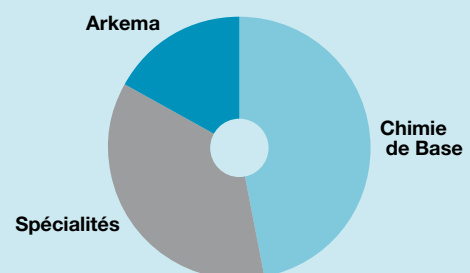


## CHIMIE

Chiffre d'affaires 2005  
hors Groupe : 22,3 G€

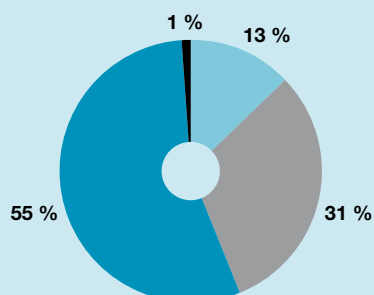


Résultat opérationnel net  
ajusté 2005 : 0,96 G€



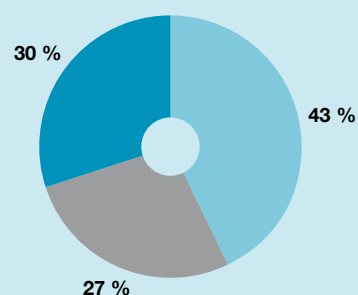
## Répartition des effectifs par secteur

Amont Aval  
Chimie Holding



## Répartition des effectifs par zone géographique

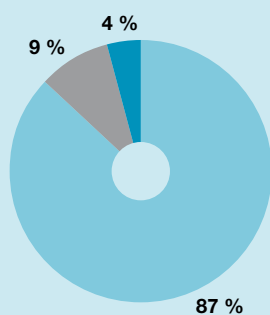
France Reste de l'Europe  
Reste du Monde



Sociétés consolidées - Effectif au 31 décembre 2005 : 112 877

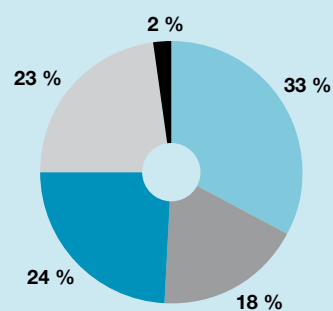
## Répartition de l'actionnariat par principale catégorie \*

Actionnaires institutionnels Salariés du Groupe  
Actionnaires individuels



## Répartition de l'actionnariat par zone géographique \*

France Royaume-Uni Reste de l'Europe  
Amérique du Nord Reste du Monde



\* Estimation au 31 décembre 2005, hors détention intra-Groupe

# Présentation des activités

<b>Histoire et évolution de TOTAL</b>	<b>p. 10</b>	<b>SECTEUR CHIMIE</b>	<b>p. 49</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Histoire et développement</li><li>• Stratégie</li></ul>	<p>p. 10</p> <p>p. 10</p>	<b>Chimie de Base</b>	<b>p. 50</b>
<b>SECTEUR AMONT</b>	<b>p. 11</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pétrochimie</li><li>• Fertilisants</li></ul>	<p>p. 50</p> <p>p. 51</p>
<b>Exploration &amp; Production</b>	<b>p. 13</b>	<b>Spécialités</b>	<b>p. 52</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Exploration et développement</li><li>• Réserves</li><li>• Production</li><li>• Production par zone géographique</li><li>• Présentation des activités par zone géographique</li></ul>	<p>p. 13</p> <p>p. 13</p> <p>p. 15</p> <p>p. 16</p> <p>p. 17</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Caoutchouc</li><li>• Résines</li><li>• Adhésifs</li><li>• Métallisation</li></ul>	<p>p. 52</p> <p>p. 52</p> <p>p. 52</p> <p>p. 53</p>
<b>Participation dans les oléoducs et gazoducs</b>	<b>p. 35</b>	<b>Arkema</b>	<b>p. 54</b>
<b>Gaz &amp; Électricité</b>	<b>p. 36</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Produits Vinyliques</li><li>• Chimie Industrielle</li><li>• Produits de Performance</li></ul>	<p>p. 54</p> <p>p. 54</p> <p>p. 55</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Gaz naturel</li><li>• Gaz naturel liquéfié (GNL)</li><li>• Gaz de pétrole liquéfié (GPL)</li><li>• Électricité et cogénération</li><li>• Charbon</li><li>• Énergies renouvelables</li></ul>	<p>p. 36</p> <p>p. 37</p> <p>p. 38</p> <p>p. 38</p> <p>p. 39</p> <p>p. 39</p>	<b>Autres activités</b>	<b>p. 56</b>
<b>SECTEUR AVAL</b>	<b>p. 41</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commerce électronique</li></ul>	<p>p. 56</p>
<b>Raffinage &amp; Marketing</b>	<b>p. 42</b>	<b>Investissements</b>	<b>p. 57</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Raffinage</li><li>• Marketing</li></ul>	<p>p. 42</p> <p>p. 44</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Principaux investissements réalisés au cours de la période 2003-2005</li><li>• Principaux investissements en cours</li><li>• Principaux investissements envisagés</li></ul>	<p>p. 57</p> <p>p. 57</p> <p>p. 57</p>
<b>Trading &amp; Shipping</b>	<b>p. 47</b>	<b>Organigramme</b>	<b>p. 58</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Trading</li><li>• Shipping</li></ul>	<p>p. 47</p> <p>p. 48</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Place de la Société au sein du Groupe</li><li>• Filiales de la Société</li></ul>	<p>p. 58</p> <p>p. 58</p>
		<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>p. 59</b>
		<b>Schéma d'organisation au 14 mars 2006</b>	<b>p. 60</b>

# Histoire et évolution de TOTAL

## Histoire et développement

TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée en France le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble des sociétés du Groupe, le quatrième groupe pétrolier intégré coté dans le monde\*.

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les segments de l'industrie pétrolière : Amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, GNL) et Aval (raffinage, distribution, trading et transports maritimes de pétrole brut et de produits pétroliers).

TOTAL exerce également ses activités dans la Chimie de Base (pétrochimie et fertilisants), la Chlorochimie, les Intermédiaires et les Polymères de performance (regroupés sous Arkema depuis octobre 2004), ainsi que la Chimie de Spécialités dont les produits sont destinés à l'industrie ou à la grande consommation. En outre, TOTAL détient des participations dans les secteurs suivants : mines de charbon, production d'électricité. Par ailleurs, TOTAL détient une participation financière dans le secteur pharmaceutique (Sanofi-Aventis).

Le Groupe a débuté ses activités Amont au Moyen-Orient en 1924. Il s'est depuis développé et a étendu sa présence dans le monde entier. Début 1999, le Groupe a pris le contrôle de PetroFina S.A. (ci-après désignée "PetroFina" ou "Fina") et, début 2000, celui d'Elf Aquitaine (ci-après désignée "Elf Aquitaine" ou "Elf"). Le Groupe détient 99,5 % des actions Elf Aquitaine et, depuis début 2002, 100 % des actions PetroFina.

Le Groupe, qui avait pris le nom de TotalFina entre juin 1999 et mars 2000, puis celui de TotalFinaElf, se dénomme désormais TOTAL depuis l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2003.

Le siège social du Groupe est situé 2, place de la Coupole, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Son numéro de téléphone est le 33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site Internet est [www.total.com](http://www.total.com).

TOTAL S.A. est enregistrée en France, auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre, au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro 542 051 180.

## Stratégie

La stratégie du Groupe a pour objectifs :

- la croissance de ses activités d'exploration et production d'hydrocarbures, et le renforcement de sa position mondiale parmi les leaders sur les marchés du gaz naturel et du GNL ;
- le développement et l'adaptation de son outil de raffinage et la consolidation de ses parts de marché dans la distribution en Europe, tout en accroissant ses positions sur les marchés du bassin méditerranéen, d'Afrique et d'Asie ;
- la rationalisation et le développement de son portefeuille Chimie, en donnant la priorité à l'amélioration de la rentabilité et à la constitution d'une nouvelle entité décentralisée comprenant les Produits Vinyliques, la Chimie Industrielle et les Produits de Performance. Cette nouvelle entité, dénommée Arkema, a été officiellement établie le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et a vocation à devenir un acteur indépendant une fois sa scission du Groupe approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de TOTAL S.A., ce qui permettra au Groupe de recentrer sa chimie sur la pétrochimie (pétrochimie de base et grands polymères) et les Spécialités.

\* Selon le critère de la capitalisation boursière au 31/12/2005.

## Secteur Amont

### Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration & Production et Gaz & Électricité.

Le Groupe mène des activités d'exploration et de production dans 41 pays et produit du pétrole et du gaz dans 29 pays.

**2,49 Mbep/j** produits en 2005.

**11,1 Gbep** de réserves au 31 décembre 2005\*.

Investissements 2005 : **8,1 milliards d'euros**.

**14 849 collaborateurs**.

\* Sur la base du prix de fin d'année : Brent 58,21\$/b.

#### Données financières du secteur Amont

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 888	15 037	21 995	18 704
Résultat opérationnel ajusté <sup>(1)</sup>	18 421	12 844	12 820	10 476
Résultat opérationnel net ajusté <sup>(1)</sup>	8 029	5 859	5 834	5 259

L'année 2005 a été marquée par des conditions de marché favorables pour l'industrie pétrolière. Dans un contexte de poursuite de la croissance de la demande, les tensions sur les capacités de production, aggravées par les conséquences des ouragans dans le Golfe du Mexique, ont porté les prix du brut à un niveau élevé.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont ressort à 8 029 M€ contre 5 859 M€ en 2004, soit une hausse de 37%.

Exprimée en dollars, la progression du résultat opérationnel net ajusté de l'Amont est de 2,7 G\$. L'effet de l'amélioration de l'environnement pétrolier et gazier estimé à 3 G\$ a été atténué par l'impact estimé à - 0,2 G\$ de la baisse des productions hors effet prix liée, pour l'essentiel, aux conséquences des ouragans dans le golfe du Mexique et par l'impact d'autres facteurs, dont la hausse des coûts, estimé à - 0,1 G\$.

Les coûts techniques (FAS 69, filiales consolidées) s'établissent à 8,5 \$/bep en 2005 contre 8,0 \$/bep en 2004.

Prix de vente liquides et gaz*	2005	2004	2003
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	51,0	36,3	27,8
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	4,77	3,74	3,27

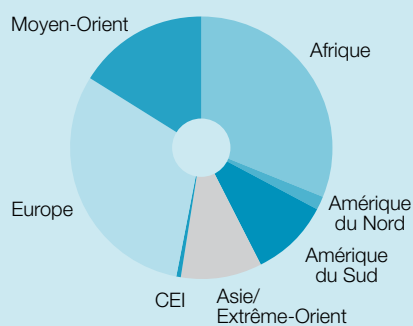
\* filiales consolidées, hors marges fixes et buy backs.

Sur l'année 2005, l'évolution du prix de vente moyen des liquides ressort globalement en ligne avec celle du prix du Brent, reflétant la bonne sensibilité du portefeuille de production de TOTAL. Le prix de vente du gaz a progressé dans toutes les zones de production et a graduellement bénéficié des effets positifs de la hausse des prix du brut sur les contrats long terme, notamment en Europe.

(1) Normes IFRS et normes comptables françaises : hors éléments non récurrents.

## Productions

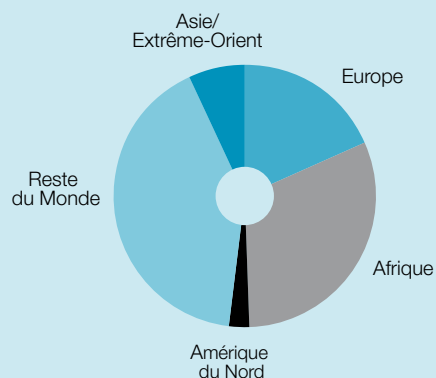
Productions d'hydrocarbures	2005	2004	2003
Productions combinées (kbep/j)	2 489	2 585	2 539
• Liquides (kb/j)	1 621	1 695	1 661
• Gaz (Mpc/j)	4 780	4 894	4 786



Sur l'ensemble de l'année 2005, la production d'hydrocarbures affiche une baisse de 3,7 %. Corrigée de l'effet prix et si l'on exclut les conséquences des ouragans, la production d'hydrocarbures est restée stable en 2005. Les augmentations de production, principalement au Venezuela, en Libye, en Indonésie, à Trinidad et Tobago et en Argentine ont été compensées par la baisse des productions en mer du Nord (en particulier dues à l'arrêt de Frigg) et en Syrie.

## Réserves

Réserves au 31 décembre	2005	2004	2003
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	11 106	11 148	11 401
• Liquides (Mb)	6 592	7 003	7 323
• Gaz (Gpc)	24 750	22 785	22 267



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la Securities and Exchange Commission américaine (SEC) s'élèvent à 11 106 Mbep au 31 décembre 2005. Au niveau actuel de production, la durée de vie des réserves ressort ainsi à 12,2 années. L'impact négatif sur les réserves prouvées de l'application des prix de fin d'année telle que requise par la SEC (Brent à 58,2 \$/b au 31/12/2005) est estimé à 0,2 Gbep.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées <sup>(1)</sup> sur la période 2003-2005, établies selon les règles de la SEC, ressort à 97 % pour le Groupe (filiales consolidées et sociétés mises en équivalence). Pour 2005, il s'élève à 95 %. Hors impact des variations de prix (Brent stable à 40 \$/b), le taux de renouvellement des réserves sur la période 2003-2005 ressort à 118 % pour le Groupe. Pour 2005, il s'élève à 120 %.

Fin 2005, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables représentant 20 Gbep, soit près de 22 ans de durée de vie au rythme actuel de production<sup>(2)</sup>.

(1) variation des réserves hors productions (i.e. révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions) / productions de la période.

(2) en se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 40 \$/b, y compris la quote-part dans le permis de Joslyn développée par des techniques minières.

## Exploration & Production

### Exploration et développement

Dans l'Amont, TOTAL entend continuer à conjuguer croissance et rentabilité au niveau des meilleurs de l'industrie sur le long terme.

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques et économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), ainsi qu'au vu des prévisions d'évolution des prix du pétrole et du gaz. Les découvertes et les extensions de champs existants représentent 73 % des 2 607 Mbep de réserves prouvées supplémentaires du secteur Amont pour les trois années 2003, 2004 et 2005 (avant déduction de la production et des achats/ventes de réserves en terre pour cette période). Le solde (27 %) représente les révisions.

Le programme d'exploration de TOTAL a été intensif en 2005. Les investissements d'exploration du Groupe se sont élevés à 644 millions d'euros (y compris coûts d'acquisition des permis non prouvés). Ils ont été réalisés notamment au Nigeria, en Angola, au Royaume-Uni, en Norvège, au Congo, aux États-Unis, en Libye, en Algérie, en Argentine, au Kazakhstan, en Colombie, en Indonésie et aux Pays-Bas. En 2004, les investissements d'exploration du Groupe s'étaient élevés à 651 millions d'euros, réalisés notamment aux États-Unis, au Nigeria, en Angola, au Royaume-Uni, en Libye, en Algérie, au Congo, au Kazakhstan, en Norvège, en Bolivie, aux Pays-Bas, en Colombie et en Indonésie. En 2003, les investissements d'exploration s'étaient élevés à 630 millions d'euros réalisés principalement au Nigeria, au Kazakhstan, aux États-Unis, en Libye, en Angola, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Norvège, en Bolivie, en Algérie, au Congo, au Brunei, au Brésil et au Venezuela.

Les investissements de développement des filiales consolidées de l'Exploration & Production se sont élevés à 5,2 milliards d'euros en 2005. Les principaux investissements ont été réalisés en Norvège, en Angola, au Nigeria, au Kazakhstan, en Indonésie, au Royaume-Uni, au Qatar, au Congo, en Azerbaïdjan, au Gabon, au Canada et au Yémen. En 2004, les investissements de développement, réalisés en particulier en Norvège, en Angola, au Nigeria, en Indonésie, au Kazakhstan, au Royaume-Uni, au Qatar, en Azerbaïdjan, aux États-Unis, au Gabon, au Congo, en Libye, à Trinidad et Tobago, au Venezuela et en Iran s'étaient élevés à 4,1 milliards d'euros. En 2003, les investissements de développement s'étaient élevés à 3,8 milliards d'euros, réalisés principalement en Norvège, en Angola, au Nigeria, en Indonésie, aux États-Unis, en Iran, au Royaume-Uni, au Gabon, en Azerbaïdjan, au Qatar, au Congo et au Venezuela.

### Réserves

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC (*US Securities & Exchange Commission*). Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable si la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus pourra être produite dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révisions car la précision n'est pas absolue.

L'estimation des réserves prouvées est validée par le Groupe à travers un processus interne. Les évaluations des réserves sont, chaque année, établies par des ingénieurs gisement et géosciences expérimentés (assistés au siège par un groupe disposant de l'expertise nécessaire) avant revue et validation par la Direction.

Le processus d'enregistrement des réserves impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont estimées une fois par an en tenant compte, entre autres choses, des niveaux de production, du comportement des champs, des réserves supplémentaires issues des nouvelles découvertes et acquisitions, des cessions et autres facteurs économiques. Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part de l'ensemble du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. Pour de plus amples informations concernant les réserves prouvées de TOTAL au 31 décembre 2005, 2004 et 2003, voir Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées), figurant aux pages 235 et suivantes.



La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert que l'estimation des réserves soit basée sur les conditions économiques et opérationnelles existant en fin d'année. Les réserves à fin 2005 ont été calculées sur la base du prix au 31 décembre 2005, soit 58,21 \$ par baril de Brent.

Au 31 décembre 2005, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL atteignaient 11 106 Mbep (dont 50 % de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 59 % de ces réserves et le gaz naturel 41 %. Ces réserves sont principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Libye, Algérie et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande et Brunei), en Amérique du Nord (Canada et États-Unis), au Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Qatar, Yémen, Oman, Iran et Syrie) en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinidad & Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Au 31 décembre 2004, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL avaient atteint 11 148 Mbep (dont 51 % de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 63 % de ces réserves et le gaz naturel 37 %. Ces réserves étaient principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Algérie, Libye et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande et Brunei), en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), au Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Qatar, Oman, Iran, Syrie et Yémen) en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinidad & Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Au 31 décembre 2003, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL avaient atteint 11 401 Mbep (dont 52 % de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 64 % de ces réserves et le gaz naturel 36 %. Ces réserves étaient principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni,

Pays-Bas, France et Italie), en Afrique (Nigeria, Angola, Algérie, Congo, Gabon, Libye et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Thaïlande, Myanmar, et Brunei), en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), au Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Oman, Iran, Qatar, Syrie et Yémen) en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Colombie et Trinidad & Tobago), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Les réserves prouvées correspondent aux quantités estimées revenant à TOTAL au titre de contrats de concession, de partage de production ou de *buy back*. Ces estimations varient en fonction des prix des hydrocarbures.

Une hausse du prix de fin d'année entraîne une baisse des réserves associées aux contrats de partage de production et de *buy back* (représentant près de 28 % des réserves de TOTAL à fin 2005). En effet, TOTAL dispose, sous ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible.

Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs, dont l'effet est toutefois inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de *buy back*. Pour cette raison une hausse des prix de fin d'année se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

Compte tenu des niveaux de prix élevés atteints au 31 décembre 2005 (Brent 58,21 \$/b), une estimation des réserves est indiquée ci-après sur la base d'un prix du Brent de 40 \$/b. Il s'agit des réserves qui auraient été calculées, en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC, si le prix du Brent du 31 décembre 2005 avait été de 40 \$/b, comparable au prix de fin d'année 2004 de 40,47 \$/b. Les réserves prouvées calculées d'après cette hypothèse de 40 \$/b atteignent 11 329 Mbep.

Le tableau suivant présente le niveau des réserves prouvées (développées et non développées) de TOTAL à travers le monde aux dates indiquées.

Réserves prouvées de TOTAL <sup>(1)(2)</sup>	Liquides (Mb)	Gaz naturel (Gpc)	Ensemble (Mbep)
<b>31 décembre 2003</b>	<b>7 323</b>	<b>22 267</b>	<b>11 401</b>
Variation depuis le 31 décembre 2002	1,3 %	3,2 %	1,8 %
<b>31 décembre 2004</b>	<b>7 003</b>	<b>22 785</b>	<b>11 148</b>
Variation depuis le 31 décembre 2003	(4,3 %)	2,3 %	(2,2 %)
<b>31 décembre 2005</b>	<b>6 592</b>	<b>24 750</b>	<b>11 106</b>
Variation depuis le 31 décembre 2004	(5,9 %)	8,6 %	(0,4 %)

Réserves prouvées de TOTAL <sup>(1)</sup> calculées à 40 \$/b	Liquides (Mb)	Gaz naturel (Gpc)	Ensemble (Mbep)
<b>31 décembre 2005</b>	<b>6 778</b>	<b>24 973</b>	<b>11 329</b>

(1) Incluent la quote-part de TOTAL dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. Voir la rubrique Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées), figurant à la page 235.

(2) Les réserves au 31 décembre 2005 sont calculées sur la base d'un prix Brent de 58,21 \$/b en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC.

## Production

La production journalière moyenne de liquides et de gaz naturel du secteur Amont a été de 2 489 kbep/j en 2005, contre 2 585 kbep/j en 2004, en diminution de 3,7 % (dont une baisse d'environ 3 % est liée à l'augmentation des prix des hydrocarbures et dont une baisse d'environ 0,5 % est attribuable aux arrêts de production dans le golfe du Mexique après le passage des ouragans, en particulier Katrina). La production en 2003 s'était établie à 2 539 kbep/j. Les liquides ont représenté environ 65 % et le gaz naturel 35 % de la production globale de TOTAL en 2005 (en équivalent pétrole).

Le tableau de la page suivante présente la production journalière moyenne de pétrole brut et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). TOTAL intervient fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Pour une description des principaux champs producteurs du secteur Amont, voir "Présentation des activités par zone géographique" (pages 17 à 34).

L'activité Trading & Shipping du secteur Aval a commercialisé en 2005, comme en 2004 et 2003, pratiquement toute la production de pétrole brut du secteur Amont (voir "Aval, Trading & Shipping", page 47).

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine. Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel et de GNL prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du GNL ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut ne se fassent sentir au niveau des prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel "spot" (voir "Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)", pages 235 à 246).

## Production par zone géographique

Filiales consolidées	2005			2004			2003		
	Liquides (kb/j)	Gaz Naturel (Mpc/j)	Total Kbp/j	Liquides (kb/j)	Gaz Naturel (Mpc/j)	Total Kbp/j	Liquides (kb/j)	Gaz Naturel (Mpc/j)	Total Kbp/j
<b>Afrique</b>	<b>672</b>	<b>418</b>	<b>751</b>	<b>693</b>	<b>440</b>	<b>776</b>	<b>612</b>	<b>404</b>	<b>689</b>
Algérie	38	141	64	42	160	72	48	194	85
Angola	144	23	148	159	27	164	156	-	156
Cameroun	12	2	12	13	-	13	14	-	14
Congo	91	20	95	87	21	90	91	-	91
Gabon	94	26	98	99	27	104	104	9	105
Libye	84	-	84	62	-	62	42	-	42
Nigeria	209	206	250	231	205	271	157	201	196
<b>Amérique du Nord</b>	<b>9</b>	<b>174</b>	<b>41</b>	<b>16</b>	<b>241</b>	<b>61</b>	<b>4</b>	<b>294</b>	<b>59</b>
Canada	< 1	-	< 1	-	-	-	-	-	-
États-Unis	9	174	41	16	241	61	4	294	59
<b>Amérique du Sud</b>	<b>143</b>	<b>586</b>	<b>247</b>	<b>128</b>	<b>474</b>	<b>213</b>	<b>130</b>	<b>363</b>	<b>196</b>
Argentine	11	351	74	11	325	70	12	284	64
Bolivie	3	97	21	3	82	18	2	51	11
Colombie	19	38	26	24	32	30	32	28	37
Trinidad & Tobago	12	2	13	-	-	-	-	-	-
Venezuela	98	98	113	90	35	95	84	-	84
<b>Asie/Extrême Orient</b>	<b>29</b>	<b>1 254</b>	<b>248</b>	<b>31</b>	<b>1 224</b>	<b>245</b>	<b>25</b>	<b>1 156</b>	<b>232</b>
Brunei	3	54	13	3	58	14	2	61	14
Indonésie	20	890	182	22	854	177	18	791	168
Myanmar	-	109	13	-	110	14	-	132	16
Thaïlande	6	201	40	6	202	40	5	172	34
<b>CEI</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
Russie	8	2	9	9	-	9	8	-	8
<b>Europe</b>	<b>390</b>	<b>2 063</b>	<b>770</b>	<b>424</b>	<b>2 218</b>	<b>832</b>	<b>460</b>	<b>2 286</b>	<b>880</b>
France	7	117	29	9	143	35	10	153	38
Pays-Bas	1	283	51	1	330	59	1	324	58
Norvège	247	734	383	263	775	406	276	703	405
Royaume-Uni	135	929	307	151	970	332	173	1 106	379
<b>Moyen-Orient</b>	<b>98</b>	<b>28</b>	<b>103</b>	<b>110</b>	<b>39</b>	<b>117</b>	<b>140</b>	<b>37</b>	<b>146</b>
E.A.U.	14	7	16	16	6	17	19	-	19
Iran	23	-	23	26	-	26	50	-	50
Qatar	31	3	31	31	1	31	29	1	29
Syrie	22	18	25	30	32	36	34	36	40
Yémen	8	-	8	7	-	7	8	-	8
<b>Production totale cumulée</b>	<b>1 349</b>	<b>4 525</b>	<b>2 169</b>	<b>1 411</b>	<b>4 636</b>	<b>2 253</b>	<b>1 379</b>	<b>4 540</b>	<b>2 210</b>
<b>Filiales mises en équivalence et non consolidées</b>									
Afrique <sup>(1)</sup>	24	4	25	37	4	37	34	-	34
Moyen-Orient <sup>(2)</sup>	248	251	295	247	254	295	248	246	295
<b>Total filiales mises en équivalence et non consolidées</b>	<b>272</b>	<b>255</b>	<b>320</b>	<b>284</b>	<b>258</b>	<b>332</b>	<b>282</b>	<b>246</b>	<b>329</b>
<b>Production mondiale</b>	<b>1 621</b>	<b>4 780</b>	<b>2 489</b>	<b>1 695</b>	<b>4 894</b>	<b>2 585</b>	<b>1 661</b>	<b>4 786</b>	<b>2 539</b>

(1) Il s'agit essentiellement de la quote-part de TOTAL des productions de Cepsa en Algérie.

(2) Il s'agit essentiellement de la quote-part de TOTAL dans la production de concessions aux Émirats arabes unis.

## Présentation des activités par zone géographique

Le tableau ci-dessous résume l'activité de TOTAL sur ses principaux champs producteurs par zone géographique en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation du Groupe, l'activité d'opérateur et la nature de la production.

Principaux champs producteurs au 31 décembre 2005 <sup>(1)</sup>						
	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)		
Afrique	Algérie	1952		Hamra (100,00 %)	L	
				Ourhoud (18,00 %) <sup>(2)</sup>	L	
				RKF (45,28 %) <sup>(2)</sup>	L	
				Tin Fouye Tabankort (35,00 %)	L, G	
	Angola	1953	Blocs 3-85, 3-91 (50,00 %) Girassol, Jasmim (Bloc 17) (40,00 %)		Bloc 2-85 (27,50 %)	L
					Cabinda (Bloc 0) (10,00 %)	L
					Kuito (Bloc 14) (20,00 %)	L
						L
	Cameroun	1951	Bakingili (25,50 %) Ekoundou (25,50 %) Kombo (25,50 %)		Mokoko (10,00 %)	L
						L
						L
	Congo	1928	Nkossa (53,50 %) Sendji (55,25 %) Tchendo (65,00 %) Tchibeli (65,00 %) Tchibouela (65,00 %) Yanga (55,25 %)		Loango (50,00 %)	L
					Zatchi (35,00 %)	L
						L
						L
						L
						L
						L
	Gabon	1928	Anguille (100,00 %) Baudroie Nord (50,00 %) Gonelle (100,00 %) Torpille (100,00 %) Avocette (57,50 %)		Rabi Kounga (47,50 %)	L
						L
						L
					L	
					L	
Libye	1959	Al Jurf (37,50 %) Mabruk (75,00 %)		El Sharara (7,50 %)	L	
					L	
					L	
Nigeria	1962	OML 58 (40,00 %) OML 99 Amenam-Kpono (30,40 %) OML 100 (40,00 %) OML 102 (40,00 %)		Champs Shell Petroleum Development Company (SPDC) (10,00 %)	L, G	
				Bonga (12,50 %)	L	
					L	
					L	
					L	

## 2

**Présentation des activités**

Secteur Amont - Exploration &amp; Production

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
<b>Amérique du Nord</b>				
Canada	1999		Surmont (50,00 %)	L
États-Unis	1957	Aconcagua (50,00 %)		G
		Bethany (94,86 %) <sup>(4)</sup>		G
		Blue (75,00 %) <sup>(3)</sup>		G
		Maben (54,07 %) <sup>(4)</sup>		G
		MacAllen-Pharr (93,90 %) <sup>(3)</sup>		G
		Matterhorn (100,00 %)		L, G
		Slick Ranch (91,37 %) <sup>(3)</sup>		G
		Virgo (64,00 %)		G
				Camden Hills (16,67 %)
		MacAllen-Ranch (20,02 %) <sup>(3)</sup>	G	
<b>Amérique du Sud</b>				
Argentine	1978	Aguada Pichana (27,27 %)		L, G
		Argo (37,50 %)		L
		Cañadon Alfa (37,50 %)		L, G
		Carina (37,50 %)		L, G
		Hidra (37,50 %)		L
		San Roque (24,71 %)		L, G
Bolivie	1995		San Alberto (15,00 %)	L, G
			San Antonio (15,00 %)	L, G
Colombie	1973		Cupiagua (19,00 %)	L
			Cusiana (19,00 %)	L, G
Trinidad & Tobago	1996		Angostura (30,00 %)	L
Venezuela	1981	Jusepin (55,00 %)		L
			Zuata (Sincor) (47,00 %)	L
			Yucal Placer (69,50 %)	G
<b>Asie/Extrême-Orient</b>				
Brunei	1986	Maharaja Lela		
		Jamalulalam (37,50 %)		L, G
Indonésie	1968	Bekapai (50,00 %)		L, G
		Handil (50,00 %)		L, G
		Peciko (50,00 %)		L, G
		Tambora/Tunu (50,00 %)		L, G
			Badak (1,05 %)	L, G
			Nilam (9,29 %)	G
	Nilam (10,58 %)	L		
Myanmar	1992	Yadana (31,24 %)		G
Thaïlande	1990		Bongkot (33,33 %)	L, G
<b>CEI</b>				
Russie	1989	Kharyaga (50,00 %)		L

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
<b>Europe</b>				
	France	1939	Lacq (100,00 %)	L, G
	Norvège	1965	Skirne (40,00 %)	G
			Aasgard (7,65 %)	L, G
			Ekofisk (39,90 %)	L, G
			Eldfisk (39,90 %)	L, G
			Embla (39,90 %)	L, G
			Glitne (21,80 %)	L
			Heimdal (26,33 %)	G
			Hod (25,00 %)	L
			Huldra (24,33 %)	L, G
			Kristin (6,00 %)	L, G
			Kvitebjørn (5,00 %)	L, G
			Mikkel (7,65 %)	L, G
			Oseberg (10,00 %)	L, G
			Sleipner East (10,00 %)	L, G
			Sleipner West/Alpha North (9,41 %)	L, G
			Snorre (5,95 %)	L
			Statfjord East (2,80 %)	L
			Sygnå (2,52 %)	L
			Tor (48,20 %)	L, G
			Tordis (5,60 %)	L
			Troll (3,69 %)	L, G
			Tune (10,00 %)	L
			Vale (24,24 %)	L, G
			Valhall (15,72 %)	L
			Vígdis (5,60 %)	L
			Visund (7,70 %)	L, G
	Pays-Bas	1964	F15a (32,47 %)	G
			J3a (30,00 %)	G
			K1a (40,10 %)	G
			K4a (50,00 %)	G
			K4b/K5a (26,06 %)	G
			K5b (25,00 %)	G
			K6/L7 (56,16 %)	G
			L4a (55,66 %)	G
			Champs unitisés Markham (14,75 %)	G
	Royaume-Uni	1962	Alwyn North, Dunbar, Ellon, Grant, Nuggets (100,00 %)	L, G
			Elgin-Franklin (EFOG 46,17 %) <sup>(6)</sup>	L, G
			Forvie Nord (100,00 %)	L, G
			Otter (54,30 %)	L
			Alba (12,65 %)	L
			Armada (12,53 %)	G
			Bruce (43,25 %)	L, G
			Caledonia (12,65 %)	L
			Champs unitisés Markham (7,35 %)	G
			ETAP (Mungo, Monan) (12,43 %)	L, G
			Keith (25,00 %)	L, G
			Nelson (11,53 %)	L
			SW Seymour (25,00 %)	L

## 2

## Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration &amp; Production

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
<b>Moyen-Orient</b>				
	Émirats arabes unis	1939	Abu Dhabi - Abu Al Bu Khoosh (75,00 %)	L
			Abu Dhabi offshore (13,33 %) <sup>(6)</sup>	L
			Abu Dhabi onshore (9,50 %) <sup>(7)</sup>	L
			Dubai offshore (27,50 %) <sup>(8)</sup>	L
	Iran	1954	Dorood (55,00 %) <sup>(9)</sup>	L
			South Pars 2 & 3 (40,00 %) <sup>(10)</sup>	L, G
			Balal (46,75 %) <sup>(11)</sup>	L
			Sirri (60,00 %) <sup>(12)</sup>	L
	Oman	1937	Divers champs onshore (4,00 %) <sup>(13)</sup>	L
	Qatar	1938	Al Khalij (100,00 %)	L
			North Field - NFB (20,00 %)	L, G
	Syrie	1988	Jafra/Qahar (100,00 %) <sup>(14)</sup>	L
	Yémen	1987	Khairir/Atuf (28,57 %)	L
			Jannah (Bloc 5) (15,00 %)	L

(1) La participation financière du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100 % dans tous les cas, sauf concernant TOTAL Gabon (57,90 %), TOTAL E & P Cameroun (75,80 %) et certaines entités en Algérie, à Abu Dhabi, en Oman et au Royaume-Uni (voir notes 2 à 14 ci-dessous).

(2) TOTAL détient une participation indirecte de 18,00 % dans le champ de Ourhoud et de 45,3 % dans le champ de RKF via Cepsa (société mise en équivalence).

(3) Actifs sud Texas cédés début 2006 dans le cadre d'un échange contre une participation de 17 % sur le champ de Tahiti.

(4) Actifs cédés début 2006.

(5) TOTAL détient une participation indirecte de 35,8 % dans le champ d'Elgin-Franklin via EFOG.

(6) Participation de 13,33 % via ADMA (société mise en équivalence). TOTAL est également associé à l'operating de Abu Dhabi Marine Operating Company.

(7) Participation de 9,50 % via ADPC (société mise en équivalence). TOTAL est également associé à l'operating de Abu Dhabi Company For Onshore Oil Operation.

(8) Participation indirecte de 25,00 % via Dubai Marine Areas (société mise en équivalence) et participation directe de 2,50 % via TOTAL E & P Dubai.

(9) TOTAL est opérateur sur le développement du champ de Dorood et détient une participation de 55,00 % dans le consortium étranger.

(10) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC (National Iranian Oil Company) pour les phases 2 & 3 du champ de South Pars. Le Groupe a une participation de 40,00 % dans le consortium étranger.

(11) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC conformément au contrat et détient sur le champ de Balal une participation de 46,75 % dans le consortium étranger.

(12) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC conformément au contrat et détient sur les champs Sirri A et E une participation de 60,00 % dans le consortium étranger.

(13) TOTAL détient une participation de 4,00 % dans Petroleum Development Oman LLC via Pohol (société mise en équivalence). Le Groupe détient également une participation de 5,54 % dans l'usine GNL d'Oman.

(14) Opéré par la société DEZPC détenue à 50,00 % par TOTAL et 50,00 % par SPC.



## Afrique

**TOTAL est présent en Afrique depuis 1928. Ses activités d'exploration et de production sont situées essentiellement dans les pays du golfe de Guinée et en Afrique du Nord. L'année 2005 a été marquée principalement par le lancement du développement du champ d'Akpo au Nigeria et celui de la phase 1 du projet Moho-Bilondo au Congo, ainsi que par de nouveaux succès d'exploration dans le golfe de Guinée et par la signature de nouveaux contrats de partage de production.**

**La production de TOTAL en Afrique s'est établie en moyenne à 776 kbep/j en 2005 (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence), ce qui en fait un des premiers producteurs parmi les compagnies internationales. Cette région a représenté, en 2005, 31 % de la production totale du Groupe.**

### Algérie

La production du Groupe, présent en Algérie depuis 1952, provient de ses participations dans les champs d'Hamra (100 %) et de Tin Fouyé Tabankort (TFT) (35 %) ainsi que, à travers sa participation de 45,3 % dans Cepsa, dans les champs de RKF et Ourhoud. Compte tenu des termes contractuels en vigueur et de l'augmentation des prix des hydrocarbures, la part revenant à TOTAL de ces productions a représenté 85 kbep/j en 2005, en baisse par rapport aux niveaux constatés les années précédentes : 105 kbep/j en 2004 et 115 kbep/j en 2003. Sur le champ de TFT des développements complémentaires se sont poursuivis en 2005 avec la mise en production en septembre de la zone Ouest et le projet d'installation d'une unité de compression. Le champ d'Ourhoud, dont la production a démarré fin 2002, a atteint un niveau de 220 kb/j fin 2003.

Des travaux d'exploration et d'appréciation sur le champ de gaz d'Irharen sont en cours sur le permis de Timimoun attribué à TOTAL en 2002. Des travaux de sismique ont été effectués en 2005 sur le contrat de prospection de Béchar, au nord-ouest de Timimoun, attribué à TOTAL en novembre 2004.

Le permis de Rhourde El Sid dans le bassin de Berkhine a été rendu fin 2004, après forage de deux puits d'exploration.

### Angola

TOTAL est présent en Angola depuis 1953 où il détient des intérêts dans 6 permis de production (3 opérés : blocs 17, 3 et FS/FST ; 3 non opérés : blocs 0, 14 et 2) et 3 permis d'exploration (bloc 32, opéré et deux permis non opérés : blocs 31 et 33).

Les prix élevés des hydrocarbures sur ces dernières années, et notamment en 2005, ont eu pour effet de réduire les droits à enlèvement de TOTAL calculés en application des règles des contrats de partage de production. La production a atteint

152 kbep/j en 2005 contre 168 kbep/j en 2004. La production avait été de 160 kbep/j en 2003 (y compris quote-part de TOTAL dans la production des filiales mises en équivalence).

La production provient essentiellement du bloc 17 (40 %, opérateur) et du bloc 0 (10 %). Entre 2003 et 2005 les champs de Jasmim (bloc 17) et Sanha Bomboco (bloc 0) ont été mis en production et treize découvertes ont été faites sur les blocs 31 et 32.

Le bloc 17, situé en eaux profondes, principal actif de TOTAL en production en Angola, est composé de trois pôles majeurs : Girassol, pôle en production, Dalia, pôle en développement et Pazflor, en phase d'études. La possibilité d'un quatrième pôle, articulé autour des découvertes Cravo et Lirio, est actuellement en cours d'évaluation.

Sur le pôle de Girassol, la production des champs de Girassol et de Jasmim, développé en satellite de Girassol et mis en production en novembre 2003, a approché 250 kb/j sur l'année 2005. La mise en production du champ de Rosa, dont le développement par raccordement aux installations de Girassol, distantes d'une quinzaine de kilomètres, a été approuvée en juillet 2004, devrait intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2007 et permettra de prolonger le plateau de production du FPSO (unité de traitement flottante, de stockage et d'expédition) Girassol à 250 kb/j.

Sur le second pôle, le champ de Dalia, dont le développement lancé en 2003 repose sur un concept de puits sous-marin reliés à un nouveau FPSO d'une capacité de production de 240 kb/j est prévu d'entrer en production au quatrième trimestre 2006.

Les études visant à développer le 3<sup>e</sup> pôle, Pazflor, constitué par les découvertes des champs de Perpetua, Zina, Hortensia et Acacia à l'est du bloc 17 se sont par ailleurs poursuivies en 2005 et ont débouché sur le choix d'un concept de développement FPSO d'une capacité de production de 200 kb/j pour lequel des études d'ingénierie (*basic engineering*) ont été lancées en vue d'une mise en production projetée pour 2010.

Sur le bloc 3, le contrat du bloc 3/80 est arrivé à échéance le 30 juin 2005, à l'exception de la licence de production d'Impala Sud-Est qui expire en juillet 2006. Les installations et la responsabilité des opérations ont été transférées à Sonangol P & P. TOTAL demeure opérateur des blocs 3/85 et 3/91 (50 %).

Le projet Sanha Bomboco sur le bloc 0 (10 %) a démarré fin 2004 et celui de Benguela Belize sur le bloc 14 (20 %) en janvier 2006.

En exploration, les travaux menés en 2005 dans l'offshore très profond ont confirmé le potentiel du bloc 32 dont TOTAL est opérateur avec un intérêt de 30 %. Après les découvertes de Gindungo en 2003, Canela et Cola en 2004, les forages positifs

de Gengibre et de Mostarda en 2005 confirment l'existence d'un pôle probable de production dans la partie centre-est du bloc. Des études conceptuelles de développement ont été lancées en 2005 en vue d'un développement de ces découvertes. Quatre nouvelles découvertes ont également confirmé le potentiel pétrolier du bloc 31 (5 %). Sur le bloc 33 (15 %) les partenaires ont décidé de ne pas étendre la période d'exploration après deux nouveaux forages négatifs.

TOTAL et ses partenaires ont décidé en 2005 de lancer les études de *basic engineering* du projet Angola LNG (13,6 %), qui a pour objet de valoriser les réserves de gaz en Angola.

La République d'Angola et la République du Congo avec l'ensemble des partenaires du bloc 14 en Angola et du permis Haute Mer au Congo ont constitué une zone d'intérêt commun qui couvre les secteurs adjacents de ces permis. TOTAL détient un intérêt cumulé de 36,75 % sur cette zone au travers de ses filiales angolaise (10 %) et congolaise (26,75 %).

### Cameroun

La production 2005 en quote-part de TOTAL a été en moyenne de 12 kbep/j, contre 13 kbep/j en 2004 et 14 kbep/j en 2003.

Détenue à 75,8 % par TOTAL, à 20 % par la Société Nationale des Hydrocarbures camerounaise (SNH) et à 4,2 % par des tiers, TOTAL E&P Cameroun opère plus de 65 % de la production d'hydrocarbures du pays et détient des participations dans la majorité des concessions d'exploitation attribuées par la République du Cameroun.

Le champ de Bakingili (25,5 %, opérateur), découvert en octobre 2004, a été mis en production en août 2005.

En avril 2005, un contrat de partage de production a été signé entre TOTAL E&P Cameroun (50 %, opérateur) et la République du Cameroun sur le bloc offshore Dissoni.

Début 2006, TOTAL s'est vu attribuer, par le gouvernement du Cameroun, 100 % du bloc d'exploration de Bomana, dans le bassin offshore du Rio Del Rey.

### Congo

TOTAL, présent au Congo depuis 1928, opère plus de 50 % de la production du pays. TOTAL a produit en quote-part 95 kbep/j en moyenne en 2005, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2004 et 2003. TOTAL a lancé en 2005 le développement de la phase 1 du projet Moho-Bilondo (53,5 %, opérateur), dont la mise en production est attendue en 2008 avec un plateau technique de 90 kbep/j.

TOTAL détient des participations comprises entre 25,5 % et 100 % dans plusieurs permis d'exploration et de production et opère en particulier les principaux champs producteurs Nkossa et Tchibouela. La République du Congo et la République d'Angola, avec l'ensemble des partenaires du permis Haute Mer au Congo et du bloc 14 en Angola ont constitué une zone d'intérêt commun qui couvre les secteurs adjacents de ces permis. TOTAL détient un intérêt cumulé de 36,75 % sur cette zone au travers de ses filiales congolaise (26,75 %) et angolaise (10 %).

Dans le cadre d'un accord conclu en 2003 avec la République du Congo, TOTAL a cédé sa participation de 65 % dans la concession de Likouala.

Les activités sur le domaine minier au cours de la période 2003 à 2005 ont conduit à des prorogations successives de la première période de validité du permis d'exploration Mer Très Profonde Sud, avec une échéance actuellement prévue en mai 2006 et à l'attribution du permis d'exploration Haute Mer C en 2003. Les contrats de partage de production correspondants ont été approuvés par le Parlement.

Avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, TOTAL a acquis un intérêt complémentaire de 2,5 % sur tous les permis dérivés de l'ancien permis d'exploration Haute Mer, portant sa participation dans les permis de production de Nkossa, Nsoko et Moho Bilondo à 53,5 % et dans la zone d'intérêt commun à 26,75 %.

En 2004, le puits Mobim 1, foré sur le permis de Moho Bilondo, a permis de conforter le projet de développement. La licence d'exploitation a été attribuée en 2005, permettant le lancement de la première phase du développement de Moho-Bilondo en août 2005.

En 2004, le puits d'exploration Pégase Nord, foré sur le permis d'exploration de Mer Très Profonde Sud, a confirmé le potentiel pétrolier de ce permis en eaux très profondes. En 2005, une découverte a été réalisée sur le permis Haute Mer C avec le puits d'exploration Boatou 3.

### Gabon

TOTAL Gabon est une des plus anciennes filiales du Groupe en Afrique subsaharienne. La part de production revenant au Groupe en 2005 a été en moyenne de 98 kbep/j, contre 104 kbep/j en 2004 et 105 kbep/j en 2003.

TOTAL Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (57,9 %), la République gabonaise (25,0 %) et le public (17,1 %).

TOTAL Gabon détient 27 concessions et permis d'exploration et de production. Les principaux champs producteurs sont Rabi Kouna (47,5 %), Anguille (100,0 %), Gonelle (100,0 %), Baudroie Nord (50,0 %, opérateur), Torpille (100,0 %) et Avocette (57,5 %, opérateur).

En 2004, TOTAL Gabon a signé un contrat d'exploration et de partage de production pour un nouveau permis, Aloumbé, plus spécifiquement axé sur la recherche de gaz naturel. En cas de découverte, ce gaz serait utilisé, dans un premier temps, pour améliorer la récupération des hydrocarbures liquides sur les champs en production et, ultérieurement, pour couvrir une partie des besoins futurs liés à la production d'énergie du pays.

En 2003, TOTAL Gabon a signé un contrat d'exploitation et de partage de production qui a prolongé la licence sur le champ de Rabi Kounga jusqu'en 2013 avec une possibilité d'obtenir une extension supplémentaire pour deux périodes de 5 ans.

### Libye

La production en quote-part du Groupe en 2005 a été en moyenne de 84 kbep/j, en hausse de 34 % par rapport à 62 kbep/j en 2004. La production 2003 s'était élevée à 42 kbep/j. L'année 2003 avait été marquée par la mise en production du champ d'Al Jurf et plusieurs découvertes ont été faites sur le bloc NC 186 au cours des trois années 2003 à 2005.

La production du Groupe provient des intérêts détenus dans le bloc NC 186 (24 % <sup>(1)</sup>), dans le bloc NC 115 (30 % <sup>(1)</sup>), dans le champ de Mabruk (75 %, opérateur) et dans le bloc offshore C 137 (75 % <sup>(1)</sup>, opérateur).

TOTAL (60 %, opérateur) a obtenu un nouveau permis dans le bassin de Cyrénaïque (bloc 42 2/4) pour lequel un contrat de partage de production a été signé en décembre 2005 avec la compagnie nationale NOC.

Le champ d'Al Jurf, sur le bloc C 137, dont la production a démarré fin 2003, a atteint en 2004 son plateau de production de 40 kbep/j.

Un projet de développement complémentaire du champ de Mabruk a été décidé en 2004, et un avenant au contrat signé avec les autorités libyennes début 2005, permettra de développer les zones plus profondes de Dahra et de Garian.

La production du bloc NC 186 a démarré fin 2003 et le développement des nombreuses accumulations mises en évidence par l'exploration se poursuit ; les structures A et D sont en production, le développement de la structure B interviendra en 2006, le développement de la structure H est en cours d'approbation. Trois découvertes supplémentaires I, J et K ont été faites en 2005.

Les travaux de développement se sont poursuivis sur le champ d'El Sharara, sur le bloc NC 115. En 2004, les structures J et O avaient notamment été mises en production et les capacités d'exportation augmentées. Deux puits d'exploration ont été forés en 2005 avec des résultats positifs (structures P et R).

### Maroc

Le Groupe n'est plus actif dans l'Exploration & Production au Maroc depuis fin 2004. TOTAL avait signé en novembre 2001 un contrat de reconnaissance portant sur la zone dite Dakhla offshore, située au large du Sahara occidental et couvrant une superficie d'environ 115 000 km<sup>2</sup>. Cette autorisation de reconnaissance prévoyait la réalisation d'études géologiques et géophysiques régionales pour apprécier l'intérêt pétrolier de cette zone couvrant des profondeurs d'eau jusqu'à 3 500 m. Le contrat s'est terminé à l'issue de cette période en novembre 2004.

### Mauritanie

Le Groupe est présent dans l'Exploration & Production en Mauritanie depuis 2003. Les activités sont centrées sur deux contrats de partage de production dans le bassin de Taoudeni, couvrant une superficie de 58 000 km<sup>2</sup> dans une zone désertique située au nord-est du pays. Après la signature d'un contrat de pré-reconnaissance en 2003 avec l'État mauritanien, TOTAL a signé en janvier 2005 deux contrats de partage de production pour les blocs à terre Ta7 et Ta8 du bassin de Taoudeni. Un relevé aérien de données magnétiques et gravimétriques a démarré en novembre 2005.

### Nigeria

TOTAL, établi au Nigeria depuis 1962, opère 4 permis de production (OML) sur les 52 auxquels il participe et 5 permis d'exploration (OPL) sur 8. La production en quote-part du Groupe a atteint 250 kbep/j en moyenne en 2005 comparée à 271 kbep/j en 2004 et à 196 kbep/j en 2003. Les années 2003, 2004 et 2005 ont été marquées par de nombreuses découvertes ainsi que par la signature de nouveaux contrats de partage de production.

Les champs opérés par TOTAL, OML 58, 100, 102 (40 %, opérateur) et OML 99 - Amenam (30,4 %, opérateur), ont contribué pour environ 50 % à la production du Groupe au Nigeria en 2004 et 2005. La production du champ d'Amenam (30,4 %, opérateur), situé en eaux peu profondes, avait débuté en 2003 et avait atteint, pendant l'été 2004, son plateau de production à 125 kb/j. La production de TOTAL provient également de sa quote-part dans la *joint venture* SPDC (10 %), dans le champ d'Ekanga (40 %) et dans le champ de Bonga (12,5 %) mis en production en novembre 2005 et dont la production a atteint 210 kbep/j début 2006.

L'appréciation entre 2003 et 2005 de la découverte d'Usan sur l'OPL 222 (20 %, opérateur) et la découverte en 2004 de l'extension Usan Ouest ont permis de lancer en 2005 les études d'ingénierie et de remettre à la compagnie nationale NNPC un plan de développement visant une mise en production en 2010 avec un plateau de production technique de 150 kbep/j en 100 %.

Dans le cadre de l'association NNPC/TOTAL, des études d'ingénierie ont été lancées pour un développement complémentaire des installations de production et de traitement

(1) Participation dans le consortium étranger.

de l'OML 58. L'objectif est notamment d'augmenter la production de gaz à destination des nouveaux trains de liquéfaction de l'usine GNL située sur l'île de Bonny (NLNG). Sur le permis OML 102, une nouvelle phase de développement (Ofon II) a été approuvée et le *basic engineering* a été finalisé en décembre 2005. Le démarrage de cette nouvelle phase qui devrait apporter une production additionnelle de 70 kbep/j en 100 % est prévu pour la fin 2009. Par ailleurs, TOTAL a poursuivi en 2005 le développement du projet Amenam Phase II visant à valoriser une partie du gaz associé du gisement d'Amenam pour alimenter NLNG.

Dans le domaine non opéré, plusieurs projets sont en phase d'études d'ingénierie, notamment : Bonga Nord et Sud-Ouest, Afam (gaz et condensats pour l'alimentation de projets domestiques) et Gbaran Ubie (gaz et condensats pour l'alimentation des futurs trains de Nigeria LNG).

TOTAL poursuit également activement les travaux de valorisation de ses découvertes en offshore profond. Sur le bloc OPL 246 (24 %, opérateur), le Groupe a découvert en 2000 le gisement d'Akpo, puis les structures d'Egina et de Preowei dont l'appréciation se poursuit. 50 % de ce bloc a été converti en OML 130 (garantissant les droits à production à long terme) dans le cadre de l'approbation par les autorités du développement du champ d'Akpo en avril 2005. Les principaux contrats d'ingénierie et de construction ont été signés en 2005, avec un objectif de production technique en 100 % de 225 kbep/j au plateau et le démarrage de la production est prévu pour fin 2008.

En 2005, TOTAL a poursuivi l'extension de son domaine minier avec la signature de plusieurs contrats de partage de production en tant qu'opérateur : OPL 221, OPL 223 (adjacent au bloc 222 sur lequel TOTAL a fait la découverte d'Usan) et OPL 215. TOTAL a par ailleurs acquis en août 2005, un intérêt de 40 % sur les OPL 112 et 117.

TOTAL détient 15 % dans l'usine de liquéfaction opérée par la Nigeria LNG Company (NLNG). Un quatrième train a été mis en production en novembre 2005 et le Train 5 est opérationnel depuis février 2006. En 2004, les actionnaires de la NLNG ont pris la décision d'investir dans le Train 6 pour une mise en service en 2007. Les études relatives à un projet de Train 7, d'une capacité de 8,5 millions de tonnes, ont été lancées en juillet 2005.

En 2005 et début 2006, le fonctionnement de certaines installations de production à terre opérées par Shell (SPDC, joint venture dans laquelle TOTAL détient 10 %) a été particulièrement perturbé, entraînant notamment des arrêts de production dans la région du Delta du Niger.

### Soudan

TOTAL (32,5 %, opérateur) a réactualisé fin 2004 son contrat de partage de production sur le bloc B (118 000 km<sup>2</sup> dans le sud-est du pays). Le retour progressif de la paix dans la région permet d'envisager, dès 2006, la reprise des activités, interrompues pendant 20 ans.

La société White Nile prétendant publiquement avoir des droits sur la zone faisant l'objet du titre minier détenu par TOTAL et ses associés, TOTAL a engagé une action judiciaire devant une juridiction britannique pour protéger ses droits.

## Amérique du Nord

La présence du Groupe en Amérique du Nord date de 1957. Entre 2003 et 2005, TOTAL a renforcé sa position dans les sables bitumineux avec l'augmentation de sa participation dans le permis de Surmont et l'acquisition de la société Deer Creek Energy Ltd au Canada. En novembre 2005, TOTAL a signé un accord pour un échange entre quatre champs matures onshore de TOTAL au Sud Texas et une participation de 17 % sur le champ de Tahiti situé dans les eaux profondes du golfe du Mexique, dont la mise en production est attendue en 2008. La production en quote-part TOTAL en Amérique du Nord avait progressé de 59 kbep/j en 2003 à 61 kbep/j en 2004 puis s'est réduite à 41 kbep/j en moyenne en 2005, principalement en raison des arrêts de production qui ont résulté du passage des ouragans dans le golfe du Mexique. Elle représente 2 % de la production totale du Groupe en 2005.

### Canada

Au Canada, le Groupe est présent dans le domaine des sables bitumineux en Athabasca (Alberta). Ses principaux actifs sont les permis de Surmont et de Joslyn, détenus par la société Deer Creek Energy Ltd acquise en 2005.

En Alberta, TOTAL participe depuis 1999 à un projet pilote d'extraction de bitume par récupération thermique avec injection de vapeur (*Steam Assisted Gravity Drainage* - SAGD) sur le permis de Surmont en Athabasca. En décembre 2003, la première phase de développement, d'une capacité de 27 kb/j en 100 %, a été approuvée par tous les partenaires. Les activités d'ingénierie et de construction sont en cours et le démarrage de la production est prévu pour fin 2006. La participation de TOTAL, de 43,5 % depuis décembre 2002, a été portée à 50 % en avril 2005.

En 2005, TOTAL a acquis, suite à une offre publique d'achat lancée en août 2005, la société Deer Creek Energy Ltd. Cette société détient 84 % du permis de Joslyn et l'opère. Ce permis, situé à environ 140 km au nord de Surmont, a des réserves-ressources de bitume dont l'essentiel est exploitable par techniques minières. Développé en plusieurs phases, dont la première en SAGD devrait être mise en production en 2006, le projet Joslyn devrait représenter une production cumulée d'environ 2 milliards de barils de bitume sur 30 ans. La majeure partie des ressources (environ 90 %) devrait être produite grâce à des techniques de mine à ciel ouvert et le reste par technologie in situ de récupération assistée par injection de vapeur (SAGD).

TOTAL a acquis, en août 2005, 50 % de la licence OSL 001 adjacente à Surmont, au nord, et en novembre 2005, 50 % de la licence OSL 006, adjacente à Surmont au sud : ces licences sont maintenant intégrées au projet Surmont.

Par ailleurs, TOTAL a acquis, en décembre 2004, 100 % du permis OSL 874 situé à environ 40 km à l'ouest de Surmont, et en août 2005, 100 % du permis OSL 354 situé à environ 50 km au nord de Joslyn.

TOTAL est également entré en juillet 2004 à hauteur de 40 % sur trois permis d'exploration situés dans la zone d'Akue, dans le nord-est de la Colombie Britannique.

### États-Unis

TOTAL est présent aux États-Unis depuis 1957. En 2005, la production moyenne s'est élevée à 41 kbep/j en part Groupe, contre 61 kbep/j en 2004 et 59 kbep/j en 2003. La moitié de la production 2005 provenait de 4 champs situés dans l'offshore profond du golfe du Mexique : Virgo (64 %, opérateur), Aconcagua (50 %, opérateur), Camden Hills (16,7 %) et Matterhorn (100 %, opérateur).

Les productions de ces champs ont été affectées principalement par l'ouragan Ivan mi-septembre 2004 (Matterhorn et Virgo n'ont redémarré que fin avril 2005) puis par l'ouragan Katrina fin août 2005. Les productions de Matterhorn et de Virgo étaient toujours arrêtées début mars 2006.

En 2005, TOTAL a poursuivi sa politique de rationalisation de son portefeuille d'actifs d'exploration, ramenant son nombre de blocs dans le golfe du Mexique de 147 fin 2004 à 138 fin 2005 et se désengageant de trois blocs en Alaska.

En novembre 2005, TOTAL a signé un accord pour un échange de quatre champs onshore de TOTAL au Sud Texas contre une participation de 17 % sur le champ de Tahiti dans les eaux profondes du golfe du Mexique. La mise en production de Tahiti est prévue en 2008 avec une capacité de production en 100 % de 125 kb/j et de 70 Mpc/j. La finalisation de l'opération d'échange est intervenue en janvier 2006.

Le processus de cession des actifs onshore de TOTAL s'est poursuivi en 2006 avec la cession de deux actifs onshore matures dans l'est du Texas et au Mississippi.

### Mexique

TOTAL réalise diverses études en liaison avec la société nationale PEMEX, dans le cadre d'un accord de coopération technique signé fin décembre 2003.



## Amérique du Sud

La production en quote-part Groupe de l'Amérique du Sud a été en moyenne de 247 kbep/j en 2005, en augmentation de 16 % par rapport à 2004, année où elle s'élevait à 213 kbep/j et de 26 % par rapport à 2003, année où la production s'était établie à 196 kbep/j. En 2005, l'Amérique du Sud représente environ 10 % de la production totale du Groupe. Entre 2003 et 2005, plusieurs projets ont été mis en production dont Carina en Argentine en 2005 et Yucal Placer au Venezuela en 2004.

### Argentine

La production de TOTAL en 2005 a été en moyenne de 74 kbep/j, supérieure de 6 % à celle de 2004 qui s'élevait à 70 kbep/j et en progression de 16 % par rapport à celle de 2003 qui s'était établie à 64 kbep/j.

TOTAL détient des intérêts dans les deux principaux bassins d'Argentine : Neuquen (champs de San Roque et Aguada Pichana) et Terre de Feu (champs de Carina et Canadon Alfa).

Sur le champ de San Roque (24,7 %, opérateur), un projet de compression moyenne pression lancé en 2003 est en cours, avec une mise en service prévue vers le milieu de l'année 2006. Sur le champ d'Aguada Pichana (27,3 %, opérateur), l'unité de compression moyenne pression avait démarré en 2003 et un projet basse pression a été lancé en 2005 pour un démarrage prévu en 2007.

Dans le bassin Austral, le projet de développement de Carina-Aries, offshore de la Terre de Feu, (37,5 %, opérateur), qui avait été réactivé en 2003, s'est poursuivi avec la fin de la construction des infrastructures offshore en 2004 et onshore en 2005. Le forage des premiers puits de Carina s'est terminé en 2005 et le forage des 3 puits d'Aries s'est terminé en janvier 2006. Le démarrage de la production du champ de Carina a eu lieu en juin 2005 et celle d'Aries en janvier 2006.

Sur l'usine de Cañadon Alfa dans le bassin Austral (37,5 %), le projet d'installation d'un quatrième compresseur moyenne pression a été lancé en 2005 pour adapter au débit de Carina Aries la capacité d'injection des gaz de la Terre de Feu dans le gazoduc San Martin.

En 2005, TOTAL est entré sur deux nouveaux blocs d'exploration : Las Tacanas (50 %, opérateur) et Chasquivil (50 %, opérateur). Le Groupe a effectué une découverte en 2005 sur le permis Aguada Pichana (Aguada Pichana Norte).

### Bolivie

TOTAL détient six permis en Bolivie : San Alberto et San Antonio, tous deux producteurs (15 %) et quatre permis en phase d'exploration ou d'appréciation : Blocs XX West (41 %, opérateur), Aquio et Ipati (80 %, opérateur) et Rio Hondo (50 %).

En 2005, la production moyenne s'est élevée à 21 kbep/j en part Groupe, contre 18 kbep/j en 2004 et 11 kbep/j en 2003.

Les champs de San Alberto et de San Antonio sont en production depuis respectivement 2001 et 2003. TOTAL est également partenaire de la société Transierra (11 %), opératrice du gazoduc Gasyrg, en service depuis 2003 et possède 9 % de la station de compression de Rio Grande.

Un puits positif Incahuasi X1 a été foré sur le permis d'Ipati en 2004.

À la suite du vote en mai 2005 d'une nouvelle loi changeant le cadre fiscal et réglementaire des activités pétrolières et gazières en Bolivie, TOTAL a sollicité des autorités boliviennes l'ouverture de négociations afin de conserver des conditions économiques et un cadre réglementaire satisfaisant pour les deux parties.

### Brésil

En 2005, TOTAL a porté de 35 % à 41,2 % sa participation dans la zone correspondant à la découverte de Curio sur le Bloc BC2.

### Colombie

TOTAL possède une participation de 19 % dans les champs de Cusiana et Cupiagua dont la production en part Groupe a atteint 26 kbep/j en 2005, contre 30 kbep/j en 2004 et 37 kbep/j en 2003. De nouveaux accords ont été conclus en 2005 pour la vente du gaz issu d'une nouvelle usine de traitement de 180 Mpc/j mise en chantier en 2003 et démarrée en septembre 2005. Un projet GTL utilisant le gaz de Cusiana et de Cupiagua est à l'étude et a fait l'objet d'un protocole d'accord signé en 2005 entre TOTAL, Ecopetrol et d'autres partenaires.

Un nouveau puits d'exploration sur le permis de Tangara (55 %) était en cours de forage à fin 2005.

### Trinidad et Tobago

Le principal actif de TOTAL à Trinidad est le champ de Grand Angostura (30 %), situé en offshore peu profond et dont la production a débuté en janvier 2005.

### Venezuela

Le Groupe possède des participations dans les projets Sincor et Yucal Placer ainsi que dans le champ de Jusepin. La production moyenne de TOTAL a atteint 113 kb/j en 2005, contre 95 kb/j en 2004 et 84 kbep/j en 2003, soit une hausse de 35 % depuis 2003.

Sur Sincor (47 %), le premier grand arrêt fin 2004 de l'*upgrader* démarré en mars 2002 a permis d'accroître la capacité de l'usine de traitement au-delà de 200 kb/j d'huile extra-lourde. Les opérations de forage ont repris en octobre 2005.

Sur le champ de Yucal Placer (69,5 %), la phase de production initiale de 120 Mpc/j, démarrée en 2004, a donné des résultats en ligne avec les prévisions.

Sur le champ de Jusepin, TOTAL (55 %, opérateur) a travaillé à la conception d'un nouveau plan de développement devant permettre d'accroître la production. Ce plan a été soumis aux autorités.

Depuis 2004, des discussions sont en cours avec les autorités pour élargir la base des projets pétroliers du Groupe. Cet élargissement intéresse tout particulièrement les huiles lourdes du bassin de l'Orénoque.

Le Groupe a été informé par le gouvernement vénézuélien de la remise en cause de la détermination des redevances. Le Groupe a également reçu au titre de l'impôt sur les sociétés des années 2001-2004 une notification de redressement fiscal.

Le Groupe considère qu'il a respecté les dispositions fiscales et légales applicables. Le Groupe s'est acquitté d'un montant de redevances majoré tout en émettant des réserves. La notification de redressement est en cours d'examen.

Par ailleurs, à la demande du gouvernement vénézuélien auprès de l'ensemble des compagnies opérant ce type de contrat, des discussions ont lieu pour une révision du contrat actuel sur Jusepin.

### Asie/Extrême-Orient

**La production 2005 en quote-part de TOTAL en Asie/Extrême-Orient provient principalement de l'Indonésie et a été de 248 kbep/j en moyenne, contre 245 kbep/j en 2004 et 232 kbep/j en 2003, soit une augmentation de 7 % sur la période. L'Asie/Extrême-Orient représente 10 % de la production totale du Groupe pour l'année 2005. Les années 2003 à 2005 ont été marquées par la prise d'intérêts dans plusieurs permis d'exploration en Australie, en Indonésie et au Bangladesh (approbation des autorités en cours).**

#### Australie

À la suite de discussions engagées en 2004, TOTAL a conclu, début 2005, deux accords pour participer à l'exploration de deux blocs offshore, situés au nord-ouest de l'Australie. Des travaux d'exploration sont prévus sur chacun des blocs en 2006.

Dans le cadre de l'appel d'offres d'octobre 2005, TOTAL a par ailleurs annoncé en février 2006 l'attribution d'un intérêt de 30 % dans deux nouveaux permis d'exploration offshore situés au nord-ouest de l'Australie.

#### Bangladesh

TOTAL a conclu fin 2005 un accord pour une prise d'intérêts sur deux blocs d'exploration dans l'offshore du Bangladesh. L'approbation de cet accord par les autorités est en cours. Des travaux d'exploration sont prévus en 2006.

#### Brunei

TOTAL est opérateur du champ de Maharaja Lela Jamalulalam situé sur le bloc B dans l'offshore du Brunei Darussalam (37,5 %, opérateur), dont la production en part Groupe a été en moyenne de 13 kbep/j en 2005, contre 14 kbep/j en 2004 et 2003. Sur ce bloc, TOTAL a poursuivi son effort d'exploration avec l'acquisition d'une étude sismique en 3D fin 2004 qui a été interprétée en 2005.

Par ailleurs, TOTAL est opérateur du bloc d'exploration J situé en eaux profondes (60 %), sur lequel un accord de partage de production a été signé en mars 2003. Les activités d'exploration sur ce bloc (5 000 km<sup>2</sup>) demeurent suspendues à la résolution d'un différend frontalier avec la Malaisie.

#### Chine

Début 2006, TOTAL et PetroChina ont signé un contrat de partage de production pour l'appréciation le développement et la production du gaz naturel du bloc Sulige Sud, une zone de près de 2 390 km<sup>2</sup>, dans le bassin de l'Ordos dans la province de Mongolie intérieure. Cet accord reste soumis à l'approbation des autorités chinoises.



### Indonésie

TOTAL est présent en Indonésie depuis 1968 et est opérateur de 2 blocs situés dans l'offshore de la zone Kalimantan Est, le permis de la Mahakam (50 %, opérateur) et le permis de Tengah (22,5 %).

L'Indonésie représente 7 % des productions du Groupe avec, pour l'année 2005, une production de 182 kbep/j en moyenne contre 177 kbep/j en 2004 et 168 kbep/j en 2003 soit une augmentation de 8 % sur la période.

Les activités de TOTAL en Indonésie sont concentrées essentiellement sur le permis de la Mahakam (50 %, opérateur) qui regroupe plusieurs champs, en particulier Peciko et Tunu, les plus gros champs gaziers de la zone Kalimantan Est.

TOTAL livre sa production de gaz naturel à PT Badak, société indonésienne qui opère l'usine de GNL de Bontang. La capacité totale des huit trains de liquéfaction de l'usine de Bontang s'élève à 22 millions de tonnes par an, une des plus grandes capacités au monde. Le GNL produit est vendu pour l'essentiel sur la base de contrats à long terme conclus avec des clients japonais, sud-coréens et taïwanais qui le destinent principalement à leurs centrales électriques. La production opérée par TOTAL sur le permis de la Mahakam représente, depuis 2003, plus des deux tiers des quantités de gaz livrées à l'usine de Bontang. En 2005, la production livrée s'est établie à 2 652 Mpc/j produit en moyenne et un nouveau record de production journalière a été atteint en juillet avec 2 928 Mpc/j de gaz produit.

Après le démarrage des troisième et quatrième phases intervenues en 2004, le développement du champ de Peciko s'est poursuivi en 2005 avec la mise en service d'unités de compression à terre. Une cinquième phase a été lancée en 2005 pour l'installation d'une nouvelle plateforme et le forage de puits additionnels.

Sur le champ voisin de Tunu, la neuvième phase du développement est en cours : cinq plateformes supplémentaires ont été mises en opération entre mi-2004 et début 2005. La dixième phase, lancée en 2004, est en cours de développement, tandis que la onzième phase vient d'être décidée.

Le projet d'extension du champ de Tambora a été lancé en 2004.

La phase 1 du nouveau développement offshore de Sisi-Nubi a été lancée en 2005. Le gaz de Sisi-Nubi devrait être produit à partir de 2007 au travers d'installations de traitement existantes.

TOTAL possède également une participation de 50 % sur le bloc d'exploration de Saliki, adjacent au permis de la Mahakam.

### Malaisie

TOTAL détient depuis 2001 une participation de 42,5 % dans le permis en eaux profondes du bloc SKF. À la suite du puits d'exploration foré en 2004, TOTAL procède à la réévaluation du potentiel d'exploration du permis.

### Myanmar

TOTAL est opérateur du champ de Yadana (31,2 %) dont la part de production revenant au Groupe a été de 13 kbep/j en 2005, 14 kbep/j en 2004 et 16 kbep/j en 2003. Ce champ, situé sur les blocs offshore M5 et M6, produit du gaz livré essentiellement à PTT (compagnie nationale thaïlandaise) et destiné aux centrales électriques thaïlandaises.

### Pakistan

TOTAL (40 %, opérateur) détenait deux blocs d'exploration en eaux très profondes en mer d'Oman. Le puits d'exploration foré en 2004 s'étant avéré négatif, TOTAL a abandonné ses intérêts sur ces deux blocs en 2005.

### Thaïlande

Le principal actif du Groupe en Thaïlande est le champ de gaz à condensats de Bongkot (33,3 %) dont la production s'est élevée en part Groupe à 40 kbep/j en 2005, inchangée par rapport à 2004. La production s'était élevée à 34 kbep/j en 2003. PTT achète la totalité de la production de condensats et de gaz naturel.

La phase 3C de développement, achevée fin 2005, comprenait, outre la modification de deux plateformes existantes, l'installation d'une nouvelle plateforme puits et d'une plateforme de désulfuration. Une nouvelle phase de développement 3E a été lancée début 2005 pour trois nouvelles plateformes puits. La mise en production de cette phase de développement est attendue fin 2006.

### Communauté des États Indépendants (CEI)

La production 2005 en quote-part de TOTAL s'est établie à 9 kbep/j, soit 0,4 % de la production totale du Groupe, en ligne avec celle de 2004. En 2003, la production s'était élevée à 8 kbep/j.

#### Azerbaïdjan

La présence de TOTAL en Azerbaïdjan est concentrée sur le champ de Shah Deniz (10 %). Après le lancement du développement de la phase 1 de ce champ de gaz à condensats en 2003, quatre puits de développement ont été forés entre avril 2003 et décembre 2005. La plateforme TPG 500 a été achevée fin 2005. Les premières ventes de gaz à la Turquie devraient intervenir avant la fin de l'année 2006.

South Caucasus Pipeline Company (SCPC), dont TOTAL détient 10 %, poursuit la construction du gazoduc qui acheminera le gaz de Shah Deniz vers les marchés turcs. Ce gazoduc devrait être opérationnel au deuxième semestre 2006.

La construction de l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan) d'une longueur de 1 770 km et d'une capacité opérationnelle annuelle de 950 kb/j, démarrée en août 2002, s'est poursuivie en 2005 et les tronçons azéri et géorgien ont été mis sous huile. Cet oléoduc, propriété de BTC Co., dont TOTAL détient 5 %, reliera Bakou à la mer Méditerranée. Le premier chargement à Ceyhan (Turquie) est prévu pour le printemps 2006.

#### Kazakhstan

TOTAL est présent au Kazakhstan à travers le permis Nord Caspienne, dont le champ principal est Kashagan. TOTAL détient un intérêt de 18,5 % sur ce permis après finalisation en avril 2005 de la cession d'un intérêt de 1,85 % à KazMunayGas, la compagnie pétrolière nationale de la République du Kazakhstan.

En 2003 et 2004, des forages positifs avaient été réalisés sur les structures d'Aktote et de Kairan. Les programmes d'appréciation proposés sur ces blocs avaient été approuvés par les autorités en avril 2004. Un premier puits d'appréciation foré en 2004 sur la structure d'Aktote avait confirmé et précisé cette découverte.

L'activité d'exploration s'est poursuivie en 2005 avec la finalisation de l'acquisition d'une sismique 3D sur les zones d'Aktote et de Kairan et avec la préparation puis le forage du puits Kalamkas 2. Les résultats de ce puits sont en cours d'interprétation.

Sur le champ de Kashagan, la campagne de forage de développement démarrée en 2004 s'est poursuivie en 2005 avec le forage de quatre puits supplémentaires. L'approbation du plan de développement de ce champ par les autorités kazakhes en février 2004 avait permis le démarrage effectif des travaux relatifs aux premières tranches du projet de développement, dont la mise en œuvre est prévue par phases successives. Les travaux

d'infrastructures et de génie civil se sont intensifiés et la majeure partie des principaux contrats de fabrication et de construction des installations, à terre comme en mer, a été attribuée. L'importance des réserves du champ de Kashagan permet d'envisager à terme une production de plus d'un million de barils par jour (en 100 %).

#### Russie

TOTAL est présent en Russie depuis 1989. L'activité principale du Groupe porte sur le champ de Kharyaga, situé dans le territoire des Nenets.

La production, en part Groupe, a été de 9 kbep/j en 2005 et 2004 et 8 kbep/j en 2003.

Sur le champ de Kharyaga (50 %, opérateur), le développement de la phase 2, qui vise à améliorer le plateau de production, a démarré début 2003 et s'est terminé en 2005.

En 2005, TOTAL et la Fédération de Russie ont résolu par un accord amiable un différend portant sur l'application du contrat de partage de production.

Le Groupe avait mené des négociations en 2004 en vue de l'acquisition de 25 % du capital de la société Novatek. Ce dossier n'a pas abouti.

En 2005, TOTAL a été présélectionné par Gazprom, avec 4 autres compagnies étrangères, pour une éventuelle participation dans le projet gazier géant de Shtokman situé en mer de Barents.

## Europe

La production de TOTAL en quote-part en Europe s'est établie en moyenne à 770 kbep/j en 2005, soit 31 % de la production totale du Groupe. Les années 2003 à 2005 ont été marquées, en Norvège, par la mise en production des champs de Skirne, Kvitebjørn et Kristin, ainsi que par de nouveaux développements sur les champs existants : Ekofisk Area Growth, structure J et flanc ouest d'Oseberg et flancs nord et sud de Valhall. Au Royaume-Uni, des satellites des installations d'Alwyn (Forvie Nord, Nuggets N4) et d'Armada ont été mis en production. Tant au Royaume-Uni qu'en Norvège, plusieurs découvertes ont été réalisées et de nouveaux permis d'exploration ont été attribués.

## France

Le Groupe exploite des gisements en France depuis 1939, mais l'activité historique la plus importante a été l'exploitation du gisement de gaz de Lacq débutée en 1957.

Les principaux champs de gaz, situés dans le sud-ouest de la France, en particulier à Lacq-Meillon (100 %), ainsi que divers champs de gaz et de pétrole, de moindre importance, dans la même région et dans le bassin parisien, ont produit en quote-part Groupe 29 kbep/j en 2005 contre 35 kbep/j en 2004 et 38 kbep/j en 2003.

Le projet Lacq 2005 axé sur le renforcement des normes de sécurité existantes et l'optimisation des procédés d'exploitation du traitement de gaz sur le champ de Lacq-Meillon s'est achevé avec succès dans l'année.

Il est envisagé l'installation d'un pilote de capture de CO<sub>2</sub> par oxy-combustion avec un démarrage prévu en 2008. Dans une deuxième phase, il serait complété par la réinjection de ce gaz dans un gisement du Sud-Ouest.

## Italie

Le champ de Tempa Rossa (50 %, opérateur), situé dans le sud dans la région Basilicate, est le principal actif Amont du Groupe en Italie.

Suite à l'accord de principe conclu avec la région Basilicate en novembre 2004, l'année 2005 a été consacrée à la négociation de l'accord définitif permettant de mettre en œuvre le développement du champ de Tempa Rossa (huiles lourdes) sur la concession Gorgoglione sur la base du Plan de Développement déposé en 2003 auprès des autorités régionales. Le démarrage de la production est prévu en 2009 avec un plateau de 50 kb/j.

## Norvège

Dès la fin des années 1960, le Groupe a joué un rôle majeur dans la mise en valeur de nombreux gisements en mer du Nord norvégienne. La Norvège est le premier pays contributeur aux productions du Groupe. Le volume produit s'est établi en 2005 à 383 kbep/j, contre 406 kbep/j en 2004 et 405 kbep/j en 2003.

TOTAL a participé à toutes les campagnes d'attribution de domaine minier récentes. Dans ce cadre, plusieurs licences d'exploration ont été obtenues dont une en juin 2004 en tant qu'opérateur (blocs 6406/7 et 8), avec un intérêt de 40 %, dans la région prolifique de l'Haltenbanken.

TOTAL a obtenu les 4 blocs demandés dans le cadre de la campagne d'attribution "APA2005" fin 2005, dont un bloc opéré à 100 % au sud de la zone d'Onyx. Le puits d'Onyx SW a donné lieu, en 2005, à une découverte d'hydrocarbures.

Plusieurs champs ont été développés et mis en production durant les trois années écoulées.

TOTAL a signé fin 2005 un accord pour échange, au titre duquel il acquiert un intérêt de 30 % dans la licence PL211 et cède un intérêt de 5 % dans le champ de Tyrihans. Cette licence contient la découverte actuellement non développée de Victoria. Cet accord a pris effet après son approbation par les autorités norvégiennes début 2006. Il porte à 50 % la participation de TOTAL dans Victoria. TOTAL est devenu l'opérateur de la licence PL 211.

Dans le champ de Valhall (15,7 %), la production d'huile du flanc sud a démarré en mai 2003 et celle du flanc nord en janvier 2004. L'extension du champ de Vigdis dans la zone de Tampen (5,6 %) a été mise en production en octobre 2003. Les gisements de gaz et condensats de Skirne (40 %, opérateur), Kvitebjørn (5,0 %) et Sleipner Alpha North (9,4 %) sont entrés en production en 2004. La production du champ de gaz de Visund (7,7 %) a débuté en octobre 2005.

Le développement sous-marin du champ haute-pression/haute-température de Kristin (6,0 %) dans la région de l'Haltenbanken et la nouvelle plate-forme du projet Ekofisk Area Growth ont l'un et l'autre commencé à produire au 4<sup>e</sup> trimestre 2005. Dans la zone d'Oseberg (10,0 %), le premier puits sur la structure J produit depuis juin 2005 et le champ d'huile du flanc ouest a démarré en février 2006.

Le développement offshore du champ de gaz naturel de Snøhvit (18,4 %) et la construction des installations de l'usine de liquéfaction dédiée à cette production se poursuivent. Le développement sous-marin du champ d'huile de Vilje (24,2 %) et le développement innovant de Tordis IOR (5,6 %) dans la zone de Tampen en mer du Nord sont également en cours. Tous ces projets devraient entrer en production en 2007.

Dans la région de l'Haltenbanken, le développement du champ à huile, gaz et condensats de Tyrihans (21,5 % après échange) a été approuvé en février 2006. Le démarrage de la production est prévu en 2009 avec un premier plateau en 100 % estimé à 70 kbep/j vers 2011.

Démarrée en 1977, la production de Frigg (77,0 %, opérateur) s'est terminée le 26 octobre 2004. Le champ a produit au total 192 milliards de mètres cubes de gaz, représentant un taux de récupération de 78 %. Une partie importante du programme pluriannuel d'abandon des installations et de remise en état du site, approuvé par les autorités compétentes en 2003, a été réalisée durant l'été 2005, selon le calendrier prévu.

### Pays-Bas

Établi depuis près de 40 ans aux Pays-Bas, TOTAL est le deuxième opérateur gazier du pays avec une production en quote-part de 51 kbep/j en 2005 contre 59 kbep/j en 2004 et 58 kbep/j en 2003.

TOTAL détient 19 permis de production offshore dont 17 opérés et 2 permis d'exploration opérés (un offshore et un onshore).

Des actifs onshore ont été cédés en 2004, dans un objectif de rationalisation du portefeuille minier (dont les concessions de Zuidwal et Leeuwarden).

Dix puits de développement ont été forés au cours des trois années écoulées. Durant cette même période, le projet de compression K5PK a été achevé en septembre 2003. La première phase de restructuration du bloc L7 a été lancée ainsi que des travaux de maintenance majeurs avec le support de la plateforme hôtelière Seafox. Le développement de la structure L4G, approuvé en octobre 2004, a démarré avec une mise en production attendue durant le premier semestre 2006.

### Royaume-Uni

Le Groupe est implanté au Royaume-Uni depuis 1962. La production en quote-part de TOTAL s'est établie en moyenne à 307 kbep/j en 2005, en diminution par rapport aux productions des années 2004 et 2003 qui étaient respectivement de 332 kbep/j et 379 kbep/j. Le Royaume-Uni apporte plus de 12 % de la production de pétrole et de gaz du Groupe, provenant essentiellement de trois zones majeures : Alwyn, Elgin-Franklin et Bruce.

La zone d'Elgin-Franklin, en production depuis 2001, a fortement contribué à la présence du Groupe au Royaume-Uni. Cet investissement, le plus important réalisé en mer du Nord britannique depuis 20 ans, a constitué une performance technique conjuguant le développement des réservoirs les plus profonds de mer du Nord (5 500 m) avec des conditions de pression et de température parmi les plus élevées au monde.

Les autorités britanniques ont attribué à TOTAL, avec le statut d'opérateur, des permis dans trois zones du plateau continental UK lors de la 22<sup>e</sup> campagne d'attribution de permis en 2004 et dans deux zones lors de la 23<sup>e</sup> campagne d'attribution en 2005.

En 2005, TOTAL est entré avec 25 % d'intérêts dans deux zones situées à proximité d'Elgin-Franklin. Dans la première zone (blocs 30/1b et 30/1c), la part de TOTAL peut monter jusqu'à 50 %, en fonction des résultats du puits d'appréciation devant être foré sur la structure de Kessog. Dans la deuxième zone (bloc 22/30a), TOTAL participe au forage du prospect Aragon.

Des actifs marginaux ont été cédés pendant l'année 2005 (découvertes de Fiddich, Affleck et Enoch/J1).

Le forage du puits d'exploration Davan East, opéré par TOTAL, a démarré en septembre 2005. En 2004, TOTAL avait réalisé deux puits d'exploration/appréciation en tant qu'opérateur avec des résultats positifs, Laggan (50,0 %) et Alwyn Staffjord West (100,0 %). TOTAL avait aussi participé à l'exploration et à l'appréciation de la structure de Maria (28,9 %). Des résultats positifs avaient été enregistrés avec les puits Maria Horst et Maria Terrasse. Foré en 2003 à partir de la plateforme de Franklin, le puits d'exploration West Franklin (opérateur 46,2 %) avait donné lieu à une découverte.

Sur la zone d'Alwyn, la quatrième structure du complexe de Nuggets a été développée, et mise en production en octobre 2003. Le puits Alwyn Staffjord West est entré en production début 2005. Le premier puits de la phase III du développement de Dunbar (100 %) produit depuis la fin de l'année 2005. Le développement de la structure de Forvie North qui est raccordée aux installations d'Alwyn North (100 %) a été réalisé en 2005 et la production de gaz à condensats a commencé en décembre 2005.

Le développement des satellites d'Elgin (Glenelg – 49,5 %, opérateur) et Franklin (West Franklin – 46,2 %, opérateur) a débuté en 2005 avec le forage du puits à long déport de Glenelg, qui a atteint sa profondeur finale à la fin de 2005.

Le développement sous-marin de la découverte de Maria, qui sera connectée aux infrastructures d'Armada, a été approuvé en 2005. La production de la phase II du développement d'Alba (Alba Extreme South – 12,65 %) avait démarré en octobre 2004. Le puits d'exploration SW Seymour (25,0 %) avait été connecté à la plateforme d'Armada et mis en production en mars 2003.

Le Département de l'Industrie britannique et le Ministère norvégien du Pétrole ont donné leur accord aux opérations d'enlèvement des modules de surface de la plate-forme MCP01 en décembre 2005. Une partie du programme pluriannuel d'abandon des installations de Frigg et de restitution du site a été réalisée durant l'été 2005, ainsi que le contournement de MCP01 par la ligne d'export de gaz Vesterled. Durant l'été 2004, les arrêts planifiés des installations

d'Alwyn, de Dunbar et de Saint Fergus (100,0 % – 45 jours) et de Bruce (43,2 % – 56 jours) avaient permis de réaliser, d'une part, le contournement des plateformes Frigg TP1 et MCP01 par la ligne d'export gaz FUKA, et d'autre part, la pose, sur la plate-forme de Bruce, de modules de traitement et de compression. Un important programme de maintenance avait également été effectué sur l'ensemble des installations pendant ces arrêts.

Le gouvernement britannique a annoncé fin 2005 un projet d'augmentation de la *Supplementary Corporation Tax* pour les activités pétrolières, la *Corporation Tax (CT)* passant ainsi de 40 à 50 %. Pour les champs assujettis à la *Petroleum Revenue Tax (PRT)*, l'imposition combinée (CT + PRT) augmenterait de 70 % à 75 %. Sous réserve de l'approbation par le Parlement, cette augmentation de taxes deviendra effective à compter du début de l'année 2006.

## Moyen-Orient

**Depuis 80 ans, TOTAL noue au Moyen-Orient des partenariats à long terme. La production 2005 en quote-part de TOTAL au Moyen-Orient (y compris la production des filiales mises en équivalence et des filiales non consolidées) a diminué de 4 %, principalement en raison de l'impact des prix élevés des hydrocarbures sur les contrats de partage de production et *buy back*. Elle s'est établie en moyenne à 398 kbep/j en 2005 (représentant 16 % de la production totale du Groupe) contre 412 kbep/j en 2004 et 441 kbep/j en 2003. Entre 2003 et 2005, TOTAL a renforcé sa position dans le GNL avec le lancement du projet Yemen LNG et les progrès réalisés dans les projets Qatargas II (en attente de finalisation des accords) et Pars LNG.**

### Arabie Saoudite

TOTAL (30 %) participe à une *joint venture* avec la compagnie pétrolière nationale saoudienne Saudi Aramco, afin de réaliser de l'exploration gazière dans une zone de 200 000 kilomètres carrés dans le sud du Rub Al-Khali. Une première période de travaux de cinq ans a débuté en janvier 2004. Une campagne de gravimétrie de 137 800 kilomètres carrés a été réalisée en 2004. Une campagne sismique lancée en 2004 sur ce même site s'est poursuivie pendant l'année 2005 : cinq équipes d'acquisition étaient en opération à la fin de l'année 2005.

### Émirats arabes unis

Les activités de TOTAL sont localisées à Abu Dhabi et à Dubaï, où le Groupe s'est implanté respectivement en 1939 et 1954. La production de TOTAL en 2005 s'est élevée en moyenne à 249 kbep/j, contre 246 kbep/j en 2004 et 2003.

À Abu Dhabi, TOTAL détient une participation de 75 % (opérateur) dans le champ d'Abu Al Bu Khoosh. TOTAL détient également une participation de 9,5 % dans Abu Dhabi Company for Onshore Oil Operations (ADCO), société qui exploite les champs à terre d'Asab, de Bab, de Bu Hasa, de Sahil et de Shah, ainsi qu'une participation de 13,3 % dans Abu Dhabi Marine (ADMA), société qui exploite les champs en mer de Umm Shaif et de Zakum.

Par ailleurs, TOTAL détient une participation de 15 % dans Abu Dhabi Gas Industries (GASCO), société qui produit du butane, du propane et des condensats issus du gaz associé produit par les champs à terre. TOTAL détient également une participation de 5 % dans Abu Dhabi Gas Liquefaction Company (ADGAS), société qui produit du GNL, du GPL et des condensats issus du gaz naturel produit par les champs en mer.

Le Groupe détient en outre une participation de 33,3 % dans Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL) qui produit de l'ammoniac et de l'urée à partir du méthane fourni par Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC).

À Dubai, TOTAL participe à hauteur de 27,5 % dans les champs de Fateh, Falah et Rashid, grâce à sa participation de 25 % dans Dubai Marine Areas Limited (DUMA), à laquelle s'ajoute une participation de 2,5 % détenue directement par TOTAL E & P Dubai.

Enfin, TOTAL est actionnaire à hauteur de 24,5 % de la société Dolphin Energy Limited, qui devrait commercialiser à compter de 2007 aux Émirats arabes unis le gaz du projet Dolphin produit au Qatar. Des accords de vente de gaz ont été signés en 2003 et en 2005 et les autorités du Qatar ont approuvé le plan de développement final en décembre 2003. Les contrats de construction ont été attribués et les travaux progressent.

### Iran

La production du Groupe était en moyenne de 23 kbep/j en 2005, en baisse par rapport à 2004 et 2003. Elle provient de quatre contrats de type *buy back* sur les champs de Sirri, South Pars, Balal et Dorood.

Sur les champs de Sirri A & E (60 % au sein du consortium étranger), les opérations sont conduites depuis 2001 par la société nationale National Iranian Oil Company (NIOC).

La production en 100 % du champ de gaz à condensats offshore de South Pars, dans ses phases 2 et 3 (TOTAL 40 % au sein du consortium étranger), a été légèrement inférieure à 2 000 Mpc/j et 90 kbep/j en moyenne en 100 % sur 2005, en léger déclin par rapport à 2004, du fait de grands travaux de maintenance. Après achèvement de la phase de développement, les opérations de production sont conduites par la NIOC depuis 2004, avec le soutien de TOTAL grâce à un contrat d'assistance technique.

Le développement du champ d'huile offshore de Balal (46,8 % au sein du consortium) est terminé et les installations ont été transférées à la NIOC en 2004.

Le développement du champ de Dorood (55 % au sein du consortium) est en cours d'achèvement et TOTAL a démarré en partie les installations onshore.

TOTAL a signé en 2004 plusieurs accords fixant le cadre du futur projet de gaz naturel liquéfié de Pars LNG et ses principaux termes commerciaux. Ces accords organisent notamment la relation entre l'usine de Pars LNG (30 %), en charge des activités de liquéfaction, et le bloc 11 de South Pars (60 %) appelé à alimenter cette usine de liquéfaction. Le projet est conçu pour une capacité initiale de deux trains de cinq millions de tonnes de GNL par an chacun.

Dans ce cadre, les études d'ingénierie pour l'usine de liquéfaction de gaz naturel et pour le développement du bloc 11 de South Pars ont été lancées en 2005.

### Koweït

Depuis 1997, le Groupe apporte son assistance technique aux activités amont de la compagnie nationale Kuwait Oil Company (KOC) par le biais d'un contrat renouvelé en 2005.

Par ailleurs, le Groupe participe à hauteur de 20 % au consortium constitué en vue de l'appel d'offres ouvert aux compagnies pétrolières internationales, pour des opérations de production des champs situés au nord du pays.

### Oman

TOTAL est présent en Oman, principalement sur les blocs 6 et 53 ainsi que dans le complexe de liquéfaction de gaz Oman LNG/ Qalhat LNG. En 2005, la production a atteint 36 kbep/j en moyenne en part Groupe, en diminution par rapport à 2004 (40 kbep/j).

Sur le bloc 34 opéré par TOTAL (100 %), des études de reconnaissance ont été menées afin d'apprécier le potentiel pétrolier. Le bloc a été rendu en mai 2005 après réalisation d'une campagne sismique 2D.

Sur le bloc 6, opéré par Petroleum Development Oman (PDO) dont TOTAL détient 4 %, un nouvel accord de concession a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de 40 ans.

En 2005, TOTAL a acquis 2 % du contrat de partage de production du champ de Mukhaizna (bloc 53) à la suite de son transfert à l'opérateur Occidental.

L'usine de liquéfaction Oman LNG (5,54 %) a produit 6,9 Mt en 2005. Un troisième train de liquéfaction de 3,6 Mt/an lancé en 2003 et détenu par la nouvelle société Qalhat LNG a été mis en service fin 2005 ; Oman LNG y dispose d'un intérêt de 36,8 % (soit une participation indirecte de 2,04 % pour le Groupe).



### Qatar

Au Qatar, TOTAL détient des participations dans les champs d'Al Khalij, du North Field, dans le projet Dolphin ainsi que dans l'usine de liquéfaction de Qatargas. La production de TOTAL au Qatar (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence) s'est élevée en moyenne à 57 kbep/j en 2005, au même niveau que 2004, contre 54 kbep/j en 2003.

TOTAL détient une participation de 20 % dans les activités amont de Qatargas, qui produit du gaz naturel et des condensats sur un bloc du North Field. Le Groupe détient également une participation de 10 % dans l'usine de liquéfaction de Qatargas. Les trois trains de liquéfaction de gaz naturel (GNL) ont permis de produire 9,0 Mt en 2005, contre 9,1 Mt en 2004. Un projet de dégoullottage s'est achevé en juin 2005 amenant la capacité de production à 9,7 Mt par an.

En décembre 2001, un contrat a été signé avec la société nationale Qatar Petroleum. Il prévoit la vente de 2 000 Mpc/j de gaz du North Field, produit dans le cadre du projet Dolphin (24,5 %) pendant une période de 25 ans. Ce gaz sera acheminé vers les Émirats arabes unis par un gazoduc de 360 kilomètres. Le plan de développement final a été approuvé en décembre 2003 par les autorités du Qatar et les contrats de construction attribués en 2004. La construction progresse tant sur le site de Ras Laffan Industrial City que sur la partie en mer.

Sur le champ d'Al Khalij (100 %), la troisième phase de développement pour la zone nord a été achevée en septembre 2004 et a permis de porter la production à 45 kb/j en 2005.

En février 2005, TOTAL a conclu un protocole d'accord prévoyant l'acquisition par TOTAL d'une participation de 16,7 % dans le second train de Qatargas II. Ce projet intégré prévoit le développement de deux nouveaux trains de GNL d'une capacité annuelle de 7,8 millions de tonnes chacun. La mise en service est prévue en 2008. L'acquisition de la participation est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Enfin, TOTAL a annoncé, en juillet 2005, un projet d'implantation d'un centre de recherche dans le Parc Scientifique et Technique du Qatar.

### Syrie

En 2005, la production en part Groupe a été en moyenne de 25 kbep/j, provenant essentiellement des champs de Jafra et Qahar sur le permis de Deir Ez Zor (100 %, opéré par la société DEZPC détenue à 50 % par TOTAL).

L'usine de retraitement du gaz et des condensats de Deir Ez Zor (50 %), mise en route fin 2001 permet de collecter, traiter et transporter environ 175 Mpc/j de gaz associé, issus des permis de la région de Deir Ez Zor. Le contrat étant terminé, ces installations ont été transférées fin 2005 à la compagnie nationale SGC.

### Yémen

TOTAL est présent dans les deux bassins pétroliers du Yémen en tant qu'opérateur du bloc 10 (bassin de Masila, permis d'East Shabwa) et en tant que partenaire du bloc 5 (bassin de Marib, permis de Jannah).

La production sur le permis d'East Shabwa (28,6 %, opérateur) s'est établie en moyenne à 33 kb/j en 100 % en 2005. L'année 2005 aura vu la confirmation du potentiel du *Basement* avec une production record sur le bloc. Le permis de Jannah (15 %) a produit en moyenne 47 kb/j en 100 % en 2005.

Le projet de gaz naturel liquéfié Yemen LNG, dont la conduite des opérations est assurée par TOTAL (actionnaire à hauteur de 39,6 % après entrée de Kogas), a été officiellement lancé en août 2005. Ce projet prévoit la construction de deux trains de liquéfaction d'une capacité totale de 6,7 millions de tonnes par an et dont la mise en service est prévue fin 2008.

Trois contrats de vente à long terme de GNL ont été signés avec Suez (2,5 Mt/an) et TOTAL Gas & Power Ltd (2 Mt/an) pour des livraisons vers les États-Unis à partir de 2009 pour une durée de 20 ans et avec Kogas, pour des ventes de 2 Mt/an à destination de la Corée du Sud pour une durée de 20 ans. Dans le cadre de ce dernier accord, Kogas a pris une participation de 6 % dans la société YLNG.

## Participation dans les oléoducs et gazoducs

Le tableau suivant présente les participations de TOTAL dans les oléoducs et gazoducs :

Au 31 décembre 2005 Pipeline(s)	Origine	Destination	% intérêt	TOTAL opérateur	Liquides	Gaz
<b>FRANCE</b>						
TIGF	Réseau Sud-Ouest		100,00	x		x
<b>NORVEGE</b>						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		x	
Gassled <sup>(1)</sup>			9,13			x
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		x	
Kvitebjorn pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		x	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teeside (UK)	34,93		x	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage and Veslefrikk	Sture	8,65		x	
Sleipner East Condensate Pipe	Sleipner East	Karsto	10,00		x	
Troll Oil Pipeline I and II	Troll B et C	Vestprocess (Raffinerie de Mongstad)	3,70		x	
<b>PAYS-BAS</b>						
Nogat pipeline	F15A	Den Helder	23,19			x
West Gas Transport	K13A-K4K5	Den Helder	4,66			x
WGT Extension	Markham	K13-K4K5	23,00			x
<b>ROYAUME-UNI</b>						
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	43,25		x	
Central Area Transmission System (CATS)	Cats Riser Platform	Teeside	0,57			x
Central Graben	Elgin-Franklin	ETAP	46,17	x	x	
Liquid Export Line (LEP)						
Frigg System: UK line	Frigg UK, Alwyn North, Bruce, and others	St.Fergus (Écosse)	100,00	x		x
Interconnector	Bacton	Zeebrugge (Belgique)	10,00			x
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,00		x	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin Shearwater	Bacton	25,73			x
<b>GABON</b>						
Rabi Pipe	Rabi	Cap Lopez Terminal	100,00	x	x	
<b>ÉTATS-UNIS</b>						
Canyon Express	Aconcagua	Williams Plateform	25,80	x		x
<b>AMERIQUE DU SUD</b>						
<b>Argentine</b>						
Gas Andes	Neuquen Basin (Argentine)	Santiago (Chili)	56,50	x		x
TGN	Network (Nord de l'Argentine)		19,21	x		x
TGM	TGN	Uruguayana (Brésil)	32,68	x		x
<b>Bolivie</b>						
Transierra	Yacuiba (Bolivie)	Rio Grande (Bolivie)	11,00			x
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via Sao Paulo	9,67			x
TSB (project)	TGM (Uruguay)	TBG (Porto Alegre)	25,00			x
<b>Colombie</b>						
Ocensa	Cusiana, Cupiagua	Covenas Terminal	15,20		x	
Oleoducto de Alta Magdalena	Magdalena Media	Vasconia	1,00		x	
Oleoducto de Colombia	Vasconia	Covenas	9,50		x	
<b>ASIE</b>						
Yadana	Yadana (Myanmar)	Ban-I Tong (Frontière thaïlandaise)	31,20	x		x
<b>RESTE DU MONDE</b>						
BTC (projet)	Baku (Azerbaïdjan)	Ceyan (Turquie)	5,00		x	
SCP (projet)	Baku (Azerbaïdjan)	Erzurum (Turquie)	10,00			x
Dolphin (projet)	Ras Laffan (Qatar)	Taweelah (E.A.U.)	24,50			x

(1) Gassled: utilisation du réseau de gazoducs norvégiens à travers une association dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 9,13%. En plus de sa participation directe dans Gassled, TOTAL détient également un intérêt de 14,4% dans une association avec Norse Gas S.A. qui détient pour sa part un intérêt de 3,018% dans Gassled.



## Gaz & Électricité

Les activités Gaz & Électricité englobent le marketing et le trading de gaz naturel, de gaz naturel liquéfié (GNL) et d'électricité, le transport maritime et le trading de gaz de pétrole liquéfié (GPL), le transport et le stockage du gaz naturel, ainsi que la regazéification de GNL. Elles recouvrent également la génération d'électricité à partir de centrales à gaz à cycle combiné ou d'énergies renouvelables ainsi que la production et la vente de charbon. Dans l'ensemble de ces activités, TOTAL poursuit le développement de sa présence mondiale.

### Gaz naturel

En 2005, TOTAL a poursuivi sa stratégie de développement en aval de la production de gaz naturel. Cette stratégie vise à faciliter et à optimiser l'accès de ses productions et de ses réserves, actuelles et futures, non seulement aux marchés traditionnels (structurés autour de contrats long terme entre des producteurs et des compagnies gazières intégrées) mais également aux marchés ouverts (ou en voie d'ouverture) à la concurrence mondiale.

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, une partie de ses productions britannique, norvégienne et argentine ainsi que l'essentiel de sa production nord-américaine sont vendues sur des marchés spot.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Si les prix du gaz vendu au titre des contrats ont tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut ne se fassent sentir sur les prix de ces contrats.

La libéralisation croissante des marchés du gaz à l'échelle mondiale se traduit par une grande liberté d'accès des clients aux fournisseurs, ce qui induit de nouveaux modes de commercialisation, plus souples que les traditionnels contrats à long terme.

Dans ce contexte, TOTAL développe ses activités de trading, de marketing et de logistique afin de commercialiser ses productions de gaz auprès de nouveaux clients, industriels et commerciaux pour l'essentiel, qui souhaitent davantage de flexibilité dans leur approvisionnement.

(1) *Natural Gas Information 2005.*

### Europe

TOTAL est présent dans l'aval de la chaîne gazière depuis plus de 60 ans. À l'origine, ses activités de transport, de commercialisation et de stockage ont été développées en complément de la production gazière de Lacq (sud-ouest de la France). TOTAL poursuit aujourd'hui sa stratégie pour devenir un acteur de premier plan dans la fourniture de gaz aux clients industriels et commerciaux.

En France, le processus de dénouement des participations croisées de TOTAL et de Gaz de France dans leurs entreprises communes de transport et de fourniture de gaz s'est achevé au premier trimestre 2005.

Depuis avril 2005, l'ensemble des activités de transport et de stockage dans le Sud-Ouest est rassemblé au sein de la filiale à 100 % Total Infrastructures Gaz France (TIGF). Cette filiale opère un réseau de transport de 4 905 km de canalisations ainsi que deux unités de stockage pour une capacité utile totale de 2,4 milliards de mètres cubes, soit environ 22 % des capacités de stockage françaises (1).

L'année 2005 a été marquée par l'achèvement de la construction "d'Euskadour", second gazoduc reliant l'Espagne et la France sur la façade Atlantique, dont la réalisation avait été décidée en 2003 et commencée en 2004.

En 2005, TOTAL a vendu 7,4 milliards de mètres cubes de gaz (260 Gpc) auprès des consommateurs français (7,6 milliards de mètres cubes en 2004, sur l'ensemble de ses activités de négoce en France), par l'intermédiaire de sa nouvelle filiale de marketing Total Energie Gaz (TEGAZ).

En Espagne, Cepsa Gas Comercializadora commercialise du gaz sur le segment industriel et commercial depuis 2001. Cette société est détenue à hauteur de 35 % par TOTAL, de 35 % par Cepsa et de 30 % par la société nationale algérienne d'hydrocarbures Sonatrach. Avec sa participation de 45,3 % dans Cepsa, TOTAL détient ainsi directement et indirectement environ 50 % de cette société. En 2005, Cepsa Gas Comercializadora a vendu environ 1,8 milliard de mètres cubes (63 Gpc) de gaz naturel (pour environ 1 milliard de mètres cubes en 2003 et 2004).

TOTAL participe également aux études du projet Medgaz, gazoduc qui devrait relier directement l'Algérie à l'Espagne, dans lequel le Groupe détient un intérêt direct de 12 % et au travers de sa participation de 45,3 % dans Cepsa un intérêt additionnel indirect de 9 %.

Au Royaume-Uni, la filiale britannique Total Gas & Power Ltd commercialise du gaz et de l'électricité sur le marché industriel et commercial. Elle intervient par ailleurs dans le trading de gaz, d'électricité et de GNL à l'échelle mondiale. Cette filiale détient une participation de 10 % dans Interconnector UK Ltd, gazoduc reliant Bacton au Royaume-Uni à Zeebrugge en Belgique. En 2005, les volumes de gaz vendus par Total Gas & Power Ltd aux clients industriels et commerciaux se sont élevés à 5,4 milliards de mètres cubes (189 Gpc), pour 5,4 et 5 milliards de mètres cubes respectivement en 2004 et 2003. Les ventes d'électricité se sont élevées à 1,7 TWh (1,3 TWh en 2004 et 0,8 TWh en 2003).

### Continent américain

Aux États-Unis, TOTAL a commercialisé environ 17,6 milliards de mètres cubes (621 Gpc) de gaz naturel en 2005 (pour 15 et 10,4 milliards de mètres cubes en 2004 et 2003), qu'il s'agisse de ses propres productions ou de ressources extérieures.

En Amérique latine, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés de transport de gaz naturel situées en Argentine, au Chili et au Brésil et, en particulier, 19,2 % de la société Transportadora de Gas del Norte (TGN), qui exploite un réseau de transport de gaz couvrant la moitié nord de l'Argentine, et 56,5 % des sociétés propriétaires du gazoduc GasAndes, qui relie le réseau TGN à la région de Santiago du Chili. Ces différentes installations représentent, au total, un réseau intégré d'environ 9 000 km qui dessert les marchés argentin, chilien et brésilien à partir des bassins producteurs de gaz situés en Bolivie et en Argentine, où le Groupe dispose de réserves de gaz naturel.

Les mesures prises par l'Argentine à la suite de la grave crise économique de 2001 ont entraîné une dépréciation de la valeur des actifs des filiales locales de TOTAL. En 2005, TOTAL a maintenu ses efforts pour préserver au mieux cette valeur dans les domaines du transport de gaz et de la production d'électricité.

### Asie

TOTAL est présent dans la commercialisation de gaz naturel transporté par gazoduc en Indonésie, en Thaïlande et au Myanmar, et de gaz naturel acheminé sous forme de GNL au Japon, en Corée du Sud et à Taiwan. Le Groupe développe également de nouveaux marchés émergents pour la commercialisation de GNL regazéifié, notamment en Inde.

TOTAL détient au Japon une participation de 3 % dans DME-Development et une participation de 6 % dans DME-International, aux côtés de neuf sociétés japonaises. Ces sociétés ont pour objectif de développer un nouveau procédé pour obtenir du DiMéthyl Ether (DME), carburant liquide respectueux de l'environnement, par conversion de gaz naturel en monoxyde de carbone et hydrogène puis par transformation chimique de ce gaz

de synthèse. Les tests commencés en 2004 ont été poursuivis en 2005 sur une unité pilote d'une capacité de 100 tonnes par jour de DME. Plus de 17 000 tonnes de DME ont ainsi été produites en 2 ans à Kushiro, sur l'île d'Hokkaido. Ces bons résultats devraient permettre à DME-Development de valider cette nouvelle technologie. De son côté DME-International a engagé en 2005 des études de faisabilité pour la réalisation d'unités industrielles de production de DME.

### Gaz naturel liquéfié (GNL)

Dans le gaz naturel liquéfié (GNL), la direction Gaz & Électricité a la responsabilité des activités en aval de l'usine de liquéfaction : transport maritime, unités de regazéification, activités de stockage et de commercialisation. TOTAL a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL sur les trois continents grands consommateurs de gaz : l'Amérique du Nord (États-Unis et Mexique), l'Europe (France) et l'Asie (Inde). TOTAL se trouve ainsi en mesure de développer, au-delà de ses positions existantes, de nouveaux projets de liquéfaction de gaz naturel, notamment au Moyen-Orient.

### Europe

En Europe, un accord de partenariat avec Gaz de France signé fin 2004 et entré en vigueur début 2005 doit permettre à TOTAL de prendre une participation dans le futur terminal de Fos Cavaou et de disposer d'une capacité de regazéification de 2,25 milliards de mètres cubes par an. Ce terminal, en cours de construction dans le sud de la France, devrait réceptionner du gaz naturel liquéfié à partir de 2007 avec une capacité initiale de regazéification de 8,25 milliards de mètres cubes par an.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Snøhvit en Norvège, dont TOTAL est partenaire à hauteur de 18,4 %, Total Gas & Power Ltd a signé, en 2004, un contrat d'achat de 1 milliard de mètres cubes par an de GNL à destination essentiellement de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Les livraisons devraient commencer au dernier trimestre 2007.

### Amérique du Nord

Aux États-Unis, TOTAL a conclu, en novembre 2004, un accord de réservation de capacité de regazéification dans le terminal de Sabine Pass, en Louisiane, dont la construction a démarré en avril 2005. Selon les termes de cet accord, TOTAL disposera, à compter de 2009, pendant une période de 20 ans renouvelable, d'une capacité de regazéification d'environ 10 milliards de mètres cubes par an (1 Gpc/). Ce terminal sera alimenté en GNL par divers projets de production auxquels TOTAL participe à travers le monde, notamment au Moyen-Orient et en Afrique de l'Ouest.

Cette opération vient compléter les intérêts pris en 2003, à hauteur de 25 %, dans le terminal d'Altamira sur la côte Est du Mexique, dont l'avancement conforme au planning en 2005 permettra une mise en service au dernier trimestre 2006 avec une capacité initiale de regazéification de 6,7 milliards de mètres cubes par an (soit une capacité de 1,7 milliard de mètres cubes par an pour TOTAL).

### Asie

Le terminal de regazéification d'Hazira, situé en Inde sur la côte Ouest dans l'État du Gujarat, a été inauguré en avril 2005 avec une capacité initiale d'environ 3,4 milliards de mètres cubes par an. TOTAL avait pris en 2004 une participation de 26 % tant dans ce terminal que dans la société SHG qui a pour mission de commercialiser le GNL regazéifié.

Il est prévu que TOTAL approvisionne SHG en GNL à hauteur de 26 %.

### Moyen-Orient

Au Qatar, des négociations commencées en 2004 ont permis la signature, en février 2005, d'un protocole d'accord, dans le cadre duquel TOTAL prendra une participation de 16,7 % dans le second train de Qatargas 2 et achètera jusqu'à 5,2 millions de tonnes de GNL par an auprès de Qatargas 2 pendant 25 ans, destinés à être commercialisés principalement en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ce protocole d'accord reste soumis à l'approbation des autorités compétentes au Qatar et en Europe. Les négociations en vue de la finalisation des accords définitifs sont en cours.

Au Yémen, TOTAL, via sa filiale Total Gas & Power Ltd, a signé en juillet 2005 avec la compagnie Yemen LNG Ltd, dont TOTAL détient 39,6 %, un accord d'achat de 2 millions de tonnes par an de GNL pendant 20 ans à partir de 2009, pour des livraisons aux États-Unis.

En Iran, parmi les accords fixant le cadre du futur projet Pars LNG, auquel TOTAL participe à hauteur de 30 %, Total Gas & Power Ltd a signé un contrat d'achat de 3 millions de tonnes de GNL par an pendant 20 ans. Ce contrat reste conditionné à la prise de décision finale d'investissement de ce projet de construction de deux trains de liquéfaction de 5 millions de tonnes par an chacun.

### Afrique

A la suite de la décision finale prise en juillet 2004 par Nigeria LNG Ltd (société dans laquelle TOTAL détient une participation de 15 %) de construire un sixième train de liquéfaction de gaz à l'usine de Bonny (Nigeria), l'accord d'achat à Nigeria LNG de 1,2 milliard de mètres cubes par an pendant 20 ans via la filiale Total Gas & Power Ltd, est devenu effectif. Les livraisons devraient commencer en 2007.

Ces volumes, à destination essentiellement des marchés américains et européens, s'ajoutent aux 300 millions de mètres cubes par an pendant 20 ans achetés par TOTAL à Nigeria LNG à partir des trains 4 et 5, dont les livraisons ont commencé début 2006.

### Trading

Depuis 2001, la filiale Total Gas & Power Ltd est active sur le marché du trading de cargaisons de GNL. Cette activité permet à TOTAL d'assurer la flexibilité de ses approvisionnements de gaz pour ses principaux clients. Les fournisseurs sont les principales usines de liquéfaction disposant de quantités additionnelles par rapport à leurs engagements contractuels à long terme (Nigeria, Oman, Abu Dhabi, Algérie, Egypte). Les principaux clients tiers sont en France, en Espagne et en Asie (Inde, Japon et Taiwan). TOTAL a commercialisé 13 cargaisons spot en 2005, après 7 en 2004 et 11 en 2003.

### Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

En 2005, TOTAL a négocié et commercialisé 5 millions de tonnes de GPL (butane et propane) dans le monde (4,8 et 4,7 millions de tonnes respectivement en 2004 et 2003), dont environ 1 million de tonnes au Moyen-Orient et en Asie, 1 million de tonnes en Europe sur des bateaux de petite taille et 3 millions de tonnes de gros volumes dans les zones atlantique et méditerranéenne. Environ la moitié de ces quantités provient de champs ou raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce est exercée avec l'appui de six bateaux en affrètement à temps et d'environ 70 bateaux utilisés sur une base spot. En 2005, cette activité a représenté environ 10 % du commerce maritime mondial de GPL <sup>(2)</sup>.

Par ailleurs, TOTAL a poursuivi en 2005 la construction, lancée en novembre 2003, d'un terminal d'importation et de stockage de GPL situé sur la côte Est de l'Inde, dans l'État de l'Andhra Pradesh. Ce terminal, dont la mise en service est prévue en 2007, représentera une capacité de stockage d'environ 60 000 tonnes avec une capacité de soutirage de 1,2 million de tonnes par an. Pour ce projet, TOTAL s'est associé à hauteur de 50 % avec Hindustan Petroleum Company Ltd.

### Électricité et cogénération

TOTAL participe à diverses installations de génération d'électricité à base de gaz en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et au Moyen-Orient, conformément à sa stratégie de participation à tous les éléments de la chaîne gazière. TOTAL est partenaire dans des centrales électriques pour une puissance totale installée de plus de 5 300 MW, soit 2 347 MW en quote-part (hors cogénération liée au Raffinage).

(2) Source : Poter & Partners - LPG IN WORLD MARKETS - Yearbook 2005.

TOTAL est également partie prenante dans plusieurs installations de cogénération, procédé par lequel la vapeur d'eau produite à partir de la chaleur récupérée des turbines à gaz générant l'électricité est utilisée à des fins industrielles, notamment dans le raffinage, la pétrochimie ou le dessalement d'eau de mer. Le rendement énergétique d'une telle installation peut atteindre 60 à 85 %.

En Abu Dhabi, la centrale électrique au gaz de Taweelah A1, qui associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer depuis mai 2003, est détenue et exploitée par la société Gulf TOTAL Tractebel Power Cy, dans laquelle TOTAL détient une participation de 20 %. Taweelah A1 a une puissance de 1 430 MW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 mètres cubes par jour, ce qui en fait une des plus grandes usines à cogénération au monde fonctionnant au gaz naturel <sup>(3)</sup>. Cette centrale représente environ un quart des capacités de production d'électricité et d'eau douce de l'émirat d'Abu Dhabi.

La centrale thaïlandaise à cycle combiné de Bang Bo, d'une capacité de 350 MW, exploitée depuis mars 2003 par la société Eastern Power and Electric Company Ltd (EPEC), dont TOTAL détient 28 %, a atteint en 2005 le maximum des heures contractuelles de disponibilité (8 188 heures).

En Argentine, TOTAL détient 63,9 % de Central Puerto S.A. et 70 % d'Hydroneuquen. Central Puerto S.A. détient et exploite des centrales à gaz situées à Buenos Aires et dans le Neuquén pour une capacité totale de 2 165 MW. À travers sa participation de 70 % dans Hydroneuquen, TOTAL détient 41,3 % de Piedra del Aguila (HPDA), un barrage hydroélectrique de 1 400 MW situé dans le Neuquén.

Au Nigeria, TOTAL et son partenaire la compagnie nationale NNPC participent à deux projets de construction d'unité de génération électrique au gaz, qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux de développement de la production électrique, d'arrêt du torchage de gaz, et de privatisation du secteur électrique :

- la centrale électrique d'Afam (remise à niveau d'Afam V, 276 MW, et développement d'Afam VI, 600-660 MW) au travers de la "JV SPDC" dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 10 % ;
- la centrale électrique d'Obite (opérateur, 400 MW environ en cycle combiné) au sein de la "JV EPNL" dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 40 %.

Au Royaume-Uni, TOTAL a cédé en septembre 2005 sa part de 40 % dans Humber Power Ltd, centrale à gaz à cycle combiné d'une capacité de 1 260 MW, localisée dans l'estuaire de la Humber.

## Charbon

TOTAL a commercialisé environ 9,5 millions de tonnes de charbon sur le marché international en 2005 (11,3 millions de tonnes en 2004 et 11 millions de tonnes en 2003), dont 4,8 millions de tonnes de charbon vapeur sud-africain provenant des productions du Groupe destinées pour environ 67 % à la génération électrique en Europe, et pour environ 20 % à l'Asie. Ce volume a diminué par rapport à 2004, car TOTAL ne commercialise plus la part de son partenaire Xstrata (environ 2 millions de tonnes par an) du fait de la modification des accords de partenariat.

L'exportation du charbon sud-africain est réalisée à travers le port de Richard's Bay, le plus grand terminal charbonnier du monde, dont TOTAL détient 5,7 %. Sur le marché domestique sud-africain, les ventes du Groupe représentent 0,6 million de tonnes en 2005 et sont destinées aux secteurs industriel et métallurgique.

TOTAL est également actif dans le négoce de charbon, notamment via sa filiale à 100 %, Total Energy Resources à Hong-Kong, et un bureau de représentation implanté à Jakarta depuis septembre 2004. Sur les 3 millions de tonnes négociées en 2005, 70 % étaient destinées à l'Asie.

En France, TOTAL, par l'intermédiaire de sa filiale CDF Énergie, est un distributeur majeur de charbon vapeur au secteur industriel (papetier, cimentier, agroalimentaire, chauffage urbain, etc.) avec 2 millions de tonnes de ventes en 2005 provenant à environ 90 % de sources diversifiées extérieures au Groupe.

## Énergies renouvelables

TOTAL développe ses positions dans les énergies renouvelables au titre de la préparation de l'avenir énergétique, ainsi que de sa politique de développement durable. Actuellement, les deux principales composantes de ce développement sont l'énergie solaire photovoltaïque dans laquelle TOTAL est présent depuis 1983 et l'énergie éolienne. Par ailleurs, TOTAL a décidé, en 2005, de participer au développement d'une troisième filière de production d'électricité d'origine renouvelable, l'énergie marine de la houle et des vagues.

### Énergie solaire

Dans la filière photovoltaïque, TOTAL est présent depuis la fabrication de cellules (Photovoltech) jusqu'à la conception de systèmes (TENESOL), et au montage financier d'opérations d'électrification rurale (Temasol au Maroc et KES en Afrique du Sud).

En 2005, Photovoltech, société spécialisée dans la production de cellules solaires photovoltaïques dont TOTAL détient 42,5 % du capital (47,8 % depuis janvier 2006), a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 24 millions d'euros. Compte tenu de la forte demande

(3) *Cogeneration and On-Site Power Production – Volume 4, Number 4 – July-August 2003.*

du marché et du bon accueil réservé aux produits proposés par Photovoltech, la capacité de production, actuellement de 13 MWc/an, sera portée à 20 MWc/an en 2006 puis à 80 MWc/an en 2008.

En 2005, TOTAL a porté sa participation dans TENESOL (anciennement Total Energie) de 35 % à 50 % du capital aux côtés d'EDF. TENESOL est une société spécialisée dans la conception, la fabrication, la commercialisation et l'exploitation de systèmes solaires photovoltaïques. TENESOL a augmenté son chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 40 % entre 2004 et 2005 (environ 110 % entre 2003 et 2005). Celui-ci est d'environ 140 millions d'euros en 2005 et correspond à une puissance installée proche de 30,5 MWc. Les principaux marchés sont, en Europe, ceux de la connexion aux réseaux (en particulier en Allemagne) et, dans les départements français d'outre-mer, ceux de l'électrification rurale décentralisée et des systèmes de télécommunication. TENESOL dispose d'une usine de production de panneaux solaires située en Afrique du Sud d'une capacité annuelle de production de 35 MWc, et a commencé au deuxième semestre 2005 la production de panneaux solaires dans des locaux loués à Toulouse, dans l'attente de la construction d'une nouvelle unité qui aura, dans un premier temps, une capacité annuelle de production de 15 MWc.

Par ailleurs, TOTAL poursuit ses projets d'électrification rurale décentralisée (ERD), en répondant aux appels d'offres lancés par les pouvoirs publics dans différents pays. Ces programmes concernent actuellement le Mali, l'Afrique du Sud et le Maroc. En Afrique du Sud, le programme mené par Kwazulu Energy Service Company (détenue à hauteur de 35 % par TOTAL) porte sur 15 000 foyers. Près de 10 000 foyers étaient équipés à la fin de l'année 2005, contre 4 000 fin 2004 et 3 000 fin 2003.

Au Maroc, la société Temasol, détenue à hauteur de 32,2 % directement par TOTAL et à hauteur de 35,6 % par TENESOL, poursuit son développement lancé grâce à un premier marché public obtenu en mai 2002, portant sur 16 000 foyers. En 2004, Temasol a remporté l'intégralité d'un appel d'offres portant sur 37 000 foyers puis a remporté en 2005 une partie d'un nouvel appel d'offres portant sur 5 500 foyers supplémentaires, ce qui porte le total de foyers équipés ou à équiper au Maroc à 58 500. À fin 2005, environ 20 000 foyers ont été équipés au titre de ces appels d'offres (10 000 à fin 2004 et 4 200 à fin 2003).

## Énergie éolienne

Dans la filière éolienne, TOTAL opère actuellement une centrale éolienne à Mardyck, et poursuit des études de développement de plusieurs projets tant à terre qu'en mer, en France, au Royaume-Uni et en Espagne.

Mise en service en novembre 2003, la centrale éolienne de Mardyck au nord de la France, d'une capacité de 12 MW, a produit environ 26,4 GWh d'électricité en 2005. Cette centrale permet la comparaison d'équipements différents installés sur un même site, dans la perspective de projets ultérieurs plus importants à terre ou en mer.

TOTAL a été retenu en décembre 2005 par le ministère de l'Industrie, dans le cadre d'un appel d'offres lancé par les pouvoirs publics, pour un projet éolien à terre dans l'Aveyron d'une capacité de 90 MW. Conformément aux termes de l'appel d'offres, la réalisation effective du projet reste soumise à l'obtention d'un permis de construire. Cette phase d'autorisations sera accompagnée d'une large information et concertation avec les parties prenantes, et fera l'objet d'une enquête publique. La centrale éolienne pourrait être mise en service en 2008. Le projet sera réalisé par la société "Éoliennes de Mounès" qui sera détenue à parité par TOTAL et Harpen (Groupe RWE).

Le projet soumis par TOTAL, en 2004, dans le cadre de l'appel d'offres éolien en mer, situé au large de Dunkerque, n'a pas été retenu par le ministère de l'Industrie. Le ministère ayant annoncé le lancement d'un nouvel appel d'offres, TOTAL envisage de soumettre à nouveau une proposition pour ce projet.

## Énergie marine

En complément de son engagement dans les énergies solaire, photovoltaïque et éolienne, TOTAL a décidé de participer au développement de l'énergie marine de la houle et des vagues. Ainsi en juin 2005, TOTAL a pris une participation de 10 % dans un projet-pilote, situé au large de Santona, sur la côte Nord de l'Espagne.

Des études en cours permettront de dimensionner définitivement les installations, et notamment leur capacité de production. Ce projet de recherche-développement devrait permettre de mieux cerner le potentiel technique et économique de cette technologie.



## Secteur Aval

### Le secteur Aval couvre l'ensemble des activités du Raffinage & Marketing et du Trading & Shipping.

1<sup>er</sup> Raffineur/Distributeur en Europe <sup>(1)</sup>.

N° 1 en Afrique <sup>(2)</sup>.

Environ 2,7 millions de barils par jour (Mb/j) de capacité de raffinage au 31 décembre 2005.

Près de 17 000 stations-service au 31 décembre 2005.

Environ 3,9 millions de barils par jour (Mb/j) de produits vendus en 2005.

Parmi les premiers opérateurs mondiaux dans le trading de pétrole et de produits pétroliers.

Investissements 2005 : 1,78 milliard d'euros.

**34 611 collaborateurs**

#### Données financières du secteur Aval

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Chiffre d'affaires hors Groupe	99 934	86 896	80 640	68 658
Résultat opérationnel ajusté <sup>(3)</sup>	3 899	3 235	3 217	1 970
Résultat opérationnel net ajusté <sup>(3)</sup>	2 916	2 331	2 302	1 460

En 2005, l'environnement du raffinage a été particulièrement favorable. La croissance de la demande en distillats en Europe et la vigueur de la demande en essences aux États-Unis combinées à l'augmentation du différentiel de prix entre bruts lourds et bruts légers ont permis aux marges de raffinage de s'inscrire en forte hausse.

Sur l'ensemble de l'année 2005, le résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'établit à 2 916 millions d'euros contre 2 331 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 25 %.

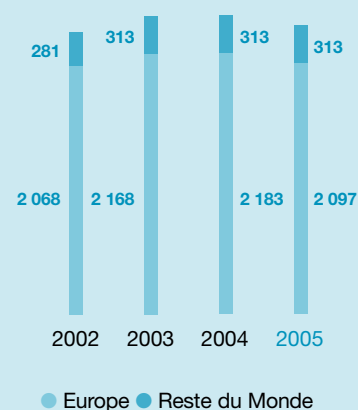
Exprimé en dollars, la progression du résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'établit à 0,7 milliard de dollars. L'amélioration de l'environnement a eu un impact positif estimé à 0,8 milliard de dollars. Les programmes de performance ont contribué pour 0,15 milliard de dollars mais leur effet a été plus que compensé par l'impact estimé à - 0,25 milliard de dollars des mouvements sociaux dans les raffineries en France et des conséquences de l'ouragan Rita dans le golfe du Mexique.

(1) Données société ; Oil and Gas Journal du 19 décembre 2005.

(2) Données société ; PFC Energy septembre 2005.

(3) Normes IFRS : hors éléments d'ajustement (éléments non récurrents et effet de stock). Normes comptables françaises : hors éléments non récurrents.

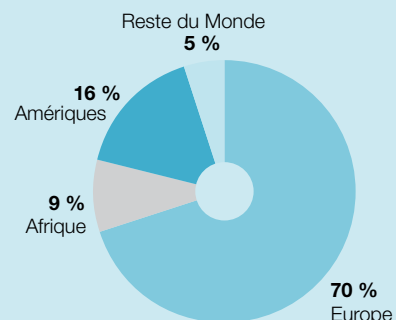
#### Volumes raffinés (kb/j) \*



\* En milliers de barils par jour, y compris quote-part dans Cepsa.

Pour l'ensemble de l'année 2005, les volumes raffinés affichent une baisse de 3 % à 2 410 kb/j contre 2 496 kb/j en 2004. Le taux d'utilisation des raffineries ressort ainsi à 88 % en 2005. Si l'on exclut l'impact des mouvements sociaux en France, et des conséquences de l'ouragan Rita, le taux d'utilisation ressort à 91 % en 2005, en retrait de 1 % par rapport en 2004 en raison d'un important programme de grands arrêts.

#### Ventes de produits en 2005 par zone géographique : 3 885 kb/j\*



\* En milliers de barils par jour, y compris trading et quote-part dans Cepsa.

## Raffinage & Marketing

Au 31 décembre 2005, TOTAL dispose d'une capacité de raffinage de 2 708 milliers de barils par jour (kb/j). Les ventes du Groupe se sont élevées à 3 885 kb/j de produits raffinés dans le monde (activités de négoce comprises), contre respectivement 3 771 kb/j en 2004 et 3 652 kb/j en 2003. TOTAL est le premier des raffineurs commercialisant leurs produits en Europe <sup>(1)</sup> et occupe le premier rang des distributeurs en Afrique avec 11 % de part de marché <sup>(2)</sup>. Au 31 décembre 2005, TOTAL exploite un réseau de 16 976 stations-service dans le monde contre 16 857 en 2004 et 17 284 en 2003 (environ 50 % sont détenues en propre).

Les activités de raffinage permettent également de développer un large éventail de produits de spécialités tels que les lubrifiants, les Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL), les carburants pour l'aviation, les bases pétrochimiques, les fluides spéciaux et les bitumes.

Dès fin 2003, TOTAL avait décidé une accélération de son programme d'investissements dans le raffinage pour répondre à une demande croissante de diesel en Europe et tirer parti du différentiel de prix entre les bruts lourds et les bruts légers. Ce programme, amorcé en 2004 avec le lancement de la construction d'un hydrocraqueur de distillats (DHC) à la raffinerie de Normandie, comprend de grands projets de conversion et de désulfuration. Le Groupe prévoit ainsi d'investir en moyenne 800 millions d'euros par an sur la période 2005-2010 (hors capitalisation des grands arrêts).

Dans les activités marketing, la stratégie du Groupe consiste essentiellement à renforcer ses positions historiques en Europe et en Afrique et à poursuivre les développements ciblés, notamment en Asie.

### Raffinage

Au 31 décembre 2005, TOTAL détient des participations dans 27 raffineries (dont 13 opérées directement) situées en Europe, aux États-Unis, aux Antilles françaises, en Afrique et en Chine.

L'Europe de l'Ouest représente plus de 85 % de la capacité de raffinage du Groupe, soit 2 344 kb/j, ce qui fait de TOTAL le premier raffineur sur cette zone. Douze raffineries y sont exploitées par TOTAL. Six d'entre elles sont situées en France, une en Belgique, une en Allemagne, deux au Royaume-Uni, une en Italie et une aux Pays-Bas. TOTAL détient par ailleurs des intérêts minoritaires dans la raffinerie allemande de Schwedt. Enfin, le Groupe est présent dans 4 raffineries en Espagne, par l'intermédiaire de sa participation dans Cepsa. Aux États-Unis, TOTAL exploite la raffinerie de Port Arthur (Texas) située sur le golfe du Mexique. Cette raffinerie, dont la capacité de production s'élève à 174 kb/j, bénéficie de l'intégration croissante des activités de raffinage et de pétrochimie.

(1) Données société, sur la base des capacités de raffinage et/ou des ventes.

(2) Données société ; PFC Energy septembre 2005.

(3) Complété d'une unité de fractionnement de pétrole brut (CDU), d'une unité de distillation sous vide (VDU) et d'une unité de production d'hydrogène (SMR).

Entre 2005 et 2010, près de 5 milliards d'euros seront consacrés à l'adaptation du raffinage de TOTAL à l'évolution de l'environnement pétrolier, et à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la sécurité des opérations.

- Tout d'abord, ces investissements visent à augmenter la production de gazole dont la demande continue à croître en Europe. Le premier projet de ce type est la construction de l'hydrocraqueur de distillats à la raffinerie de Normandie, en France. Cette unité, pour laquelle les travaux ont commencé au printemps 2004 et dont la mise en service est prévue pour l'été 2006, permettra de répondre à la demande croissante de distillats (gazole et carburéacteur en particulier) en Europe, de réduire sensiblement la production de fuel lourd de la raffinerie et d'accroître l'approvisionnement en bruts à haute teneur de soufre. Elle permettra aussi la production de bases de haute qualité pour les lubrifiants et fluides spéciaux et de naphta pour le vapocraqueur voisin. L'investissement total représente environ 500 millions d'euros, répartis sur la période 2003-2006, et comprend la construction simultanée d'une unité de production d'hydrogène pour un montant de près de 100 millions d'euros. Une unité d'hydrocraquage <sup>(3)</sup> d'une capacité de 2,1 millions de tonnes doit également être construite sur le site de la raffinerie Cepsa de Huelva en Espagne. Sa mise en service est prévue pour fin 2009. L'investissement représente près d'1 milliard d'euros.
- Ensuite, ces investissements ont pour objectif d'augmenter le traitement de bruts à haute teneur en soufre pour faire face à la part croissante des importations de bruts lourds et soufrés en provenance de la Communauté des États Indépendants (CEI). Le premier projet est la construction d'une unité de désulfuration à la raffinerie de Lindsey (Immingham) au Royaume-Uni. Cet investissement, d'un montant d'environ 0,2 milliard d'euros, permettra de porter la part des bruts soufrés dans l'approvisionnement du site de 10 % à 70 %. Sa mise en service est prévue pour fin 2008. Un second projet, actuellement à l'étude, concerne la construction d'une unité de désulfuration à la raffinerie de Donges en France.
- Ces investissements seront également orientés vers la construction d'une unité de conversion profonde en Amérique du Nord afin de traiter les bruts lourds. Un projet de construction de coker est actuellement à l'étude, la mise en service est prévue en 2010. Cet investissement représente un montant d'environ 0,9 milliard de dollars.



- Enfin, les investissements seront consacrés à l'amélioration de la fiabilité et de l'efficacité énergétique des raffineries du Groupe, à la réduction des émissions et à la rénovation de l'outil.

En 2005, les parts de Shell (20 %) dans la raffinerie de Rome ont été cédées à ERG (5,6 %) et à TOTAL (14,4 %). Par cette opération, TOTAL porte sa participation dans la raffinerie de Rome à 71,9 %. Parallèlement, TOTAL a cédé à Shell sa participation de 18 % dans la raffinerie de Reichstett en France.

En 2005, six raffineries exploitées par le Groupe en Europe ont été concernées par un arrêt pour grand entretien. Ces arrêts ont été mis à profit tout d'abord pour adapter les unités de raffinage aux nouvelles spécifications européennes sur les carburants à basse teneur en soufre (10 ppm de soufre) entrant en vigueur en 2009, mais également pour réduire l'impact des unités sur l'environnement (qualité de l'air et de l'eau), accroître l'efficacité énergétique des installations et améliorer la sécurité des sites.

### Capacité de raffinage de pétrole brut <sup>(1)</sup>

Le tableau suivant présente la part de TOTAL en capacité journalière de raffinage de pétrole brut.

Au 31 décembre (en milliers de barils par jour)	2005	2004	2003
<b>Raffineries exploitées par le Groupe</b>			
Normandie (France)	331	328	343
Provence (France)	158	155	159
Flandres (France)	159	160	160
Donges (France)	229	231	231
Feyzin (France)	118	119	117
Grandpuits (France)	99	99	97
Anvers (Belgique)	350	352	352
Leuna (Allemagne)	225	227	220
Rome (Italie) <sup>(2)</sup>	64	52	52
Immingham (Royaume-Uni)	221	223	223
Milford Haven (Royaume-Uni) <sup>(3)</sup>	73	73	73
Flessingue (Pays-Bas) <sup>(4)</sup>	84	84	84
Port Arthur (Texas, États-Unis)	174	176	176
<b>Sous-total</b>	<b>2 285</b>	<b>2 279</b>	<b>2 287</b>
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations <sup>(5)</sup>	423	413	409
<b>Total</b>	<b>2 708</b>	<b>2 692</b>	<b>2 696</b>

(1) En milliers de barils par jour. Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100 % des intérêts d'une raffinerie, la capacité indiquée représente la part proportionnelle détenue par TOTAL dans la capacité de raffinage globale du site.

(2) Participation de TOTAL de 71,9 % au 31 décembre 2005, 57,5 % au 31 décembre 2004 et 2003.

(3) Participation de TOTAL de 70 %.

(4) Participation de TOTAL de 55 %.

(5) 14 raffineries dans lesquelles TOTAL détient des intérêts compris entre 16,7 % et 55,6 % (7 en Afrique, 4 en Espagne, 1 en Allemagne, 1 en Martinique et 1 en Chine) + la raffinerie de Reichstett en France en 2003 et 2004.

### Production des raffineries

Le tableau suivant présente, par catégorie de produit, la part nette des quantités produites dans les raffineries du Groupe.

(en milliers de barils par jour)	2005	2004	2003
Essences	534	580	584
Carburants pour l'aviation	191	188	177
Kérosène et gasoil	639	712	724
Fiouls et combustibles	593	552	535
Autres produits	406	419	419
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>2 363</b>	<b>2 451</b>	<b>2 439</b>

(1) Y compris la part nette du Groupe dans Cepsa (45,3 %).

TAUX D'UTILISATION DES RAFFINERIES (BASÉ SUR LES BRUTS SEULS)	2005	2004	2003
	88 %	92 % <sup>(1)</sup>	91 % <sup>(1)</sup>

(1) Revu après calcul du taux d'utilisation sur les bruts seuls.

## Marketing

Le Groupe est un des leaders de la distribution dans l'ensemble que forment les six premiers marchés européens (France, Espagne, Benelux, Royaume-Uni, Allemagne et Italie)<sup>(4)</sup>.

En septembre 2005, TOTAL a annoncé l'acquisition des filiales de distribution d'ExxonMobil dans quatorze pays d'Afrique, devenant ainsi leader sur ce continent avec une part de marché de 11 %.

### Ventes de produits raffinés <sup>(a)</sup>

Le tableau suivant présente les volumes de produits raffinés moyens vendus par jour et par zone géographique par TOTAL.

(en milliers de barils par jour)	2005	2004	2003
France	852	882	917
Europe hors France <sup>(a)</sup>	1 537	1 505	1 509
États-Unis	256	257	237
Afrique	260	245	232
Reste du monde	151	129	87
<b>Total hors négoce international</b>	<b>3 056</b>	<b>3 018</b>	<b>2 982</b>
Négoce international	829	753	670
<b>Total dont négoce international</b>	<b>3 885</b>	<b>3 771</b>	<b>3 652</b>

(a) Y compris la part nette du Groupe dans Cepsa (45,3 %).

### Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente le nombre de stations du réseau TOTAL par principales zones géographiques pour les années indiquées.

Au 31 décembre	2005	2004	2003
France <sup>(a)</sup>	5 459	5 626	5 917
Europe hors France et Cepsa	4 937	5 003	5 196
Cepsa <sup>(b)</sup>	1 677	1 697	1 710
Afrique	3 505	3 199 <sup>(c)</sup>	3 324
Reste du monde	1 398	1 332 <sup>(c)</sup>	1 137
<b>Total</b>	<b>16 976</b>	<b>16 857</b>	<b>17 284</b>

(a) Revu après intégration du réseau tiers. Stations sous les marques TOTAL ou Elf, et environ 2 000 stations sous la marque Élan en 2004.

(b) Nombre total des stations appartenant au réseau Cepsa, société espagnole dans laquelle TOTAL détient une participation de 45,3 %.

(c) Revu après transfert de Madagascar de la zone Afrique vers Reste du Monde.

(4) Données sociétés, sur la base des quantités vendues.

## Europe

Le Groupe a achevé sa stratégie d'unification de son réseau sous la marque TOTAL en 2004. Associée au déploiement de la nouvelle identité visuelle du Groupe, cette stratégie a permis d'accroître, grâce à une visibilité renforcée, la cohérence et l'efficacité de sa politique commerciale.

TOTAL se positionne comme un acteur de premier plan dans le domaine des cartes pétrolières, avec près de trois millions de porteurs dans 16 pays européens. En 2005, plus de 4,54 millions de mètres cubes (m<sup>3</sup>) de carburants ont été vendus et réglés par carte, contre respectivement 4,32 et 4,41 millions de m<sup>3</sup> en 2003 et 2004.

Dans 17 pays européens, TOTAL dispose d'un réseau de 435 stations sous la marque AS24 dédiées au transport routier.

En France, le réseau sous la marque TOTAL, outre un maillage dense et une gamme élargie de services de qualité, bénéficie d'une diversification étendue (boutiques Bonjour) et de programmes de fidélisation renforcés. Les stations Elf "jaune et bleu" offrent des carburants de qualité à des prix particulièrement compétitifs, ainsi qu'une offre de services simplifiée. Au 31 décembre 2005, en France, on dénombre environ 3 000 stations sous la marque TOTAL et près de 300 stations Elf "jaune et bleu". Enfin, TOTAL distribue des carburants dans près de 2 000 stations sous la marque Élan qui sont situées en zone rurale.

En Europe, TOTAL développe un réseau de stations en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie, au Portugal et, en Espagne, au travers de sa participation de 45,3 % dans la société espagnole Cepsa. Les années 2003 et 2004 avaient été marquées par le recentrage des activités du Groupe dans les pays où la part de marché était significative : acquisition en 2004 de stations-service Shell-DEA en Allemagne en échange de stations-service en France, en République tchèque et en Hongrie ; accord en 2003 avec Agip Petroli et Galp pour la cession de stations à la marque TOTAL en Espagne en contrepartie de l'acquisition de stations en Italie et au Portugal.

En France, l'année 2005 a été marquée par une campagne d'attribution de concessions autoroute portant sur 58 stations dont 17 stations TOTAL. Le Groupe a obtenu 12 concessions de qualité, stratégiques en terme de taille et de maillage. En Allemagne, l'important programme de restructuration du réseau lancé en 2004 a été poursuivi en 2005 avec la rationalisation du portefeuille d'actifs et le développement des ventes connexes (hors carburant). Au Royaume-Uni, les effets de la restructuration lancée en 2003 se sont fait largement sentir et les efforts seront poursuivis en 2006 avec une deuxième phase de rationalisation des sites et de développement des ventes non carburants.

En avril 2005, TOTAL a lancé simultanément en France, Belgique, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Turquie deux nouveaux carburants, TOTAL EXCELLIUM 98 et TOTAL EXCELLIUM diesel. Ces carburants "nouvelle génération" ont pour effet de réduire la consommation en carburant et les émissions en dioxyde de carbone, de diminuer les émissions de polluants à l'échappement (en particulier le monoxyde de carbone), de baisser le niveau de bruit lors du démarrage à froid et d'assurer la propreté des pièces sensibles du moteur comme les injecteurs ou les soupapes d'admission. Le lancement de la gamme EXCELLIUM exprime la volonté de TOTAL de développer des solutions technologiques innovantes et économiques anticipant les attentes de ses clients. Fin 2005, les réalisations en termes de pénétration de ces nouveaux produits sont supérieures aux objectifs initialement fixés.

En 2005, TOTAL a démarré la distribution d'un additif spécial dénommé AdBlue (solution aqueuse à base d'urée) à l'usage du transport routier européen. L'utilisation de ce produit permet la destruction des oxydes d'azote dans le système d'échappement des moteurs de poids lourds pour répondre aux normes environnementales actuelles et futures (Euro IV et Euro V). En juin 2005, TOTAL a inauguré près de Lyon la première station-service française distribuant de l'urée. L'offre AdBlue de TOTAL va s'étendre progressivement à l'ensemble des 25 pays européens pour aboutir, d'ici à 2008, à un réseau de 400 stations, dont 200 en France.

L'année 2005 a également été marquée par le renouvellement des partenariats du Groupe avec les constructeurs Renault et Peugeot. Ces accords de coopération s'inscrivent dans les domaines de la Recherche et Développement (pour les carburants et les lubrifiants), de la relation commerciale avec les réseaux et des sports automobiles.

## Afrique

Au 31 décembre 2005, TOTAL est présent dans plus de 40 pays d'Afrique et dispose de participations dans 7 raffineries.

En 2005, TOTAL a renforcé sa position sur le continent africain par l'acquisition des filiales de distribution d'ExxonMobil dans 14 pays d'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée Conakry, Liberia, Malawi, l'île Maurice, Mozambique, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe). Ces acquisitions sont désormais effectives (à l'exception d'une participation en Zambie encore soumise à la décision des autorités de la concurrence). Cette opération correspond à la reprise de 500 stations-service auxquelles s'ajoutent 29 terminaux et dépôts d'une capacité totale de 380 000 m<sup>3</sup>. Par cet accord, TOTAL renforce sa présence dans les pays de l'Ouest, conforte son implantation à l'Est du continent et devient le premier distributeur de produits pétroliers en Afrique.

## Asie

Au 31 décembre 2005, TOTAL est présent dans 14 pays d'Asie et dispose d'une participation dans la raffinerie de Dalian en Chine.

TOTAL a signé en mars 2005 l'accord définitif de création d'une *joint venture* en Chine avec Sinochem pour développer un réseau de 200 stations à Beijing et au nord de cette ville. Le montant du projet s'élève à 120 millions de dollar. Trois stations sont opérationnelles à fin décembre 2005. Un second accord de *joint venture* avec Sinochem pour la création d'un réseau de 300 stations-service dans les provinces de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang dans l'Est de la Chine, pour un montant de 100 millions de dollar, a été signé en septembre 2005. Cet accord a reçu l'approbation du ministère du Commerce chinois en décembre 2005 pour la création des 100 premières stations, les 200 stations suivantes seront autorisées après l'ouverture complète de la distribution de produits pétroliers en Chine prévue pour 2006. TOTAL et Sinochem sont déjà associés depuis plus de 10 ans dans la raffinerie WEPEC de Dalian dont la capacité de traitement annuelle est de 10 millions de tonnes. TOTAL y détient une participation de 22,4 %. Un hydrocraqueur de distillats de 1,5 million de tonnes par an est en cours de construction. Il devrait être opérationnel en 2006. Ces investissements marquent une étape importante dans le développement de TOTAL dans la distribution de produits pétroliers en Chine.

En 2005, TOTAL a poursuivi le développement de son réseau aux Philippines et au Pakistan.

## Autres pays

En dehors des zones précédemment citées, TOTAL a développé une présence notable en Turquie et dans les Caraïbes.

En 2004, TOTAL a renforcé sa présence dans les Caraïbes avec la création de 2 filiales en Jamaïque et à Puerto Rico. Ces implantations sont venues compléter les positions existantes en Haïti, aux Antilles françaises, à Cuba et au Costa Rica.

## Spécialités

TOTAL élabore une large gamme de produits issus du pétrole raffiné au sein de ses raffineries et à partir d'autres unités.

TOTAL fait partie des acteurs majeurs sur le marché européen des produits de spécialités, en particulier sur les marchés des bitumes, des carburants pour l'aviation et des lubrifiants. TOTAL dispose de points d'avitaillement en carburants pour l'aviation répartis sur 550 aéroports. TOTAL distribue ses lubrifiants dans plus de 150 pays. En 2005, TOTAL a renforcé sa position sur le marché des lubrifiants en Europe centrale et orientale en créant avec la société roumaine Lubriffin une *joint venture* (TOTAL 51 %) pour produire et commercialiser des lubrifiants et des graisses destinés aux secteurs de l'automobile et de l'industrie.

(5) Données société, sur la base des volumes vendus.

(6) ETBE : Ethyl-Tertio-Butyl-Ether.

Quatrième acteur international dans la distribution du GPL<sup>(5)</sup> (butane et propane), TOTAL a poursuivi la croissance de cette activité à l'échelle internationale.

## Biocarburants et Hydrogène

Le Groupe joue un rôle actif dans la promotion des énergies renouvelables et des carburants alternatifs.

En 2005, TOTAL a conforté sa position d'acteur majeur pétrolier de la filière biocarburants en Europe en produisant 390 000 tonnes d'ETBE<sup>(6)</sup> dans 7 raffineries<sup>(7)</sup> et en incorporant 321 000 tonnes d'EMHV<sup>(8)</sup> dans les gazoles produits dans 8 raffineries européennes. En mai 2005, TOTAL a signé avec Sofiprotéol et Diester Industrie un contrat d'approvisionnement en EMHV pour des quantités croissantes allant jusqu'à 600 000 tonnes par an. En juillet 2005, TOTAL a également signé un protocole d'accord avec Neste Oil pour la production d'un biodiesel de nouvelle génération. TOTAL et Neste Oil étudient la possibilité de construire une unité de production de ce biodiesel en *joint-venture* 50/50 dans une des raffineries de TOTAL en Europe. Ce nouveau biodiesel de haute qualité contribuera à répondre aux objectifs d'incorporation de biocarburants. TOTAL a également accru en 2005 ses efforts de recherche dans le domaine de la valorisation de la biomasse à la fois au travers des procédés et des produits : production d'électricité et de vapeur, étude de technologies émergentes pour produire des biocarburants ou d'autres bio-produits. TOTAL a conclu plusieurs partenariats : aux Pays-Bas pour développer une technologie capable de convertir des résidus de biomasse humides en biodiesel ; en Allemagne pour étudier plusieurs voies de gazéification de la biomasse ; en France, le Groupe participe à divers projets de recherche soutenus par l'Agence Nationale de la Recherche. Enfin TOTAL étudie en partenariat avec des constructeurs automobiles l'intégration de ces biocarburants dans les moteurs.

En 2005, TOTAL a renforcé ses actions de recherche et d'essais menés sur les technologies de la pile à combustible et de l'hydrogène. Dans ce sens, TOTAL a développé des partenariats dans le domaine des applications automobiles (Renault en 2003, Delphi en 2001), ainsi que dans les applications stationnaires (Electrabel, Idatech en 2004). Un partenariat avec BVG, l'opérateur d'autobus de Berlin et premier transporteur public en Allemagne, a conduit à la création d'un centre de compétences Hydrogène à Berlin. La première station Hydrogène grand public est opérationnelle dans Berlin depuis novembre 2005. TOTAL est partie prenante de la plate-forme technologique Hydrogène lancée par la Commission européenne fin 2003, visant à promouvoir le développement de ces technologies en Europe.

(7) Y compris les raffineries Algeciras et Huelva de CEPSA.

(8) EMHV : Esters Méthyliques d'Huiles Végétales.

## Trading & Shipping

Les activités Trading & Shipping comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

Ces activités ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe. En outre, le savoir-faire et l'expertise acquis dans la conduite de ces activités permettent d'étendre les domaines d'intervention au-delà des stricts besoins du Groupe.

### Trading

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les premiers opérateurs mondiaux dans, notamment, le trading de pétrole brut et de produits raffinés.

Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut pour le Groupe au titre des trois derniers exercices.

<b>Ressources et débouchés de pétrole brut</b>			
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b> (en kb/j, sauf pourcentages)	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Débouchés de pétrole brut</b>			
Total des débouchés	4 465	4 720	4 713
Ventes au secteur Aval du Groupe <sup>(1)</sup>	2 111	2 281	2 165
Ventes à des tiers	2 354	2 439	2 548
<b>% Ventes à des tiers/total des débouchés</b>	<b>53 %</b>	<b>52 %</b>	<b>54 %</b>
<b>Ressources de pétrole brut</b>			
Total des ressources	4 465	4 720	4 713
Production propre <sup>(2) (3)</sup>	1 615	1 686	1 608
Achats à des tiers	2 850	3 034	3 105
<b>% Production propre/total des ressources</b>	<b>36 %</b>	<b>36 %</b>	<b>34 %</b>

(1) Hors part de Cepsa, dans laquelle TOTAL a une participation de 45,3 %.

(2) Y compris condensats et liquides de gaz naturel.

(3) Y compris la part proportionnelle des productions des filiales communes.

La division Trading intervient largement sur les marchés physiques et sur les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de trading, le Groupe utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations de prix du pétrole brut et des produits raffinés.

La division Trading effectue des transactions physiques au comptant, mais conclut également des contrats à terme ou d'échange et utilise des instruments dérivés (*futures, forwards, swaps, options*, etc.).

Toutes les activités de trading du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une politique rigoureuse de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

Au cours de l'année 2005, les principaux composants du marché ont atteint des niveaux extrêmement élevés :

		2005	2004	2003	min 2005		max 2005	
Brent IPE - 1 <sup>st</sup> Line	(\$/b)	55,3	38,0	28,5	40,5	(Jan.)	67,7	(Sep.)
Gasoil IPE - 1 <sup>st</sup> Line	(\$/t)	507,9	347,5	250,1	361,5	(Jan.)	655,3	(Sep.)
VLCC Ras Tanura Chiba - BITR	(\$/t)	13,9	20,0	12,1	6,7	(Jun.)	30,4	(Nov.)

*IPE : International Petroleum Exchange, devenu ICE futures*

*1<sup>st</sup> Line : cotation sur l'International Petroleum Exchange pour livraison sur le mois M +1*

*VLCC : Very Large Crude Carrier. Données estimées à partir des index de marché du BITR (Baltic International Tanker Routes).*

Au cours de l'année 2005, avec en moyenne, des volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits raffinés d'environ 5 millions de barils par jour, la division Trading de TOTAL a maintenu un niveau élevé d'activité.

## Shipping

La division Shipping de TOTAL assure en priorité le transport des pétroles bruts et des produits raffinés nécessaires aux activités du Groupe. Elle fournit en permanence toute la variété des services de shipping nécessaires au développement de l'activité du Groupe. Elle maintient une politique rigoureuse de sécurité. Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise, comme d'autres compagnies pétrolières et certains armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci.

Au cours de l'exercice 2005, la division Shipping du Groupe a réalisé 3 032 affrètements, pour un volume de 130 millions de tonnes. La flotte affrétée à temps par la division Shipping est composée de 60 navires en affrètement à long ou moyen terme (dont 6 navires GPL). Il s'agit d'une flotte jeune (moyenne d'âge inférieure à 6 ans pour les transporteurs de brut, moins de 5 ans pour les navires de produits), essentiellement composée de navires à double coque.

Les réglementations de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et de l'Union Européenne en matière de sécurité du transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers sont en vigueur depuis 2004. Elles comprennent, outre des réglementations en Europe sur le transport de produits lourds, un calendrier de mise hors service des navires à simple coque jusqu'en 2010 (avec une possibilité d'étendre cette échéance jusqu'en 2015 en cas de dérogation particulière). Les taux de marché très favorables aux armateurs en 2004 et 2005 ont ralenti le rythme des mises hors service. De nombreuses livraisons attendues en 2006, 2007 et 2008 devraient favoriser une baisse des taux de fret et accélérer le processus de sortie des navires à simple coque.

## Secteur Chimie

La dimension de ses activités fait du secteur Chimie de TOTAL l'un des plus grands producteurs intégrés au monde <sup>(1)</sup> (en chiffre d'affaires consolidé).

Le secteur Chimie inclut la Chimie de Base, regroupant la pétrochimie et les fertilisants, la Chimie de Spécialités qui comprend le caoutchouc, les résines, les adhésifs et la métallisation ainsi qu'Arkema qui regroupe, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, les Produits Vinyliques (auparavant rattachés à la Chimie de Base), la Chimie Industrielle et les Produits de Performance.

Les données financières du secteur Chimie de TOTAL sont présentées d'après la nouvelle organisation interne issue de la création d'Arkema pour 2004 et 2005.

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DU SECTEUR CHIMIE

(en millions d'euros)

	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Chiffre d'affaires hors Groupe	22 326	20 042	20 042	17 260
Résultat opérationnel ajusté <sup>(2)</sup>	1 349	1 138	1 086	558
Résultat opérationnel net ajusté <sup>(2)</sup>	957	767	656	254

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ (HORS GROUPE)

(en millions d'euros)

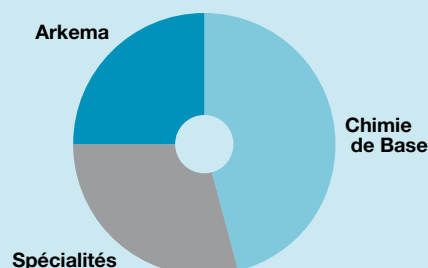
	2005 IFRS	2004 IFRS
Chimie de Base	10 245	8 864
Spécialités	6 520	6 015
Arkema	5 561	5 156

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

	2005 IFRS	2004 IFRS
Chimie de Base	447	410
Spécialités	345	302
Arkema	161	46

### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2005



Les ventes du secteur Chimie de TOTAL ont atteint 22,33 milliards d'euros en 2005 contre 20,04 milliards d'euros en 2004 et 17,26 milliards d'euros en 2003 <sup>(3)</sup>. En 2005, l'Europe représente 56 % des ventes totales du secteur, l'Amérique du Nord 26 %, le solde représentant 18 % a été réalisé principalement en Asie et en Amérique latine.

Les résultats du secteur ont poursuivi leur redressement entamé en 2004, en dépit du renchérissement du coût des matières premières et de l'énergie. Les marges pétrochimiques, très élevées entre le deuxième semestre 2004 et le premier trimestre 2005, se sont ensuite significativement repliées sous l'effet de la faiblesse de la demande, accentuée par des effets de destockage, et de l'appréciation du prix du naphta et de l'énergie ; elles se sont partiellement restaurées au dernier trimestre de l'année 2005.

(1) Données sociétés.

(2) Normes IFRS : hors éléments d'ajustement (éléments non récurrents et effet de stocks), normes comptables françaises : hors éléments non récurrents.

(3) En normes comptables françaises.

(4) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006.

En février 2004, TOTAL a annoncé une réorganisation du secteur Chimie afin d'alléger ses structures fonctionnelles et de créer, aux côtés de la Chimie de Base et des Spécialités, une entité dotée d'une organisation plus flexible et plus réactive, de façon à mieux répondre aux attentes des marchés. Cette nouvelle société, dénommée Arkema, a été établie le 1<sup>er</sup> octobre 2004. Elle rassemble la totalité des activités Produits Vinyliques, Chimie Industrielle et Produits de Performance de TOTAL et a vocation à devenir un acteur indépendant en 2006 <sup>(4)</sup>.

En 2005, la division Sécurité Industrielle du secteur Chimie de TOTAL a poursuivi son plan d'actions dans trois domaines essentiels : la sécurité au poste de travail, les systèmes de management de la sécurité et la prévention des risques majeurs.



## Chimie de Base

Les activités Chimie de Base de TOTAL regroupent la pétrochimie, qui comprend la pétrochimie de base (production d'oléfines et d'aromatiques), le polyéthylène, le polypropylène et les styréniques, ainsi que les fertilisants.

En 2005, les ventes ont atteint 10,25 milliards d'euros, contre 8,86 milliards d'euros en 2004. L'année 2005 a connu une forte

hausse des prix des matières premières et de l'énergie par rapport à 2004. Les hausses de prix des monomères et polymères qui ont suivi ont eu en retour un effet négatif sur le niveau général de la demande en 2005. La Chimie de Base a cependant réussi à améliorer son résultat opérationnel ajusté de près de 15 % de 2004 à 2005.

### Répartition des capacités de production de TOTAL

(en milliers de tonnes)	Europe (2005)	Amérique du Nord (2005)	Asie et Moyen- Orient <sup>(3)</sup> (2005)	Total monde (2005)	Total monde (2004)	Total monde (2003)
Oléfines <sup>(1)</sup>	5 185	1 155	665	7 005	7 055	6 960
Aromatiques	2 550	930	645	4 125	4 040	3 870
Polyéthylène	1 315	440	280	2 035	2 130	2 186
Polypropylène	1 205	1 070	145	2 420	2 305	2 295
Styréniques <sup>(2)</sup>	1 310	1 350	515	3 175	3 110	3 110

(1) Éthylène + Propylène + Butadiène.

(2) Styrène + Polystyrène + Élastomères

(3) Dont participations minoritaires au Qatar et 50 % des capacités de Samsung - Total Petrochemicals à Daesan (Corée du Sud).

### Pétrochimie

La pétrochimie de TOTAL regroupe la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), ainsi que le polyéthylène, le polypropylène et les styréniques. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, ces activités sont regroupées au sein de TOTAL Petrochemicals.

Les principaux sites pétrochimiques de TOTAL sont situés en Belgique (Anvers, Feluy), en France (Gonfreville, Carling, Lavéra, Feyzin), au sud des États-Unis au Texas (Port Arthur, Houston, Bayport) et en Louisiane (Carville), et également à Singapour et en Chine (Foshan). Reliées par pipelines aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques de TOTAL bénéficient, pour la plupart, d'une forte intégration avec les activités de raffinage du Groupe.

Le 1<sup>er</sup> août 2003, TOTAL a créé une *joint venture* 50/50 avec la société Samsung General Chemicals. Basée à Daesan en Corée du Sud et rebaptisée Samsung Total Petrochemicals, elle produit et commercialise une large gamme de produits pétrochimiques et de polymères destinés aux marchés asiatiques.

TOTAL a pour objectif de renforcer ses positions parmi les leaders de la profession en combinant croissance compétitive et amélioration de la productivité sur ses grands sites existants. Sur les marchés matures, TOTAL mène une politique de compétitivité accrue sur ses grands sites traditionnels. En Asie, la croissance plus soutenue de la demande conduit TOTAL à se développer, soit à partir d'usines situées au cœur des marchés les plus dynamiques, soit à partir de positions bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières.

Dans ce contexte, Samsung Total Petrochemicals a lancé un important programme de modernisation de son site de Daesan. Cet investissement prévoit notamment, d'une part, une augmentation significative des capacités de production du vapocraqueur et de l'unité de styrène et, d'autre part, la construction d'une nouvelle ligne de polypropylène. La mise en service de ces nouvelles capacités est prévue respectivement en 2007 et 2008.

Par ailleurs, au Qatar, TOTAL participera à travers sa filiale Qatofin à la construction d'un vapocraqueur sur éthane à Ras Laffan et d'une ligne de polyéthylène linéaire basse densité à Mesaieed. Le démarrage de ces installations est prévu en 2008.

### Pétrochimie de base

La pétrochimie de base regroupe les oléfines et les aromatiques issus du vapocraquage de coupes pétrolières, essentiellement le naphta, ainsi que des productions de propylène et d'aromatiques issues du raffinage. L'environnement économique de cette activité est très volatile et les marges sont fortement influencées par l'évolution du prix du naphta.

L'année 2005 a été marquée par la hausse importante du prix du naphta. La hausse du prix des monomères qui s'en est suivie a affecté le niveau global de la demande.

La production d'oléfines a progressé de 4 % environ en 2005 par rapport à 2004 et a atteint un nouveau niveau record après avoir augmenté de 12 % en 2004 par rapport à 2003.

### Polyéthylène

Le polyéthylène est un plastique issu de la polymérisation de l'éthylène produit par les vapocraqueurs du Groupe. Il est destiné principalement aux marchés de l'emballage, de l'automobile, de l'alimentaire, des câbles et des canalisations. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande et par la concurrence des productions en croissance du Moyen-Orient qui bénéficient d'un accès privilégié à la matière première (éthylène produit à partir d'éthane).

En 2005, la demande est restée soutenue en Asie, ce qui a permis d'absorber l'essentiel des productions issues des nouvelles capacités construites au Moyen-Orient. Aux États-Unis les ouragans ont eu un impact important sur la production. Dans ce contexte, les volumes de ventes ont diminué de 3 % par rapport à 2004 après avoir progressé de 5 % en 2004 par rapport à 2003.

### Polypropylène

Le polypropylène est un plastique issu de la polymérisation du propylène produit par les vapocraqueurs et les raffineries du Groupe et destiné principalement aux marchés de l'automobile, de l'emballage, des équipements ménagers, des appareils électriques, des fibres et de l'hygiène. Les marges sont principalement influencées par le niveau de la demande et par la disponibilité et le prix du propylène.

En 2005, la demande, tout particulièrement en Europe, a été affectée par les niveaux de prix très élevés atteints par le polypropylène. Les ouragans ont eu un impact négatif sur l'activité américaine. En Asie, après un premier semestre relativement morose, la demande s'est améliorée au cours de la deuxième partie de l'année.

### Styréniques

Ce centre de profit regroupe le styrène, le polystyrène et les élastomères. L'essentiel des productions de styrène du Groupe sont polymérisées en polystyrène, plastique dont les débouchés principaux sont les marchés de l'emballage, des appareils électriques et électroniques et de l'audio-vidéo. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande en polystyrène ainsi que par le prix du benzène, la principale matière première.

En 2005, la demande a été particulièrement décevante en Europe et en Amérique du Nord après une croissance modérée en 2004. En revanche, la demande a été très soutenue en Chine en 2005, où les ventes ont progressé de 22 % par rapport à 2004.

### Fertilisants

Grande Paroisse produit et commercialise des engrais azotés à partir de gaz naturel, ainsi que des engrais composés par mélanges de produits azotés, phosphorés et de potasse. Le principal facteur affectant les marges est le prix du gaz naturel.

En 2005, le chiffre d'affaires de Grande Paroisse a progressé de près de 7 % par rapport à 2004, après avoir progressé de plus de 12 % en 2004 par rapport à 2003. Les ventes d'ammonitrates et de solutions azotées en 2005 ont progressé de manière significative tandis que la demande en engrais composés s'est vivement contractée.

Grande Paroisse a continué de faire face aux conséquences de la catastrophe survenue le 21 septembre 2001 à Toulouse. Les paiements effectués par Grande Paroisse, au titre de sa responsabilité civile présumée, au-delà des indemnités versées par les compagnies d'assurances dans le cadre de la police de responsabilité civile se sont poursuivis tout au long de l'année 2005 et atteignent un montant cumulé proche de 1 165 millions d'euros au 31 décembre 2005.

## Spécialités

Les Spécialités du secteur Chimie de TOTAL comprennent les activités de transformation du caoutchouc (Hutchinson), les résines (Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers), les adhésifs (Bostik) et la métallisation (Atotech). Elles couvrent des marchés grand public et industriels où la stratégie marketing, l'innovation et le service à la clientèle sont des atouts majeurs. Le Groupe qui commercialise les produits de spécialités dans plus de 55 pays entretient pour ces activités un objectif de développement à l'international, combinant croissance interne et acquisitions ciblées, axé sur les marchés en expansion et sur la distribution de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

En 2005, malgré une demande peu soutenue en Europe, le chiffre d'affaires de ces activités s'est établi à 6,52 milliards d'euros, en augmentation de 8 % par rapport à 2004, après avoir progressé de 5 % en 2004 par rapport à 2003. Le résultat opérationnel ajusté a progressé de près de 10 % par rapport à 2004.

### Caoutchouc

Hutchinson fabrique et commercialise des produits issus de la transformation du caoutchouc destinés aux industries automobile et aérospatiale et aux marchés grand public.

Le chiffre d'affaires de 2005 a progressé de 4 % environ par rapport à 2004, après avoir progressé d'environ 3 % en 2004 par rapport à 2003. Le pôle Industrie a bénéficié d'un environnement porteur des secteurs défense et aéronautique. Son chiffre d'affaires a progressé d'environ 15 % entre 2004 et 2005. Le chiffre d'affaires du pôle Grand Public s'est contracté de 3 % environ en raison de la faiblesse persistante de la consommation en Europe.

En dépit de la morosité du marché automobile en Europe et aux États-Unis en 2005, l'activité automobile a maintenu son chiffre d'affaires au niveau de celui de 2004.

Hutchinson a renforcé son pôle Industrie grâce à l'acquisition en juillet 2005, de la société française Techlam, filiale de Safran, fournisseur de pièces mécaniques à différents secteurs industriels. Au cours de l'année 2005, Hutchinson a poursuivi sa croissance dans les zones à fort potentiel de développement, principalement l'Europe orientale, l'Amérique du Sud et la Chine.

### Résines

Par l'intermédiaire de ses trois filiales, Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers, TOTAL produit et commercialise des résines pour adhésifs, encres, peintures, revêtement et matériaux de structure.

En 2005, en dépit d'une demande relativement peu soutenue, TOTAL a amélioré ses résultats dans les activités de résine. Le chiffre d'affaires a augmenté de 13 % environ en 2005 par rapport à 2004, après avoir progressé de 7 % en 2004 par rapport à 2003.

En 2005, Cray Valley a renforcé son pôle de résines tackifiantes en réalisant l'acquisition des résines d'hydrocarbures Wingtak de Goodyear et Sartomer a réalisé l'acquisition de l'usine de Kaucuk en République tchèque, produisant des additifs sur base polybutadiène qui connaissent une forte croissance.

### Adhésifs

Bostik, la filiale adhésifs de TOTAL, est un des leaders mondiaux dans son secteur en chiffre d'affaires, avec des positions de premier plan dans les segments industriels, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

Le chiffre d'affaires a progressé de 6 % en 2005 par rapport à 2004 après avoir augmenté de 3 % en 2004 par rapport à 2003. En 2005, l'activité est restée soutenue aux États-Unis et en Asie, mais la demande a régressé en Europe de l'Ouest, en particulier dans le secteur grand public, et le prix des matières premières a augmenté.

En 2005, Bostik a lancé la construction de deux nouvelles usines de colles pour carrelage à Sainville (France) et à Sidney (Australie). Également en 2005, Bostik a réalisé plusieurs acquisitions de sociétés présentes sur les marchés du bâtiment et de la distribution en Turquie (Cekomastik), en Grande-Bretagne (Laybond et Biscem) et aux Philippines (Global Brands) et s'est renforcé en Australie avec le rachat de AV Syntec, spécialiste des colles pour bois.

## Métallisation

Atotech qui regroupe les activités de chimie de métallisation de TOTAL, est le deuxième acteur mondial de ce secteur en terme de chiffre d'affaires <sup>(5)</sup>.

Le chiffre d'affaires a progressé de 7 % environ par rapport à 2004, après avoir progressé de 6 % en 2004 par rapport à 2003. Après un léger ralentissement au premier semestre 2005, l'activité a été significativement mieux orientée sur la deuxième moitié de l'année, en particulier en raison d'une demande soutenue de l'industrie électronique en Asie.

En 2005, Atotech s'est renforcé en acquérant d'une part les actifs de la société KAM, fournisseur de solutions biochimiques en particulier pour l'industrie automobile, et d'autre part les actifs des sociétés Chemeta et MAG, fabricants de produits pour le traitement et la métallisation des surfaces respectivement en Lituanie et Russie (Chemeta) et en République tchèque et Slovaquie (MAG). Par ailleurs, Atotech a augmenté en 2005 les capacités de production de ses sites de Guangzhou (Chine) et de Neuruppin (Allemagne).

<sup>(5)</sup> Données société.

# Arkema

En 2004, TOTAL a réorganisé son secteur Chimie en regroupant ses activités de chlorochimie, d'intermédiaires et de polymères de performance dans un nouvel ensemble qui a pris le 1<sup>er</sup> octobre 2004 le nom d'Arkema. Arkema est organisé en trois pôles d'activité, les Produits Vinyliques, la Chimie Industrielle et les Produits de Performance, regroupant 14 centres de profit. Ses activités sont exercées de façon globale en s'appuyant sur des implantations industrielles en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, ainsi que sur des filiales commerciales dans plus de 40 pays.

Arkema dispose de six centres de Recherche et Développement, dont quatre en France, un aux États-Unis et un au Japon, et compte près de 1 400 chercheurs. Arkema consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement.

Arkema a vocation à devenir indépendante après l'Assemblée Générale des actionnaires de TOTAL du 12 mai 2006 qui devra statuer sur le projet de scission d'Arkema.

Le chiffre d'affaires d'Arkema a progressé de près de 8 % en 2005 par rapport à 2004, et son résultat opérationnel ajusté a pratiquement doublé.

## Produits Vinyliques

Le pôle Produits Vinyliques est constitué de différentes activités appartenant à une filière allant de l'électrolyse du sel jusqu'à la transformation du PVC (polychlorure de vinyle). Il regroupe la fabrication de chlore-soude, de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), de chlorométhanes, de dérivés chlorés et de PVC, l'activité tubes et profilés (Alphacan) ainsi que les compounds PVC. Ses trois centres de profit sont : Chlorochimie et PVC, Compounds Vinyliques et Alphacan.

Ce secteur doit faire face à des conditions de marché fluctuantes et à une concurrence intense. Arkema entend rester un des acteurs importants en Europe et a engagé en 2005 un plan de progrès incluant l'arrêt d'ateliers peu performants et l'extension de ses unités les plus compétitives. Ce plan prévoit en particulier la spécialisation du site de Saint-Auban sur ses points forts (PVC de spécialité, T111) et l'arrêt de ses activités déficitaires, le recentrage de l'usine de Saint-Fons sur la production de PVC, l'augmentation des capacités de production des usines de Fos, Lavéra et Berre ainsi que la modernisation des unités de production de PVC de Balan. Il se traduira par la suppression de plus de 500 postes et par des investissements proches de 100 millions d'euros.

Le centre de profit **Chlorochimie et PVC** comprend les électrolyses chlore-soude (procédés membrane, diaphragme et mercure), les productions situées immédiatement en aval (CVM, chlorométhanes et dérivés chlorés), ainsi que la fabrication du PVC (PVC suspension, PVC pâtes et co-polymères).

Le centre de profit **Compounds Vinyliques** offre une large palette de produits prêts à l'emploi obtenus par mélange de PVC et d'additifs (plastifiants, stabilisants, colorants). Elle utilise un grand nombre de matières premières dont certaines proviennent d'Arkema (PVC, plastifiants, stabilisants, modifiants).

**Alphacan** exerce ses activités en aval de la production de PVC. Il fabrique deux grands types de produits, des tubes et des profilés, obtenus principalement par extrusion de compounds de PVC, dont il assure lui-même la fabrication. Il vise principalement les marchés du bâtiment et des travaux publics, ses produits étant utilisés pour l'évacuation des eaux usées, l'adduction d'eau potable, l'assainissement, l'irrigation, les systèmes de chauffage et les fenêtres.

## Chimie Industrielle

Le pôle Chimie Industrielle rassemble plusieurs filières de la chimie des intermédiaires regroupés en cinq centres de profit : les Acryliques, le PMMA (Polyméthacrylate de méthyle), la Thiochimie, les Fluorés et les Oxygénés. Ces activités partagent un certain nombre de caractéristiques communes dont la mise en œuvre de procédés de fabrication complexes et l'existence de marchés mondiaux offrant des perspectives de croissance soutenues en particulier dans la zone Asie.

Dans ces différentes filières, Arkema dispose d'unités de production en Europe et en Amérique du Nord pour la plupart de ses grands produits (acide acrylique, méthacrylate de méthyle, PMMA, fluorés, eau oxygénée, dérivés du soufre). Le pôle est également présent en Asie et peut s'appuyer sur sa base industrielle locale pour les fluorés, l'eau oxygénée et le PMMA.

La Chimie Industrielle a pour objectif de continuer à développer ses activités en s'appuyant sur de nouvelles implantations en Asie, des dégoullottages ciblés en Europe et aux États-Unis, en mettant en œuvre des projets de collaboration avec ses grands partenaires et en fiabilisant son outil industriel.

Les principaux produits du centre de profit **Acryliques** sont l'acide acrylique et ses dérivés (esters acryliques, super-absorbants), le méthacrylate de méthyle, les alcools oxo, l'anhydride phtalique, ou encore le dioctylphtalate. Ses principaux marchés sont les revêtements (peintures, UV curing), les super-absorbants, le PMMA, les additifs plastiques, le traitement de l'eau, le papier ou encore les adhésifs.

Le centre de profit **PMMA** exerce ses activités au plan mondial sous la bannière d'Altuglas International et sous les marques Altuglas® et Plexiglas®. Elle est présente sur les trois continents avec des usines aux États-Unis, au Mexique, en Europe et en Corée du Sud.

À la suite du doublement de la capacité de l'unité de Jinhae (Corée du Sud) en 2004, le centre de profit a continué à développer son implantation en Asie.

Le plan de consolidation sur ses deux sites français de Bernouville et de Saint-Avoid de l'ensemble de ses productions de plaques en Europe a franchi une nouvelle étape avec le démarrage d'une ligne de plaques extrudées à Bernouville en mai 2005. La mise en œuvre de ce plan devrait être finalisée d'ici à la fin 2006.

Le centre de profit **Thiochimie** regroupe la chimie du soufre, les amines, les solvants oxygénés et les additifs pour le caoutchouc. Ses marchés sont très divers : alimentation animale, industrie pétrolière, traitement des eaux, chimie fine, industrie des polymères et du caoutchouc.

Le démarrage des nouvelles unités d'acroléine et de MMP (méthylthiopropionaldéhyde) sur le site de Beaumont (États-Unis) a été un événement majeur de l'année 2005. Cet investissement confirme la volonté d'Arkema de rester un fournisseur important de méthyl mercaptan pour l'industrie de la méthionine.

Le centre de profit **Fluorés** produit et commercialise une gamme d'HCFC (hydrochlorofluorocarbones) et d'HFC (hydrofluorocarbones) sous la marque Forane®. Ces produits sont principalement destinés aux marchés de la réfrigération (bâtiment, automobile, distribution) et des mousses (agent d'expansion des mousses polyuréthanes par exemple). Certains servent de monomères aux polymères fluorés (PTFE ou polytétrafluoroéthylène, PVDF ou fluorure de polyvinylidène). Les Fluorés pour Arkema sont une activité mondiale avec des sites de production en Europe (France, Espagne), aux États-Unis et en Chine.

Les activités **Oxygénés** trouvent leurs applications dans deux grands secteurs : le blanchiment et la chimie. Les produits principaux sont l'eau oxygénée, le chlorate de soude et l'hydrazine et ses dérivés. Les productions sont réparties sur six sites industriels. L'eau oxygénée est pour Arkema une activité mondiale reposant sur des unités de production en Europe (France, Allemagne), en Amérique du Nord (Canada, États-Unis) et en Asie (Chine).

En juillet 2005, Arkema a annoncé un plan d'extension de 20 000 tonnes/an de ses capacités de production en Amérique du Nord, grâce à un investissement sur le site de Bécancour (Québec, Canada) dont la mise en service est prévue pour la mi-2006.

Cette décision s'inscrit dans la volonté d'Arkema de continuer à développer cette activité. La capacité de l'usine de Shanghai (Chine) avait déjà été augmentée en 2004.

## Produits de Performance

Le pôle Produits de Performance regroupe six centres de profit : les Polymères techniques, les Spécialités chimiques (Ceca), les Peroxydes organiques, les Additifs, les Résines urée formol et l'Agrochimie (Cerexagri). Ces activités partagent le même objectif : apporter dans les différents marchés concernés des solutions techniques adaptées aux besoins spécifiques exprimés par leurs clients. Dans diverses niches, Arkema détient des positions fortes. Il s'agit en particulier des polyamides 11 et 12, du PVDF, des tamis moléculaires, des additifs pour le PVC (stabilisants chaleur à base d'étain, modifiants chocs et agents de mise en œuvre acryliques), des peroxydes organiques, ou des traitements pré et post-récoltes des fruits et légumes. Avec des implantations industrielles sur les trois continents, Arkema appréhende ses marchés de façon globale.

Les facteurs clés des activités du pôle Produits de Performance résident dans la qualité de la relation avec le client, la capacité à proposer des solutions innovantes, à développer de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et à tirer parti du potentiel des marchés régionaux en croissance.

Le centre de profit **Polymères Techniques** rassemble plusieurs lignes de produits (polyamides de spécialité, PVDF, polyoléfines fonctionnelles) reposant sur des marques réputées : Rilsan®, Orgasol®, Pebax®, Kynar®, Evatane®, Lotryl®, Lotader®, Orevac®...

En mai 2005, la nouvelle unité d'EVA haute teneur de Balan (France) a été démarrée. Cette nouvelle unité remplace l'ancienne unité de Mont (France) qui a été arrêtée.

Les activités du centre de profit **Spécialités Chimiques** (Ceca), organisées en filiale, s'articulent autour de deux segments : les tensio-actifs et agents d'interface d'une part, l'adsorption et la filtration d'autre part.

Les **Peroxydes Organiques** sont des initiateurs utilisés dans plusieurs domaines : les grands polymères (initiateur de polymérisation pour le polyéthylène basse densité, le PVC, le polystyrène), les polymères acryliques, les polyesters insaturés ou la réticulation du caoutchouc. Arkema dispose d'une dizaine d'unités de production en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie.

Le démarrage de l'unité de Changshu, proche de Shanghai (Chine), en juillet 2005 vient compléter un dispositif asiatique qui s'appuyait déjà sur des unités de production en Corée du Sud, en Inde et au Japon.

Des plans de restructurations ont été annoncés à Saint-Fons (France) et à Spinetta (Italie) afin d'améliorer la compétitivité des activités européennes.

Le centre de profit **Additifs** se situe à la croisée des additifs pour le PVC et des dérivés de l'étain. Ses produits sont regroupés dans quatre catégories principales : les modifiants choc et agents de mise en œuvre pour le PVC, les stabilisants chaleur pour le PVC, les additifs de revêtement et enfin les catalyseurs. Les Additifs bénéficient d'une large implantation géographique, avec des usines en Europe (Pays-Bas), aux États-Unis et en Asie (Chine, Japon), et figure parmi les leaders mondiaux dans ses principales applications.

Le centre de profit **Résines Urée Formol** fabrique et commercialise des résines à base d'urée, de formol et de mélamine destinées au marché du bois (panneaux de particules, contre-plaqué, planchers). Elle dispose de deux sites de production, à Villers Saint-Paul (France) et à Leuna (Allemagne, placé pour tirer parti de la croissance de la demande en Europe Centrale).

Le centre de profit **Agrochimie** (Cerexagri) concentre son activité dans quelques secteurs de niche du marché de l'agrochimie destinés au marché des fruits et légumes, notamment les fongicides, les insecticides et les produits de protection, après récolte.

## Autres activités

### Commerce électronique

La démarche de TOTAL visant à valoriser le potentiel des nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité des processus (en particulier dans le domaine des achats, de la logistique et des ventes) s'est poursuivie en 2005.

Piloté par la fonction Achats du Groupe, l'*e-Purchasing* (approvisionnement électronique, négociations/enchères en ligne) a continué à se déployer au sein des entités du Groupe. L'utilisation des outils de négociation en ligne s'étend à toutes les catégories d'achats, y compris les achats de services industriels (ingénierie d'installations, maintenance, etc.).

En ce qui concerne l'*e-Procurement* (approvisionnement en ligne), le nombre de commandes dématérialisées continue de croître régulièrement, ainsi que le nombre de fournisseurs concernés.

Dans le domaine des ventes, l'Internet est un moyen de plus en plus utilisé par TOTAL, en particulier dans ses activités de marketing où les prises de commande en ligne, sur des portails Internet mis à la disposition des clients du Groupe, génèrent des volumes de transactions très significatifs (plus de 200 000 commandes saisies en ligne en 2005) pour un chiffre d'affaires en croissance régulière (plus de 5 milliards d'euros en 2005). Parmi les

produits concernés par ces services de vente en ligne, figurent les bitumes, fiouls lourds, essences, gasoil et combustibles. Les efforts seront poursuivis en 2006 dans ce domaine, pour apporter aux clients de nouveaux produits ou services accessibles sur Internet.

L'année 2005 a été également celle de l'industrialisation progressive de l'*e-Transit* (gestion collaborative sur Internet des transports internationaux) qui, après des pilotes positifs fin 2004, a donné lieu à un déploiement large au sein des filiales de la branche d'activité Exploration & Production et au sein de certaines activités d'Arkema. D'autres entités du Groupe (comme par exemple Hutchinson dans la Chimie de Spécialités) se sont déjà mobilisées pour utiliser ces services à compter de l'année 2006.

Dans le domaine des déplacements professionnels, TOTAL a poursuivi le déploiement de solutions dites d'*e-Booking*, permettant aux nombreux voyageurs du Groupe de réserver leurs voyages en ligne tout en respectant la politique (en particulier les tarifs négociés avec les compagnies aériennes) définie par TOTAL.

Enfin, des initiatives se sont poursuivies en 2005 dans le domaine de l'*e-Invoicing* (dématérialisation des flux factures), et des déploiements sont prévus au cours de l'année 2006.



## Investissements

### Principaux investissements réalisés au cours de la période 2003-2005

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Amont	8 111	6 202	6 170	5 302
Aval	1 779	1 675	1 516	1 235
Chimie	1 115	949	905	1 115
Holding	190	78	77	76
<b>Total</b>	<b>11 195</b>	<b>8 904</b>	<b>8 668</b>	<b>7 728</b>

L'essentiel des investissements réalisés par TOTAL est constitué de nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans l'Amont, les investissements sont principalement consacrés aux développements de nouvelles installations de production d'hydrocarbures ainsi qu'aux activités d'exploration et à l'acquisition de nouveaux permis. En 2005, les investissements de développements ont été particulièrement consacrés aux projets suivants : Kashagan au Kazakhstan, Ekofisk et Snohvit en Norvège, Dalia, Rosa et BBLT en Angola, Tunu/Tambora en Indonésie, Dolphin au Qatar, Forvie au Royaume-Uni, Akpo et Bonga au Nigeria. En 2005, 1,4 milliard de dollars a été par ailleurs consacré à l'acquisition de la société Deer Creek Energy Ltd au Canada.

Dans l'Aval, les investissements se répartissent entre le raffinage et les activités de marketing (notamment le réseau). Dans le raffinage (environ 1 milliard de dollars en 2005 contre 0,7 milliard de dollars en 2004), ils sont consacrés d'une part à la maintenance des installations (y compris les grands arrêts à hauteur de 0,3 milliard de dollars en 2005) et d'autre part à des projets visant à l'augmentation des productions de produits légers, à l'addition de capacités de désulfuration, à l'adaptation de l'outil aux nouvelles spécifications et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des usines. En particulier, la poursuite de la construction du DHC (hydrocraqueur de distillats) de la raffinerie de Normandie a représenté environ 0,2 milliard de dollars en 2005.

Dans la Chimie, les investissements 2005 concernent pour environ 40 % la Chimie de Base, pour environ 30 % les Spécialités et pour environ 30 % Arkema.

### Principaux investissements en cours

Pour l'année 2006, TOTAL a annoncé un budget d'investissement de 13,5 milliards de dollars (hors acquisitions), dont 75 % environ dans l'Amont.

Les investissements dans l'Amont devraient atteindre 10 milliards de dollars en 2006. Ils devraient être essentiellement consacrés aux grands projets de développements parmi lesquels : Kashagan au Kazakhstan, Yemen LNG, Ekofisk et Snohvit en Norvège, Dalia et Rosa en Angola, Akpo au Nigeria, Tunu/Tambora en Indonésie, Dolphin au Qatar, Tahiti aux États-Unis et Moho Bilondo au Congo. Par ailleurs, 1 milliard de dollars devrait être dédié à l'activité d'exploration.

Dans l'Aval, les investissements permettront entre autres de développer des projets destinés à augmenter la capacité de production de diesel et de traitement des bruts à haute teneur en soufre.

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir de ses excédents de trésorerie d'exploitation (voir note 26 de l'annexe aux comptes consolidés, page 213), qui sont essentiellement complétés par un recours régulier au marché obligataire en fonction des conditions offertes par les marchés financiers (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, page 203). Toutefois, les investissements pour lesquels des entreprises communes sont mises en place entre TOTAL et des partenaires extérieurs au Groupe font généralement l'objet de financements de projet spécifiques.

### Principaux investissements envisagés

Pour la période 2007-2010, TOTAL envisage de consacrer un budget annuel d'investissements comparable, en moyenne, à celui de 2006, tant en montant qu'en répartition sectorielle.

## Organigramme

---

### Place de la Société au sein du Groupe

TOTAL S.A. est la société mère du Groupe. Au 31 décembre 2005, il existe 787 sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A., dont 682 sociétés par intégration globale, 11 sociétés par intégration proportionnelle et 94 sociétés par mise en équivalence.

Les activités du Groupe sont organisées selon le schéma d'organisation figurant aux pages 60 et 61. Les secteurs d'activités du Groupe bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles (Finances, Juridique, Éthique, Assurances, Stratégie et évaluation des risques, Ressources humaines et Communication), également présentées dans ce schéma d'organisation et regroupées au sein de la société mère TOTAL S.A.

### Filiales de la Société

La liste des principales filiales directes ou indirectes de la Société figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés (page 232).

## Propriétés immobilières, usines et équipements

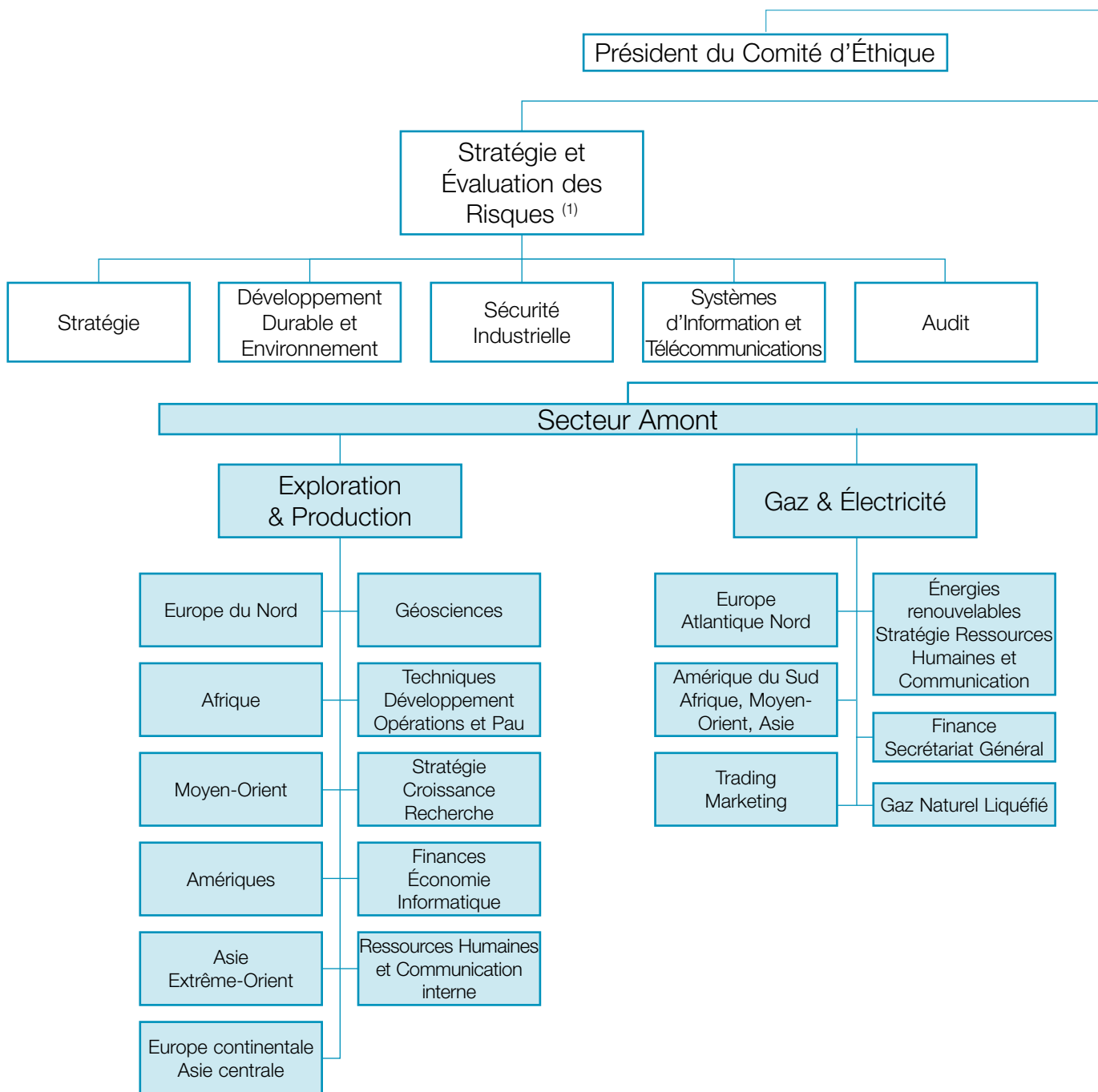
---

Les sociétés du Groupe exploitent de nombreux sites, en pleine propriété, concession, location ou autrement, dans plus de 130 pays à travers le monde. Les activités exploitées dans ces propriétés immobilières, champs d'hydrocarbures et autres installations ou implantations industrielles, commerciales ou administratives sont décrites aux pages 11 à 40 (secteur Amont), 41 à 48 (secteur Aval) et 49 à 56 (secteur Chimie).

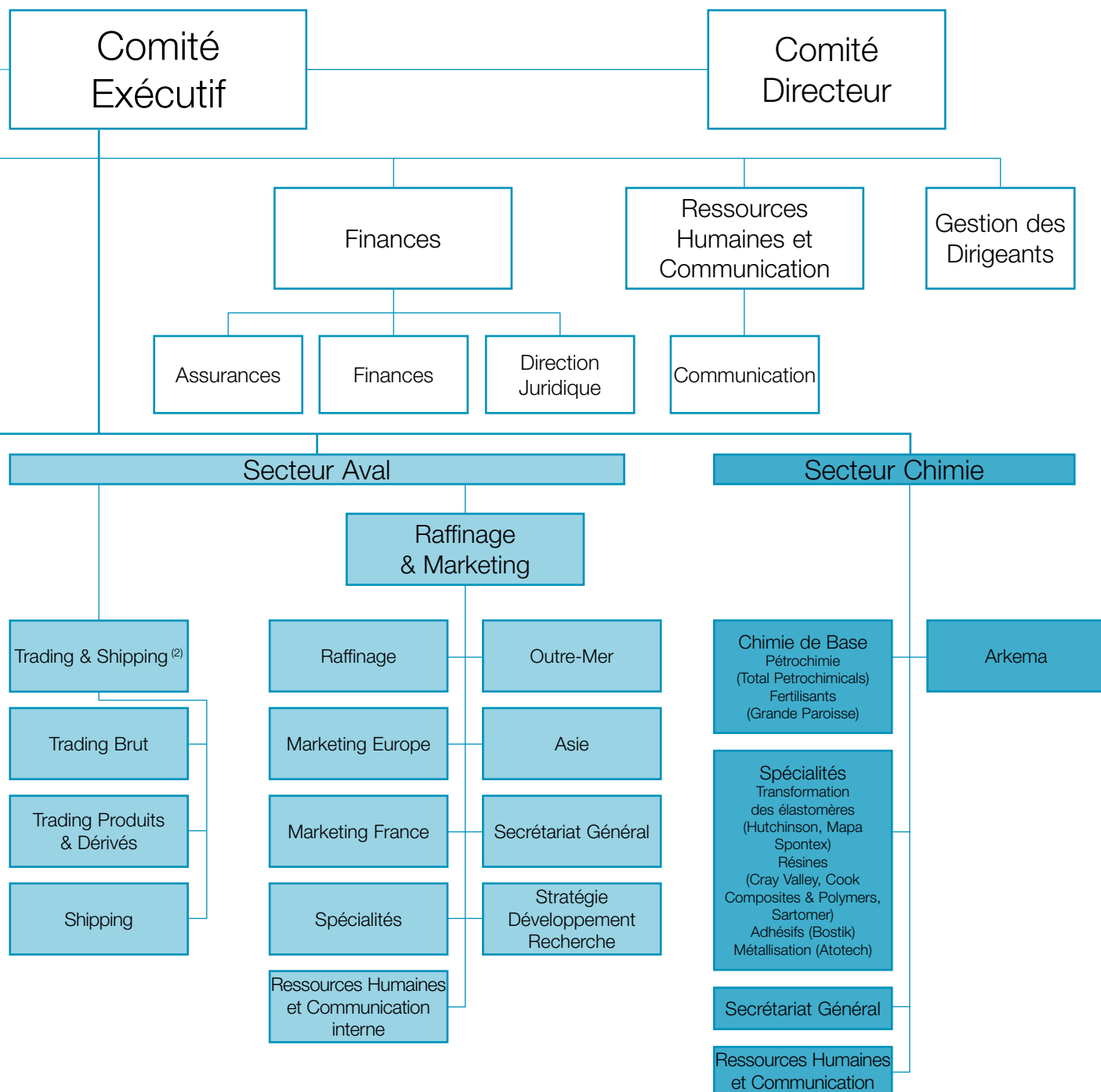
Un récapitulatif des immobilisations corporelles du Groupe et des principales charges y afférant (amortissements et provisions) figure à la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés (page 193).

Des indications sur les objectifs de politique environnementale de la Société, ayant trait notamment aux installations ou implantations industrielles du Groupe, figurent aux pages 259 et 260 du présent Document de référence.

## Schéma d'organisation au 14 mars 2006



(1) La Direction Scientifique est aussi rattachée à la Stratégie et Évaluation des Risques.



(2) La Direction Trading & Shipping rapporte au Directeur Financier.



# Rapport de gestion du Conseil d'administration

## Examen de la situation financière et du résultat

p. 64

- Panorama de l'exercice 2005 pour TOTAL p. 64
- Résultats du Groupe pour l'année 2005 p. 64
- Résultats du secteur Amont p. 67
- Résultats du secteur Aval p. 69
- Résultats du secteur Chimie p. 70
- Proposition de réduction de la valeur nominale de l'action p. 70
- Passage aux normes comptables IFRS p. 71

## Trésorerie et capitaux

p. 73

- Capitaux à long terme et à court terme p. 73
- Source et montant des flux de trésorerie p. 73
- Conditions d'emprunt et structure de financement p. 74
- Condition d'utilisation des financements externes p. 74
- Sources de financement attendues p. 74

## Recherche et développement

p. 75

## Tendances et perspectives

p. 76

- Perspectives p. 76
- Risques et incertitudes p. 76



## Examen de la situation financière et du résultat

### Panorama de l'exercice 2005 pour TOTAL

L'année 2005 a été marquée par des conditions de marché favorables pour l'industrie pétrolière. Dans un contexte de poursuite de la croissance de la demande, les tensions sur les capacités de production, aggravées par les conséquences des ouragans dans le golfe du Mexique, ont porté les prix du brut et les marges de raffinage à des niveaux élevés.

Le résultat net ajusté <sup>(1)</sup> ressort à 12 003 millions d'euros pour l'exercice 2005, en hausse de 31 % par rapport à l'exercice 2004. Le bénéfice net par action ajusté a progressé de 35 %, illustrant la capacité de TOTAL à tirer parti de l'environnement pétrolier malgré les pressions inflationnistes dans l'industrie. La Société affiche ainsi une des meilleures performances parmi les majors, tant en terme de progression du bénéfice net par action ajusté qu'en terme de rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), qui s'élève à 27 % en 2005 contre 24 % en 2004 et 19 % en 2003.

La poursuite des succès de l'exploration, le lancement du projet Yemen LNG et l'acquisition de Deer Creek Energy Ltd au Canada ont, entre autres, permis de porter le niveau des réserves prouvées

et probables <sup>(2)</sup> à 20 milliards de barils équivalent pétrole au 31 décembre 2005, ce qui représente près de 22 années de durée de vie au rythme actuel de production.

Le Groupe a réalisé 13,9 milliards de dollars <sup>(3)</sup> d'investissements en 2005, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2004. Un effort d'investissement comparable devrait se poursuivre d'ici 2010. Il permettra principalement d'alimenter la croissance des productions, qui devrait être proche de 4 % par an en moyenne sur la période 2005-2010 dans un scénario de Brent à 40 \$/b. Cet effort d'investissement permettra aussi d'adapter l'outil de raffinage en Europe et aux États-Unis à l'évolution de l'équilibre entre l'offre et la demande, ainsi que de développer la pétrochimie en Asie.

Depuis début 2006, le Groupe a enregistré de nouveaux succès dans les activités d'exploration, notamment en Afrique et en Australie. Le projet de Tyrihans en Norvège a été lancé avec un objectif de mise en production en 2009. TOTAL a par ailleurs signé un accord avec Petrochina en vue de développer le bloc de Sulige en Chine continentale.

### Résultats du Groupe pour l'année 2005

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF*	2003 NF
Chiffre d'affaires	143 168	121 998	122 700	104 652
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activités	23 669	17 217	17 123	13 004
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité	11 902	8 957	8 792	6 973
Résultat net ajusté	12 003	9 131	9 039	7 344
Résultat net part du Groupe	12 273	10 868	9 612	7 025
Résultat net ajusté dilué par action (euros) <sup>(4) (5)</sup>	20,33	15,05	14,68	11,56
Flux de trésorerie d'exploitation	14 669	14 662	14 429	12 487
Investissements	11 195	8 904	8 668	7 728
Désinvestissements au prix de cession	1 088	1 192	1 192	1 878
Rentabilité des capitaux employés moyens	27 %	24 %	24 %	19 %
Rentabilité des fonds propres	35 %	33 %	31 %	26 %
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	590,5	606,6	615,9	635,1

\* Normes comptables françaises

(1) Les résultats ajustés en normes IFRS (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté, bénéfice net par action ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(2) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 40 \$/b, y compris la quote-part dans le permis de Joslyn développée par des techniques minières.

(3) Chiffres en dollars obtenus à partir des chiffres exprimés en euros et convertis sur la base du taux de change moyen €/€ de la période concernée (1,2441 pour 2005 ; 1,2439 pour 2004).

(4) En normes IFRS : hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(5) En normes françaises : hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles et des survaleurs liés à la fusion Sanofi-Aventis.

### Paramètres d'environnement

	2005	2004	2003
€/ \$	1,24	1,24	1,13
Brent (\$/b)	54,5	38,3	28,8
Marges de raffinage européennes TRCV (\$/t)	41,6	32,8	20,9

### Éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs	(420)	(901)	(847)	(25)
• Charges de restructurations	(26)	(119)	(119)	(1)
• Amortissements exceptionnels	(249)	(681)	(631)	(17)
• Autres éléments	(145)	(101)	(97)	(7)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement*)	1 265	719	-	-
<b>Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs</b>	<b>845</b>	<b>(182)</b>	<b>(847)</b>	<b>(25)</b>

\* Voir note 1M de l'annexe aux comptes consolidés.

### Éléments d'ajustement du résultat net, part du Groupe

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(467)	1 345	726	(319)
• Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis (y compris la plus-value de dilution en 2004)	(207)	2 399	1 690	-
• Plus-value de cession	-	53	53	22
• Charges de restructurations	(130)	(143)	(143)	(144)
• Amortissements exceptionnels	(215)	(772)	(688)	(11)
• Autres éléments	85	(192)	(186)	(186)
Ajustement lié à la fusion Sanofi-Aventis	(335)	(113)	(153)	-
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement *)	1 072	505	-	-
<b>Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)</b>	<b>270</b>	<b>1 737</b>	<b>573</b>	<b>(319)</b>

\* Voir note 1M de l'annexe aux comptes consolidés.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2005 s'établit à 143 168 millions d'euros, contre 121 998 millions d'euros en 2004, soit une hausse d'environ 17 %.

### Résultats opérationnels

Comparé à 2004, l'environnement pétrolier de 2005 a été marqué par la forte augmentation des prix du brut (42 % pour le Brent, à 54,50 \$/b) et des marges de raffinage (27 % pour les marges européennes TRCV, à 41,60 \$/t). L'environnement de la Chimie a été globalement plus favorable en 2005 qu'en 2004.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort en hausse de 37 % en 2005 (23 669 millions d'euros) par rapport à 2004 (17 217 millions d'euros).

Les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activités ont eu, en 2005, un impact négatif de 420 millions d'euros. Ils correspondent principalement à des charges de restructuration, des amortissements exceptionnels d'actif, ainsi que des provisions pour risques environnementaux dans la Chimie (dont environ 300 millions d'euros concernent Arkema).

En 2004, les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs avaient eu un impact négatif de 901 millions d'euros. Ils étaient constitués essentiellement d'amortissements exceptionnels d'actifs dans les produits vinyliques et le polyéthylène en Europe.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'élève à 11 902 millions d'euros en 2005 contre 8 957 millions d'euros en 2004, soit une hausse d'environ 33 %. Cette moindre progression comparée à celle du résultat opérationnel ajusté (37 %) s'explique essentiellement par un taux d'imposition effectif plus élevé en 2005 qu'en 2004.

Exprimée en dollars, la hausse du résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité atteint 3,7 milliards de dollars entre 2004 et 2005.

Elle peut s'analyser comme suit : + 4,0 milliards de dollars liés à l'amélioration de l'environnement pétrolier, gazier et dans la Chimie ; - 0,25 milliard de dollars lié aux conséquences des ouragans dans le golfe du Mexique pour les trois secteurs.

Les effets positifs des programmes d'amélioration des performances ont été compensés par l'impact de la hausse des coûts dans le secteur Amont, ainsi que l'impact des mouvements sociaux en France.

### Résultat net part du Groupe

Le résultat net ajusté, qui exclut un effet de stock après impôt de 1 072 millions d'euros en 2005 et de 505 millions d'euros en 2004, s'élève à 12 003 millions d'euros en 2005 contre 9 131 millions d'euros en 2004, soit une progression de 31 %.

Les éléments non récurrents du résultat net ont eu, en 2005, un impact négatif de 467 millions d'euros. Ils incluent l'effet, après impôt, des charges de restructuration, des provisions et des amortissements exceptionnels d'actifs dans la Chimie,

ainsi que la quote-part pour TOTAL des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis à hauteur de 207 millions d'euros.

Les éléments non récurrents du résultat net avaient eu, en 2004 un impact positif de 1 345 millions d'euros. Ils étaient constitués essentiellement de la plus-value de dilution comptabilisée au titre de la fusion entre Sanofi et Aventis, partiellement compensée par l'impact (net d'impôts) des éléments non récurrents du résultat opérationnel, des amortissements exceptionnels de survaleurs dans les secteurs Amont et Chimie et de provisions enregistrées dans le secteur Chimie.

Le résultat net part du Groupe <sup>(6)</sup> ressort à 12 273 millions d'euros en 2005 contre 10 868 millions d'euros en 2004, soit une progression de près de 13 %.

En 2005, la Société a racheté 18,3 millions de ses propres actions <sup>(7)</sup> pour un montant de 3 486 millions d'euros, soit près de 3 % du capital social. En janvier et février 2006, les rachats d'actions ont porté sur 2,9 millions d'actions et représenté 627 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le nombre dilué d'actions ressort à 586,0 millions, contre 597,7 millions au 31 décembre 2004, soit une baisse de près de 2 %.

Le bénéfice net par action ajusté, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 590,5 millions, s'élève à 20,33 euros pour 2005 contre 15,05 euros pour 2004, soit une hausse de 35 %, supérieure à celle du résultat net ajusté du fait de l'impact des rachats d'actions.

### Investissements

En 2005, les investissements se sont établis à 11 195 millions d'euros, contre 8 904 millions d'euros en 2004.

Exprimés en dollars, ils ont atteint 13,9 milliards de dollars en 2005, soit une hausse de 26 % par rapport à 2004. Ils comprennent notamment un montant total d'investissements de 1,8 milliard de dollars correspondant à des acquisitions ciblées, dont l'acquisition de Deer Creek au Canada pour 1,4 milliard de dollars.

Pour 2005, les désinvestissements représentent 1 088 millions d'euros, dont notamment la cession de 1,85 % de Kashagan à KazMunaiGas et la vente de la participation de TOTAL dans la centrale électrique Humber Power au Royaume-Uni.

### Rentabilités

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) <sup>(8)</sup> du Groupe est de 27 % en 2005 (30 % pour les secteurs d'activités), au niveau des meilleurs de l'industrie.

La rentabilité des fonds propres s'établit en 2005 à 35 %, contre 33 % en 2004.

(6) Le résultat net part du Groupe inclut, outre les éléments non récurrents, les effets de stocks après impôt et la comptabilisation par le Groupe de sa quote-part d'amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(7) Dont 0,57 million d'actions affecté à un plan d'attribution gratuite d'actions par décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005.

(8) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

## Résultats du secteur Amont

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Résultat opérationnel ajusté	18 421	12 844	12 820	10 476
Résultat opérationnel net ajusté	8 029	5 859	5 834	5 259
Flux de trésorerie d'exploitation	10 111	10 347	10 316	9 214
Investissements	8 111	6 202	6 170	5 302
Désinvestissements au prix de cession	692	637	637	428
Rentabilité des capitaux employés moyens	40 %	36 %	35 %	29 %

Sur l'ensemble de l'année 2005, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont ressort à 8 029 millions d'euros, contre 5 859 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 37 %.

Exprimée en dollars, la progression en 2005, par rapport à 2004, du résultat opérationnel net ajusté de l'Amont est de 2,7 milliards de dollars. L'effet de l'amélioration de l'environnement pétrolier et gazier, estimé à 3 milliards de dollars, a été atténué par l'impact, estimé à - 0,2 milliard de dollars, de la baisse des productions hors effet prix. Cette baisse est liée, pour l'essentiel, aux conséquences

des ouragans dans le golfe du Mexique, ainsi qu'à l'impact d'autres facteurs, dont la hausse des coûts, globalement estimé à - 0,1 milliard de dollars.

Les coûts techniques (FAS 69, filiales consolidées) s'établissent à 8,5 \$/bep en 2005, contre 8,0 \$/bep en 2004.

Le ROACE de l'Amont ressort à 40 % en 2005, contre 36 % en 2004.

### Productions d'hydrocarbures

	2005	2004	2003
Liquides (kb/j)	1 621	1 695	1 661
Gaz (Mpc/j)	4 780	4 894	4 786
Productions combinées (kbep/j)	2 489	2 585	2 539

Sur l'ensemble de l'année 2005, la production d'hydrocarbures affiche une baisse de 3,7 % par rapport à 2004.

Corrigée de l'effet prix et si l'on exclut les conséquences des ouragans, la production d'hydrocarbures est restée stable en 2005 par rapport à 2004.

Les augmentations de production, principalement au Venezuela, en Libye, en Indonésie, à Trinidad et Tobago et en Argentine ont été compensées par la baisse des productions en mer du Nord (en particulier dues à l'arrêt de Frigg) et en Syrie.

### Prix de vente liquides et gaz\*

	2005	2004	2003
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	51,0	36,3	27,8
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	4,77	3,74	3,27

\* Filiales consolidées, hors marges fixes et contrats de buy backs.

Sur l'année 2005, l'évolution du prix de vente moyen des liquides ressort globalement en ligne avec celle du prix du Brent, reflétant la bonne sensibilité du portefeuille de production de TOTAL. Le prix

de vente du gaz a progressé dans toutes les zones de production et a graduellement bénéficié des effets positifs de la hausse des prix du brut sur les contrats long terme, notamment en Europe.

**Réserves d'hydrocarbures au 31 décembre <sup>(9)</sup>**

	2005	2004	2003
Liquides (Mb)	6 592	7 003	7 323
Gaz (Gpc)	24 750	22 785	22 267
Hydrocarbures (Mbep)	11 106	11 148	11 401

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la *Securities and Exchange Commission* américaine (SEC) s'élèvent à 11 106 Mbep au 31 décembre 2005. Au niveau actuel de production, la durée de vie des réserves ressort ainsi à 12,2 années. L'impact négatif sur les réserves prouvées de l'application des prix de fin d'année telle que requise par la SEC (Brent à 58,20 \$/b au 31/12/2005) est estimé à 0,2 Gbep.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées sur la période 2003-2005, établies selon les règles de la SEC, ressort à 97 % pour le Groupe. Pour 2005, il s'élève à 95 % <sup>(10)</sup>. Hors impact des variations de prix (Brent stable à 40 \$/b), le taux de renouvellement des réserves sur la période 2003-2005 ressort en moyenne à 118 % pour le Groupe. Pour la seule année 2005, il s'élève à 120 %.

À la fin de l'année 2005, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables représentant 20 Gbep, soit près de 22 ans de durée de vie au rythme actuel de production <sup>(11)</sup>.

(9) Les réserves prouvées de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

(10) Variation des réserves hors production (i.e. révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions) / productions de la période. Pour les seules filiales consolidées par intégration globale, le taux de renouvellement des réserves prouvées établies selon les règles de la SEC s'élève en moyenne à 86 % pour la période 2003-2005 et à 41 % pour la seule année 2005.

(11) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 40 \$/b, y compris la quote-part dans le permis de Joslyn développée par des techniques minières.

## Résultats du secteur Aval

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Résultat opérationnel ajusté	3 899	3 235	3 217	1 970
Résultat opérationnel net ajusté	2 916	2 331	2 302	1 460
Flux de trésorerie d'exploitation	2 723	3 269	3 111	3 099
Investissements	1 779	1 675	1 516	1 235
Désinvestissements au prix de cession	204	200	200	466
Rentabilité des capitaux employés moyens	28 %	25 %	25 %	15 %

Sur l'ensemble de l'année 2005, le résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'établit à 2 916 millions d'euros, contre 2 331 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 25 %.

Exprimée en dollars, la progression en 2005, par rapport à 2004, du résultat opérationnel net ajusté de l'Aval est de 0,7 milliard de dollars. L'amélioration de l'environnement de l'Aval a eu un

impact positif estimé à 0,8 milliard de dollars. Les programmes de performance ont contribué pour 0,15 milliard de dollars, mais leur effet a été plus que compensé par l'impact, estimé à -0,25 milliard de dollars, des mouvements sociaux en France et des conséquences de l'ouragan Rita.

Le ROACE de l'Aval ressort à 28 % en 2005, contre 25 % en 2004.

## Données opérationnelles

	2005	2004	2003
Volumes raffinés* (kb/j)	2 410	2 496	2 481
Ventes de produits raffinés** (kb/j)	3 885	3 771	3 652

\* Y compris quote-part de Cepsa.

\*\* Y compris trading et quote-part de Cepsa.

Pour l'ensemble de l'année 2005, les volumes raffinés affichent une baisse de 3 % à 2 410 kb/j contre 2 496 kb/j en 2004. Le taux d'utilisation des raffineries ressort ainsi à 88 % en 2005. Si l'on exclut l'impact des mouvements sociaux en France et des conséquences de l'ouragan Rita, le taux d'utilisation des capacités de raffinage ressort à 91 % en 2005, en retrait de 1 % par rapport à 2004 en raison d'un important programme de grands arrêts.

L'année 2006 devrait être marquée par un faible niveau de grands arrêts.

Les ventes de produits raffinés se sont élevées à 3 885 kb/j en 2005, soit une hausse de 3 % par rapport à 2004.

## Résultats du secteur Chimie

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Chiffre d'affaires	22 326	20 042	20 042	17 260
Résultat opérationnel ajusté	1 349	1 138	1 086	558
Résultat opérationnel net ajusté	957	767	656	254
Flux de trésorerie d'exploitation*	946	600	556	268
Investissements	1 115	949	905	1 115
Désinvestissements au prix de cession	59	122	122	891
Rentabilité des capitaux employés moyens	11 %	9 %	8,5 %	3,5 %

\* Dont dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour 719 M€ en 2003, 316 M€ en 2004 et 77 M€ en 2005.

Sur l'ensemble de l'année 2005, le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie s'établit à 957 millions d'euros, contre 767 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 25 %.

Les résultats de la Chimie de base ont été très volatils en 2005. L'activité a bénéficié de conditions de marché très favorables au premier trimestre. Les résultats du reste de l'année 2005 ont été pénalisés par les forts mouvements de stockage/destockage liés à la volatilité du prix des matières premières.

Les résultats d'Arkema se sont nettement redressés en 2005, grâce aux efforts de restructuration.

Le résultat opérationnel net ajusté des Spécialités a progressé de 14 % dans un contexte de hausse du coût des matières premières.

Le ROACE de la Chimie ressort à 11 % en 2005, contre 9 % en 2004. Hors Arkema, il ressort à 12 % en 2005, contre 11 % en 2004.

## Résultats de TOTAL S.A. en 2005 et proposition de dividende

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère du Groupe, s'établit à 4 143 millions d'euros en 2005, contre 3 443 millions d'euros en 2004.

Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006 la distribution d'un dividende de 6,48 euros par action au titre de 2005, en hausse de 20 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2005, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 32 %.

Compte tenu du paiement de l'acompte de 3 euros par action intervenu le 24 novembre 2005, le solde du dividende, soit 3,48 euros par action (avant division par quatre du nominal de l'action), serait payé en numéraire le 18 mai 2006.

## Proposition de réduction de la valeur nominale de l'action

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006 la division par quatre de la valeur nominale de l'action, actuellement de 10 euros, avec prise d'effet prévue au 18 mai 2006.

En cas d'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de cette division par quatre de la valeur nominale de l'action, chaque actionnaire se verrait attribuer 4 actions TOTAL nouvelles, d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, pour 1 action ancienne d'une valeur nominale de 10 euros.

De plus, après approbation de cette division par quatre du nominal de l'action, la Société entend modifier le rapport entre l'ADR TOTAL (*American Depositary Receipt*) et l'action TOTAL, de telle sorte qu'un ADR corresponde à une action, au lieu de 2 ADRs pour une action actuellement.



## Passage aux normes comptables IFRS

Les principales évolutions des principes comptables du Groupe concernent les thèmes suivants :

### Stocks

En conformité avec la norme IAS 2, le Groupe valorise dans les états financiers consolidés les stocks de produits pétroliers selon la méthode du FIFO (*First in, First out*) et les autres stocks selon la méthode PMP (Prix moyen pondéré).

Toutefois, s'agissant de l'information par secteur d'activité (note 4 de l'annexe des comptes consolidés), le Groupe continue à présenter les résultats des secteurs Aval et Chimie selon, respectivement, les méthodes du coût de remplacement et du LIFO (*Last In, First Out*) afin d'assurer la comparabilité des résultats de ces secteurs avec ceux de ses principaux concurrents du Groupe dans ces mêmes secteurs, notamment les concurrents nord-américains.

La valorisation des stocks selon la méthode FIFO, qui implique l'annulation de la provision pour régulation des cours, s'est traduite par une augmentation de la valeur des stocks et une augmentation des capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### Actions propres

En application de la norme IAS 32 relative aux instruments financiers, les actions propres, comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans les comptes établis selon les normes comptables françaises, sont portées en diminution des capitaux propres.

### Engagements sociaux

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels existant au 31 décembre 2003 en réserves de consolidation, conformément à la norme IFRS 1.

À la date de transition, l'impact négatif sur les capitaux propres consolidés a eu pour contrepartie une diminution des autres actifs à long terme (actifs de retraites) et une augmentation des provisions pour engagements sociaux.

L'impact sur le résultat net selon les normes IFRS s'explique par la reprise de la charge d'amortissement des pertes et gains actuariels.

### Présentation du compte de résultat

Le Groupe applique la recommandation du CNC N° 2004-R02 du 27 octobre 2004 pour la présentation de ses états financiers consolidés. Cette présentation permet de rapprocher le compte de résultat des indicateurs de performance figurant à la note 4 de l'annexe des comptes consolidés (informations par secteur).

### Produits des ventes

L'indicateur "chiffre d'affaires" inclut désormais les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour constituer l'indicateur "produits des ventes", en application de la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Conformément à la norme IAS 1 "Présentation des États Financiers", certaines transactions de l'activité de Trading comptabilisées auparavant en chiffre d'affaires et achats, doivent désormais être présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires. Ce retraitement entraîne une réduction de 22,2 milliards d'euros du chiffre d'affaires et des Achats.

### Charges d'exploitation

La ventilation des charges d'exploitation qui figure à la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés apparaît désormais directement dans le compte de résultat et comprend les rubriques suivantes : achats consommés et variation de stocks, autres charges d'exploitation et charges d'exploration.

### Résultat financier

Le résultat financier est désormais ventilé entre, d'une part, le coût de l'endettement financier net, au sein duquel les charges financières liées à l'endettement (coût de l'endettement financier brut) sont distinguées des produits de la trésorerie (produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie) qui viennent en déduction, et, d'autre part, les charges et produits financiers non liés à l'endettement.

### Autres retraitements IFRS

Les autres retraitements à la date de transition sont les suivants :

#### Amortissement des écarts d'acquisition

Conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font désormais l'objet d'un test de dépréciation.

#### Paiements en actions

Le Groupe applique la norme IFRS 2 "Paiements en actions" telle que publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) aux plans d'options de souscription et d'achat d'actions mis en place et aux augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe de manière rétrospective et non uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charge en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Le coût de l'option est valorisé selon la méthode Black & Scholes et réparti linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées. Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est pris en charge immédiatement.

#### **Retraitement IFRS des sociétés mises en équivalence**

Ce retraitement s'explique principalement par la mise en œuvre des normes IFRS dans les comptes des sociétés mises en équivalence, Sanofi-Aventis et Cepsa. Dans les comptes établis selon les normes IFRS de Sanofi-Aventis, les frais de R & D en cours de Aventis, au moment du rapprochement, ont été capitalisés. Selon les normes comptables françaises, ces frais avaient été comptabilisés immédiatement en charges.

#### **Approche par composants**

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le Groupe applique la méthode des composants. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont désormais immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

#### **Dépréciations d'actifs**

La norme IAS 36 prévoit un test de dépréciation des actifs immobilisés par comparaison avec les *cash-flows* futurs actualisés, contrairement à la norme américaine FAS 144 appliquée jusqu'alors par le Groupe dans ses comptes qui prend comme référence les *cash-flows* futurs non actualisés. Cette différence de méthodologie a entraîné, à la date de transition, la dépréciation de certaines immobilisations corporelles principalement dans le secteur Amont.

#### **Instruments financiers (hors actions propres)**

Les titres de participation cotés sont classés dans la catégorie des titres "disponibles à la vente" et sont donc valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces titres sont directement comptabilisées en capitaux propres. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan alors que, en normes comptables françaises, ils apparaissaient en engagements hors bilan.

#### **Impôts différés**

En application de la norme IAS 12 "impôts sur le résultat", le Groupe comptabilise un impôt différé sur les différences temporelles résultant de la différence entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et la valeur fiscale de ces titres. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

#### **Reclassements des droits miniers**

Conformément à la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration, le Groupe comptabilise les droits miniers dans la rubrique "Immobilisations incorporelles".

## Trésorerie et capitaux

### Capitaux à long terme et à court terme

#### Capitaux à long terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Fonds propres *	39 477	30 640	30 203	28 539
Dettes financières non courantes	13 793	11 289	9 734	9 783
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(477)	(1 516)	na	na
Total net des capitaux non courants	52 793	40 413	39 937	38 322

\* Fonds propres 2005 : après distribution d'un dividende de 6,48 € par action de 10 € de valeur nominale, dont un acompte de 3,00 € par action versé le 24 novembre 2005.

#### Capitaux à court terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Dettes financières courantes	3 920	3 614	3 523	3 835
Instruments de couverture des dettes financières courantes	(301)	(134)	na	na
Dettes financières courantes nettes	3 616	3 480	3 523	3 835
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 318	3 860	3 837	4 836

### Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF	2003 NF
Flux de trésorerie d'exploitation	14 669	14 662	14 429	12 487
Variation du BFR corrigé de l'effet de stock avant impôt	2 737	(466)	(472)	(382)
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du BFR, corrigé de l'effet de stock avant impôt	17 406	14 196	13 957	12 105
Investissements	11 195	8 904	8 668	7 728
Désinvestissements au prix de cession	1 088	1 192	1 192	1 878
Cash-flow net au coût de remplacement, avant variation du BFR	7 299	6 484	6 481	6 255
Dividendes versés	3 747	4 500	4 500	2 695
Rachats d'actions	3 189	3 554	3 554	3 994
Ratio dette nette sur fonds propres au 31 décembre	32 %	30,7 %	26,7 %	25,9 %

Le flux de trésorerie d'exploitation du Groupe s'élève à 14 669 millions d'euros en 2005, contre 14 662 millions d'euros en 2004. Hors variation du besoin en fonds de roulement corrigée de l'effet de stock avant impôt, il ressort à 17 406 millions d'euros en 2005, soit une progression de 23 % par rapport à 2004.

Le cash-flow net du Groupe <sup>(12)</sup> s'élève ainsi à 4 562 millions d'euros pour l'année 2005, contre 6 950 millions d'euros en 2004.

En 2005, les rachats et annulations d'actions se sont poursuivis <sup>(13)</sup>.

(12) Cash-flow net = flux de trésorerie d'exploitation - investissements + désinvestissements.

(13) Les informations prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce sur les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions figurent dans le rapport spécial prévu à l'article L. 225-209 du Code de commerce (pages 134 à 136).

## Conditions d'emprunt et structure de financement

Le ratio dette nette sur fonds propres est de 32 % au 31 décembre 2005, contre 30,7 % au 31 décembre 2004.

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêts de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières à long terme en dollars sont en général contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

## Condition d'utilisation des financements externes

Le montant global des lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 9 778 millions de dollars au 31 décembre 2005, dont 8 414 millions de dollars ne sont pas utilisés.

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2005 s'élève à 7 335 millions de dollars, dont 7 293 millions de dollars ne sont pas utilisés.

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2005, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) et qui pourrait influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

## Sources de financement attendues

En 2005, le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, du paiement du dividende et des rachats d'actions a été assuré essentiellement par la génération de *cash-flow* des opérations et, dans une moindre mesure, par des désinvestissements d'actifs et l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et activités du Groupe.

## Recherche et développement

Les frais encourus par TOTAL au cours de l'exercice 2005 s'élèvent à 676 millions d'euros (soit 0,5 % du chiffre d'affaires), contre 635 millions d'euros en 2004 et 667 millions d'euros en 2003.

Les effectifs dédiés aux activités de recherche et développement ont été de 5 312 personnes en 2005, contre 5 257 en 2004 et 5 484 en 2003.

La politique de recherche et développement du Groupe est axée principalement sur :

- Les technologies d'exploration-production permettant d'accéder, à des coûts acceptables, à de nouvelles ressources énergétiques (haute pression, haute température, grands fonds, huiles lourdes, transport polyphasique et gaz acides) ainsi que des technologies de préservation de l'environnement pour la réduction d'émission de gaz à effet de serre, la séparation et le stockage de gaz carbonique produit par les installations du Groupe, la gestion durable des gaz acides, ou l'utilisation plus rationnelle de l'eau dans les procédés industriels de l'amont pétrolier.
- Les technologies permettant, d'une part pour le raffinage d'identifier, anticiper ou réduire les contraintes liées à l'exploitation des installations, à l'évolution des réglementations et à la maîtrise des émissions environnementales entre autres par l'exploitation des biocarburants et, plus généralement, les bioénergies, et d'autre part dans le domaine du marketing, de mettre au point des formulations innovantes de produits sources d'opportunités commerciales.
- Les procédés chimiques permettant une meilleure compétitivité, qualité, sécurité et respect de l'environnement, notamment sur les thèmes suivants : nouvelles technologies de catalyses et de polymérisation, nouveaux produits (polymères biodégradables et bio-polymères, élastomères, système antivibratoire, nouveaux revêtements) ainsi que la nanotechnologie.

## Tendances et perspectives

### Perspectives

Depuis le début de l'année 2006, l'environnement pétrolier demeure globalement favorable avec des prix du pétrole brut et du gaz élevés mais des marges de raffinage européennes en net retrait par rapport au quatrième trimestre 2005.

Dans l'Amont, TOTAL entend poursuivre une stratégie de croissance rentable, avec comme objectif une augmentation proche de 4 % par an en moyenne des productions d'hydrocarbures entre 2005 et 2010 dans un scénario de Brent à 40 \$/b (dont 7 % par an en moyenne pour l'Afrique). Au delà de 2010, le portefeuille de projets de TOTAL offre une forte visibilité, notamment grâce aux nombreux succès de l'exploration engrangés ces dernières années et aux nouveaux grands projets gaziers et dans les huiles lourdes.

Dans l'Aval et sur la base d'un environnement de marges de raffinage proche de la moyenne des cinq dernières années (TRCV à 25 \$/t), TOTAL poursuit à l'horizon 2010 un objectif de rentabilité de 20 % et d'augmentation du flux de trésorerie d'exploitation de 0,9 milliard d'euros par an, grâce en particulier à la contribution de nouveaux projets de conversion et de désulfuration dans le raffinage et à la poursuite des programmes d'amélioration des performances.

Dans la pétrochimie, TOTAL a pour objectif de continuer de faire croître ses productions de polymères, en particulier en Asie et au Moyen-Orient, tout en réduisant les frais fixes unitaires. Aux bornes de la Chimie, l'objectif de ROACE de 12 % en milieu de cycle à l'horizon 2010 est maintenu.

Dans le domaine des énergies renouvelables, TOTAL a franchi une nouvelle étape dans le développement de l'éolien en étant retenu pour construire le plus grand projet à terre en France (dans l'Aveyron). D'une capacité de 90 MW, son entrée en service est prévue pour 2008. Parallèlement, le Groupe va quintupler sa production de cellules photovoltaïques et construire à Toulouse une nouvelle usine de fabrication de panneaux solaires.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe s'appuie sur un programme soutenu d'investissements. Sur la base d'une parité à 1,20 \$/€, le budget pour 2006 (hors acquisition) s'établit à environ 13,5 milliards de dollars, dont 10 milliards de dollars dans l'Amont. Sur la période 2006-2010, l'effort d'investissement devrait être relativement stable.

Le Groupe a pour objectif de maintenir son ratio de dettes nettes sur fonds propres aux alentours de 25 % à 30 %.

TOTAL entend par ailleurs poursuivre une politique dynamique de dividende, le *cash-flow* après investissements et paiement du dividende étant disponible pour des rachats d'actions.

La période 2006-2007 sera marquée par les mises en production de grands projets dans l'Amont parmi lesquels Dalia, BBLT et Rosa en Angola, Dolphin au Qatar, Surmont et Joslyn au Canada ainsi que par la mise en service de l'hydrocraqueur de distillats à la raffinerie de Normandie. La contribution de ces démarrages devrait être significative à partir de la fin de 2006.

L'année 2006 devrait également voir se concrétiser le rééquilibrage du portefeuille de la Chimie de TOTAL avec la scission d'Arkema qui sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 mai 2006.

### Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est reprise dans le présent Document de référence (pages 78 à 91). Figurent également dans ce Document de référence les informations visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur la manière dont TOTAL S.A. prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (pages 255 à 260).

#### SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS 2006 AUX PARAMÈTRES D'ENVIRONNEMENT

Paramètres d'environnement	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel	Impact estimé sur le résultat opérationnel net
€/ \$	1,20 \$/€	+0,10 €/ \$	+1,6 G €	+0,8 G €
Brent	40-50 \$/b	+1 \$/b	+0,41 G €	+0,17 G €
Marges de raffinage européennes TRCV	25 \$/t	+1 \$/t	+0,09 G €	+0,06 G €

# Facteurs de risques

## Risques de marché

p. 78

- Sensibilité aux paramètres d'environnement p. 78
- Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures p. 78
- Risques relatifs aux marchés financiers p. 79
- Gestion du risque de change p. 79
- Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités p. 79
- Gestion du risque de taux sur la dette à long terme p. 79
- Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change p. 80
- Gestion du risque de contrepartie p. 81
- Risques relatifs aux marchés boursiers p. 81
- Risque de liquidité p. 81

## Risques juridiques

p. 82

- Aspects juridiques des activités d'exploration et de production p. 82
- Grande Paroisse p. 83
- Enquêtes sur la concurrence p. 84
- Erika p. 85
- Buncefield p. 85
- Myanmar p. 85
- Afrique du Sud p. 85

## Risques industriels et liés à l'environnement

p. 86

- Nature des risques p. 86
- Évaluation des risques p. 86
- Maîtrise des risques p. 87
- Amiante p. 88

## Autres risques particuliers

p. 89

- Risques liés à l'exploration et la production pétrolières et gazières p. 89
- Risques associés à des facteurs économiques et politiques p. 89
- ILSA - Autres réglementations américaines p. 90
- Enquête SEC p. 90
- Risques liés à la situation géopolitique au Moyen-Orient p. 90
- Risques liés à la situation géopolitique ou financière en Amérique du Sud p. 90
- Risques liés à la concurrence p. 91

## Assurances et couverture des risques

p. 92

- Organisation p. 92
- Politique de gestion des risques et assurances p. 92
- Politique d'assurance p. 93



## Risques de marché

### Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont le prix du pétrole et du gaz naturel généralement exprimés en dollars, et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats du Groupe du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Pour l'exercice 2006, le Groupe estime ainsi qu'une appréciation du cours du pétrole Brent de 1 dollar par baril entraînerait une amélioration du résultat opérationnel net de l'année d'environ 0,17 milliard d'euros<sup>(1)</sup> et inversement. L'impact d'une variation des prix du pétrole sur les activités de l'Aval et de la Chimie de base dépend de la rapidité

avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis de ces deux secteurs. Le Groupe estime qu'une appréciation des marges de raffinage TRCV Europe de l'Ouest de 1 dollar par tonne entraînerait une amélioration du résultat opérationnel net de l'année de 0,06 milliard d'euros<sup>(1)</sup>.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à des titres divers et dans des proportions variables aux évolutions de la parité du dollar contre l'euro. Une appréciation du dollar par rapport à l'euro de 0,10 euro par dollar engendrerait une amélioration du résultat opérationnel net de l'année d'environ 0,8 milliard d'euros, et inversement.

Les résultats du Groupe, notamment dans la Chimie, sont également sensibles à la conjoncture économique.

Résumé des sensibilités 2006	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel	Impact estimé sur le résultat opérationnel net
€/ \$	1,20 \$/€	+ 0,10 € par \$	+ 1,6 G€	+ 0,8 G€
Brent	40-50 \$/b	+ 1 \$/b	+ 0,41 G€	+ 0,17 G€
Marges de raffinage européennes TRCV	25 \$/t	+ 1 \$/t	+ 0,09 G€	+ 0,06 G€

### Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme des productions futures d'hydrocarbures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options.

Pour la mesure du risque de marché relatif au prix des hydrocarbures découlant des activités décrites ci-dessus, le Groupe a mis en œuvre une méthode d'évaluation de "valeur en risque". Selon cette méthode, concernant les activités de trading de pétrole brut et de produits pétroliers, la probabilité est de 97,5 % que les variations journalières défavorables du marché génèrent une perte inférieure à 7,7 millions d'euros par jour, définie comme la "valeur en risque", sur la base des positions au 31 décembre 2005.

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. La probabilité est de 97,5 % que les variations journalières défavorables de ces marchés génèrent une perte inférieure à 4,6 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2005.

(1) Avec une hypothèse de parité de 1,20 \$ pour 1,00 €.

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité Exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres sociétés pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi continu des encours par contrepartie est effectué.

### Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut, plus occasionnellement, aussi utiliser des contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1 L, 20 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un département "Salle des marchés" spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt. Le département "Contrôle - Gestion des flux" assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et effectue la validation des résultats. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

### Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et, dans ce cas, il peut avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme en devises étrangères, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans la même devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe. Cette gestion du risque de change est effectuée au sein des entités centrales de trésorerie qui sont en charge de la levée des emprunts sur les marchés financiers (dont le produit est re-prêté aux filiales emprunteuses du Groupe), de la centralisation de la trésorerie des différentes filiales du Groupe et de son placement sur les marchés monétaires.

### Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euro et en dollar, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

### Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

## Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel sur la valeur de marché des instruments financiers en vie au 31 décembre 2005 d'une translation d'une amplitude de 10 % des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises.

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)				
	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de +10 %	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de -10 %
<b>ACTIF/(PASSIF)</b>				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 025)	(11 025)	126	(129)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(128)	(128)	(62)	63
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	450	450	(53)	54
Emprunts bancaires à taux fixes	(411)	(406)	7	(7)
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location-financement)	(920)	(919)	1	(1)
Autres swaps de taux	3	3	(3)	3
Swaps de change et contrats à terme de devises	260	260	4	(4)
Options de change	-	-	-	-

Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)				
	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de +10 %	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de -10 %
<b>ACTIF/(PASSIF)</b>				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(9 727)	(9 727)	110	(112)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 476	1 476	(107)	109
Emprunts bancaires à taux fixes	(288)	(274)	8	(9)
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location-financement)	(2 199)	(2 199)	1	(1)
Autres swaps de taux	11	11	-	-
Swaps de change et contrats à terme de devises	(317)	(317)	-	-
Options de change	-	-	-	-

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, l'exposition du Groupe au risque de change court terme n'est pas significative ; la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est attribuable principalement à la situation nette des filiales dont les devises de comptes sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne. Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des deux derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar, ont été les suivants :

	Parité euro/dollar	Écarts de conversion (en millions d'euros)
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>1,18</b>	<b>1 421</b>
31 décembre 2004	1,36	(1 429)

Les dettes financières à long terme en dollars décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés (page 203) sont en général contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est majoritairement prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars, et pour le solde placé sur le marché en dollar. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés (page 214), leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés (page 190) a été peu significatif, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (gain de 78 millions d'euros en 2005, perte de 75 millions d'euros en 2004).

## Risque de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative (voir page 74).

Le tableau ci-après représente l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2005 (voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, page 203) :

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)				
ACTIF/(PASSIF)	À moins d'un an	D'un an à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Passifs financiers après swaps	(3 619)	(9 057)	(4 259)	(16 935)
Disponibilités	4 318	-	-	4 318
<b>Montant net</b>	<b>699</b>	<b>(9 057)</b>	<b>(4 259)</b>	<b>(12 617)</b>

Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)				
ACTIF/(PASSIF)	À moins d'un an	D'un an à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Passifs financiers après swaps	(3 480)	(6 637)	(3 136)	(13 253)
Disponibilités	3 860	-	-	3 860
<b>Montant net</b>	<b>380</b>	<b>(6 637)</b>	<b>(3 316)</b>	<b>(9 393)</b>

## Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

## Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir note 13 de l'annexe aux comptes consolidés, page 195) dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés.

## Risques juridiques

### Aspects juridiques des activités d'exploration et de production

TOTAL mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production, qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de législations et de réglementations. Celles-ci touchent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité et les taux de change. Les termes des concessions, licences, permis et contrats en vertu desquels le Groupe détient ses intérêts gaziers et pétroliers varient d'un pays à l'autre. Ces concessions, licences, permis et contrats sont en règle générale attribués ou conclus par un État ou une société nationale ou, parfois, conclus avec des propriétaires privés. Ces conventions et permis ont des caractéristiques qui les apparentent soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Le "contrat de concession" demeure le modèle le plus classique des accords passés avec les États : la société pétrolière est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et elle s'engage à verser à l'État, propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le "contrat de partage de production" (ou *Production Sharing Contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la compagnie ou le consortium titulaire du permis et l'État-hôte, généralement représenté par le biais d'une société nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production. Le consortium s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration et, dans certains cas, de production. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ces dépenses (investissements et coûts opératoires). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions différentes, avec l'État ou la société nationale.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formules contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL. Dans tous les pays, les comptes des sociétés pétrolières et le respect des engagements contractuels font l'objet d'audits permanents par les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux.

TOTAL a aussi conclu dans certains pays des contrats dits "contrats de services à risques", qui s'apparentent aux contrats de partage de production, mais avec la différence essentielle que le remboursement de ses dépenses et la rémunération de ses services sont établis sur une base monétaire. Dans d'autres pays, les contrats de services à risques sont adossés à un accord de compensation (ou *buy back*), qui permet à TOTAL de recevoir une part de production équivalente à la valeur monétaire de ses dépenses et de sa rémunération.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet de permis qui peuvent être distincts pour chacune de ces activités ; ils sont accordés pour des périodes de temps limitées, et comportent une obligation de rendre une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis à l'issue de la période d'exploration.

TOTAL paie l'impôt sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre de la concession et du contrat de partage de production. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, et notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

## Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse, France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) réside dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de "nitrate d'ammonium" déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a entraîné la mort de trente personnes, de nombreux blessés et des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et le site fait actuellement l'objet d'une remise en état. Des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié.

Le 12 décembre 2004, un protocole d'accord a été signé, en présence de la ville de Toulouse, entre Grande Paroisse, TOTAL S.A., la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT), la Caisse des Dépôts et Consignations et sa filiale ICADE, prévoyant la donation par Grande Paroisse, après dépollution, d'une parcelle du terrain dite *zone verte* à la CAGT et d'une parcelle du terrain dite *zone d'activités* à ICADE. Ayant garanti les obligations de Grande Paroisse, TOTAL S.A. a également accordé une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté, dans le cadre du Cancéropôle envisagé par la ville de Toulouse sur ces terrains.

Les enquêtes en cours n'ont pas permis à ce jour d'identifier les causes de l'explosion et l'hypothèse d'un accident chimique imputable à Grande Paroisse à la suite du déversement accidentel de plusieurs centaines de kilos d'un produit à base de chlore dans le magasin de stockage de nitrate d'ammonium a perdu, au fil de l'enquête, toute crédibilité. En conséquence, parmi les onze salariés de Grande Paroisse mis en examen dans le cadre de l'instruction pénale engagée par le Tribunal de Grande Instance de Toulouse, dix d'entre eux ont bénéficié d'un non-lieu confirmé par la Cour d'appel de Toulouse. L'instruction, toujours en cours, s'intéresse à d'autres hypothèses sans être parvenue à ce jour à une conclusion.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse dès lors que les responsabilités de l'accident ne sont pas encore établies, la procédure d'indemnisation des victimes se poursuit. À ce stade, l'évaluation de l'ensemble des demandes d'indemnisation et des frais associés a été portée à 2,05 milliards d'euros (contre 1,95 milliard d'euros en 2004). Cette évaluation excède de 1,25 milliard d'euros la couverture d'assurance dont Grande Paroisse bénéficie au titre de la responsabilité civile (0,8 milliard d'euros). En raison des paiements effectués et des demandes complémentaires en 2005, le montant de la provision figurant à ce titre au bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2005 s'établit, après que cette provision a été dotée d'une somme supplémentaire de 100 millions d'euros en 2005, à 133 millions d'euros contre 110 millions d'euros au 31 décembre 2004.

## Enquêtes sur la concurrence

1) À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema font l'objet de plusieurs enquêtes pénales et litiges en responsabilité civile aux États-Unis et au Canada pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été lancées par la Commission Européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema France<sup>(1)</sup> ou ses filiales. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema France et d'Elf Aquitaine par la Commission Européenne en janvier 2005 à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema France et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema France seule, dont les sociétés concernées ont interjeté appel devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes. Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission à Arkema France, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema France a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans ces pratiques n'a pu être établie.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant des sociétés du Groupe Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes.

2) Dans le cadre de la scission du Groupe Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema<sup>(2)</sup> ou de ses filiales des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de 10 ans, 90 % des sommes qui seraient payées par une société du groupe Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union Européenne pour violation des règles en matière d'ententes, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'ententes, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions

de condamnation susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférent aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si le groupe Arkema transférerait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50 % de la valeur d'entreprise du groupe Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamné TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge du groupe Arkema à concurrence de 10 % de leur montant.

- 3) Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu à la Commission européenne dans le processus de détermination des amendes, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. En 2005, devant la volonté clairement affirmée de la Commission de sanctionner plus sévèrement les pratiques anticoncurrentielles et sur la base de la pratique décisionnelle de celle-ci, le montant des provisions a été réévalué dans les comptes consolidés du Groupe à la fin de l'année 2005.
- 4) Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, le montant des provisions comptabilisées dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2005 a été porté à 482 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 292 millions d'euros par rapport aux montants des provisions comptabilisées au 31 décembre 2004.
- 5) Par ailleurs, les investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. Cette communication de griefs a également été adressée à TOTAL S.A. sans qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait pu être établie.
- 6) TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution de ces enquêtes et procédures, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

(1) Nouvelle dénomination sociale d'Arkema à compter du 18 avril 2006.

(2) Nouvelle dénomination sociale, à compter du 18 avril 2006, de la société holding du Groupe Arkema.



## Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, les opérations de nettoyage d'une partie des côtes, le pompage de la cargaison dans les épaves du navire, et le traitement de plus de 200 000 tonnes de déchets ont été réalisés entre 2000 et 2003, ainsi que la Société s'y était engagée.

Dans le cadre de l'instruction pénale, le juge d'instruction a ordonné, le 1<sup>er</sup> février 2006, le renvoi de quinze personnes dont quatre sociétés devant le Tribunal Correctionnel de Paris.

TOTAL S.A. et deux de ses filiales chargées du transport maritime sont renvoyées pour pollution maritime et complicité de mise en danger de la vie d'autrui. Un salarié responsable à la direction des transports maritimes est renvoyé pour les mêmes chefs et également pour abstention de combattre un sinistre.

TOTAL estime que les infractions qui lui sont imputées ainsi qu'à son salarié sont non fondées en fait comme en droit.

## Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par HOSL, société détenue à 60 % par la filiale britannique de TOTAL et à 40 % par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait une quarantaine de blessés dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels considérables au dépôt, à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. Les causes de l'explosion ne sont pas encore connues et les responsabilités ne sont pas établies.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ses installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile, et considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou sur les résultats.

## Myanmar

Une plainte avait été déposée en Belgique le 25 avril 2002 contre la Société, son Président et l'ancien dirigeant de sa filiale au Myanmar sous l'emprise des lois belges du 16 juin 1993 et du 10 février 1999 couramment appelées lois de "compétence universelle". Ces lois ont été abrogées par la loi belge du 5 août 2003 relative "aux violations graves du droit international humanitaire" qui a notamment prévu une procédure visant à dessaisir la justice belge de certaines instructions en cours. Dans ce cadre, la Cour de Cassation de Belgique a, par arrêt du 29 juin 2005, dessaisi la juridiction belge du dossier TOTAL.

Selon une plainte déposée en France, huit citoyens birmans prétendaient avoir été contraints par l'armée birmane à du travail obligatoire, en relation avec la construction d'un gazoduc au Myanmar par une filiale de TOTAL.

TOTAL a toujours maintenu que les accusations portées contre la Société et ses dirigeants du fait des activités de sa filiale au Myanmar sont non fondées en fait comme en droit.

Toutefois, TOTAL et l'association représentant les huit citoyens birmans ont conclu un accord transactionnel mettant un terme définitif à la procédure engagée. Au terme de cet accord, TOTAL constitue un fonds de solidarité doté de 5,2 millions d'euros à vocation humanitaire. D'une part, ce fonds est destiné à offrir une compensation aux huit plaignants, ainsi qu'à toute personne qui pourrait justifier s'être trouvé dans une situation semblable à ces plaignants dans la région proche du chantier de construction du gazoduc. D'autre part, la plus grande partie de la dotation sera consacrée au financement d'actions humanitaires au profit de réfugiés birmans de la région.

## Afrique du Sud

Des citoyens sud-africains alléguant avoir été victimes de violations des droits humanitaires pendant la période de l'*apartheid*, perpétrées par l'armée, la police ou des milices, mettent en cause une centaine de sociétés multinationales, dont TOTAL, dans une menace de *class action* aux États-Unis. Ils considèrent que les entreprises poursuivies étaient complices des autorités sud-africaines de l'époque.

À ce jour, l'action, qui n'a pas été officiellement engagée contre TOTAL, a été déclarée irrecevable à l'égard des sociétés défenderesses impliquées par le juge fédéral de New York. Les plaignants ont fait appel.

## Risques industriels et liés à l'environnement

### Nature des risques

Les activités de TOTAL présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés, qui peuvent être inflammables, explosifs ou toxiques. Les activités sont de ce fait, dans la plupart des pays, soumises à des réglementations rigoureuses dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle. Plus spécifiquement, TOTAL opère des sites industriels répondant aux critères de la directive européenne dite "Seveso II" en France et dans le reste de l'Europe. Par ailleurs, de nombreux sites opérés dans le reste du monde par TOTAL impliquent les mêmes types de risques.

En outre, les risques opérationnels sont multiples, compte tenu de la variété des activités concernées : forages, traitements sur champ, transport, raffinage/pétrochimie, stockage et distribution de produits pétroliers, chimie des intermédiaires, chimie fine ou de spécialités. Parmi ces risques figurent notamment l'explosion, l'incendie ou la fuite de produits toxiques. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés (principalement maritimes, fluviaux-maritimes, ou par *pipelines*, rail, route, rail-route) et, enfin, des quantités concernées.

La plupart de ces activités comportent des risques environnementaux liés aux émissions dans l'air ou dans l'eau et à la production de déchets, et impliquent la prise en compte de la réhabilitation des sites après leur mise à l'arrêt.

Certaines branches ou activités font face à des risques spécifiques. En exploration et production de pétrole ou de gaz, il existe des risques liés aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Parmi ces risques, figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords des puits, les fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles d'endommager, voire de détruire, les puits de pétrole brut et de gaz naturel, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux. Par ailleurs, les activités d'exploration et de production peuvent intervenir dans des sites plus ou moins sensibles sur le plan écologique (forêt tropicale, milieu marin, etc.), chaque site nécessitant une approche spécifique pour minimiser les impacts sur la faune, la flore, les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine.

Dans les activités chimiques, et dans une moindre mesure celles du raffinage ou du marketing, il existe également des risques liés à l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués dans les sites. Ces risques peuvent venir des caractéristiques intrinsèques des produits (inflammabilité, toxicité, contribution à des impacts environnementaux de long terme du type effet de serre, etc.), ou de la façon dont ils sont utilisés, des émissions et rejets liés aux processus de fabrication dans lesquels ils entrent, ainsi que de leur fin de vie (recyclage, élimination).

### Évaluation des risques

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités, et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors des nouveaux développements d'activités, mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, et périodiquement réévaluées. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la maîtrise des risques, TOTAL s'est doté d'une méthodologie commune devant progressivement s'appliquer à toutes nos activités opérées. En France, trois sites pilotes contribuent à l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), en application de la loi du 30 juillet 2003. Ces PPRT mettront en œuvre différentes mesures d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité de l'environnement urbain des installations industrielles. Les textes d'application de ce volet de la loi du 30 juillet 2003 ont été publiés fin 2005.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel avec notamment une analyse de l'état initial des sites et une prise en compte de leurs sensibilités particulières. Ces études prennent aussi en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les études n'aient été présentées aux administrations compétentes.

Pour les produits nouveaux, des caractérisations et des évaluations des risques sont conduites. En outre, des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sont effectuées sur certains produits pour étudier toutes les étapes de leur existence depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

TOTAL assure un suivi permanent des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux.

La volonté du Groupe de faire face à ses obligations en matière d'environnement est reflétée dans le bilan consolidé du Groupe aux rubriques "Provision pour restitution des sites" et "Provision pour protection de l'environnement" (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, page 202).

Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la note 1 P de l'annexe aux comptes consolidés (page 177).

## Maîtrise des risques

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à prévenir et diminuer les impacts sur l'environnement, à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place, ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management (tels que *International Safety Rating System*, ISO 14001, *European Management and Audit Scheme*), par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées et par une politique d'investissement active.

En particulier, un plan d'actions a été défini pour la période 2002-2005, en s'appuyant sur deux axes principaux d'amélioration : réduction de la fréquence et de la gravité des accidents au poste de travail, renforcement de la maîtrise des risques technologiques. Les résultats en termes d'accidents au poste de travail sont en ligne avec les objectifs fixés, avec une réduction très significative de 59 % en quatre ans du taux des accidents avec ou sans arrêt de travail par millions d'heures travaillées (pour un objectif de 60 %). En termes de risques technologiques, ce plan s'est traduit par des mesures concrètes en matière d'organisation ou de comportements, ainsi que par des réalisations visant à réduire les risques à la source ou à augmenter la protection des personnes et des équipements. Dans les secteurs du Raffinage & Marketing et de la Chimie par exemple, ces investissements spécifiques ont concerné la protection des unités, le renforcement de salles de contrôle et la sécurisation de la logistique (volumes stockés, transport). Le Groupe s'est fixé pour la période 2006-2009 de nouveaux objectifs de progrès dans ces deux grands domaines, et entend poursuivre activement sa politique d'amélioration de la sécurité de ses activités.

Parallèlement, un plan d'actions environnemental a été mis en place sur la période 2002 à 2007. Il contient des objectifs chiffrés de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de rejets d'hydrocarbures dans les eaux et de dioxyde de soufre dans l'atmosphère. Il prévoit la certification ISO 14001 de 75 % des sites importants du Groupe pour 2007. Le suivi des actions se fait selon un reporting harmonisé et régulier. D'autres paramètres sont contrôlés et mesurés. Pour certains d'entre eux, les branches Chimie et Raffinage Marketing ont décidé en 2005 de lancer des réductions drastiques sur 5 ans, et vont engager les programmes d'investissements correspondants.

L'ensemble des actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'environnement est présenté de façon détaillée dans le rapport spécifique "Notre énergie en partage" par ailleurs publié par le Groupe.

Le Groupe estime que tout coût ou engagement raisonnablement prévisible en liaison avec les points mentionnés ci-dessus n'aura pas de conséquences significatives sur sa situation financière consolidée, ses flux de trésorerie ou ses résultats. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels coûts ou engagements ne risquent pas d'entraîner des conséquences négatives significatives sur les activités du Groupe à l'avenir.

## Amiante

Comme la plupart des groupes industriels, TOTAL est concerné par des déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante. Les situations de travail visées dans ces déclarations portent presque exclusivement sur des périodes d'activités antérieures au début des années 1980, soit bien avant l'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante dans la plupart des pays où opère le Groupe (1<sup>er</sup> janvier 1997 pour la France). Les différentes branches d'activités du Groupe ne sont pas particulièrement exposées au risque amiante, ce matériau n'ayant pas été utilisé dans les processus de fabrication, sauf cas très particuliers. Les principales sources d'exposition éventuelle

résultent du recours à différents composants d'isolation ou de calorifuge dans les installations industrielles. Ces composants sont progressivement éliminés des installations dans le cadre des plans de désamiantage engagés depuis plusieurs années. Cependant, compte tenu des délais de latence des pathologies liées à l'amiante (jusqu'à 40 ans), il faut s'attendre à enregistrer d'autres déclarations dans les années à venir. Les problématiques liées à l'amiante font l'objet d'un suivi attentif dans toutes les branches, et les coûts estimés au 31 décembre 2005 pour l'ensemble des déclarations en cours ou à venir ne sont pas susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

## Autres risques particuliers

### Risques liés à l'exploration et la production pétrolières et gazières

L'exploration et la production de pétrole et de gaz impliquent des niveaux d'investissement élevés et sont associées à des risques et à des opportunités économiques spécifiques. Ces activités sont soumises à des risques liés notamment aux difficultés de l'investigation du sous-sol, aux caractéristiques des hydrocarbures, ainsi qu'aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Au premier rang des risques de l'exploration pétrolière, figurent les risques géologiques. Ainsi, lors du forage d'un puits d'exploration, les hydrocarbures qui avaient été recherchés peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables. Ultérieurement, si les estimations des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, s'avérer inférieures aux prévisions, compromettant ainsi l'économie de cette exploitation.

La quasi-totalité des activités d'exploration et de production de TOTAL sont assorties d'un haut niveau de risque de perte du capital investi. Il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées, et pour permettre à TOTAL de récupérer le capital investi.

Les activités de développement de champs pétroliers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection mettent en œuvre des technologies avancées pour extraire, puis exploiter pendant plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes. La mise en œuvre de ces technologies dans cet environnement difficile peut se traduire par des incertitudes sur les coûts. Les activités de TOTAL peuvent être limitées, retardées ou annulées du fait de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les États-hôtes, des pénuries, des retards de livraison de matériel ou les conditions météorologiques (la production de quatre champs situés dans le golfe du Mexique a été affectée principalement par l'ouragan Ivan à mi-septembre 2004, puis dans une moindre mesure par l'ouragan Katrina fin août 2005). Certains de ces risques peuvent également affecter les projets et installations de TOTAL en aval de la chaîne pétrolière.

### Risques associés à des facteurs économiques et politiques

Le secteur pétrolier est soumis aux réglementations nationales et à l'intervention des gouvernements dans des domaines tels que :

- l'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- les contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- le contrôle du développement et de l'abandon d'un champ impliquant des restrictions à la production ;
- les cas exceptionnels de nationalisation, d'expropriation ou d'annulation de droits contractuels.

Le secteur pétrolier est également soumis au paiement de redevances, de taxes et impôts qui peuvent être plus élevés que ceux appliqués à d'autres activités commerciales et qui sont susceptibles de modifications importantes par les gouvernements de certains pays.

TOTAL détient notamment une part importante de ses réserves pétrolières dans des pays dont certains peuvent être considérés comme des pays instables sur le plan politique et/ou économique. Ces réserves et les activités qui y sont associées sont ainsi soumises à certains risques, parmi lesquels :

- la mise en place de quotas de production et/ou d'exportation ;
- la renégociation des contrats ;
- l'expropriation ou la nationalisation d'actifs ;
- les risques liés aux changements de gouvernement, ou aux bouleversements susceptibles d'en découler en matière de pratiques commerciales ;
- des retards de paiement ;
- des restrictions de change ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- des pertes et dépréciations d'activités du fait de conflits armés ou d'actions de groupes terroristes.

TOTAL, à l'instar de plusieurs autres grandes compagnies pétrolières internationales, s'efforce de mener ses activités et ses opérations en se protégeant contre ces risques économiques, politiques ou de conflits. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels événements n'auront pas de conséquences négatives pour le Groupe.

### ILSA - Autres réglementations américaines

En août 2001, la loi américaine de sanctions à l'encontre de l'Iran et de la Libye (*Iran and Libya Sanctions Act* ou ILSA) a été prorogée jusqu'en août 2006. En avril 2004, le président des États-Unis a mis fin à l'application de l'ILSA à la Libye. Aux termes de cette loi, le président des États-Unis peut imposer plusieurs sanctions, telles que l'impossibilité de recevoir des financements d'une banque d'import-export américaine ou un plafonnement des crédits et des prêts octroyés par les institutions financières américaines, à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant réalisé intentionnellement des investissements d'une valeur au moins égale à 20 millions de dollars par période de 12 mois en Iran. Le gouvernement américain a renoncé en mai 1998 à l'application de sanctions à l'encontre de TOTAL pour son investissement dans le champ gazier de South Pars en Iran. Cette renonciation officielle à sanctions, qui n'a pas été modifiée depuis lors, ne s'applique pas aux autres activités de TOTAL en Iran, même si aucune sanction n'a été notifiée.

En novembre 1996, la Commission européenne a adopté le règlement n° 2271/96 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, qui interdit à TOTAL de se conformer aux obligations ou interdictions résultant directement ou indirectement d'un certain nombre de lois, dont l'ILSA. Cette réglementation européenne ne permet pas à TOTAL d'étendre la renonciation à sanctions dont le Groupe bénéficie pour South Pars à d'autres activités.

Chaque année depuis l'adoption de l'ILSA, TOTAL a réalisé des investissements d'un montant supérieur à 20 millions de dollars par an en Iran (investissement pour South Pars non compris). En 2005, la production journalière moyenne de TOTAL en Iran s'est élevée à 23 kbep/j, soit 1,0 % de la production journalière moyenne du Groupe. TOTAL prévoit dans un avenir proche de continuer à investir pour plus de 20 millions de dollars chaque année en Iran. TOTAL ne peut prévoir l'application ou l'interprétation de l'ILSA qui pourraient être faites à l'avenir par le gouvernement américain concernant les activités actuelles et futures du Groupe en Iran. Toutefois, TOTAL considère que si l'ILSA devait être appliquée, même avec les sanctions maximales actuellement prévues, il ne devrait pas en résulter un impact défavorable significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

Par ailleurs, les États-Unis imposent des sanctions économiques aux résidents américains, sous le contrôle du "*U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*". Ces sanctions ont pour objectif d'interdire à certains pays, dont l'Iran, la Syrie et le Soudan, le soutien au terrorisme international, ainsi que, dans le cas de l'Iran et la Syrie, la poursuite de programmes d'armement de destruction massive. Le Groupe considère que ces sanctions ne s'appliquent pas à ses activités dans ces pays.

### Enquête SEC

La SEC a décidé formellement, sans que cette décision soit publique, de mener une enquête privée portant sur certaines compagnies pétrolières (y compris, entre autres, TOTAL) en liaison avec la recherche d'affaires en Iran.

### Risques liés à la situation géopolitique au Moyen-Orient

En 2005, l'ensemble du Moyen-Orient a représenté 16 % de la production d'hydrocarbures du secteur Amont et 5,2 % du résultat opérationnel net du Groupe. Les productions sont situées aux Émirats arabes unis, en Iran, à Oman, au Qatar, en Syrie et au Yémen. TOTAL ne peut prévoir l'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient et ses conséquences éventuelles sur les activités du Groupe dans cette zone.

### Risques liés à la situation géopolitique ou financière en Amérique du Sud

En 2005, l'ensemble de l'Amérique du Sud a représenté 10 % de la production d'hydrocarbures du secteur Amont et 6,7 % du résultat opérationnel net du Groupe. Les productions sont situées en Argentine, en Bolivie, en Colombie, à Trinidad et Tobago et au Venezuela.

À la suite du vote en mai 2005 d'une nouvelle loi changeant le cadre fiscal et réglementaire des activités pétrolières et gazières en Bolivie, TOTAL a sollicité des autorités boliviennes l'ouverture de négociations afin de conserver des conditions économiques et un cadre réglementaire satisfaisant pour les deux parties.

Le Groupe a été informé par le gouvernement vénézuélien de la remise en cause de la détermination des redevances, et a reçu au titre de l'impôt sur les sociétés des années 2001-2004 une notification de redressement fiscal. Le Groupe considère qu'il a respecté les dispositions fiscales et légales applicables. Le Groupe s'est acquitté d'un montant de redevances majoré tout en émettant des réserves. La notification de redressement est en cours d'examen. Par ailleurs, à la demande du gouvernement vénézuélien auprès de l'ensemble des compagnies pétrolières opérant ce type de contrat, des discussions ont lieu pour une révision du contrat actuel sur Jusepin.

En Argentine, le Groupe avait constaté en 2004 des dépréciations d'actifs liées aux effets de la crise financière survenue dans ce pays, dont l'effet en résultat net a été une charge de 114 millions d'euros pour l'exercice 2004. TOTAL continue de suivre l'évolution de la situation économique et financière argentine et ses conséquences sur les opérations du Groupe dans ce pays, elles-mêmes limitées à l'échelle du Groupe.

### Risques liés à la concurrence

La concurrence est intense, tant au sein du secteur pétrolier que par rapport à d'autres secteurs, pour ce qui est de la satisfaction des besoins en énergie des industries et des particuliers. TOTAL fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières dans l'acquisition de biens et de permis, en vue de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel. La concurrence est particulièrement intense en matière d'acquisition de ressources non développées de pétrole et de gaz naturel, qui sont très convoitées. La concurrence est également vive dans la commercialisation des produits fabriqués à partir de pétrole brut et de pétrole raffiné.

À ces égards, les principaux concurrents de TOTAL sont ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron. Au 31 décembre 2005, TOTAL se situe au quatrième rang de ces sociétés pétrolières internationales en termes de capitalisation boursière \*.

\* Source : Reuters



## Assurances et couverture des risques

### Organisation

TOTAL dispose de sa propre société d'assurance et de réassurance, Omnium Insurance and Reinsurance Company (OIRC), qui est totalement intégrée à la politique d'assurance du Groupe et dont elle constitue l'outil opérationnel de globalisation et de centralisation de couverture des risques des sociétés du Groupe. Elle permet le respect strict de son programme d'assurance malgré les différentes réglementations applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Ainsi, certains pays peuvent imposer l'achat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si une société du Groupe soumise à cette contrainte parvient à s'assurer conformément à son programme d'assurance, OIRC se contente de demander à l'assureur local de lui rétrocéder les risques. Ainsi, OIRC négocie des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques (quote-part comprise entre 97,5 et 100 %). Si l'assureur local couvre les risques selon un programme distinct du programme défini par le Groupe, OIRC prend en charge, dans un souci d'uniformisation à l'échelle mondiale, le complément de couverture. À l'inverse, certains pays imposent des assurances que le Groupe peut ne pas juger utile d'intégrer à son programme de couverture global. C'est alors OIRC qui satisfait à ces obligations légales sans que le Groupe ait besoin de recourir aux services d'un assureur externe.

Parallèlement, OIRC négocie globalement des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et du marché commercial. OIRC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2005, la rétention nette d'OIRC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi de 27,5 millions de dollars par sinistre "dommage matériel et pertes d'exploitation".

### Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs en recherchant ceux dont les conséquences seraient les plus importantes pour les tiers, pour le personnel et pour le Groupe ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;
- mettre en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres, ou transférer celles-ci au marché de l'assurance.

## Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels.

Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière via OIRC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres ci-dessus et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière. Le plafond assuré en 2005 était ainsi de 840 millions de dollars pour la responsabilité civile générale et produits ;
- les dommages matériels : les montants assurés par secteur, par site, résultent des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance.

À titre d'illustration, pour le risque de pointe du Groupe (champ d'Alwyn au Royaume-Uni), le plafond assuré était en 2005 de 1,1 milliard de dollars.

Une assurance couvrant les pertes d'exploitation des secteurs du Raffinage et de la Chimie était également en vigueur en 2005 ; elle prévoyait une période d'indemnisation d'en général de trois années (Raffinage) ou deux années (Chimie), à partir également des scénarios de sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance (limites combinées pour les dommages matériels et les pertes d'exploitation consécutives).

Par ailleurs, les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 0,1 et 5 millions d'euros (à la charge des filiales concernées).

Compte tenu de l'évolution défavorable des conditions d'assurance proposées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Groupe a réduit les limites du programme d'assurance responsabilité civile à 735 millions de dollars, a porté à 50 millions de dollars la rétention nette de la captive pour les sinistres "Dommages aux biens" et a cessé de souscrire des assurances couvrant la perte d'exploitation.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut pas être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, d'opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction Générale des risques et de l'adéquation de leurs couvertures. Le Groupe ne peut pas garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.



# Gouvernement d'entreprise

## Conseil d'administration p. 96

- Composition du Conseil d'administration p. 96
- Autres informations sur les administrateurs p. 98

## Direction Générale p. 105

- Modalité d'exercice de la Direction Générale p. 105
- Le Comité Exécutif et le Comité Directeur p. 105

## Contrôleurs légaux des comptes p. 106

- Commissaires aux comptes titulaires p. 106
- Commissaires aux comptes suppléants p. 106
- Mandats des commissaires aux comptes p. 106

## Rémunération des organes d'administration et de direction p. 107

- Rémunération des administrateurs p. 107
- Rémunération des principaux dirigeants p. 108
- Rémunération du Président-directeur général p. 108
- Engagements visés au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce p. 109

## Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) p. 110

- Charte des administrateurs p. 110
- Réunions du Conseil d'administration p. 111
- Le Comité d'audit p. 112
- Le Comité de nomination et des rémunérations p. 113
- Procédures de contrôle interne p. 115

## Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce) p. 117

## Effectif, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions p. 118

- Effectif p. 118
- Accords de participation des salariés au capital p. 118
- Participation au capital des organes d'administration et de direction p. 118
- Options sur actions et attributions gratuites d'actions p. 119

## Conseil d'administration

### Composition du Conseil d'administration

Durant l'exercice 2005, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante :

(informations au 31 décembre 2005)

#### **Thierry Desmarest**

60 ans. Président-directeur général de TOTAL S.A. depuis le 31 mai 1995. Administrateur de Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de surveillance d'Air Liquide et d'Areva.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995 et jusqu'en 2007.

Président-directeur général d'Elf Aquitaine depuis le 15 février 2000.

Détient 73 300 actions.

#### **Daniel Boeuf**

57 ans. Administrateur représentant les salariés actionnaires. Responsable Formation et Gestion des Compétences au Raffinage & Marketing. Président du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) "Total Actionnariat France".

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2004 et jusqu'en 2007.

Détient 600 actions TOTAL et 629,573 parts du FCPE "Total Actionnariat France"

#### **Daniel Bouton**

55 ans. Administrateur indépendant.

Président-directeur général de la Société Générale. Administrateur de Schneider Electric S.A. et de Veolia Environnement.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997 et jusqu'en 2006.

Détient 800 actions.

#### **Bertrand Collomb**

63 ans. Administrateur indépendant.

Président du Conseil d'administration de Lafarge. Administrateur d'Unilever.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 1 178 actions.

#### **Paul Desmarais Jr.**

51 ans. Administrateur indépendant.

Président du Conseil et Co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Vice-président et administrateur délégué de Pargesa Holding. Vice-président du Conseil d'administration d'Imerys. Membre du Conseil et du Comité Exécutif de Great-West, de Groupe Bruxelles Lambert et de London Insurance Group Inc. Administrateur de Suez.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002 et jusqu'en 2008.

Détient 500 actions (correspondant à 1 000 ADR).

#### **Jacques Friedmann**

73 ans. Administrateur indépendant.

Administrateur de LVMH.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 1 519 actions.

#### **Bertrand Jacquillat**

61 ans. Administrateur indépendant.

Professeur des Universités. Cofondateur et Président-directeur général d'Associés en Finance. Membre du Conseil de surveillance de Klépierre.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1996 et jusqu'en 2008.

Détient 900 actions.

#### **Antoine Jeancourt-Galignani**

68 ans. Administrateur indépendant.

Ancien Président du Conseil d'administration des Assurances Générales de France. Président du Conseil de surveillance d'Euro Disney SCA. Administrateur de Gecina, de la Société Générale, et de Kaufman & Broad.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1994 et jusqu'en 2006.

Détient 1 085 actions.

**Anne Lauvergeon**

46 ans. Administrateur indépendant.

Président du directoire d'Areva. Administrateur de Suez,  
Vice-président du Conseil de surveillance de Safran.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 500 actions.

**Peter Levene of Portsoken**

64 ans. Administrateur indépendant.

Président des Lloyd's, de International Financial Services London et  
de General Dynamics UK Ltd.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2005 et jusqu'en 2008.

Détient 500 actions.

**Maurice Lippens**

62 ans. Administrateur indépendant.

Président de Fortis. Administrateur de Suez-Tractebel, de Groupe  
Bruxelles Lambert et de Belgacom.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2003 et jusqu'en 2008.

Détient 800 actions.

**Michel Pébereau**

63 ans. Administrateur indépendant.

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas.  
Administrateur de Lafarge et de Saint-Gobain. Membre du  
Conseil de surveillance d'AXA. Président de la Fédération bancaire  
européenne.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 589 actions.

**Thierry de Rudder**

56 ans. Administrateur indépendant.

Administrateur délégué de Groupe Bruxelles Lambert.  
Administrateur de Suez et d'Imerys.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999 et jusqu'en 2007.

Détient 989 actions.

**Jürgen Sarrazin**

69 ans. Administrateur indépendant.

Ancien président du directoire de Dresdner Bank.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 1 477 actions.

**Serge Tchuruk**

68 ans. Administrateur indépendant.

Président-directeur général d'Alcatel. Administrateur de Thalès.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1989 et jusqu'en 2007.

Détient 24 574 actions.

**Pierre Vaillaud**

70 ans. Administrateur indépendant.

Ancien Président-directeur général d'Elf Aquitaine et de Technip.  
Administrateur de Technip. Membre du Conseil de surveillance de  
Cegelec et d'Oddo et Cie.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2006.

Détient 500 actions.

## Autres informations sur les administrateurs

Informations supplémentaires visées au quatrième alinéa de l'article 225-102-1 du Code de commerce ou au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

Expertise et expérience en matière de gestion	Mandats exercés au cours des exercices 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005
<p><b>Thierry Desmarest.</b> Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, Thierry Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de direction générale au sein de l'Exploration Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL depuis mai 1995.</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président-directeur général de TOTAL S.A.</li> <li>• Président-directeur général d'Elf Aquitaine.</li> <li>• Administrateur de Sanofi-Aventis.</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance d'Areva.</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance d'Air Liquide.</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b> Néant.</p>
<p><b>Daniel Boeuf.</b> Salarié du groupe Total depuis octobre 1973, Daniel Boeuf a occupé diverses fonctions commerciales, puis exercé diverses responsabilités opérationnelles. Il est actuellement responsable formation et gestion des compétences spécialités au sein de la branche Raffinage &amp; Marketing. Membre élu du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France depuis 1999, il en est Président du Conseil de surveillance depuis 2003.</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de TOTAL S.A., représentant les salariés actionnaires.</li> <li>• Président du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France.</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b> Néant.</p>
<p><b>Daniel Bouton.</b> Inspecteur général des Finances, M. Bouton occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie. Il est Directeur du Budget au ministère des Finances de 1988 à 1990. Il rejoint Société Générale en 1991 dont il devient Directeur Général en 1993 puis Président-directeur général en novembre 1997.</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de TOTAL S.A.</li> <li>• Président-directeur général de la Société Générale.</li> <li>• Administrateur de Schneider Electric SA.</li> <li>• Administrateur de Veolia Environnement.</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b> • Administrateur d'Arcelor jusqu'en 2004.</p>
<p><b>Bertrand Collomb.</b> Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de Lafarge. Il est également Président de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP).</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de TOTAL S.A.</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Lafarge.</li> <li>• Administrateur de Lafarge North America.</li> <li>• Vice Président d'Unilever (Pays-Bas).</li> <li>• Administrateur de Atco (Canada).</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de Vivendi Universal jusqu'en 2005.</li> <li>• Président-directeur général de Lafarge jusqu'en 2003.</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance de Allianz (Allemagne) jusqu'en 2003.</li> <li>• Administrateur du Crédit Commercial de France jusqu'en 2002.</li> </ul>



Informations supplémentaires visées au quatrième alinéa de l'article 225-102-1 du Code de commerce ou au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

Expertise et expérience en matière de gestion

**Paul Desmarais Jr.**

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'INSEAD de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidée à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Mandats exercés au cours des exercices  
2001, 2002, 2003, 2004 et 2005

**Mandats en cours**

- Administrateur de TOTAL S.A.
- Président du Conseil et Co-Chef de la Direction et Membre du Comité Exécutif de Power Corporation du Canada.
- Président du Comité Exécutif et Membre du Conseil de Corporation Financière Power (Canada).
- Vice-président et Administrateur délégué de Pargesa Holding S.A. (Suisse).
- Vice-président du Conseil d'administration d'Imerys et membre du Comité stratégique (France).
- Membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif de Great-West, Compagnie d'assurance-vie (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif de Great-West Life & Annuity Insurance Company (Etats-Unis).
- Membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif de Great-West Lifeco Inc. (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif de Groupe Bruxelles Lambert S.A. (Belgique).
- Membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif de Groupe Investors Inc. (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif de London Insurance Group Inc. (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du Comité Exécutif de London Life, Compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Membre du Conseil et membre du Comité Exécutif de Mackenzie Inc.
- Membre du Conseil de La Presse Ltée (Canada).
- Membre du Conseil de Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (Canada).
- Membre du Conseil de Gesca Ltée (Canada).
- Administrateur de Suez (France).
- Administrateur de The Canada Life Assurance Company (Canada).
- Administrateur de Canada Life Financial Corporation (Canada).
- Administrateur de IGM Financial Inc. (Canada).
- Administrateur de 152245 Canada Inc, 171263 Canada Inc et 2795957 Canada Inc (Canada).
- Administrateur de GWL Properties Inc.
- Administrateur de GWL&A Financial (Canada) Inc.
- Administrateur de GWL&A Financial (Nova Scotia) Co.
- Administrateur de First Great-West Life & Annuity Insurance Co.
- Administrateur de The Great-West Life Assurance Company.
- Administrateur de Power Communications Inc.
- Administrateur de Power Corporation International.
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. et de Parjointco N.V.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Administrateur de Tractebel jusqu'en 2002.
- Administrateur de Rhodia jusqu'en 2001.
- Administrateur d'Electrafina jusqu'en 2001.

**Informations supplémentaires visées au quatrième alinéa de l'article 225-102-1 du Code de commerce ou au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004**

Expertise et expérience en matière de gestion	Mandats exercés au cours des exercices 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005
<p><b>Jacques Friedmann.</b> Aujourd'hui Inspecteur général des Finances honoraire, M. Friedmann a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et auprès du Premier ministre de la République française. Il est successivement Président de la Compagnie Air France de 1987 à 1988, Président de la Compagnie Union des Assurances de Paris (UAP) de 1993 à 1997, puis Président du Conseil de surveillance d'AXA jusqu'en 2000.</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de TOTAL S.A.</li> <li>• Administrateur de LVMH.</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de BNP PARIBAS et Président du Comité de Contrôle Interne et des Risques jusqu'en 2005.</li> <li>• Administrateur de Vivendi Universal jusqu'en 2002.</li> <li>• Administrateur d'Alcatel et membre du Comité d'Audit jusqu'en 2001.</li> </ul>
<p><b>Bertrand Jacquillat.</b> Diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), de l'Institut d'études politiques de Paris et d'Harvard Business School, M. Jacquillat est Docteur en gestion et agrégé de gestion. Professeur des Universités (France et États-Unis) depuis 1969, il est également Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1999.</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de TOTAL S.A.</li> <li>• Président-directeur général de Associés en Finance.</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance de Klepierre.</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b> Néant.</p>
<p><b>Antoine Jeancourt-Galignani.</b> Inspecteur des Finances, M. Jeancourt-Galignani exerce diverses fonctions au ministère des Finances, puis est nommé directeur général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Il devient directeur général de la banque Indosuez en 1979, puis en est Président de 1988 à 1994. Président des Assurances Générale de France (AGF) de 1994 à 2001, il devient ensuite Président de Gecina de 2001 à 2005, société dont il est actuellement administrateur.</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de TOTAL S.A.</li> <li>• Président du Conseil de Groupe SNA (Liban).</li> <li>• Président du Conseil de surveillance de Euro Disney Sca.</li> <li>• Administrateur de Gecina.</li> <li>• Administrateur des Assurances Générale de France.</li> <li>• Administrateur de Kaufman &amp; Broad SA.</li> <li>• Administrateur de la Société Générale.</li> <li>• Administrateur de Société des Immeubles de France.</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance de Oddo et Cie.</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance de Hypo Real Estate Holding (Allemagne).</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de surveillance de Jetix Europe NV jusqu'en 2005.</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Gecina jusqu'en 2005.</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Société des Immeubles de France jusqu'en 2004.</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Simco jusqu'en 2003.</li> <li>• Président des Assurances Générales de France (AGF) jusqu'en 2001.</li> <li>• Président de AGF Assurances jusqu'en 2001.</li> <li>• Président de AGF International jusqu'en 2001.</li> <li>• Président de AGF IART jusqu'en 2001.</li> <li>• Président de AGF Vie jusqu'en 2001.</li> </ul>

**Informations supplémentaires visées au quatrième alinéa de l'article 225-102-1 du Code de commerce ou au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004**

Expertise et expérience en matière de gestion	Mandats exercés au cours des exercices 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005
<p><b>Anne Lauvergeon.</b> Ingénieur en chef des Mines, ancienne élève de l'École Normale Supérieure et agrégée de Sciences physiques, Mme Lauvergeon exerce différentes fonctions chez Usinor, au Commissariat de l'Énergie Atomique (CEA) puis à l'administration du sous-sol en Île de France (1985-1988). Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République de 1990 à 1995, elle est ensuite Associée-Gérant de Lazard Frères et Cie de 1995 à 1997. Elle rejoint ensuite Alcatel, puis devient Présidente de Cogema en juin 1999. Depuis juillet 2001, elle est Présidente du Directoire du Groupe Areva.</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de TOTAL S.A.</li> <li>• Président du Directoire d'Areva.</li> <li>• Président de Cogema.</li> <li>• Administrateur de Suez.</li> <li>• Administrateur de VODAFONE Group Plc.</li> <li>• Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance de SAFRAN.</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de FCI jusqu'en octobre 2005.</li> <li>• Administrateur de Pechiney jusqu'en 2002.</li> <li>• Représentant permanent de Cogema au Conseil d'Eramet jusqu'en 2002.</li> <li>• Représentant permanent de Cogema au Conseil d'Usinor jusqu'en 2002.</li> <li>• Représentant permanent de Cogema au Conseil de Framatome jusqu'en 2001.</li> <li>• Représentant permanent de Cogema au Conseil de CEA-Industrie jusqu'en 2001.</li> </ul>
<p><b>Peter Levene of Portsoken.</b> Lord Levene a occupé diverses fonctions auprès du ministère de la Défense, du Secrétaire d'État à l'Environnement et du ministère du Commerce du Royaume-Uni de 1984 à 1995. Il devient ensuite Senior adviser chez Morgan Stanley de 1996 à 1998, puis Chairman de Bankers Trust International de 1998 à 2002. Il est Lord Mayor de Londres de 1998 à 1999. Il est actuellement Président des Lloyd's.</p>	<p><b>Mandats en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de TOTAL S.A.</li> <li>• Chairman of Lloyd's.</li> <li>• Chairman of International Financial Services.</li> <li>• Chairman of General Dynamics UK Ltd.</li> <li>• Director of Haymarket Group Ltd.</li> </ul> <p><b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Börse jusqu'en 2005.</li> <li>• Administrateur de J. Sainsbury Plc jusqu'en 2004.</li> <li>• Vice-Président de Deutsche Bank en 2002.</li> <li>• Chairman de Bankers Trust International jusqu'en 2002.</li> </ul>

**Informations supplémentaires visées au quatrième alinéa de l'article 225-102-1 du Code de commerce ou au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004**
**Expertise et expérience en matière de gestion**
**Maurice Lippens.**

Docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles et diplômé de Harvard Business School (MBA), M. Lippens a été directeur d'une société de venture capital (Scienta SA), puis responsable de sa propre entreprise à Bruxelles. Il devient successivement Administrateur-délégué (en 1983) puis Président Administrateur-délégué (en 1988) du Groupe AG. Président de Fortis depuis 1990, il est l'auteur d'un code de gouvernement d'entreprise pour les entreprises belges cotées en Bourse, entré en vigueur en 2005.

**Michel Pébereau.**

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, il en est actuellement Président du Conseil d'administration.

**Mandats exercés au cours des exercices 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005**
**Mandats en cours**

- Administrateur de TOTAL S.A.
- Président de Fortis SA/NV.
- Président de Fortis NV.
- Président de Compagnie Het Zoute .
- Administrateur de Belgacom
- Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert.
- Administrateur de Suez-Tractebel.
- Administrateur de Finasucré.
- Administrateur de Groupe Sucrier AS.
- Administrateur de Iscal Sugar.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Président de Fortis Brussels jusqu'en 2004.
- Président de Fortis Utrecht jusqu'en 2004.
- Administrateur de CDC United Network jusqu'en 2003.
- Président de la Compagnie Immobilière d'Hardelot SA jusqu'en 2003.
- Vice-président de Société Générale de Belgique jusqu'en 2003.

**Mandats en cours**

- Administrateur de TOTAL S.A.
- Président de BNP Paribas.
- Administrateur de Lafarge.
- Administrateur de Saint-Gobain.
- Administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse).
- Membre du Conseil de surveillance de Axa.
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie.
- Censeur des Galeries Lafayette.
- Président de la Fédération Bancaire Européenne.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd jusqu'en 2005.
- Président-directeur général de BNP Paribas jusqu'en 2003.
- Membre du Conseil de surveillance de Dresdner Bank AG jusqu'en 2003.
- Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de Renault jusqu'en 2002.

Informations supplémentaires visées au quatrième alinéa de l'article 225-102-1 du Code de commerce ou au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

Expertise et expérience en matière de gestion

Mandats exercés au cours des exercices  
2001, 2002, 2003, 2004 et 2005

**Thierry de Rudder.**

Diplômé en mathématiques de l'Université de Genève et de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que de Wharton (MBA), M. de Rudder occupe diverses fonctions à Citibank de 1975 à 1986, puis au sein du Groupe Bruxelles Lambert dont il devient ensuite l'Administrateur-délégué.

**Mandats en cours**

- Administrateur de TOTAL S.A.
- Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert.
- Administrateur de Compagnie Nationale à Portefeuille.
- Administrateur de Suez.
- Administrateur de Suez-Tractebel.
- Administrateur d'Imerys.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Administrateur de SI Finance jusqu'en 2005.
- Administrateur de Société Générale de Belgique jusqu'en 2003.
- Administrateur de Petrofina jusqu'en 2003.
- Administrateur de Rhodia jusqu'en 2002.
- Administrateur-délégué de Electrafina jusqu'en 2001.
- Administrateur de Lasmo Plc jusqu'en 2001.
- Administrateur de CLT-UFA jusqu'en 2001.

**Jürgen Sarrazin.**

Après des études de droit et d'histoire en Allemagne et aux États-Unis, M. Sarrazin débute sa carrière à la Dresdner Bank, à Francfort. En charge des affaires internationales à partir de 1975, il en devient membre du directoire en 1983. En 1993, il est nommé Président du Directoire de Dresdner Bank. Retraité de ses activités bancaires, il est administrateur d'Elf Aquitaine entre 1998 et 2000, puis administrateur de TOTAL.

**Mandats en cours**

- Administrateur de TOTAL S.A.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Néant.

**Serge Tchuruk.**

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur de l'armement, M. Tchuruk occupe divers postes de responsable chez Mobil Corporation, puis chez Rhône Poulenc dont il devient directeur général en 1983. Président-directeur général de CDF-Chimie/Orkem de 1986 à 1990, il est ensuite Président-directeur général de TOTAL de 1990 à 1995. En 1995, il devient Président-directeur général d'Alcatel.

**Mandats en cours**

- Administrateur de TOTAL S.A.
- Président-directeur général d'Alcatel.
- Administrateur de Thales.
- Président du Conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp.
- Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH.
- Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Administrateur de l'Institut Pasteur jusqu'en 2005.
- Administrateur de la Société Générale jusqu'en 2003.
- Administrateur de Vivendi Universal jusqu'en 2002.
- Administrateur d'Alstom jusqu'en 2001.

**Informations supplémentaires visées au quatrième alinéa de l'article 225-102-1 du Code de commerce ou au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004**
**Expertise et expérience en matière de gestion**
**Pierre Vaillaud.**

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au corps des Mines et diplômé de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, M. Vaillaud est successivement Ingénieur chez Technip, puis chez Atochem, puis chez TOTAL. Directeur général de TOTAL de 1989 à 1992, il est ensuite Président-directeur général de Technip de 1992 à 1999, puis d'Elf Aquitaine de 1999 à 2000.

**Mandats exercés au cours des exercices 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005**
**Mandats en cours**

- Administrateur de TOTAL S.A.
- Administrateur de Technip.
- Membre du Conseil de surveillance de Cegelec.
- Membre du Conseil de surveillance de Oddo et Cie.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Administrateur de Egis jusqu'en 2002.

**Autres informations.**

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une incrimination, sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

## Direction Générale

### Modalité d'exercice de la Direction Générale

Sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 14 mai 2004, a décidé de maintenir le mode de direction générale, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il a confirmé dans ces fonctions M. Thierry Desmarest, après renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires du même jour. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

### Le Comité Exécutif et le Comité Directeur

Le Comité Exécutif (COMEX) constitue l'instance de direction du Groupe. Il met en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants.

Le Comité Directeur du Groupe (CODIR) assure la coordination des différentes entités du Groupe, le suivi des résultats d'exploitation des directions opérationnelles et l'examen des rapports d'activité des directions fonctionnelles.

#### Le Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif de TOTAL sont :

- Thierry Desmarest, Président du COMEX (Président-directeur général) ;
- François Cornélis, Vice-président du COMEX (directeur général Chimie) ;
- Robert Castaigne (directeur financier) ;
- Yves-Louis Darricarrère (directeur général Gaz & Électricité) ;
- Christophe de Margerie (directeur général Exploration & Production) ;
- Jean-Paul Vettier (directeur général Raffinage & Marketing) ;
- Bruno Weymuller (directeur Stratégie et Évaluation des risques).

#### Le Comité Directeur du Groupe

Le CODIR rassemble, aux côtés des membres du COMEX, 22 dirigeants des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles :

##### Holding

Jean-Pierre Cordier, Jean-Marc Jaubert, Jean-Michel Gires, Jean-Jacques Guilbaud, Ian Howat, Patrick de La Chevardinière

##### Amont

Michel Bénézit, Philippe Boisseau, Jean-Marie Masset, Charles Mattenet, Jean Privey

##### Aval

Alain Champeaux, Jean-Claude Company, François Groh, Pierre Klein, Eric de Menten, André Tricoire

##### Chimie

Pierre-Christian Clout, Philippe Goebel, Jean-Bernard Lartigue, Thierry Le Hénaff, Hugues Woestelandt

Composition du COMEX et du CODIR au 31 décembre 2005



## Contrôleurs légaux des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

#### Ernst & Young Audit

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices  
G. Galet  
P. Diu

#### KPMG Audit

Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense  
Date de nomination : 13/05/1998 pour 6 exercices  
Renouvelé le 14/05/2004 pour 6 exercices  
R. Amirkhanian

Honoraires perçus * (en millions d'euros) :	en 2005	en 2004
(a) Commissariat aux comptes et certification des comptes sociaux et consolidés	12,8	12,1
(b) Missions accessoires	3,4	2,2
<b>(c) Sous-total (a) + (b)</b>	<b>16,2</b>	<b>14,3</b>
(d) Autres prestations	1,5	1,0
<b>Total (c) + (d)</b>	<b>17,7</b>	<b>15,3</b>

\* Y compris membres de leur réseau

Honoraires perçus * (en millions d'euros) :	en 2005	en 2004
(a) Commissariat aux comptes et certification des comptes sociaux et consolidés	12,7	12,4
(b) Missions accessoires	8,1	9,2
<b>(c) Sous-total (a) + (b)</b>	<b>20,8</b>	<b>21,6</b>
(d) Autres prestations	1,1	1,8
<b>Total (c) + (d)</b>	<b>21,9</b>	<b>23,4</b>

\* Y compris membres de leur réseau

### Commissaires aux comptes suppléants

#### Jean-Luc Decornoy

2 bis, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret  
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices

#### Pierre Jouanne

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Date de nomination : 14/05/2004 pour 6 exercices

### Mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expirent à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

## Rémunération des organes d'administration et de direction

### Rémunération des administrateurs

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence se sont élevées à 0,84 million d'euros en 2005, dans le cadre de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004. Il y avait 16 administrateurs au 31 décembre 2005, contre 15 administrateurs au 31 décembre 2004.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2005 ont été les suivantes :

- une partie fixe annuelle de 15 000 euros par administrateur (versée prorata temporis en cas de changement en cours d'année) ;
- un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit ou du Comité de nomination et des rémunérations, ce montant étant porté à 7 000 euros pour les administrateurs résidant hors de France.

#### Rémunération totale et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des trois derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas)

(en euros)	2005	2004	2003
Thierry Desmarest	2 963 452,00	2 787 239,00	2 528 076,00
Daniel Boeuf <sup>(1)</sup>	150 529,49	128 259,98	-
Daniel Bouton	45 000,00	37 500,00	37 500,00
Bertrand Collomb	30 000,00	42 000,00	37 500,00
Paul Desmarais Jr.	43 000,00	37 500,00	37 500,00
Jacques Friedmann	80 000,00	82 500,00	69 000,00
Bertrand Jacquillat	80 000,00	78 000,00	64 500,00
Antoine Jeancourt-Galignani	45 000,00	46 500,00	37 500,00
Anne Lauvergeon	40 000,00	42 000,00	33 000,00
Peter Levene of Portsoken	23 410,00	-	-
Maurice Lippens	57 000,00	37 500,00	30 943,35
Michel Pébereau	55 000,00	51 000,00	42 000,00
Thierry de Rudder	106 000,00	82 500,00	69 000,00
Jürgen Sarrazin	50 000,00	46 500,00	37 500,00
Serge Tchuruk	50 000,00	46 500,00	46 500,00
Pierre Vaillaud <sup>(2)</sup>	178 906,00	177 933,00	166 752,00

(1) Incluant la rémunération versée par Total France (filiale de TOTAL S.A.) dont l'administrateur est salarié, soit 100 752,62 euros pour 2004 et 105 529,49 euros pour 2005.

(2) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 129 252 euros pour 2003, 131 433 euros pour 2004 et 133 906 euros pour 2005.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu au cours des trois derniers exercices aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Daniel Boeuf, salarié de TOTAL FRANCE. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président et de MM. Boeuf et Vaillaud), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice. En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## Rémunération des principaux dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2005 des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité Directeur et le trésorier) s'est élevé à 18,8 millions d'euros en 2005 (30 personnes), dont 8,8 millions d'euros pour les membres du Comité Exécutif (7 personnes). La partie variable a représenté 43 % de ce montant global de 18,8 millions d'euros.

La liste des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2005 était la suivante (30 personnes au 31 décembre 2005, contre 29 personnes au 31 décembre 2004) :

### Comité Directeur

Thierry DESMAREST \*

François CORNELIS \*

Christophe de MARGERIE \*

Yves-Louis DARRICARRERE \*

Jean-Paul VETTIER \*

Robert CASTAIGNE \*

Bruno WEYMULLER \*

Michel BENEZIT

Philippe BOISSEAU

Alain CHAMPEAUX

Pierre-Christian CLOUT

Jean-Claude COMPANY

Jean-Pierre CORDIER

Jean-Michel GIRES

Philippe GOEBEL

François GROH

Jean-Jacques GUILBAUD

Ian HOWAT

Jean-Marc JAUBERT

Pierre KLEIN

Patrick de LA CHEVARDIERE

Jean-Bernard LARTIGUE

Thierry LE HENAFF

Jean-Marie MASSET

Charles MATTENET

Eric de MENTEN

Jean PRIVEY

André TRICOIRE

Hugues WOESTELANDT

### Trésorier

Charles PARIS de BOLLARDIERE

\* Membre du Comité Exécutif au 31 décembre 2005

Les principaux dirigeants du Groupe n'ont pas bénéficié des jetons de présence qui leur sont alloués en raison des mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

## Rémunération du Président-directeur général

La rémunération brute globale, versée au titre de l'exercice 2005 à M. Thierry Desmarest, s'élève à 3 154 623 euros. Cette rémunération, fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A., comprend un traitement de base fixe qui s'est élevé en 2005 à 1 451 235 euros et une part variable versée en 2006 d'un montant de 1 703 388 euros. Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable sont la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats par comparaison avec ceux des grandes compagnies pétrolières internationales, ainsi que les perspectives ouvertes par les actions entreprises au cours de l'exercice considéré.

Pour mémoire, la rémunération brute globale versée au titre de l'exercice 2004 à M. Thierry Desmarest s'est élevée à 2 809 268 euros, dont un traitement de base fixe de 1 297 051 euros et une part variable de 1 512 217 euros versée en 2005.

Il n'existe pas d'avantage en nature attribué au Président.

### Engagements visés au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Il n'existe pas de régime de retraite, ni indemnité de départ, spécifique au Président.

Celui-ci bénéficie, en plus des régimes applicables aux salariés du Groupe, d'un régime supplémentaire de retraite, financé par la Société, applicable aux cadres dirigeants du Groupe percevant une rémunération annuelle dépassant huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Les engagements à la charge de la Société en matière de retraite au 31 décembre 2005 pour le Président correspondent à une pension de retraite égale à 16,4 % de la rémunération annuelle perçue par le Président en 2005. Cette pension de retraite est indexée sur l'évolution du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Le Président bénéficie, en outre, de l'indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole.

Un régime de prévoyance à la charge de la Société garantit en cas de décès un capital égal à deux ans de salaire (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité.

Par ailleurs, les engagements de retraite précités, pris par la Société concernant MM. Tchuruk et Vaillaud, sont les suivants :

- M. Tchuruk bénéficiera de la part de la Société, lors de la liquidation de ses droits à la retraite, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 70 000 euros (valeur 31 décembre 2005) indexée sur l'évolution du point ARRCO ;
- M. Vaillaud bénéficie de la part de la Société, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 135 000 euros (valeur 31 décembre 2005) indexée sur l'évolution du point ARRCO.

## Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport inclut les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'administration, aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

TOTAL poursuit une politique active d'information relative au Gouvernement d'entreprise, ainsi qu'à la transparence des rémunérations et des attributions de stock options et actions gratuites de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de trois ans. Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le Conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée.

Le Groupe a mis en place, dès 1995, deux comités spécialisés au sein du Conseil d'administration : un Comité de nomination et des rémunérations et un Comité d'audit.

Dans sa séance du 19 février 2003, le Conseil d'administration a réexaminé les règles du gouvernement d'entreprise adoptées en 1995 et en 2001 à la lumière des évolutions et des recommandations les plus récentes dans ce domaine, y compris celles du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

Lors de sa séance du 18 février 2004, le Conseil d'administration a adopté un Code d'éthique financière qui, se référant au Code de conduite du Groupe, en précise les obligations applicables au Président-directeur général et aux responsables financiers et comptables du Groupe. Le Conseil a chargé le Comité d'audit de veiller à la mise en place et au suivi de ce code.

En outre, le Conseil a désigné M. Jacques Friedmann, Président du Comité d'audit et administrateur indépendant, en qualité d'expert financier au sein de ce comité.

Lors de sa séance du 19 juillet 2005, le Conseil d'administration a modifié le règlement intérieur du Comité d'audit pour préciser le rôle de supervision des Commissaires aux Comptes impartit au Comité d'audit ainsi que les règles d'indépendance des membres du Comité. Il a mis en place un processus d'alerte du Comité d'audit concernant le traitement comptable, le contrôle interne et l'audit.

Les conditions de fonctionnement des organes d'administration et de direction de TOTAL ont été définies conformément aux règles de Gouvernement d'entreprise généralement observées en France par la plupart des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Par ailleurs, depuis le 14 mai 2004, le Conseil d'administration comprend un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe (M. Daniel Boeuf), élu par l'Assemblée Générale des actionnaires.

### Charte des administrateurs

La Charte des administrateurs précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration.

Chaque administrateur s'engage à veiller à son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui. Lorsque l'administrateur participe aux réunions du Conseil et exprime son vote, il représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social. L'administrateur participe activement aux travaux du Conseil, grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la Société. Il informe le Conseil des situations de conflit d'intérêt dans lesquelles il peut se trouver et des projets qui lui sont proposés et auxquels il envisagerait de participer. Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil. Il détient au moins 500 actions<sup>(1)</sup> au nominatif (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires qui bénéficie de dispositions statutaires plus souples) et respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées. L'obligation de détenir au moins 500 actions pendant toute la durée de ses fonctions constitue une restriction, acceptée par chaque administrateur lors de son entrée en fonction, à la possibilité de céder tout ou partie de sa participation dans le capital social de la Société.

La Charte des administrateurs prévoit, outre la détention sous la forme nominative de l'ensemble des actions et ADR de TOTAL S.A. et de ses filiales cotées, l'interdiction des opérations sur instruments financiers à découvert ou en report portant sur ces mêmes titres, et l'interdiction des transactions sur les actions de TOTAL S.A. pendant les quinze jours civils précédant l'annonce des résultats périodiques de la Société ainsi que le jour de l'annonce.

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006 de porter ce nombre à 1 000 actions, après division par quatre de la valeur nominale de l'action.

La mission du Conseil d'administration consiste en premier lieu à déterminer les orientations de l'activité de la Société et à veiller à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- définit la stratégie de TOTAL ;
- débat des opérations majeures envisagées par le Groupe dans les conditions qu'il détermine ;
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le document de référence, ou à l'occasion d'opérations majeures ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales ;
- arrête, chaque année, la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement reconnus en matière de Gouvernement d'entreprise ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

À ce titre, il s'assure, en particulier, le cas échéant avec le concours de ses comités spécialisés :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- qu'aucune personne ne dispose du pouvoir d'engager la Société sans contrôle ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ;
- du bon fonctionnement des comités qu'il a créés.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs sont présents, représentés ou participent à la réunion par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Le Conseil crée les comités spécialisés, permanents ou non, qui sont requis par la législation applicable ou qu'il estime opportuns. Le Conseil alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des comités spécialisés du Conseil, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'Assemblée Générale.

Le Conseil procède, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Il procède en outre annuellement à un débat sur son fonctionnement.

### Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée huit jours à l'avance. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs sont, dans la mesure du possible, joints à la convocation ou bien leur sont transmis dans les jours qui suivent celle-ci. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises en 2005. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 90,30 %.

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier l'examen des points suivants :

#### 11 janvier :

- budget 2005 ;
- stratégie et croissance du Groupe ;
- politique assurances du Groupe ;
- politique financière du Groupe ;
- compte rendu des travaux du Comité d'éthique.

#### 16 février :

- stratégie du secteur Chimie de TOTAL ;
- comptes de l'exercice 2004 (comptes consolidés, comptes société mère) ;
- convocation de l'Assemblée Générale annuelle, fixation de la rémunération du Président pour l'année 2005 ;
- appréciation de l'indépendance des administrateurs et débat sur le fonctionnement du Conseil.

**3 mai :**

- résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2005 et information sur les retraitements aux normes IFRS des comptes 2004 ;
- stratégie de la branche Gaz & Électricité ;
- préparation de l'Assemblée Générale annuelle.

**19 juillet :**

- résultats estimés du 2<sup>e</sup> trimestre et du 1<sup>er</sup> semestre 2005 ;
- Gouvernement d'entreprise : modification du règlement intérieur du Comité d'audit et mise en place d'un processus d'alerte concernant le traitement comptable, le contrôle interne et l'audit ;
- attribution d'options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions ;
- plan à long terme de la branche Exploration & Production.

**6 septembre :**

- présentation des résultats définitifs du 1<sup>er</sup> semestre 2005 et perspectives à la mi-2005 ;
- perspectives stratégiques de la branche Raffinage & Marketing ;
- acquisition de la Société Deer Creek Energy Ltd ;
- présentation du projet Yemen LNG.

**3 novembre :**

- résultats du 3<sup>e</sup> trimestre 2005 ;
- distribution d'un acompte sur dividende ;
- stratégie du Groupe et plan à 5 ans ;
- arrêté des modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe.

**Le Comité d'audit**

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leur mission ;

- fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne application ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements figurant dans les comptes annuels de la Société ;
- s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne, et vérifier leur bon fonctionnement avec le concours de l'audit interne ;
- s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'un comité de contrôle des informations à publier, prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- être régulièrement informé des travaux d'audit, examiner le rapport d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapport annuel...) ;
- examiner la pertinence des procédures de suivi des risques ;
- examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- à la demande du Conseil, donner un avis sur les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants ;
- veiller à la mise en place et au suivi du Code d'éthique financière ;
- proposer au Conseil la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées du Groupe.

**Composition et fonctionnement du Comité d'audit**

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Ceux-ci doivent être choisis parmi les administrateurs indépendants.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil porte une attention particulière à leur qualification en matière financière et comptable. Les membres du Comité d'audit ne peuvent recevoir



directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que :

- (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit ;
- (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président. Son secrétaire est le directeur financier.

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et trimestriels.

Le Comité peut entendre le mandataire social et procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

Le Comité est composé de MM. Jacques Friedmann, Bertrand Jacquillat et Thierry de Rudder, tous administrateurs indépendants.

Le Comité est présidé par M. Jacques Friedmann, qui a été également désigné "expert financier" au sein du Comité.

L'ancienneté des membres du Comité, en tant qu'administrateurs de TOTAL, est au 31 décembre 2005 respectivement de cinq ans, neuf ans et six ans.

### Les travaux du Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2005. Le taux effectif de présence de ses membres à ces réunions a été de 100%.

Lors de la réunion du 14 février le Comité a procédé à l'examen des comptes du quatrième trimestre 2004 ainsi que des résultats consolidés du Groupe et des comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère, pour l'ensemble de l'exercice 2004. Le Comité a également pris connaissance du projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne. Lors de cette réunion, une présentation du plan d'audit interne pour 2005 a été faite.

La réunion du 30 mars a été consacrée à l'examen des comptes consolidés 2004 aux normes IFRS et des comptes aux normes américaines. Le Comité a également examiné, au cours de cette réunion, les honoraires des Commissaires aux Comptes pour 2004

et les prévisions 2005 ainsi que la gestion du risque de change et le traitement comptable des instruments dérivés.

Au cours du deuxième trimestre, le Comité s'est réuni le 2 mai pour examiner les comptes consolidés du premier trimestre. Le 29 juin, le Comité a procédé à l'analyse des résultats de l'auto-évaluation du Comité, menée avec l'assistance d'un consultant extérieur. Celle-ci a permis de porter une appréciation positive sur les travaux du Comité et de suggérer des améliorations de son mode de fonctionnement. Lors de cette réunion, le Comité a également procédé à la mise à jour de son règlement intérieur et fait le point sur l'application des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley concernant le contrôle interne.

Au second semestre, au cours de la réunion du 3 août, ont été examinés les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2005.

Le 17 octobre, le Comité a pris connaissance de l'état d'avancement du projet de scission d'Arkema ainsi que de l'étude des besoins en fonds de roulement du Groupe.

Le 2 novembre, la réunion a porté sur l'examen des comptes du troisième trimestre 2005 et le suivi du budget consacré aux honoraires des commissaires aux comptes.

Chaque trimestre, le Comité a examiné la situation financière du Groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne.

### Le Comité de nomination et des rémunérations

Le Comité de nomination et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux (ci-après les "mandataires sociaux") et de préparer les règles de Gouvernement d'entreprise applicables par la Société ;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Société et la rémunération des membres du Comité Exécutif, de proposer les rémunérations des mandataires sociaux et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Il exerce notamment les missions suivantes :

#### 1. en matière de nominations :

- a) assister le Conseil dans le choix des administrateurs, des mandataires sociaux et des administrateurs membres des comités ;

b) proposer annuellement au Conseil la liste des administrateurs pouvant être considérés comme "administrateur indépendant" de la Société.

## 2. en matière de rémunérations :

a) formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :

- (i) la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux de TOTAL S.A. ;
- (ii) les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, en particulier les attributions nominatives aux mandataires sociaux ;

b) examiner la rémunération des membres du Comité Exécutif, y compris les plans de stock options et d'attributions gratuites d'actions, ceux qui sont fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (*equity-based plans*), les régimes de retraite et de prévoyance, et les avantages en nature.

### Composition et fonctionnement du Comité de nomination et des rémunérations

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres. Les membres du Comité de nomination et des rémunérations ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales que :

- (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité de nomination et des rémunérations ;
- (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son Président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Le Comité invite le mandataire social à lui présenter ses propositions.

Le mandataire social n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation. Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au mandataire social à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe. Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

### Les travaux du Comité de nomination et des rémunérations

Le Comité s'est réuni deux fois en 2005. Le taux effectif de présence de ses membres à ces réunions a été de 66,6 %. Ses membres sont MM. Bertrand Collomb, Michel Pébereau et Serge Tchuruk, tous administrateurs indépendants. Le Comité est présidé par M. Michel Pébereau.

Le Comité a proposé au Conseil d'administration la liste des administrateurs à présenter au vote de l'Assemblée Générale ; il a proposé la liste des administrateurs indépendants au regard des critères généralement reconnus en matière de Gouvernement d'entreprise. Sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, le critère d'indépendance retenu par le Conseil est, en conformité avec le Rapport AFEP-MEDEF de 2002, l'absence de relations significatives avec la Société, son Groupe ou sa direction pouvant compromettre la liberté de jugement de l'administrateur. Dans son analyse, le Conseil a examiné les critères particuliers d'appréciation mentionnés dans le rapport précité. Il a considéré que les relations existant ou ayant existé entre la Société et certains de ses administrateurs n'étaient pas de nature à pouvoir affecter leur indépendance de jugement.

Dans sa séance du 7 février 2005, le Conseil a établi ainsi la liste des administrateurs indépendants de la Société : MM. Bouton, Collomb, Desmarais, Friedmann, Jacquillat, Jeancourt-Galignani, Mme Lauvergeon, MM. Lippens, Pébereau, de Rudder, Sarrazin, Tchuruk et Vaillaud.

Le Conseil a procédé, le 16 février 2005, à un débat sur son fonctionnement. Sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, le Conseil a décidé de maintenir les orientations relatives à son fonctionnement et retenues par celui-ci dans sa réunion du 18 février 2004. Ces orientations prévoient notamment le maintien d'un rythme annuel de six réunions, sauf réunion extraordinaire, la présentation annuelle des axes stratégiques de la Société et des branches ou secteurs d'activités du Groupe (Exploration & Production, Gaz & Électricité, Raffinage & Marketing, Chimie) et le maintien du nombre et de la compétence des comités existants. Une prochaine autoévaluation aura lieu à la fin de l'année 2006.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, noté l'absence de conflit d'intérêt potentiel entre la Société et ses administrateurs.

Le Comité a par ailleurs proposé un aménagement des règles de répartition des jetons de présence qui a été approuvé par le Conseil.

## Procédures de contrôle interne

Le référentiel de contrôle interne retenu par le groupe TOTAL est celui du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé.

En conséquence, le système de contrôle interne du Groupe respecte le cadre des fonctions préconisées par le COSO : organisation et principes de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle proprement dites, documentation et communication des règles de contrôle, supervision du système de contrôle.

### Organisation et principes de contrôle

Le système de contrôle du Groupe est construit autour d'une organisation opérationnelle en trois niveaux : Groupe, secteurs d'activité, centres de profit. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par la Direction Générale.

À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe.

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans sa culture tels qu'intégrité, éthique et compétence du personnel. L'encadrement supérieur du Groupe est régulièrement sensibilisé au contenu et à l'importance des règles de comportement qui sont formalisées dans un code de conduite, disponible sur le site Internet du Groupe. Chaque responsable opérationnel et financier de centre de profit ou de filiale s'engage annuellement sur le respect des règles de contrôle interne et sur la sincérité de son information financière au travers d'une lettre d'affirmation (*representation letter*) interne adressée au directeur financier du Groupe.

Ces principes de contrôle ont été réaffirmés et leur formalisation a été renforcée dans le cadre de la démarche de Gouvernement d'entreprise décrite ci-dessus.

### Processus d'évaluation des risques

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité du Comité Exécutif, assisté à cet effet du Comité risques, du contrôle de gestion et de l'audit interne.

Les principaux risques suivis au niveau du Groupe sont les suivants : sensibilité aux paramètres d'environnement pétrolier (prix du pétrole, marges de raffinage et de distribution, marges de la pétrochimie), risques relatifs aux marchés des hydrocarbures dans le cadre de l'activité de trading, risques relatifs aux marchés financiers (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar US, risque de taux d'intérêt eu égard à la composante fortement capitalistique des métiers du Groupe), risques juridiques et politiques induits par les contextes d'opération et la dimension contractuelle des activités d'exploration et production, risques industriels et environnementaux liés à la nature des métiers du Groupe en général.

Il est rendu compte formellement des principaux risques et de leur modalité de gestion dans la rubrique "*Facteurs de risques*" du présent Document de référence.

### Activités de contrôle

Les activités de contrôle et notamment les systèmes de reporting financier sont conçus de façon à tenir compte de la spécificité de ces risques et du niveau de délégation accordé aux secteurs d'activité et aux centres de profit.

Le contrôle de la Direction Générale du Groupe s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité Exécutif du Groupe des engagements d'investissements et de dépenses en fonction des seuils que celui-ci a définis.

Sur le plan fonctionnel, les activités de contrôle s'appuient principalement sur un plan stratégique revu annuellement, un budget annuel, un reporting financier mensuel analysant en détail les écarts avec le budget, et des consolidations de comptes trimestriels rapprochés avec le reporting. Ces processus sont supervisés par la Direction budget-contrôle de gestion et la Direction des comptabilités, et sont effectués en conformité avec des méthodes normées de reporting financier, homogènes et conformes aux normes comptables des comptes publiés. Le choix des indicateurs financiers et des méthodes comptables a été dicté par l'objectif essentiel de refléter la réalité des risques et de mesurer la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE).

La Direction des comptabilités du Groupe suit en permanence les évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales. À ce titre en 2004, le Groupe a assuré la transition de ses comptes aux normes IFRS et a adapté son système de contrôle aux évolutions qui en découlent.

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Pour en faciliter la comparaison avec les comptes consolidés de l'exercice 2004, ces derniers ont été retraités selon les mêmes principes.

La Direction du financement-trésorerie assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change dans le cadre des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées par la Direction du financement-trésorerie.

Les réserves d'hydrocarbures sont revues par un comité d'experts (le Comité réserves), approuvées par la direction générale Exploration & Production et validées par la Direction Générale du Groupe.

Enfin, le Comité de contrôle des informations à publier (*disclosure committee*), composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, veille au respect des procédures visant à assurer la qualité et la sincérité des publications externes destinées aux marchés financiers et boursiers.

Au niveau des centres de profit ou des filiales, les activités de contrôle quotidiennes sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont exploration et réserves, investissements, production et ventes, trading pétrolier, achats, inventaires, paie, trésorerie. Ceux-ci sont adaptés au contexte pétrolier du Groupe tout en respectant le cadre du COSO.

### Documentation et communication des règles de contrôle

Les règles de contrôle interne sont édictées aux trois niveaux de l'organisation opérationnelle : Groupe pour celles d'application générale ; secteurs d'activité pour celles propres à chaque type de métier ; et centres de profit ou filiales pour toutes les autres. Elles font l'objet de communication par notes de procédures écrites, disponibles également sur les intranets du Groupe et des secteurs d'activité pour celles à caractère commun.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent les acquisitions-cessions, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire, le reporting financier.

Celles des secteurs d'activité concernent principalement les règles de contrôle de gestion propres à chaque métier. Les centres de profit ou filiales sont responsables de la déclinaison des règles Groupe en procédures détaillées adaptées à leur taille ou à leur contexte local. TOTAL a complété la documentation des procédures de préparation et de contrôle de l'information financière publiée (*disclosure controls and procedures*).

En 2005, le Groupe a poursuivi ses travaux afin de se conformer aux exigences de la section 404 (applicable à la Société à compter de l'exercice 2006) de la loi *Sarbanes-Oxley*. Une revue générale du processus d'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée a été poursuivie au cours de l'année 2005 avec l'implication :

- des principales entités du Groupe, pour tester l'efficacité de leurs contrôles clés ;
- de la Direction de l'Audit Groupe, pour réaliser, sous la supervision d'un *compliance officer*, des missions dans l'ensemble de ces entités, en vue d'apprécier la fiabilité de leur évaluation et recommander les actions correctives le cas échéant nécessaires.

### Supervision du système de contrôle interne

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la holding, de chaque secteur d'activité et des centres de profit ou filiales, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées.

L'audit du système de contrôle interne incombe principalement à une fonction centrale, la Direction de l'Audit Groupe, rattachée au Comité Exécutif en la personne du directeur stratégie et évaluation des risques. Le planning des interventions est déterminé annuellement, conjointement avec les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent par ailleurs nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Les commissaires aux comptes rendent également compte de leurs observations au Comité d'audit dans le cadre de leur mission légale.

En 2005, la Direction de l'Audit Groupe a employé 75 professionnels et a porté son activité sur 240 missions. Elle a participé à toutes les réunions du Comité d'audit.

Le présent Rapport, préparé avec l'aide des directions fonctionnelles concernées de la Société, a été présenté au Conseil d'administration.

**Thierry Desmarest**

## Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)

*Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société TOTAL S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le Rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son Rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le Rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le Rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 15 mars 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT (Département de KPMG S.A.)  
**René Amirkhanian**

ERNST & YOUNG AUDIT  
**Gabriel Galet, Philippe Diu**

## Effectif, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions

### Effectif

À la clôture des trois derniers exercices, l'effectif salarié du Groupe (sociétés consolidées globalement) se répartissait de la façon suivante :

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
2005	14 849	34 611	62 214	1 203	112 877
2004	14 597	34 045	61 570	1 189	111 401
2003	14 017	34 410	61 212	1 144	110 783

	France	Reste de l'Europe	Reste du Monde	Total
2005	48 751	30 140	33 986	112 877
2004	49 174	29 711	32 516	111 401
2003	49 637	30 128	31 018	110 783

### Accords de participation des salariés au capital

Les plans d'épargne donnent aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ces plans la faculté d'effectuer des versements volontaires – auxquels la Société ajoute, dans certaines conditions, un abondement – et de placer leur quote-part de participation.

Dans le cadre des accords signés le 15 mars 2002, un "Plan d'épargne groupe TOTAL" (PEGT), un "Plan partenarial d'épargne salariale volontaire" (PPESV) et un "Plan d'épargne entreprise complémentaire" (PEC) ont été mis en place pour les salariés de sociétés françaises du Groupe et donnent accès à plusieurs fonds communs de placement, dont un fonds investi en actions de la Société ("TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE") (voir page 142). En outre, un "Plan d'épargne Groupe Actionnariat" (PEG-A) est en place depuis le 19 novembre 1999 pour servir de cadre aux opérations d'augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe adhérentes à ces plans (voir page 142).

Des accords d'intéressement, de participation et de plans d'épargne retraite sont par ailleurs mis en place (voir page 162).

En 2005, le montant cumulé de l'abondement pour le Groupe dans le cadre de différents plans d'épargne s'est élevé à 45,2 millions d'euros.

### Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2005, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres (personnes physiques) du Conseil d'administration et des principaux dirigeants du Groupe (Comité Directeur et Trésorier) détenait moins de 0,5 % du capital social :

- Membres du Conseil d'administration (y compris Président) : 110 440 actions
- Comité Directeur et Trésorier (y compris Président) : 313 977 actions
- Président du Conseil d'administration : 73 300 actions

## Options sur actions et attributions gratuites d'actions

### Politique d'attribution

Les plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions portent exclusivement sur des actions TOTAL, aucune option ou attribution gratuite n'étant consentie sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque plan est décidé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité de nomination et des rémunérations dresse la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre d'options ou actions gratuites respectivement attribuées à chacun d'eux, cette liste étant ensuite définitivement arrêtée par le Conseil d'administration.

Les options de souscription ou d'acquisition d'actions sont consenties pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action durant les vingt séances de bourses précédant la date d'attribution des options, sans application de décote. Pour les plans d'options mis en place depuis 2002, les options ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une première période de deux ans, les actions issues de la levée des options n'étant cessibles qu'après l'expiration d'une seconde période de deux ans.

Par ailleurs, les attributions gratuites d'actions ne sont définitives qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) et sous réserve que certaines conditions de rentabilité financière pour l'exercice précédant l'année de l'attribution définitive, définies à l'avance par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, aient été entre-temps satisfaites. À l'issue de cette période d'acquisition, et sous réserve des ajustements liés aux conditions fixées, les actions TOTAL seront définitivement attribuées aux bénéficiaires qui doivent ensuite les conserver pendant au moins 2 ans (période d'obligation de conservation).

Ces attributions d'options ou d'actions complètent, sur la base de performances individuelles examinées à l'occasion de chaque plan, la politique de développement de l'actionariat salarié mise en place au sein de TOTAL pour l'ensemble des salariés du Groupe (plans d'épargne continus, augmentations de capital réservées aux salariés tous les deux ans) et qui associe plus étroitement l'ensemble des salariés aux performances financières et boursières de TOTAL (voir page 142).

Par ailleurs, des indicateurs de performance retenus dans le cadre des accords d'intéressement permettent de rémunérer la performance d'ensemble lorsque la législation locale l'autorise (voir page 162).



## Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

La répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante pour chacun des plans en vigueur :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire
<b>Plan 1998</b> <sup>(1)</sup>					
<b>Options d'achat</b> (Décision du Conseil d'administration du 17 mars 1998 ; prix d'exercice : 615 francs soit 93,76 euros ; rabais : 4,94 %)	Principaux dirigeants <sup>(6)</sup>	16	157 500	16,5 %	9 844
	Cadres dirigeants	162	347 600	36,4 %	2 146
	Autres salariés	824	449 900	47,1 %	546
	<b>Total</b>	<b>1 002</b>	<b>955 000</b>	<b>100 %</b>	<b>953</b>
<b>Plan 1999</b> <sup>(1)</sup>					
<b>Options d'achat</b> (Décision du Conseil d'administration du 15 juin 1999 ; prix d'exercice : 113,00 euros ; rabais : 4,74 %)	Principaux dirigeants <sup>(6)</sup>	19	279 000	18,6 %	14 684
	Cadres dirigeants	215	517 000	34,5 %	2 405
	Autres salariés	1 351	703 767	46,9 %	521
	<b>Total</b>	<b>1 585</b>	<b>1 499 767</b>	<b>100 %</b>	<b>946</b>
<b>Plan 2000</b> <sup>(2) (5)</sup>					
<b>Options d'achat</b> (Décision du Conseil d'administration du 11 juillet 2000 ; prix d'exercice : 162,70 euros ; rabais : 0,0 %)	Principaux dirigeants <sup>(6)</sup>	24	246 200	10,2 %	10 258
	Cadres dirigeants	298	660 700	27,2 %	2 217
	Autres salariés	2 740	1 518 745	62,6 %	554
	<b>Total</b>	<b>3 062</b>	<b>2 425 645</b>	<b>100 %</b>	<b>792</b>
<b>Plan 2001</b> <sup>(3) (5)</sup>					
<b>Options d'achat</b> (décision du Conseil d'administration du 10 juillet 2001 ; prix d'exercice : 168,20 euros ; rabais : 0,0 %)	Principaux dirigeants <sup>(6)</sup>	21	295 350	11,0 %	14 064
	Cadres dirigeants	281	648 950	24,1 %	2 309
	Autres salariés	3 318	1 749 075	64,9 %	527
	<b>Total</b>	<b>3 620</b>	<b>2 693 375</b>	<b>100 %</b>	<b>744</b>
<b>Plan 2002</b> <sup>(4) (5)</sup>					
<b>Options d'achat</b> (Décision du Conseil d'administration du 9 juillet 2002 ; prix d'exercice : 158,30 euros ; rabais : 0,0 %)	Principaux dirigeants <sup>(6)</sup>	28	333 600	11,6 %	11 914
	Cadres dirigeants	299	732 500	25,5 %	2 450
	Autres salariés	3 537	1 804 750	62,9 %	510
	<b>Total</b>	<b>3 864</b>	<b>2 870 850</b>	<b>100 %</b>	<b>743</b>
<b>Plan 2003</b> <sup>(4) (5)</sup>					
<b>Options de souscription</b> (Décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003 ; prix d'exercice : 133,20 euros ; rabais : 0,0 %)	Principaux dirigeants <sup>(6)</sup>	28	356 500	12,2 %	12 732
	Cadres dirigeants	319	749 206	25,5 %	2 349
	Autres salariés	3 603	1 829 600	62,3 %	508
	<b>Total</b>	<b>3 950</b>	<b>2 935 306</b>	<b>100 %</b>	<b>743</b>
<b>Plan 2004</b> <sup>(4)</sup>					
<b>Options de souscription</b> (Décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2004 ; prix d'exercice : 159,40 euros ; rabais : 0,0 %)	Principaux dirigeants <sup>(6)</sup>	30	423 500	12,6 %	14 117
	Cadres dirigeants	319	902 400	26,8 %	2 829
	Autres salariés	3 997	2 039 730	60,6 %	510
	<b>Total</b>	<b>4 346</b>	<b>3 365 630</b>	<b>100 %</b>	<b>774</b>
<b>Plan 2005</b> <sup>(4)</sup>					
<b>Options de souscription</b> (Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 ; prix d'exercice : 198,90 euros ; rabais : 0,0 %)	Principaux dirigeants <sup>(6)</sup>	30	370 040	24,3 %	12 335
	Cadres dirigeants	330	574 140	37,6 %	1 740
	Autres salariés	2 361	581 940	38,1 %	246
	<b>Total</b>	<b>2 721</b>	<b>1 526 120</b>	<b>100 %</b>	<b>561</b>

(1) Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(2) Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(3) Les options sont exerçables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date de notification individuelle. Le différé d'exercice est assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans.

(4) Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(5) Certains collaborateurs présents dans le groupe Elf Aquitaine en 1998 ont également bénéficié en 2000, 2001, 2002 et 2003 de la confirmation d'options Elf Aquitaine attribuées en 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le groupe Elf Aquitaine de 1998 à 2002 (voir page 125).

(6) Membres du Comité Directeur et le Trésorier, tels que définis au jour de l'attribution des options par le Conseil d'administration.



## Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2005

	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Total
<b>Type d'options</b>	<b>Options d'achat</b>	<b>Options d'achat</b>	<b>Options d'achat</b>	<b>Options d'achat</b>	<b>Options d'achat</b>	<b>Options de souscription</b>	<b>Options de souscription</b>	<b>Options de souscription</b>	
Date d'Assemblée Générale	21 mai 1997	21 mai 1997	21 mai 1997	17 mai 2001	17 mai 2001	17 mai 2001	14 mai 2004	17 mai 2005	
Date du Conseil d'administration	17 mars 1998	15 juin 1999	11 juillet 2000	10 juillet 2001	9 juillet 2002	16 juillet 2003	20 juillet 2004	19 juillet 2005	
Nombre total d'options attribuées	955 000	1 499 767	2 425 645	2 693 375	2 870 850	2 935 306	3 365 630	1 526 120	<b>18 271 693</b>
• mandataires sociaux *	30 000	40 000	50 000	75 600	60 000	60 000	60 000	60 180	<b>435 780</b>
• dix premiers attributaires salariés **	111 000	172 000	138 000	166 000	176 500	175 000	204 000	184 000	<b>1 326 500</b>
Exercice possible à compter du :	18 mars 2003	16 juin 2004 ***	12 juillet 2004 ****	1 <sup>er</sup> janvier 2005	10 juillet 2004	17 juillet 2005	21 juillet 2006	20 juillet 2007	
Date d'échéance	17 mars 2006	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	198,90	
Nombre d'options :									
• existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	389 012	1 026 529	2 406 445	2 680 925	2 861 628	2 932 256	3 353 630		<b>15 650 425</b>
• attribuées en 2005	-	-	-	-	-	-	6 000	1 526 120	<b>1 532 120</b>
• annulées en 2005	100	300	1 750	1 000	2 450	2 500	4 100	2 600	<b>14 800</b>
• exercées en 2005	241 499	513 121	777 209	495 950	38 308	130 557	2 700	-	<b>2 199 344</b>
• existantes au 31 décembre 2005	147 413	513 108	1 627 486	2 183 975	2 820 870	2 799 199	3 352 830	1 523 520	<b>14 968 401</b>

\* Options attribuées à MM. Thierry Desmarest, Président-directeur général de TOTAL S.A., et Daniel Boeuf, administrateur représentant les salariés actionnaires.

\*\* Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, non mandataires sociaux de TOTAL S.A.

\*\*\* 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour les collaborateurs sous contrat d'une société filiale étrangère.

\*\*\*\* 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour les collaborateurs sous contrat d'une société filiale étrangère.

**Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2005 (Comité Directeur et Trésorier)**

	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Prix d'exercice (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	198,90	
Date d'échéance	17 mars 2006	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	09 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	
Options attribuées	126 200	206 000	242 300	302 850	332 300	358 000	421 500		<b>1 989 150</b>
Options existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	31 651	152 320	242 300	302 850	332 300	358 000	421 500		<b>1 840 921</b>
Options attribuées durant l'exercice 2005	-	-	-	-	-	-	-	370 040	<b>370 040</b>
Options exercées durant l'exercice 2005	14 789	90 451	79 000	-	-	33 003	-	-	<b>217 243</b>
Options existantes au 31 décembre 2005	16 862	61 869	163 300	302 850	332 300	324 997	421 500	370 040	<b>1 993 718</b>

NB : Parmi le Comité Directeur de TOTAL au 31 décembre 2005, des membres issus du groupe Elf Aquitaine bénéficient d'options Elf Aquitaine qui font l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère intervenue en 1999, soit 19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine.

Par ailleurs, M. Daniel Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié en 2005 de l'attribution de 180 options au titre du plan 2005, et a exercé en 2005 les 600 options dont il avait bénéficié au titre du plan 2001.

**Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL consenties à M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.**

	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Prix d'exercice (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	198,90	
Date d'échéance	17 mars 2006	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	09 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	
Options attribuées	30 000	40 000	50 000	75 000	60 000	60 000	60 000		<b>375 000</b>
Options existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	-	18 000	50 000	75 000	60 000	60 000	60 000		<b>323 000</b>
Options attribuées durant l'exercice 2005	-	-	-	-	-	-	-	60 000	<b>60 000</b>
Options exercées durant l'exercice 2005	-	12 000	37 000	-	-	16 000	-	-	<b>65 000</b>
Options existantes au 31 décembre 2005	-	6 000	13 000	75 000	60 000	44 000	60 000	60 000	<b>318 000</b>

**Options de souscription d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé / Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes**

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options	Date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice 2005, aux dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, bénéficiant du nombre d'options le plus élevé	184 000	198,90	19/07/2005	19/07/2013
Options levées, durant l'exercice 2005, par les dix salariés ou anciens salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, ayant procédé aux levées les plus importantes	2 135	93,76	17/03/1998	17/03/2006
	71 900	113,00	15/06/1999	15/06/2007
	59 700	162,70	11/07/2000	11/07/2008
	12 500	168,20	10/07/2001	10/07/2009
	10 500	158,30	09/07/2002	09/07/2010
	8 358	133,20	16/07/2003	16/07/2011
	2 000	159,40	20/07/2004	20/07/2012
	<b>167 093</b>	<b>139,05 *</b>		

\* Prix moyen pondéré

## Attribution gratuite d'actions TOTAL

La répartition des attributions gratuites d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
<b>Plan 2005 <sup>(1)</sup></b>	Principaux dirigeants <sup>(2)</sup>	29	13 692	2,4 %	472
(Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005)	Cadres dirigeants	330	74 512	13,1 %	226
	Autres salariés <sup>(3)</sup>	6 956	481 926	84,5 %	69
	<b>Total</b>	<b>7 315</b>	<b>570 130</b>	<b>100 %</b>	<b>78</b>

(1) Les actions gratuites ont été rachetées en 2005 par la Société sur le marché au cours moyen unitaire de 206,49 euros, et seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 20 juillet 2007, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2006. La cession des actions qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 20 juillet 2009.

(2) Membres du Comité Directeur et le Trésorier, tels que définis au jour de l'attribution des options par le Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration n'a pas bénéficié de cette attribution gratuite d'actions.

(3) M. Daniel Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié de l'attribution gratuite de 104 actions.

## Suivi des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL au 31 décembre 2005

	Plan 2005
<b>Date de l'Assemblée Générale des actionnaires</b>	<b>17 mai 2005</b>
<b>Date du Conseil d'administration</b>	<b>19 juillet 2005</b>
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	570 130
• mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	104
• dix premiers attributaires salariés <sup>(2)</sup>	5 000
Début de la période d'acquisition :	19 juillet 2005
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition) :	20 juillet 2007
Cession possible à compter du (fin de la période d'obligation de conservation) :	20 juillet 2009
Nombre d'attributions gratuites d'actions :	
• existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	-
• notifiées en 2005	570 130
• annulées en 2005	(1 498)
• existantes au 31 décembre 2005	568 632
Nombre d'actions gratuites attribuées définitivement en 2005 :	-

(1) Le Président du Conseil d'administration n'a pas bénéficié de cette attribution gratuite d'actions. Par ailleurs, M. Daniel Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés, actionnaires a bénéficié de l'attribution gratuite de 104 actions.

(2) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, non mandataires sociaux de TOTAL S.A.

## Actions attribuées gratuitement aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

	Nombre total d'attributions gratuites d'actions	Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société (en euros)	Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite des actions	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Cession possible à compter du (fin de la période d'obligation de conservation)
--	-------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

Actions attribuées gratuitement, durant l'exercice 2005, aux dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, bénéficiant du nombre d'actions attribuées gratuitement le plus élevé

5 000

206,49

19/07/2005

20/07/2007

20/07/2009

## Options de souscription d'actions Elf Aquitaine

**Options de souscription d'actions Elf Aquitaine confirmées aux salariés du Groupe et bénéficiant de la faculté d'échange garantie par TOTAL**

Des salariés du Groupe, faisant partie du groupe Elf Aquitaine en 1998, ont également eu confirmation en 2000, 2001, 2002 et 2003 des options de souscription Elf Aquitaine attribuées le 1<sup>er</sup> avril 1998 dans le cadre d'un plan Incitation Moyen Terme (IMT)<sup>(1)</sup>, compte tenu des résultats obtenus par Elf Aquitaine en 1999, 2000, 2001 et 2002.

Conformément aux engagements pris par le Groupe lors de l'offre en surenchère (note d'information ayant reçu le visa COB n° 99-1179), ces options Elf Aquitaine bénéficient, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de 19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine (voir note 24 de l'annexe aux comptes consolidés, page 210). Les bénéficiaires de ces options Elf Aquitaine se répartissent de la façon suivante <sup>(2) (3)</sup> :

## Plan IMT

(attribution par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 1<sup>er</sup> avril 1998 ; prix d'exercice : 105,95 euros)

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options Elf Aquitaine attribuées	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire	Nombre d'actions TOTAL correspondantes <sup>(4)</sup>	Nombre moyen d'actions TOTAL correspondantes par bénéficiaire <sup>(4)</sup>
<b>Confirmation 2000 liée aux objectifs 1999</b>							
(décision du Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 2 février 2000)	Principaux dirigeants	11	49 132	24,1 %	4 467	71 808	6 528
	Cadres dirigeants	141	143 258	70,2 %	1 016	209 377	1 485
	Autres salariés	17	11 574	5,7 %	681	16 916	995
	<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>203 964</b>	<b>100 %</b>	<b>1 207</b>	<b>298 101</b>	<b>1 764</b>
<b>Confirmation 2001 liée aux objectifs 2000</b>							
(décision du Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 23 avril 2001)	Principaux dirigeants	10	52 594	19,4 %	5 259	76 868	7 687
	Cadres dirigeants	136	195 855	72,0 %	1 440	286 250	2 105
	Autres salariés	40	23 424	8,6 %	586	34 235	856
	<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>271 873</b>	<b>100 %</b>	<b>1 462</b>	<b>397 353</b>	<b>2 136</b>
<b>Confirmation 2002 liée aux objectifs 2001</b>							
(décision du Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 15 avril 2002)	Principaux dirigeants	10	34 662	27,4 %	3 466	50 660	5 066
	Cadres dirigeants	60	82 800	65,5 %	1 380	121 015	2 017
	Autres salariés	9	8 976	7,1 %	997	13 119	1 458
	<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>126 438</b>	<b>100 %</b>	<b>1 600</b>	<b>184 794</b>	<b>2 339</b>
<b>Confirmation 2003 liée aux objectifs 2002</b>							
(décision du Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2003)	Principaux dirigeants	7	28 820	26,5 %	4 117	42 121	6 017
	Cadres dirigeants	53	77 828	71,5 %	1 468	113 749	2 146
	Autres salariés	3	2 221	2,0 %	740	3 246	1 082
	<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>108 869</b>	<b>100 %</b>	<b>1 728</b>	<b>159 116</b>	<b>2 526</b>

(1) Plan attribué par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 1<sup>er</sup> avril 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le groupe Elf Aquitaine au titre des exercices 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002. Les options étaient exerçables depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000 et ont expiré le 31 mars 2005.

(2) Ne figurent dans ces tableaux que les salariés du Groupe aux dates respectives du Conseil d'administration de TOTAL S.A. décidant l'attribution des plans d'options TOTAL 2000, 2001, 2002 et 2003 (11 juillet 2000, 10 juillet 2001, 9 juillet 2002 et 16 juillet 2003). Ne figurent donc pas les bénéficiaires ayant quitté le Groupe préalablement à la tenue de ces Conseils.

(3) Dans la position occupée dans le Groupe aux dates respectives du Conseil d'administration de TOTAL S.A. décidant l'attribution des plans d'options TOTAL 2000, 2001, 2002 et 2003.

(4) Hypothèse de mise en oeuvre maximale de la faculté d'échange (19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine).

**Options de souscription d'actions Elf Aquitaine de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2005 (Comité Directeur et Trésorier) <sup>(1)</sup>**

	Plan 1998	Plan 1999 n°1	Plan IMT 1998	Total
<b>Prix d'exercice par action Elf Aquitaine</b> (en euros)	<b>105,95</b>	<b>115,6</b>	<b>105,95</b>	
<b>Date d'échéance</b>	<b>31/03/2005</b>	<b>30/03/2009</b>	<b>31/03/2005</b>	
Options attribuées	29 050	18 190	83 505	130 745
Options existantes au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	1 000	10 390	14 050	25 440
Options exercées durant l'exercice 2005	1 000	5 795	14 050	20 845
Options existantes au 31 décembre 2005	0	4 595	0	4 595
<b>Nombre d'actions TOTAL correspondantes<sup>(2)</sup></b>	<b>0</b>	<b>6 716</b>	<b>0</b>	<b>6 716</b>

(1) Au 31 décembre 2005, certains membres du Comité Directeur de TOTAL issus du groupe Elf Aquitaine bénéficient d'options Elf Aquitaine qui font l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère intervenue en 1999, soit 19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine (voir note 24 de l'annexe aux comptes consolidés, page 210).

(2) Hypothèse de mise en œuvre maximale de la faculté d'échange (19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine).

# TOTAL et ses actionnaires

## **Cotation boursière**

**p. 128**

- Cotation de l'action p. 128
- Division par quatre du nominal de l'action p. 129
- Opération Arkema p. 129
- Performance de l'action p. 129

## **Dividendes**

**p. 132**

- Politique de distribution des dividendes p. 132
- Paiement du dividende p. 132
- Coupons p. 133

## **Rachats d'actions**

**p. 134**

- Poursuite des rachats et annulations d'actions en 2005 p. 134
- Programme de rachats d'actions p. 134

## **Actionnariat**

**p. 139**

- Relations entre TOTAL et l'État français p. 139
- Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999 p. 139
- Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine en 1999 et 2000 p. 139
- Principaux actionnaires p. 140
- Actions propres détenues par le Groupe p. 141
- Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction p. 141
- Actionnariat salarié p. 142
- Options sur actions et attributions gratuites d'actions p. 142
- Structure de l'actionnariat p. 143
- Conventions réglementées et opérations avec les parties liées p. 143

## **Communication avec les actionnaires**

**p. 144**

- Politique de communication p. 144
- Renforcement des liens avec les actionnaires individuels p. 144
- Relations avec les actionnaires institutionnels et les analystes financiers p. 146
- Calendrier 2006 p. 147
- Calendrier 2007 p. 147
- Responsables de la communication financière p. 147

## Cotation boursière

### Cotation de l'action

#### Places de cotation

Paris, Bruxelles, Londres et New York

#### Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Datastream	F : TAL
Mnémo	FP

#### Présence dans les indices

CAC 40, DJ Euro Stoxx 50, DJ Stoxx 50, DJ Global Titans

#### Présence dans les indices Investissement Socialement Responsable et Gouvernance

DJSI World, DJ STOXX SI, FTSE4Good, FTSE ISS CGI, ASPI

#### Poids dans les indices au 31 décembre 2005

CAC 40	13,9 %	1 <sup>re</sup> position
DJ Euro Stoxx 50	6,7 %	1 <sup>re</sup> position
DJ Stoxx 50	4,1 %	4 <sup>e</sup> position
DJ Global Titans	2,3 %	16 <sup>e</sup> position

### Première capitalisation de la Place de Paris et de la zone Euro

Au 31 décembre 2005 (en milliards d'euros)

#### PRINCIPALES CAPITALISATIONS BOURSIÈRES DE LA ZONE EURO

TOTAL	130,5
Sanofi-Aventis	103,7
ENI	93,8
Santander Central Hispano	69,7
Nokia	68,5
Siemens	64,5

Source : Reuters pour les autres sociétés

#### Capitalisation boursière au 31 décembre 2005

130,5 milliards d'euros  
155,5 milliards de dollars

#### Part du flottant : 100 %

(Eurolist by Euronext™)

#### Nominal :

10 euros (avant division par quatre prévue le 18 mai 2006)

#### Notation de la solidité financière au 31 décembre 2005 (long terme/court terme/perspective) :

Standard & Poor's : AA/A1+ / Stable

Moody's : Aa1/P1/Stable (Aa2/P1/Positive au 31/12/2004)



## Division par quatre du nominal de l'action

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006 de diviser par 4 le nominal de l'action TOTAL. En conséquence, le 18 mai 2006, sous réserve de l'approbation par cette Assemblée Générale, chaque actionnaire se verra attribuer 4 actions TOTAL nouvelles, d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, pour 1 action ancienne d'une valeur nominale de 10 euros.

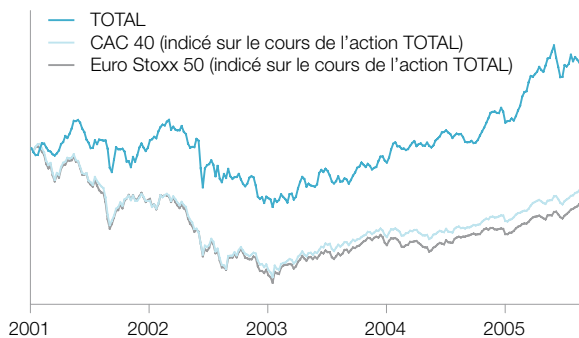
De plus, après approbation de cette division par 4 du nominal de l'action, la Société entend modifier le rapport entre l'ADS (*American Depositary Share*) et l'action : un ADS correspondra à une action (contre deux ADS pour une action précédemment).

## Opération Arkema

Dans le cadre de la scission des activités chimiques d'Arkema des autres activités chimiques du Groupe, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006 d'approuver l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par TOTAL S.A. de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution, pour chaque action TOTAL, d'un droit à attribution d'action Arkema, 10 droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Les droits formant rompus seront négociables sur le marché Eurolist by Euronext™ jusqu'au 26 juin 2006, et sur le compartiment des valeurs radiées postérieurement à cette date. Par ailleurs, les actions Arkema seront librement négociables sur le marché Eurolist by Euronext™ à compter du 18 mai 2006.

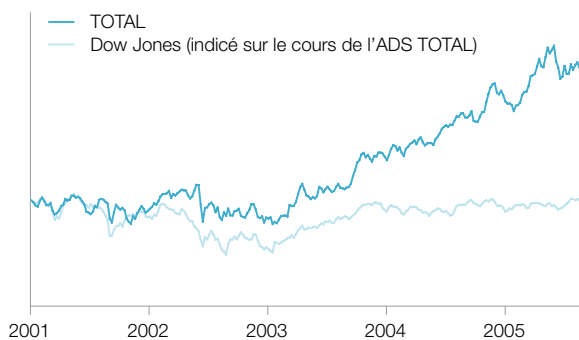
## Performance de l'action

### Cours de Bourse de l'action TOTAL à Paris (2001-2005)



Source Datastream - Cours de l'action au 30 décembre 2005 : 212,20 euros

### Cours de Bourse de l'ADS à New York (2001-2005)



Source Datastream - Cours de l'ADS au 30 décembre 2005 : 126,40 USD

### Évolution du cours de Bourse en Europe par rapport aux principaux concurrents pétroliers entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2005 (en devises locales)

TOTAL (euro)	+ 32,0 %
BP (livre sterling)	+ 21,9 %
Royal Dutch Shell A (euro)	+ 21,7 %
Royal Dutch Shell B (livre sterling)	+ 20,2 %
ENI (euro)	+ 27,3 %

### Évolution du cours de Bourse aux États-Unis par rapport aux principaux concurrents pétroliers entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2005 (en dollars)

TOTAL	+ 15,1 %
ExxonMobil	+ 9,5 %
BP	+ 10,0 %
Royal Dutch Shell A	+ 7,1 %
Royal Dutch Shell B	+ 8,2 %
Chevron	+ 8,1 %
ENI	+ 10,8 %
ConocoPhillips	+ 34,1 %

**Valorisation d'un portefeuille investi en actions TOTAL**

Rendement brut de 20,3 % par an sur 10 ans

Multiplication de l'investissement initial par 6,3 en 10 ans

Pour 1 000 euros investis en actions TOTAL, au 31 décembre de l'année n, par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TOTAL du montant des dividendes bruts (y compris avoir fiscal de 50 % jusqu'au 31 décembre 2004), hors prélèvements fiscaux et sociaux.

	Date d'investissement	Taux de rendement annuel pour l'actionnaire		Valeur au 31 décembre 2005 des 1 000 euros investis	
		TOTAL	CAC 40	TOTAL	CAC 40
1 an	1 <sup>er</sup> janvier 2005	36,1 %	26,6 %	1 361	1 266
5 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2001	9,9 %	(1,7 %)	1 603	918
10 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1996	20,3 %	12,5 %	6 348	3 247
15 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1991	20,6 %	10,9 %	16 604	4 720

**Informations synthétiques**

Cours de l'action (en euros)	2005	2004	2003	2002	2001
Plus haut (en séance)	229,10	171,80	147,90	179,40	179,80
Plus bas (en séance)	158,00	139,40	110,50	121,20	126,00
Dernier de l'année (clôture)	212,20	160,70	147,40	136,10	160,40

**Volume de transactions** (moyenne par séance)

Bourse de Paris	2 709 740	2 743 963	2 950 951	2 979 693	2 482 110
Bourse de Londres - SEAQ International <sup>(a)</sup>	884 017	950 012	857 933	1 913 200	2 568 514
New York Stock Exchange <sup>(b)</sup> (nombre d'ADS)	857 705	599 527	487 942	477 912	436 654

**Dividende par action** (en euros)

Dividende net <sup>(c)</sup>	6,48	5,40	4,70	4,10	3,80
Avoir fiscal <sup>(d)</sup>	-	1,20	2,35	2,05	1,90

(a) Pour rendre le volume des transactions sur le SEAQ International comparable au volume de transactions à Paris, il est usuel de diviser par deux le nombre de transactions enregistrées à Londres pour prendre en compte l'effet de l'intervention des market makers à Londres. Toutefois, les volumes présentés dans le tableau ci-dessus n'ont pas été divisés par deux.

(b) Deux ADS correspondent à une action TOTAL (avant la division par quatre de l'action, qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006). Après la division, un ADS correspondra à une action TOTAL.

(c) Pour 2005, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006. Ce montant comprend l'acompte de 3 euros par action, à valoir sur le dividende au titre de 2005, qui a été mis en paiement le 24 novembre 2005 et avant division par quatre du nominal de l'action.

(d) Sur la base d'un avoir fiscal de 50 % sur les dividendes mis en paiement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date d'entrée en vigueur pour les personnes physiques de la suppression de l'avoir fiscal par la loi de finances pour 2004. Pour les autres actionnaires, l'avoir fiscal a été supprimé par ladite loi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que l'acompte sur le dividende versé le 24 novembre 2005 est éligible à la réfaction de 50 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts. Cependant, en vertu des mêmes articles modifiés par la loi de finances pour 2006, le solde du dividende versé en 2006 est éligible à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France.

**Évolution de l'action TOTAL sur les 18 derniers mois (Bourse de Paris)**

	<b>Volume moyen en séance</b>	<b>Plus haut en séance</b> (en euros)	<b>Plus bas en séance</b> (en euros)
septembre 2004	2 874 182	171,8	160,3
octobre 2004	3 007 715	170,6	161,4
novembre 2004	2 456 430	168,3	162,8
décembre 2004	2 214 678	166,2	<b>157,3</b>
janvier 2005	2 352 983	165,9	158,0
février 2005	3 040 960	182,3	165,1
mars 2005	2 699 476	184,1	177,4
avril 2005	3 205 977	185,0	171,4
mai 2005	2 636 520	181,7	182,3
juin 2005	2 461 512	196,6	180,3
juillet 2005	3 059 133	209,8	192,1
août 2005	2 108 048	214,0	205,1
septembre 2005	2 781 296	229,1	213,5
octobre 2005	<b>3 510 918</b>	228,2	199,0
novembre 2005	2 714 074	224,2	205,8
décembre 2005	<b>2 030 759</b>	220,4	210,6
janvier 2006	2 794 385	<b>232,6</b>	213,2
février 2006	2 685 915	228,1	210,3
<b>Maximum sur la période</b>			<b>232,6 euros</b>
<b>Minimum sur la période</b>			<b>157,3 euros</b>

## Dividendes

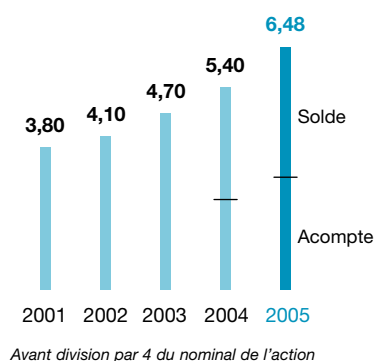
### Politique de distribution des dividendes

Conformément à la politique de distribution annoncée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004 et sauf circonstance exceptionnelle, il est versé au quatrième trimestre de chaque année un acompte sur dividende.

Le Conseil d'administration du 3 novembre 2005, après avoir arrêté les comptes intermédiaires de TOTAL S.A. au 30 septembre 2005, a fixé à 3 euros le montant de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2005, mis en paiement le 24 novembre 2005.

Au titre de l'exercice 2005, TOTAL souhaite poursuivre sa politique dynamique de dividende en proposant à l'Assemblée Générale des actionnaires un dividende total de 6,48 euros par action (ou 1,62 euro par action après la division par quatre du nominal de l'action), dont un solde de 3,48 euros par action (ou 0,87 euro par action après la division par quatre du nominal de l'action) qui serait mis en paiement le 18 mai 2006. Ce dividende de 6,48 euros par action est en hausse de 20 % par rapport à l'année précédente. Sur les cinq dernières années, cette hausse s'élève en moyenne à 14 % par an.

En 2005, le taux de distribution de TOTAL s'est élevé à 32 % <sup>(1)</sup>.



### Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est effectué aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par EUROCLEAR France.

BANK OF NEW YORK (101 Barclay Street, New York, NY 10286, USA) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADS.

(1) Sur la base du résultat net ajusté dilué par action.

### Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'action (CR Action)

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TOTAL a émis des certificats représentatifs d'action. Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la loi française, émis par EUROCLEAR France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant pas être détenu par des résidents français. Le CR Action est émis soit sous forme matérielle, soit sous forme d'inscription en compte-titres, et présente les caractéristiques d'une valeur mobilière au porteur. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte. ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Actions matériels en circulation.

Le paiement des coupons détachés des CR Actions est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, au guichet des établissements suivants :

#### En Belgique :

ING Belgique	Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles
FORTIS BANQUE S.A.	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
KBC BANK N.V.	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

#### Au Luxembourg :

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.	Avenue J.F.-Kennedy 50, 2951 Luxembourg
ING Luxembourg	Route d'Esch 52, 2965 Luxembourg
KREDIETBANK Luxembourg	Boulevard Royal 43, 2955 Luxembourg

#### Aux Pays-Bas :

ABN-AMRO BANK N.V.	Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam
--------------------	------------------------------------------

#### En Allemagne :

COMMERZBANK A.G.	Kaiserplatz, 60261 Frankfurt,
DRESDNER BANK A.G.	Jürgen - Ponto - Platz 1, 60329 Frankfurt

#### En Suisse :

CRÉDIT SUISSE	Paradeplatz 8, 8001 Zürich,
UBS	Bahnhofstrasse 45, 8098 Zürich

### Strips-WVPR TOTAL

Les Strips-WVPR sont des valeurs mobilières qui permettent aux actionnaires dont le domicile fiscal est en Belgique de bénéficier d'un précompte mobilier belge réduit de 25 à 15 % sur le dividende payé par TOTAL. Ces Strips-WVPR sont négociables séparément des actions TOTAL et sont cotés au marché semi-continu de la Bourse de Bruxelles, à un cours maximal de deux centimes d'euro en 2005.

Les Strips-WVPR ne confèrent de droits que dans la mesure où ils accompagnent des actions TOTAL. Au 31 décembre 2005, il y avait 56 933 514 Strips-WVPR TOTAL en circulation.

### Coupons

N° du coupon	Date de détachement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant net (en euros)
Exercice 1999	14/06/2000	14/06/2005	Dividende	2,35
Exercice 2000	29/05/2001	29/05/2006	Dividende	3,30
Exercice 2001	17/05/2002	17/05/2007	Dividende	3,80
Exercice 2002	16/05/2003	16/05/2008	Dividende	4,10
Exercice 2003	24/05/2004	24/05/2009	Dividende	4,70
Exercice 2004	24/11/2004	24/11/2009	Acompte sur dividende	2,40
Exercice 2004	24/05/2005	24/05/2010	Solde du dividende	3,00
Exercice 2005 <sup>(1)</sup>	24/11/2005	24/11/2010	Acompte sur dividende	3,00
Exercice 2005 <sup>(1)</sup>	18/05/2006	18/05/2011	Solde du dividende	3,48 <sup>(2)</sup>

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006 de verser un dividende de 6,48 euros par action au titre de l'exercice 2005, sous forme numéraire uniquement. Un acompte de 3 euros par action ayant été distribué le 24 novembre 2005, le solde à distribuer serait de 3,48 euros par action et serait mis en paiement le 18 mai 2006.

(2) Avant division par quatre du nominal de l'action.

## Rachats d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004 avait autorisé le Conseil d'administration à opérer, pendant une période de dix-huit mois, sur les actions de la Société, dans le respect des objectifs et modalités du programme de rachat d'actions dont la note d'information avait reçu le visa AMF n° 04-235 en date du 1<sup>er</sup> avril 2004. Les achats devaient être opérés avec un prix maximum d'achat de 250 euros par action et un prix minimum de vente de 100 euros par action, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10 % du capital social.

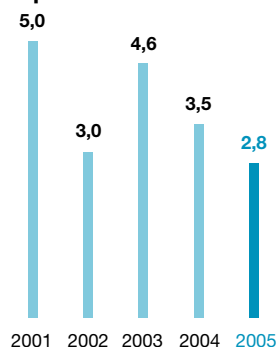
L'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers (visa AMF n° 05-247 en date du 11 avril 2005), a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat est fixé à 250 euros, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10 % du capital social. Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois et a remplacé celle de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006 d'approuver une autorisation d'intervention sur l'action TOTAL au travers d'un programme de rachat d'actions réalisé dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003. Les modalités de ce programme sont décrites aux pages 136 à 138.

### Poursuite des rachats et annulations d'actions en 2005

Au cours de l'année 2005, TOTAL a racheté 18,32 millions de ses propres actions, soit environ 2,8 % du capital social \*. Au cours des 24 derniers mois, 40 949 500 actions TOTAL ont été annulées, soit 6,7 % du capital social au 31 décembre 2005.

#### Pourcentage du capital racheté \*



\* Capital moyen sur l'exercice N = (Capital au 31 décembre N-1 + Capital au 31 décembre N) / 2. Pour 2000, 2001 et 2002, hors rachats d'actions liés à la couverture des plans d'options. Pour 2005, hors rachats d'actions liés à l'attribution gratuite d'actions décidée le 19 juillet 2005 par le Conseil d'administration.

### Programme de rachats d'actions

#### Rapport spécial établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

##### Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2005

En 2005, 7 620 000 actions TOTAL ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004 et 10 698 500 actions ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005.

Ainsi, 18 318 500 actions TOTAL ont été rachetées au cours de l'année 2005, au prix moyen de 190,29 euros par action, soit un coût total d'environ 3,486 milliards d'euros :

- 17 744 500 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 189,76 euros par action en vue de leur annulation, soit un coût total d'environ 3,367 milliards d'euros, dont 7 620 000 actions dans le cadre de l'autorisation du 14 mai 2004 et 10 124 500 actions dans le cadre de l'autorisation du 17 mai 2005 ;

- 574 000 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 206,49 euros par action dans le cadre de l'autorisation du 17 mai 2005 au titre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration le 19 juillet 2005, soit un coût total d'environ 0,12 milliard d'euros.

#### **Utilisation de l'autorisation de rachat d'actions du 17 mai 2005 (en cours de validité)**

Entre le 17 mai 2005 et le 28 février 2006, 13 563 500 actions TOTAL ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005, au prix moyen de 204,71 euros par action, soit un coût total d'environ 2,78 milliards d'euros, dont :

- 12 989 500 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 204,63 euros par action en vue de leur annulation, soit un coût total d'environ 2,66 milliards d'euros ;
- 574 000 actions TOTAL achetées au prix moyen de 206,49 euros par action au titre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration le 19 juillet 2005, soit un coût total d'environ 0,12 milliard d'euros.

Le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société s'élève, au 28 février 2006, à 11 657 001 actions représentant 1,90 % du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe, le nombre total d'actions propres détenues par le Groupe s'élève, au 28 février 2006, à 36 739 818 actions représentant 5,97 % du capital de TOTAL S.A., réparties en 11 657 001 actions d'autodétention, dont 7 193 001 actions détenues en couverture d'options d'achat d'actions, 574 000 actions en couverture du plan d'attribution gratuite d'actions et 3 890 000 actions en vue de leur annulation, et 25 082 817 actions d'autocontrôle.

#### **Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2005**

2 066 087 actions TOTAL ont été cédées en 2005 au prix moyen d'exercice de 143,54 euros par action consécutivement à l'exercice d'options d'achat d'actions TOTAL attribuées dans le cadre des plans d'options d'achat successivement décidés par le Conseil d'administration les 17 mars 1998, 15 juin 1999, 11 juillet 2000, 10 juillet 2001 et 9 juillet 2002.

#### **Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 28 février 2006, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004 puis par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005. De plus, tous les rachats d'actions ont été réalisés sur le marché.

#### **Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2004 et 2005**

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 novembre 2004, avait décidé d'annuler 19 873 932 actions inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux, avec prise d'effet le 20 novembre 2004.

Utilisant cette même autorisation, le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et du 3 novembre 2005 avec prise d'effet le 22 novembre 2005, a décidé d'annuler respectivement 13 527 578 et 7 547 990 actions inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux.

L'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2002 expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

À capital constant (615 116 296 actions au 31 décembre 2005) et compte tenu des annulations successivement réalisées le 20 novembre 2004 (à hauteur de 19 873 932 actions), le 19 juillet 2005 (à hauteur de 13 527 578 actions) et le 22 novembre 2005 (à hauteur 7 547 990 actions), la Société est susceptible de procéder à l'annulation d'au maximum 20 562 129 actions jusqu'au 21 novembre 2006.

#### **Réallocations, au cours de l'exercice 2005, à d'autres finalités décidées**

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005, ou dans le cadre d'autorisations antérieures, n'ont pas, au cours de l'exercice 2005, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

**Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres  
du 1<sup>er</sup> mars 2005 au 28 février 2006<sup>(1)</sup>**

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2006			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	19 313 500	2 248 833	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (€)	197,11	146,88				
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants (€)	3 806 977 666	330 310 433				

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme (note d'information revêtue du visa de l'AMF n° 05-247 en date du 11 avril 2005) a été établi.

**Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales**
**Au 28 février 2006 :**

<b>Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.</b>	1,90 %
Nombre d'actions détenues en portefeuille	11 657 001
Valeur comptable du portefeuille (en millions d'euros)	1 974
Valeur de marché du portefeuille <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)	2 460
<b>Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe<sup>(2)</sup></b>	5,97 %
Nombre d'actions détenues en portefeuille.	36 739 818
Valeur comptable du portefeuille (en millions d'euros)	5 013
Valeur de marché du portefeuille <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)	7 752

(1) Sur la base d'un cours de bourse de 211 euros par action au 28 février 2006.

(2) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Valorgest, Sogapar et Fingestval.

**Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**
**Objectifs du programme de rachat d'actions**

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une société du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de la remise d'actions aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine au titre de la garantie d'échange donnée par la Société dont les termes ont été précisés dans la note de l'offre en surenchère de TotalFina sur Elf Aquitaine du 22 septembre 1999 ayant reçu le visa COB n° 99-1179).

**Cadre juridique**

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dans le cadre des

dispositions du règlement européen n°2273/2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 12 mai 2006 au travers de la sixième résolution ainsi rédigée :

*"L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.*

*L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument*



financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans des conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action de 10 euros de nominal.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, ce prix maximum sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite de 10 % s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social.

Au 31 décembre 2005, la Société détenait, parmi les 615 116 296 actions de 10 euros de nominal composant son capital social, directement 9 166 515 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales indirectes, 25 082 817 actions, soit au total 34 249 332 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 27 262 297 actions de 10 euros de nominal et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 8 178 689 100 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif la réduction du capital de la Société ou permettra à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de la remise d'actions aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine au titre de la garantie d'échange donnée par la Société dont les termes ont été précisés dans la note de l'offre en surenchère de TotalFina sur Elf Aquitaine du 22 septembre 1999 ayant reçu le visa COB n° 99-1179).

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en Bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisée ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans ce cas, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois ;
- soit attribuées gratuitement aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux attributaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit remises aux attributaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine exerçant la garantie d'échange donnée par la Société ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- ou remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée Générale Ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. Elle annule à hauteur de la partie non utilisée et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2005."

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2002 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, au travers de la résolution suivante :

"L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément

à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par annulation d'actions que la Société détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de ce même article.

*L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser sur ses seules décisions cette réduction du capital, en arrêter le montant, par période de vingt-quatre mois, dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, modifier consécutivement les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.*

*Cette autorisation, qui annule et remplace à hauteur de la partie non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 1999 dans sa seizième résolution, expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006."*

### Modalités

#### **A. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération**

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006 ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2002, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2005 (615 116 296 actions) et compte tenu des 36 739 818 actions détenues par le Groupe au 28 février 2006, soit 5,97 % du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 24 771 811 actions, ce qui représente un investissement théorique maximum de 7 432 millions d'euros sur la base du cours maximum d'achat de 300 euros.

#### **B. Modalités des rachats**

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans des conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota a priori, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, mais à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

#### **C. Durée et calendrier du programme de rachat**

Conformément à la sixième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois suivant la date de cette Assemblée, expirant donc le 12 novembre 2007.

#### **D. Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent**

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport spécial du Conseil d'administration sur les rachats d'actions (pages 134 à 136).

## Actionnariat

### Relations entre TOTAL et l'État français

Depuis 2002, il n'y a plus de convention ou de disposition réglementaire régissant des relations d'actionnaires entre TOTAL (ou sa filiale Elf Aquitaine) et l'État français. En particulier, l'État français ne détient plus d'action spécifique dans le capital d'Elf Aquitaine.

### Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999

Le 1<sup>er</sup> décembre 1998, TOTAL S.A., d'une part, et Electrafina, Investor, Tractebel, Electrabel et AG 1824 (les Apporteurs), d'autre part, ont signé une convention d'apport en nature par laquelle les Apporteurs ont apporté à TOTAL S.A. leurs actions PetroFina, soit 9 614 190 actions PetroFina échangées à la parité suivante : 2 actions PetroFina contre 9 actions TOTAL.

Ensuite, TOTAL S.A. a lancé en 1999 une offre publique d'échange sur l'intégralité des actions PetroFina non encore en sa possession, ouverte en Belgique et aux États-Unis du 6 mai au 4 juin 1999, laquelle a été réouverte à deux reprises, à la même parité que la convention d'apport.

Le 5 septembre 2000, le Conseil d'administration a lancé une Offre Publique d'Échange sur les actions PetroFina non encore détenues par la Société, à raison de 9 actions TotalFinaElf<sup>(1)</sup> pour 2 actions PetroFina. Au 31 décembre 2000, TOTAL S.A. détenait 23 480 610 actions PetroFina, soit 99,62 % des 23 570 739 actions formant le capital de PetroFina.

La Bourse de Bruxelles a radié les actions PetroFina du marché au comptant le 28 décembre 2000. Par ailleurs, le désenregistrement de PetroFina auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) est intervenu le 30 juin 2001.

Le 27 avril 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire de Total Chimie a approuvé l'apport, par la Société à Total Chimie, de l'intégralité de la participation détenue par la Société dans PetroFina. Total Chimie, filiale à 100 % de TOTAL S.A., a pour vocation de détenir certaines participations du groupe TOTAL. Le 20 septembre 2001, le Conseil d'administration de Total Chimie a décidé de lancer une Offre Publique de Reprise (OPR) sur les 90 129 titres PetroFina non encore détenus, au prix de 600 euros par action. Total Chimie détient à ce jour la totalité des actions Petrofina.

Le 12 février 2002, des actionnaires minoritaires de PetroFina détenant 4 938 actions ont assigné en référé Total Chimie, TOTAL S.A. et PetroFina devant le Tribunal de Commerce de

Bruxelles. L'ordonnance de référé, rendue le 15 avril 2002, a mis en doute la conformité de la réglementation belge en matière d'OPR avec les articles 10 et 11 de la Constitution belge et, dès lors, le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles a posé à la Cour d'arbitrage de Belgique deux questions préjudicielles relatives à la constitutionnalité de la réglementation des OPR en Belgique. Le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles a de surcroît désigné un séquestre pour la détention des actions des demandeurs, sans toutefois lui accorder le droit de vote.

TOTAL S.A., Total Chimie et PetroFina ont interjeté appel de l'ordonnance de référé le 13 juin 2002.

Répondant aux questions préjudicielles posées par le Président du Tribunal de commerce de Bruxelles dans son ordonnance de référé du 15 avril 2002, la Cour d'arbitrage de Bruxelles a jugé, dans un arrêt rendu le 14 mai 2003, que la procédure belge d'OPR était conforme à la Constitution belge, donnant ainsi raison à TOTAL S.A., Total Chimie et PetroFina, ainsi qu'au gouvernement belge, qui était également partie prenante à la procédure.

D'autre part, le 30 mai 2003, le même groupe d'anciens actionnaires minoritaires de PetroFina a assigné Total Chimie et PetroFina dans le cadre d'une action au fond introduite devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, contestant notamment le prix offert par Total Chimie lors de l'OPR ainsi que les conditions de la cession des actifs de Fina Exploration Norway (FEN SA) par PetroFina à Total Norge AS en décembre 2000.

### Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine en 1999 et 2000

Le 13 septembre 1999, les Conseils d'administration de la Société et d'Elf Aquitaine ont proposé à leurs actionnaires de rapprocher les deux entreprises au moyen d'une Offre Publique d'Échange par laquelle les actionnaires d'Elf Aquitaine se sont vu proposer d'échanger 13 actions Elf Aquitaine contre 19 actions nouvelles TotalFina. À l'issue de l'offre qui s'est déroulée du 23 septembre au 15 octobre 1999, TotalFina s'est porté acquéreur des 254 345 078 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 371 735 114 actions nouvelles TotalFina.

Le 24 mai 2000, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une Offre Publique de Retrait portant sur l'ensemble des actions Elf Aquitaine non encore détenues par la Société, sous la forme d'un échange avec une parité de 4 actions TotalFinaElf pour 3 actions Elf Aquitaine. À l'issue de cette offre, jugée recevable par le Conseil des Marchés Financiers le 31 mai 2000 et qui s'est

(1) La dénomination TOTAL est devenue TotalFina le 14 juin 1999. Ensuite, "TOTAL FINA S.A." a été changée en "TOTAL FINA ELF S.A." par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mars 2000, et enfin en "TOTAL S.A." par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2003. TOTAL S.A. recouvre à la fois TOTAL, TotalFina et TotalFinaElf dans le présent paragraphe sur le rapprochement de TOTAL avec PetroFina.

déroulée entre le 15 juin 2000 et le 1<sup>er</sup> septembre 2000, TotalFinaElf a acquis les 10 828 326 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 14 437 768 actions nouvelles TotalFinaElf.

Dans un avis daté du 20 octobre 2000, PARISBOURSE SBF S.A. (devenu Euronext Paris S.A.) a annoncé sa décision, suite au résultat de l'offre publique de retrait, de radier du premier marché de la Bourse de Paris les actions Elf Aquitaine. À la suite de leur radiation le 3 novembre 2000, les actions Elf Aquitaine ont été admises au compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés et sont négociables lors d'un fixing quotidien à 15 heures. Aux États-Unis, les *American Depositary Shares* (ADS) Elf Aquitaine ont cessé d'être cotés au *New York Stock Exchange* (NYSE) à compter du 5 septembre 2000. Le programme d'ADS d'Elf Aquitaine a été clôturé le 18 septembre 2000.

La radiation de la cote des ADS Elf Aquitaine a pris effet le 18 octobre 2000, à l'ouverture du marché, après avoir été approuvée par la *Securities and Exchange Commission* (SEC). Le désenregistrement d'Elf Aquitaine auprès de la SEC est intervenu le 23 mars 2001.

Au 31 décembre 2005, compte tenu des 10 635 767 actions autodétenues par Elf Aquitaine, TOTAL S.A. détenait, directement et indirectement, 279 648 689 actions Elf Aquitaine, soit 99,48 % du capital (281 120 213 actions) et 534 967 009 droits de vote, soit 99,72 % des 536 473 076 droits de vote totaux.

## Principaux actionnaires

### Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de TOTAL aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003 sont les suivants :

Au 31 décembre	2005		2004		2003	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
<b>1. Principaux actionnaires représentés au Conseil d'administration au 31 décembre 2005</b>	<b>9,1</b>	<b>15,7</b>	<b>9,3</b>	<b>14,7</b>	<b>9,0</b>	<b>13,0</b>
Groupe Bruxelles Lambert <sup>(1)</sup>	3,9	7,0	3,7	6,9	3,6	6,6
Compagnie Nationale à Portefeuille <sup>(1)</sup>	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2
Areva	0,3	0,6	0,3	0,6	0,3	0,7
BNP Paribas	0,2	0,3	0,2	0,4	0,3	0,4
Société Générale	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Salariés du Groupe <sup>(2)</sup>	3,4	6,4	3,7	5,4	3,4	3,9
<b>2. Autres actionnaires nominatifs (hors Groupe)</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>2,0</b>	<b>3,4</b>	<b>6,6</b>
<b>Total actionnaires stables (1 + 2)</b>	<b>10,1</b>	<b>17,6</b>	<b>10,4</b>	<b>16,7</b>	<b>12,4</b>	<b>19,6</b>
<b>3. Détention intra-Groupe</b>	<b>5,6</b>	-	<b>6,2</b>	-	<b>5,7</b>	-
TOTAL S.A.	1,5	-	2,2	-	1,9	-
Total Nucléaire	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Filiales d'Elf Aquitaine	4,0	-	3,9	-	3,7	-
<b>4. Autres actionnaires au porteur</b>	<b>84,3</b>	<b>82,4</b>	<b>83,4</b>	<b>83,3</b>	<b>81,9</b>	<b>80,4</b>
dont porteurs d'ADS <sup>(3)</sup>	7,5	7,3	5,9	5,9	5,7	5,6

(1) Compagnie Nationale à Portefeuille a déclaré avoir franchi à la hausse, le 28 juillet 2005, le seuil de 5 % du capital de TOTAL, au travers de Groupe Bruxelles Lambert et Kermadec S.A. (une société détenue à 100 % par Compagnie Nationale à Portefeuille). Groupe Bruxelles Lambert est une société contrôlée conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois SA, par l'intermédiaire principalement, pour ce dernier, de sa participation directe et indirecte dans Compagnie Nationale à Portefeuille.

(2) Sur la base de la définition de l'actionariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(3) American Depositary Shares cotés à la Bourse de New York.

La participation des principaux actionnaires a été établie sur la base de 615 116 296 actions correspondant à 628 934 441 droits de vote au 31 décembre 2005, de 635 015 108 actions correspondant à 636 067 350 droits de vote au 31 décembre 2004, et de 649 118 236 actions correspondant à 661 238 566 droits de vote au 31 décembre 2003.

### Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts rappelle que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

### Déclarations de franchissements de seuils

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention d'un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce modifié par la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1 %, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

### Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'un seul actionnaire, la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP), détient à la clôture de l'exercice 2005, 5 % ou plus du capital de TOTAL <sup>(1)</sup>.

En outre, deux actionnaires connus détiennent, à la clôture de l'exercice 2005, 5 % ou plus des droits de vote au sein des assemblées générales d'actionnaires de TOTAL :

- Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) ; et
- le Fonds Commun de Placement "TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE".

Le 19 janvier 2006, CNP a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital le 28 juillet 2005, et détenir, à cette date, 5,02 % du capital et 8,23 % des droits de vote de la Société <sup>(1)</sup>. À la connaissance de la Société, CNP détient, au 31 décembre 2005, 5,15 % du capital et 8,29 % des droits de vote. Par ailleurs, CNP a déclaré détenir indirectement, au 19 janvier 2006, 31 701 366 millions d'actions TOTAL, soit 5,15 % du capital de la Société à cette date correspondant à 8,29 % des droits de vote <sup>(1)</sup>.

Le Fonds Commun de Placement "TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE" (5,10 % des droits de vote et 2,62 % du capital au 31 décembre 2005) a déclaré, le 22 janvier 2005, avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote <sup>(2)</sup>.

### Pacte d'actionnaires

TOTAL n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

## Actions propres détenues par le Groupe

### Actions directement détenues par la Société

La Société détenait directement, au 31 décembre 2005, 9 166 515 actions TOTAL.

### Actions TOTAL détenues par les sociétés du Groupe

Total Nucléaire, détenue indirectement à 100 % par la Société, détenait, au 31 décembre 2005, 505 918 actions TOTAL. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, des filiales d'Elf Aquitaine, détenaient respectivement, au 31 décembre 2005, 5 550 926, 1 026 000 et 17 999 973 actions TOTAL, soit un total de 24 576 899 actions. Conformément à la loi, ces actions sont également privées du droit de vote.

Ainsi, au 31 décembre 2005, la Société détenait, directement ou par l'intermédiaire de filiales indirectes, 34 249 332 actions TOTAL, soit 5,57 % du capital social à cette date.

## Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction

Les informations correspondantes figurent aux pages 96 à 97 et 118.

(1) Avis AMF 206C0142 du 23 janvier 2006.

(2) Avis AMF 205C0240 du 14 février 2005.



## Actionnariat salarié

### Plans d'épargne

Les différents plans d'épargne d'entreprise (PEGT, PEC), ainsi que le "Plan d'Épargne Groupe Actionnariat" (PEG-A) affèrent aux opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés, donnent accès, pour les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes à ces plans, à plusieurs fonds communs de placement dont un fonds investi en actions de l'Entreprise

("TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE"). Pour les salariés de sociétés étrangères, les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont réalisées, dans le cadre du "Plan d'Épargne Groupe Actionnariat" (PEG-A), par le biais du fonds commun "TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL" et de la Caisse Autonome du Groupe PetroFina. Par ailleurs, les salariés américains participent à ces opérations par souscription directe à des ADS, et les salariés italiens par souscription directe à des actions nouvelles.

### Participation des salariés au capital

Le nombre total d'actions TOTAL détenues par les salariés au 31 décembre 2005 se décomposait de la façon suivante :

TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE	16 127 621
TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL	3 173 219
PRIVATISATION N° 1	470 834
Fonds des salariés américains	344 190
Caisse Autonome du Groupe PetroFina	91 347
Actions TOTAL au nominatif pur issues de levées d'options (PEE)	426 312
<b>Total des actions détenues par les salariés</b>	<b>20 633 523</b>

Ainsi, les salariés du Groupe détenaient au 31 décembre 2005, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 20 633 523 actions TOTAL, soit 3,35 % du capital de la Société à cette date.

### Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005 a délégué au Conseil d'administration la compétence pour augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérent à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputera sur le plafond global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005 au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (quatre milliards d'euros en nominal). Cette résolution a annulé et remplacé, à hauteur de la partie non utilisée, l'autorisation conférée pour une durée de cinq ans par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 3 novembre 2005 a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe TOTAL, dans la limite de 3 millions d'actions au prix de souscription de 166,60 euros par action, avec jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Conformément à l'article 14 de l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13 décembre 2005 relative à l'information à diffuser en cas d'appel public à l'épargne,

TOTAL S.A. a publié le 27 janvier 2006, sur son site Internet et celui de l'Autorité des marchés financiers, un communiqué précisant notamment les caractéristiques de cette opération. L'opération a été ouverte aux salariés de TOTAL S.A. et aux salariés de ses filiales françaises et étrangères dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 % par TOTAL S.A., qui ont adhéré au Plan d'Épargne Groupe Actionnariat (PEG-A), et pour lesquelles les autorisations administratives locales ont été obtenues. L'opération a été également ouverte aux anciens salariés de TOTAL S.A. et de ses filiales françaises qui ont fait valoir leur droit à la retraite. La souscription a été ouverte du 6 février 2006 au 24 février 2006 inclus, donnant lieu à la création de 2 785 330 actions en 2006.

### Débloccages exceptionnels

Dans le cadre de la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, 615 débloccages exceptionnels de la participation aux résultats de l'entreprise, versée en 2005 au titre de l'exercice 2004 entre le 28 juillet et le 31 décembre 2005, ont été réalisés pour un montant de 512 000 euros sur le fonds TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

### Options sur actions et attributions gratuites d'actions

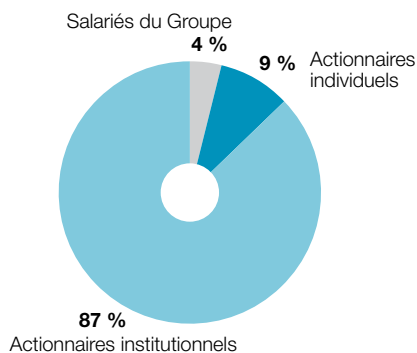
Les informations correspondantes figurent aux pages 119 à 126.

## Structure de l'actionnariat

### Répartition de l'actionnariat par principale catégorie (hors détention intra-Gruppe)

Estimation au 31 décembre 2005 hors détention intra-Gruppe	% du capital
<b>Salariés du Groupe</b> <sup>(1)</sup>	<b>4 %</b>
<b>Actionnaires individuels</b>	<b>9 %</b>
<b>Actionnaires institutionnels</b>	<b>87 %</b>
dont France	21 %
dont Royaume-Uni	18 %
dont reste de l'Europe	24 %
dont Amérique du Nord	22 %
dont reste du monde	2 %

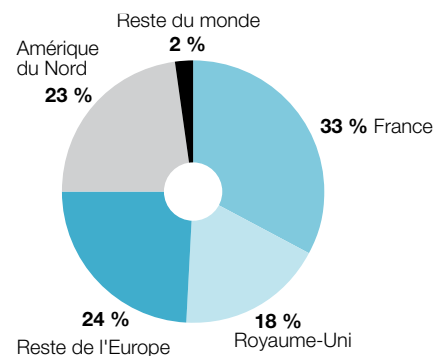
(1) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce. Une augmentation de capital réservée aux salariés a eu lieu du 6 au 24 février 2006.



Le nombre d'actionnaires individuels de TOTAL est estimé à approximativement 520 000.

### Répartition de l'actionnariat par zone géographique (hors détention intra-Gruppe)

Estimation au 31 décembre 2005 hors détention intra-Gruppe	% du capital
France	33 %
Royaume-Uni	18 %
Reste de l'Europe	24 %
Amérique du Nord	23 %
Reste du monde	2 %



## Conventions réglementées et opérations avec les parties liées

### Conventions réglementées

La liste des conventions réglementées visée aux articles L. 225-39 et L. 225-115 du Code de commerce, mise à la disposition des actionnaires au siège social, ne fait apparaître aucune convention susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, aucune convention ne lie la Société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 10 % des droits de vote de la Société.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL S.A. sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2005 figure en Annexe 3, page 248.

### Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec des apparentés telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2003, 2004 ou 2005, figure à la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés en application de la norme IAS 24 (page 221).

Ces opérations concernent principalement des sociétés extérieures au Groupe, dans le capital desquelles TOTAL exerce une influence notable et qui sont à ce titre incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe par mise en équivalence.

## Communication avec les actionnaires

### Politique de communication

Outre son document de référence déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe diffuse régulièrement des informations sur ses activités à travers des publications périodiques ainsi que sur son site Internet [www.total.com](http://www.total.com), cela indépendamment des nouvelles d'importance significative qui font l'objet de communiqués de presse. Sur ce site Internet, sont également disponibles les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et ses perspectives.

Par ailleurs, du fait de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement à son document de référence, un document annuel (Form 20-F) en langue anglaise auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) (voir page 162). Ce document contient notamment un tableau de passage entre les comptes consolidés du Groupe et ceux qui seraient présentés selon les normes comptables américaines.

Enfin, le Groupe organise régulièrement des réunions d'information, tant en France qu'à l'étranger, à destination des actionnaires et analystes financiers.

Le 30 novembre 2005, à l'occasion de la remise des trophées "IR Magazine" pour l'Europe continentale, la communication financière de TOTAL a été, pour la troisième année consécutive, distinguée pour sa qualité, TOTAL ayant remporté cinq prix (meilleure communication financière pour l'ensemble de l'Europe continentale ; meilleure communication financière émanant d'une société française ; meilleure organisation des *roadshows* ; meilleures publications institutionnelles ; meilleur site Internet en matière de relations investisseurs).

### Renforcement des liens avec les actionnaires individuels

L'année 2004 avait été marquée par la mise en place d'un nouveau dispositif de communication à destination des 520 000 actionnaires individuels de TOTAL. Ce dispositif a permis à TOTAL :

- de communiquer avec chaque actionnaire individuel au minimum une fois par an au travers du Journal des Actionnaires ;
- d'avoir une communication davantage personnalisée grâce à l'utilisation quotidienne d'une base de données de type CRM (*Customer Relationship Management*) ;
- de faciliter la lecture des comptes de l'entreprise pour une population de non-spécialistes au travers de modules de formation proposés aux actionnaires membres du Cercle des Actionnaires.

L'année 2005 a permis de consolider le dispositif existant. Une nouvelle formule, sous forme magazine, a été élaborée pour le Journal des Actionnaires avec l'aide du Comité Consultatif des Actionnaires. Le seuil de convocation directe, à l'Assemblée Générale annuelle, des actionnaires au porteur a été abaissé à 50 actions. Enfin, pour la première fois depuis 1993, la sélection des candidatures au Comité Consultatif des Actionnaires a été confiée à un cabinet de recrutement. Cela illustre, pour TOTAL, l'importance des travaux qui sont réalisés avec l'aide du Comité Consultatif des Actionnaires.

L'année 2005 a également été marquée par les événements suivants :

- le site Internet [www.total.com](http://www.total.com) a été élu Meilleur Site Toutes Catégories, lors de la 5<sup>e</sup> édition des Grands Prix Boursoscan organisée par Boursorama et TLB le 2 juin 2005 ;
- en tant que lauréat 2004, TOTAL a présidé le jury des Fils d'Or 2005, prix des meilleurs services actionnaires, organisé par la *Vie Financière*, *Le Figaro* et *Synerfil* le 20 octobre 2005 ;
- dans le cadre de la transition vers les normes comptables IFRS, TOTAL s'est efforcé d'accompagner ses actionnaires afin qu'ils appréhendent rapidement les différents impacts clés pour TOTAL aussi bien au niveau des comptes que des indicateurs de suivi de la performance. TOTAL a mis en ligne le 11 avril 2005, sur le site Internet [www.total.com](http://www.total.com), une présentation dédiée au passage par le Groupe aux normes IFRS et a, le 13 avril 2005, organisé une conférence téléphonique sur ce sujet. Dès le mois de mai 2005, les comptes de tous les trimestres 2004 étaient disponibles en normes comptables IFRS. À l'égard des actionnaires individuels, TOTAL a créé un module de formation d'une demi-journée sur les normes comptables IFRS et leur impact pour TOTAL. Cette formation a été conçue avec l'aide du Comité Consultatif des Actionnaires.

Enfin, TOTAL a poursuivi, comme les années précédentes, ses efforts pour favoriser les rencontres et les échanges avec les actionnaires individuels, en particulier à l'occasion des événements suivants :

- **L'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005** a rassemblé plus de 2 800 actionnaires au Palais des Congrès de Paris. L'avis de convocation avait été directement adressé à l'intégralité des actionnaires au nominatif et à tous les actionnaires au porteur détenant 50 actions et plus, soit environ 200 000 personnes, ou deux fois plus que l'année précédente. En outre, cette assemblée a été, comme chaque année, diffusée en direct puis en différé sur le site Internet [www.total.com](http://www.total.com).



- **Lors du Salon Actionaria des 18 et 19 novembre 2005**, 4 300 personnes ont été accueillies par l'équipe de TOTAL dans le cadre d'une présence qui se renforce d'année en année, soit une fréquentation en hausse de 26 % par rapport à l'édition précédente. En outre, plus de 1 300 actionnaires individuels étaient présents dans le grand amphithéâtre du Palais des Congrès de Paris lors d'une réunion d'échanges avec le Président-directeur général de TOTAL, au cours de laquelle de nombreux thèmes ont été abordés (profil du Groupe dans 20 ans, accès aux ressources, politique de recherche et développement, responsabilité sociale et environnementale, etc.).
- TOTAL a poursuivi en 2005 son programme de **réunions auprès des actionnaires individuels**, avec quatre rencontres respectivement organisées à Paris, Strasbourg, Montpellier et Bordeaux, représentant un total de plus de 2 500 participants. En 2006, il est d'ores et déjà prévu d'organiser des rencontres à Lyon, Marseille, Nantes, Bruxelles et Biarritz.
- En 2005, le **Comité Consultatif des Actionnaires** a notamment apporté son éclairage sur les dispositifs de communication concernant l'opération Arkema ou le passage aux normes IFRS, sur les contenus des supports diffusés lors des réunions organisées avec les actionnaires individuels, sur l'avis de convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires, sur les avis financiers périodiquement publiés, ainsi que sur les informations présentées dans le Journal des Actionnaires et sur le programme du Cercle des Actionnaires. L'équipe du Comité Consultatif des Actionnaires a été renouvelée en fin d'année 2005, 12 nouveaux membres ayant été sélectionnés par un cabinet spécialisé parmi plus de 200 candidatures. La passation avec l'équipe sortante a eu lieu le 15 mars 2006 en présence du Président-directeur général de TOTAL.
- Le **Cercle des Actionnaires**, ouvert à tout actionnaire détenant au moins 30 actions au porteur ou une action au nominatif, a organisé 28 manifestations en 2005, contre 18 en 2004. Réservées aux membres du Cercle des Actionnaires, ces manifestations ont rassemblé près de 3 100 actionnaires individuels, contre 1 100 en 2004. Un tiers de ces manifestations a concerné des visites de sites industriels, un deuxième tiers des visites culturelles dans le cadre de la politique de mécénat de TOTAL, un dernier tiers s'inscrivant dans le cadre de la Fondation d'entreprise TOTAL.

Ainsi, près de 13 000 actionnaires individuels ont été rencontrés au cours de l'année 2005.

### La détention des actions au nominatif

Les actions TOTAL, généralement détenues au porteur, peuvent être inscrites au nominatif. Dans ce cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL S.A. en tant que société émettrice, ou par son mandataire BNP Paribas Securities Services chargé du registre nominatif des actionnaires.

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- **nominatif administré** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées, etc.) ;
- **nominatif pur** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier. La détention en nominatif pur est difficilement compatible avec une inscription des actions dans un Plan d'Épargne en Actions (PEA), compte tenu des procédures administratives applicables en pareil cas.

### Principaux avantages du nominatif pur

Parmi les avantages du nominatif pur, figurent notamment :

- la gratuité des droits de garde ;
- un numéro vert dédié pour tous les contacts avec BNP Paribas Securities Services (appel gratuit depuis la France) : 0 800 11 7000 ou +33 1 40 14 80 61 depuis l'étranger du lundi au vendredi de 8 h 45 à 18 heures (télécopie +33 1 55 77 34 17) ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de Bourse \* (téléphone, courrier, fax, Internet) ;
- des frais de courtage avantageux (0,30 % HT du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire) ;
- une convocation personnelle aux assemblées générales d'actionnaires de TOTAL ;
- un droit de vote double au-delà de 2 ans de détention en continu (voir page 160) ;
- la faculté de recevoir à son domicile l'ensemble des informations publiées par TOTAL et destinées à ses actionnaires ;
- la faculté de consulter ses avoirs par Internet ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des Actionnaires de TOTAL à partir d'une action.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TOTAL au nominatif pur doit compléter un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du Service des Relations avec les Actionnaires Individuels de TOTAL, puis le transmettre à son intermédiaire financier.

\* Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

Dès réception des actions correspondantes, BNP Paribas Securities Services adresse à l'actionnaire concerné une attestation d'inscription en compte et lui demande de lui faire parvenir :

- un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou un relevé d'identité de caisse d'épargne) pour le règlement des dividendes ;
- un contrat de prestations boursières, à compléter si l'actionnaire souhaite opérer en Bourse sur ses actions TOTAL.

### Contacts Actionnaires individuels

Pour toute information générale, passage au nominatif, adhésion au Cercle des Actionnaires, les actionnaires individuels peuvent s'adresser à :

#### TOTAL S.A.

**Service des Relations avec les Actionnaires Individuels**  
**2, place de la Coupole - La Défense 6**  
**92078 Paris-La-Défense Cedex**

Tél.	depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert - appel gratuit) depuis l'étranger : + 33 1 47 44 24 02 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Fax	depuis la France : 01 47 44 20 14 depuis l'étranger + 33 1 47 44 20 14
E-mail	actionnairesindividuels@total.com cerclelesactionnaires@total.com
Contacts	Valérie Laugier (Responsable Service Relations Actionnaires Individuels) Jean-Louis Piquée (Responsable Relations Actionnaires Individuels)

### Relations avec les actionnaires institutionnels et les analystes financiers

Chaque année, les membres de la Direction Générale du Groupe rencontrent à deux reprises des gérants de portefeuille et des analystes financiers (*roadshows*) sur les principales places financières en Europe (Paris, Bruxelles, Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Londres, Dublin, Edimbourg, Francfort, Cologne, Munich, Düsseldorf, Vienne, Zurich, Genève, Lausanne, Stockholm, Helsinki, Copenhague, Milan, Madrid et Lisbonne) et en Amérique du Nord (New York, Boston, Philadelphie, Chicago, Denver, Detroit, Mineapolis, Dallas, Atlanta, Houston, Miami, San Francisco, Los Angeles, San Diego, Montréal et Toronto). La première rencontre a lieu en première partie d'année, après la publication des résultats du dernier exercice écoulé. La deuxième rencontre a lieu en deuxième partie d'année, après la publication des résultats du premier semestre de l'exercice en cours. En outre, plusieurs réunions d'information sont organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et de la présentation des perspectives à mi-année. Les supports de présentation de ces réunions sont consultables dans la rubrique "Finance" du site Internet [www.total.com](http://www.total.com).

Par ailleurs, trois conférences téléphoniques animées par le directeur financier du Groupe ont également lieu chaque année pour commenter les résultats des premier, deuxième et troisième trimestres 2005.

Sur l'ensemble de l'année 2005, le Groupe a ainsi organisé environ 400 réunions avec des investisseurs institutionnels et analystes.

Enfin, en novembre 2005, TOTAL a organisé un voyage d'études au Nigéria auquel ont participé vingt-cinq analystes et investisseurs. La visite de la plate-forme de production d'Amenam (opérée par TOTAL) et de l'usine de liquéfaction de Bonny (dans laquelle TOTAL détient 15 %) leur a permis de rencontrer les équipes du Groupe au Nigéria. Ce voyage a aussi été l'occasion de faire une large présentation de la stratégie de TOTAL en Afrique et plus particulièrement au Nigéria.

## Calendrier 2006

<b>15 février</b>	Résultats du 4 <sup>e</sup> trimestre et de l'année 2005
<b>19 avril</b>	Réunion d'actionnaires individuels à Lyon
<b>4 mai</b>	Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2006
<b>12 mai</b>	Assemblée Générale des actionnaires à Paris (Palais des Congrès)
<b>18 mai</b>	Mise en paiement du solde du dividende de l'exercice 2005 en numéraire, premier jour de cotation de l'action TOTAL après division par quatre du nominal de l'action, et premier jour de cotation de l'action Arkema (sous réserve des approbations correspondantes par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006)
<b>6 juin</b>	Réunion d'actionnaires individuels à Bruxelles
<b>12 juin</b>	Réunion d'actionnaires individuels à Marseille
<b>14 juin</b>	Réunion d'actionnaires individuels à Nantes
<b>3 août</b>	Résultats du 2 <sup>e</sup> trimestre et du 1 <sup>er</sup> semestre 2006
<b>6 septembre</b>	Présentation des perspectives à la mi-2006
<b>9 octobre</b>	Réunion d'actionnaires individuels à Biarritz
<b>8 novembre</b>	Résultats du 3 <sup>e</sup> trimestre 2006
<b>17-18 novembre</b>	Salon Actionaria à Paris

## Calendrier 2007

<b>11 mai</b>	Assemblée Générale des actionnaires à Paris
---------------	---------------------------------------------

## Responsables de la communication financière

Paris :

Jérôme Schmitt  
Directeur de la Communication Financière  
TOTAL S.A.  
2, place de la Coupole - La Défense 6  
92078 La Défense Cedex  
FRANCE  
Tél. : 01 47 44 58 53 ou + 33 1 47 44 58 53  
Fax : 01 47 44 58 24 ou + 33 1 47 44 58 24  
E-mail : investor-relations@total.com

Amérique du Nord :

Robert Hammond  
Directeur des Relations Investisseurs Amérique du Nord  
Total American Services Inc.  
100 Pavonia Avenue, Suite 401  
Jersey City, NJ 07310  
États-Unis  
Tél. : + 1 201 626 3500  
Fax : + 1 201 626 4004  
E-mail : ir.nyc@total.com



# Informations financières

<b>Informations financières historiques</b>	<b>p. 150</b>
• Comptes consolidés 2005 et 2004 (normes IFRS)	p. 150
• Comptes consolidés 2004 et 2003 (normes comptables françaises)	p. 150
• Transition 2004 des normes françaises aux normes IFRS	p. 150
• Informations financières concernant TOTAL S.A.	p. 150

<b>Vérification des informations financières historiques</b>	<b>p. 150</b>
--------------------------------------------------------------	---------------

<b>Informations complémentaires</b>	<b>p. 151</b>
<b>Politique de distribution des dividendes</b>	<b>p. 151</b>
<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>p. 151</b>
<b>Changements significatifs</b>	<b>p. 151</b>

## Informations financières historiques

### Comptes consolidés 2005 et 2004 (normes IFRS)

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

Ils figurent en Annexe 1 au présent Document de référence :

- Compte de résultat consolidé page 167
- Bilan consolidé page 168
- Tableau de flux de trésorerie consolidé page 169
- Variation des capitaux propres consolidés page 170
- Annexe aux comptes consolidés pages 171 à 234

### Comptes consolidés 2004 et 2003 (normes comptables françaises)

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales, établis selon les normes comptables françaises pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 figurent dans le document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2004 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2005 (pages 106 à 153).

Ils sont incorporés par référence dans le présent Document de référence.

### Transition 2004 des normes françaises aux normes IFRS

Les éléments de transition sont présentés dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2005 (Annexe 1, page 224 à 227).

Ces explications sont complétées d'un compte de résultat consolidé de l'exercice 2004, ainsi que des bilans consolidés d'ouverture (au 1<sup>er</sup> janvier 2004) et de clôture (au 31 décembre 2004) de l'exercice 2004, présentés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005 (pages 228 à 231).

### Informations financières concernant TOTAL S.A.

Des informations financières concernant TOTAL S.A., société mère du Groupe, figurent en Annexe 3 (pages 250 à 254 et page 261) au présent Document de référence. Ces informations financières sont tirées des comptes sociaux de TOTAL S.A., établis selon les normes comptables françaises.

## Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 (normes IFRS), figurant en Annexe 1 au présent Document de référence (pages 167 à 234), ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés est reproduit en Annexe 1 (page 166).

Les comptes consolidés des exercices 2003 et 2004 (normes comptables françaises), figurant aux pages 107 à 153 du document de référence afférent à l'exercice 2004 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2005, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes

consolidés de l'exercice 2004 est reproduit à la page 106 dudit document.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. de l'exercice 2005 (normes comptables françaises) à partir desquels sont tirées les informations financières de la société mère qui figurent en Annexe 3 au présent Document de référence (pages 250 à 254), ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2005 est reproduit en Annexe 3 (page 249).

## Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant en Annexe 1 ou en Annexe 3 du présent Document de référence, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures, figurant en Annexe 2 au présent Document de Référence (pages 235 à 246), ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une

certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes nord-américaines auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADS) sur le New York Stock Exchange.

Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou estimation de bénéfice pour la période postérieure au 31 décembre 2005 au sens du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

## Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite aux pages 132 à 133 du présent Document de référence (TOTAL et ses actionnaires).

## Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué sont décrits aux pages 83 à 85 du présent Document de référence (Facteurs de risques). La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure contentieuse administrative, judiciaire ou arbitrale qui a eu récemment, ou pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou

sa rentabilité ou sur celles de l'ensemble du Groupe. Il n'existe pas, d'après les informations dont dispose à ce jour la Société, de procédure contentieuse administrative, judiciaire ou arbitrale en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité, ou sur celles de l'ensemble du Groupe.

## Changements significatifs

Sauf les événements récents mentionnés dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration (pages 63 à 76) ou dans la description des activités du Groupe (pages 10 à 57), aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2005, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.





# Renseignements généraux

## Capital social

p. 154

- Montant du capital social au 31 décembre 2005 p. 154
- Caractéristiques des actions p. 154
- Capital autorisé non émis au 31 décembre 2005 p. 154
- Capital potentiel au 31 décembre 2005 p. 157
- Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales p. 157
- Historique du capital social p. 158

## Acte constitutif et statuts ; autres informations

p. 159

- Informations générales concernant la Société p. 159
- Objet social résumé p. 159
- Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction p. 159
- Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions p. 160
- Modification des droits des actionnaires p. 161
- Assemblées d'actionnaires p. 161
- Franchissements de seuils statutaires p. 161
- Modifications du capital social p. 161

## Autres renseignements

p. 162

- Accords d'intéressement et participation du personnel p. 162
- Plan d'épargne retraite p. 162
- Dépôt du Form 20-F auprès de la Securities and Exchange Commission p. 162

## Documents accessibles au public

p. 163

## Informations sur les participations

p. 164

- Informations générales p. 164
- Pacte d'actionnaires relatif à Sanofi-Aventis p. 164
- Participation du Groupe dans CEPSA p. 164

## Capital social

### Montant du capital social au 31 décembre 2005

6 151 162 960 euros, divisé en 615 116 296 actions ordinaires, entièrement libérées.

### Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, de valeur nominale de 10 euros (avant division par quatre soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2006), sous réserve des droits de vote double (voir page 160). Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

### Capital autorisé non émis au 31 décembre 2005

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2005, figure en page 156.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions dont le montant ne peut être supérieur à un plafond global de 4 milliards d'euros en nominal, sur lequel s'imputent :

- (i) le montant total des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription d'actions, elles-mêmes limitées à un montant maximal de 1,8 milliard d'euros ; et
- (ii) le montant nominal des augmentations de capital réservées aux salariés, elles-mêmes limitées à un montant maximal égal à 1,5 % du capital social existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'émission.

De plus, le montant nominal maximum de toutes les valeurs mobilières représentatives de créance et donnant accès au capital social de la société ne peut excéder 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission (Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005 – dixième, onzième et douzième résolutions - délégations valables vingt-six mois).

Compte tenu de l'utilisation le 3 novembre 2005 de la délégation portant sur les augmentations de capital réservées aux salariés, le capital autorisé non émis par émission d'actions nouvelles ressort, sous ces autorisations, à 3,97 milliards d'euros (soit 397 millions d'actions) au 31 décembre 2005 <sup>(1)</sup>.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 1,5 % du capital social existant au moment de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005 – douzième résolution – délégation valable vingt-six mois). Compte tenu de l'utilisation de cette délégation le 3 novembre 2005, le capital autorisé non émis par émission d'actions nouvelles dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ressort, sous cette délégation, à 62 267 440 euros (soit 6 226 744 actions) au 31 décembre 2005 <sup>(1)</sup>.
- Autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions réservées au personnel de TOTAL dans la limite d'un montant maximal de 3 % du capital social existant au moment de l'attribution (Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004 – dix-neuvième résolution – autorisation valable trente-huit mois). Dans le cadre de cette autorisation, 3 400 000 options de souscription d'actions TOTAL ont été attribuées par le Conseil d'administration le 20 juillet 2004, et 1 558 000 options de souscription d'actions TOTAL ont été attribuées par le Conseil d'administration le 19 juillet 2005. Au 31 décembre 2005, 13 495 488 actions pouvaient donc être encore émises dans le cadre de cette autorisation.

(1) en supposant que le montant total des souscriptions recueillies, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée le 3 novembre 2005 et non encore définitivement réalisée au 31 décembre 2005, atteigne le nombre d'actions à concurrence duquel le Conseil d'administration a décidé de faire usage de ladite délégation.

- Autorisation d'attribution gratuite d'actions TOTAL existantes ou à émettre, au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 1 % du capital de la Société existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'attribution gratuite d'actions (Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005 – treizième résolution – autorisation valable trente-huit mois).

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans, sous réserve du respect des conditions d'attribution des actions fixées par le Conseil d'administration décidant de mettre en œuvre cette attribution. L'augmentation de capital résultant le cas échéant de l'émission d'actions attribuées gratuitement serait réalisée par incorporation de primes d'émissions, réserves ou bénéfices.

Dans le cadre de cette autorisation, 574 000 actions TOTAL existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 19 juillet 2005. Au 31 décembre 2005, 5 577 162 actions pouvaient donc être encore émises dans le cadre de cette autorisation.

- Autorisation d'annuler les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation, accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2002, est valable jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Dans le cadre de cette autorisation, ont été annulées :

- 23 443 245 actions sur décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2002 ;
- 9 900 000 actions sur décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003 ;
- 30 100 000 actions sur décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2003, avec prise d'effet le 21 novembre 2003 ;
- 19 873 932 actions sur décision du Conseil d'administration du 9 novembre 2004, avec prise d'effet le 20 novembre 2004 ;
- 13 527 578 actions sur décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 ; et
- 7 547 990 actions sur décision du Conseil d'administration du 3 novembre 2005, avec prise d'effet le 22 novembre 2005.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2005, compte tenu des actions précédemment annulées, 20 562 129 actions pouvaient encore être annulées jusqu'au 21 novembre 2006 dans le cadre de cette autorisation avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10 % du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

### Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2005, accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

(article L. 225-100 du Code de commerce)

Nature	Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital	Utilisation en 2005 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/05 en nominal ou en nombre d'actions	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 milliards d'euros	-	10 milliards d'euros	AGE* du 17 mai 2005 (10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> résolutions)	26 mois
	Capital social nominal	4 milliards d'euros, soit 400 millions d'actions, avec droit préférentiel de souscription	-	3,97 milliards d'euros, soit 397 millions d'actions	AGE* du 17 mai 2005 (10 <sup>e</sup> résolution)	26 mois
		dont un sous-plafond spécifique de 1,8 milliard d'euros, soit 180 millions d'actions, pour les émissions sans droit préférentiel de souscription	-	1,8 milliard d'euros, soit 180 millions d'actions	AGE* du 17 mai 2005 (11 <sup>e</sup> résolution)	26 mois
		et dont un sous-plafond de 1,5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, pour les augmentations de capital réservée aux salariés participant à un plan d'épargne entreprise <sup>(1)</sup>	3 millions d'actions <sup>(2)</sup>	6,23 millions d'actions <sup>(2)</sup>	AGE* du 17 mai 2005 (12 <sup>e</sup> résolution)	26 mois
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	3 % du capital social au jour où le Conseil décide d'attribuer des options <sup>(1)</sup>	1,56 millions d'actions <sup>(3)</sup>	13,5 millions d'actions <sup>(3)</sup>	AGE* du 14 mai 2004 (19 <sup>e</sup> résolution)	38 mois	
Attribution gratuite d'actions	1 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration <sup>(1)</sup>	574 000 actions <sup>(4)</sup>	5,58 millions d'actions <sup>(4)</sup>	AGE* du 17 mai 2005 (13 <sup>e</sup> résolution)	38 mois	

\*AGE = Assemblée Générale Extraordinaire.

(1) Capital social au 31/12/2005 : 615 116 296 actions.

(2) Le nombre d'actions nouvelles autorisées par la 12<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 17/05/2005 ne peut pas dépasser 1,5 % du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. Le Conseil d'administration du 03/11/2005 ayant fixé à 3 000 000 actions TOTAL le montant maximum de l'augmentation de capital réservée aux salariés, le solde disponible de cette autorisation ressort à 6 226 744 actions nouvelles au 31/12/2005, soit 1,5 % des 615 116 296 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite d'une quantité de 3 000 000 actions.

(3) Le nombre d'options de souscription ou d'achat autorisées par la 19<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 14/05/2004 ne peut pas dépasser 3 % du capital au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration. 3 400 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration le 20/07/2004 et 1 558 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration le 19/07/2005, le nombre restant d'options pouvant être consenties ressort à 13 495 488 au 31/12/05, soit 3 % des 615 116 296 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite de 4 958 000 options déjà consenties et représentant un même nombre d'actions.

(4) Le nombre d'actions existantes pouvant être gratuitement attribuées en vertu de la 13<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 17/05/2005 ne peut pas dépasser 1 % du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'effectuer de telles attributions. Le Conseil d'administration ayant décidé le 19/07/2005 d'attribuer gratuitement 574 000 actions TOTAL existantes, le nombre d'actions pouvant être encore attribuées au 31/12/2005 ressort à 5 577 162 actions, soit 1 % des 615 116 296 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 574 000 actions déjà attribuées.

## Capital potentiel au 31 décembre 2005

Les titres donnant accès à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement, sont :

- les options de souscription TOTAL au nombre de 7 797 549 au 31 décembre 2005, réparties en 2 842 249 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003, 3 397 300 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004 et 1 558 000 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 ;
- les actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer par levée d'options de souscription Elf Aquitaine (non encore levées au dernier jour de l'Offre Publique d'Échange initiée par TOTAL en 1999), lesquelles actions bénéficient d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL (sur la base de la parité d'échange de l'Offre, soit

19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine) garantie par la Société dans la note d'information relative à l'Offre en surenchère du 22 septembre 1999.

Au 31 décembre 2005, 236 559 options et 4 949 actions Elf Aquitaine étaient susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange qui expirera le 30 mars 2009. De plus, 6 000 options Elf Aquitaine étaient également susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange qui expirera le 12 septembre 2009. Ainsi, au 31 décembre 2005, 247 508 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, étaient susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange, donnant donc droit à la souscription d'au maximum 361 742 actions TOTAL.

## Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales

### Au 31 décembre 2005

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	1,5 %
Nombre d'actions détenues en portefeuille	9 166 515
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)	1 391
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	1 945
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe <sup>(2)</sup>	5,6 %
Nombre d'actions détenues en portefeuille	34 249 332
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)	4 431
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	7 268

(1) Sur la base d'un cours de bourse de 212,20 euros par action au 31 décembre 2005.

(2) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

## Historique du capital social

(depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003)

### Exercice 2003

- 16 juillet 2003 Réduction du capital social de 6 871 905 100 euros à 6 772 905 100 euros, par voie d'annulation de 9 900 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune.
- 2 septembre 2003 Constatation de l'émission de 835 644 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 5 août 2003, par exercice de 1 671 288 warrants émis par la Société aux États-Unis dans le cadre de ses offres publiques d'échange sur les titres Petrofina en 1999 et 2000, augmentant le capital d'une somme totale de 8 356 440 euros pour le porter de la somme de 6 772 905 100 euros à la somme de 6 781 261 540 euros.
- 6 novembre 2003 Réduction du capital social de 6 781 261 540 euros à 6 480 261 540 euros par annulation de 30 100 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune, avec prise d'effet au 21 novembre 2003.
- 8 janvier 2004 Constatation de l'émission de 1 092 082 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2003, par échange de 747 214 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL, augmentant le capital d'une somme totale de 10 920 820 euros pour le porter de la somme de 6 480 261 540 euros à la somme de 6 491 182 360 euros.

### Exercice 2004

- 6 mai 2004 Constatation de la souscription à 3 434 830 actions nouvelles, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe décidée par le Conseil d'Administration du 6 novembre 2003, augmentant le capital social d'une somme de 34 348 300 euros pour le porter de la somme de 6 491 182 360 euros à la somme de 6 525 530 660 euros.
- 9 novembre 2004 Réduction du capital social de 6 525 530 660 euros à 6 326 791 340 euros, par annulation de 19 873 932 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune, avec prise d'effet au 20 novembre 2004.
- 11 janvier 2005 Constatation de l'émission de 2 335 974 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2004, augmentant le capital d'une somme totale de 23 359 740 euros pour le porter de la somme de 6 326 791 340 euros à la somme de 6 350 151 080 euros (dont 950 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société, et 2 335 024 actions nouvelles par échange de 1 597 648 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

### Exercice 2005

- 19 juillet 2005 Réduction du capital social de 6 350 151 080 euros à 6 214 875 300 euros par annulation de 13 527 578 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune.
- 3 novembre 2005 Réduction du capital social de 6 214 875 300 euros à 6 139 395 400 euros, par annulation de 7 547 990 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune, avec prise d'effet au 22 novembre 2005.
- 10 janvier 2006 Constatation de l'émission de 1 176 756 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2005, augmentant le capital d'une somme totale de 11 767 560 euros pour le porter de la somme de 6 139 395 400 euros à la somme de 6 151 162 960 euros (dont 133 257 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 1 043 499 actions nouvelles par échange de 713 973 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

## Acte constitutif et statuts ; autres informations

### Informations générales concernant la Société

#### Dénomination

TOTAL S.A.

#### Siège social

2, place de la Coupole, La Défense, 92400 Courbevoie.

#### Forme et nationalité

Société anonyme régie par la législation française.

#### Registre du commerce et des sociétés

542 051 180 RCS Nanterre

#### Statuts

Déposés chez Maîtres Gildas Le Gonidec de Kerhalic et Frédéric Lucet, notaires associés à Paris.

#### Code APE (NAF)

111Z

#### Durée de la Société

Prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### Objet social résumé

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières ainsi que de leurs dérivés et sous-produits ainsi que toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, au domaine de la chimie sous toutes ses formes, aux secteurs du caoutchouc et de la santé.

L'énonciation complète de l'objet social de la Société figure à l'article 3 des statuts.

### Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

#### Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (18 actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes d'un exercice.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est également nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

#### Limite d'âge des administrateurs

A la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans, qu'ils agissent en leur nom propre ou comme représentant permanent d'une personne morale administrateur, ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si ce seuil est dépassé, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

#### Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires) doit être propriétaire d'au moins cinq cents actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

**Règles de majorité au sein du Conseil d'administration.**

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

**Charte des administrateurs et comités du Conseil d'administration**

Voir pages 110 à 114.

**Mode d'exercice de la Direction Générale**

La Direction Générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale, selon les règles de majorité précédemment décrites. Le mode d'exercice retenu demeure en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

**Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions**

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions, ou à une catégorie particulière d'actionnaire.

**Droit de vote double**

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

**Limitation du droit de vote**

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20 %.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

**Droits formant rompus**

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

**Répartition statutaire des bénéfices**

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1)** 5 % pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- 2)** la somme fixée par l'Assemblée Générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- 3)** les sommes dont l'Assemblée Générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur la proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.



## **Modification des droits des actionnaires**

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

## **Assemblées d'actionnaires**

### **Convocations**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

### **Admissions**

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leurs comptes constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion aux lieux indiqués par l'avis de convocation, un jour au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

## **Franchissements de seuils statutaires**

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1 % ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société. Elle doit également informer la Société lorsque sa participation directe ou indirecte redevient inférieure à ces pourcentages.

## **Modifications du capital social**

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

## Autres renseignements

### Accords d'intéressement et participation du personnel

Le 30 juin 2003 un accord d'intéressement et un accord de participation ont été signés pour les exercices 2003, 2004 et 2005 concernant les sociétés TOTAL S.A., CDF Énergie, Elf Exploration Production, Total E & P France, Total France, Total Infrastructures Gaz France, Total Lubrifiants, Total Services Maritimes, Total Fluides et Totalgaz.

Le montant de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement à répartir pour l'ensemble des sociétés signataires des accords de Groupe au titre de l'exercice 2005 s'élève à 78 millions d'euros.

### Plan d'épargne retraite

En application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, un accord a été signé le 29 septembre 2004 avec les organisations syndicales en vue de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, un "Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif" (PERCO), en remplacement du PPESV qui avait été créé par accord du 15 mars 2002. Un avenant à cet accord a été signé le 20 décembre 2005 pour augmenter, en France, les niveaux de versement par les salariés et l'entreprise et permettre le versement de l'intéressement ou de la participation.

### Dépôt du Form 20-F auprès de la Securities and Exchange Commission

Dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement au présent document, un document annuel (Form 20-F) en langue anglaise auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC).

Ce document contient notamment un tableau de passage entre ses comptes consolidés et des comptes qui seraient présentés selon les normes comptables américaines.

Le principal écart concerne le traitement des intégrations d'Elf Aquitaine et PetroFina. En application de la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS", le Groupe a opté pour l'exemption de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les intégrations d'Elf Aquitaine et PetroFina sont donc comptabilisées comme mise en commun d'intérêts dans les comptes IFRS, et comme acquisitions dans les comptes américains.

Les autres écarts concernent des méthodes diverses présentant des incompatibilités en matière de droit comptable.

Ces écarts qui ont pour origine des conventions de valorisation d'éléments de bilan différentes n'ont pas d'impact sur les flux de trésorerie, sur les liquidités, ni sur les dettes financières.

Les explications détaillées relatives aux écarts décrits ci-dessus sont présentées dans le document annuel (Form 20-F) disponible sur le site Internet du Groupe.

Par ailleurs, la Société précise que, conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, le Président-directeur général et le directeur financier de la Société, avec le concours des membres de la Direction Générale, ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, pour la période couverte par le document Form 20-F. Pour l'exercice 2005, le Président-directeur général et le directeur financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

## Documents accessibles au public

---

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL S.A., de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, les informations financières historiques d'une filiale directe ou indirecte de la Société à raison des exercices successivement clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 peuvent être consultés au siège social de cette filiale, dans les conditions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Enfin, les documents de référence de TOTAL déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des cinq derniers exercices sociaux, ainsi que les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de la Société ([www.total.com](http://www.total.com), rubrique Finance/Publications), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Informations sur les participations

### Informations générales

Au 31 décembre 2005 :

- 682 sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale, 11 par intégration proportionnelle et 94 par mise en équivalence ;
- le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. inclut toutes les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte dont la valeur comptable à cette date est au moins égale à 10 % du montant des capitaux propres de TOTAL S.A. ou de l'actif net consolidé du Groupe, ou qui a généré au moins 10 % du résultat net de TOTAL S.A. ou du résultat net consolidé du Groupe au cours du dernier exercice clos.

La liste des principales entreprises incluses dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 33 de l'annexe des comptes consolidés (pages 232 et 233).

### Pacte d'actionnaires relatif à Sanofi-Aventis <sup>(1)</sup>

Un pacte d'actionnaires <sup>(2)</sup> avait été conclu entre Elf Aquitaine et L'Oréal le 9 avril 1999 pour une durée initiale de six ans à compter du 2 décembre 1998, prenant fin le 2 décembre 2004. Il était renouvelable par tacite reconduction au-delà de la sixième année, l'une ou l'autre des parties ayant alors la faculté d'y mettre fin à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un an. Dans ce cadre, ce pacte avait fait l'objet d'un avenant signé le 24 novembre 2003 <sup>(3)</sup> en vertu duquel, d'une part, TOTAL S.A. adhérerait au pacte en qualité de partie et, d'autre part, le pacte prendrait fin le 2 décembre 2004, les parties ayant déclaré qu'elles n'agiraient plus de concert vis-à-vis de Sanofi-Synthélabo à compter de cette date.

Le 6 juin 2005, dans un avis AMF n° 205C1014, TOTAL S.A. a déclaré, avoir franchi indirectement en baisse, le 29 mai 2005, par suite de la dissolution de la société Valorisation et Gestion Financière ayant entraîné une perte de droits de vote doubles, le seuil de 20 % des droits de vote de Sanofi-Aventis et détenir 12,79 % du capital et 19,58 % des droits de vote de la société. Dans le même avis, TOTAL S.A. a rappelé ne plus agir de concert avec L'Oréal vis-à-vis de Sanofi-Aventis, par extinction, le 2 décembre 2004, du pacte conclu le 9 avril 1999 entre TOTAL S.A. et L'Oréal.

Par conséquent, au cours de l'exercice 2005, la participation de TOTAL, détenue indirectement au travers de sa filiale à 99,48 % Elf Aquitaine, est passée de 12,65 % du capital et 21,49 %

des droits de vote de Sanofi-Aventis au 31 décembre 2004, à 12,74 % du capital et 19,58 % des droits de vote au 31 décembre 2005.

Pour une description de Sanofi-Aventis, il convient de se référer aux informations publiées par cette société.

### Participation du Groupe dans CEPSA

La participation de TOTAL au sein de la compagnie pétrolière et gazière espagnole Cepsa remonte à 1990. Différents contrats ont été signés entre Elf Aquitaine et la banque espagnole Santander Central Hispano S.A. (SCH) concernant leurs investissements dans Cepsa et la coopération qui en découle.

Au 31 décembre 2005, TOTAL détient, au travers de sa filiale à 99,48 % Elf Aquitaine, 36,97 % du capital de Cepsa. À travers sa participation dans la société holding espagnole Somaen Dos, TOTAL détient également indirectement 8,31 % du capital de Cepsa, soit une participation globale directe et indirecte de 45,28 %. Les autres actionnaires de référence de Cepsa sont SCH, Union Fenosa et International Petroleum Investment Company.

Le 26 septembre 2003, SCH, qui détenait alors une participation indirecte de 19,92 % dans le capital de Cepsa, a déposé, sans consultation préalable de TOTAL, une offre publique d'achat portant sur 16 % du capital de Cepsa à un cours de 28 euros par action.

En application de la loi espagnole 26/2003 sur la transparence des sociétés cotées du 17 juillet 2003, TOTAL a communiqué à la CNMV (*Comision Nacional del Mercado de Valores*), le 7 octobre 2003, les contrats la liant à SCH.

Compte tenu de l'existence de désaccords persistants entre TOTAL et SCH sur les effets éventuels de la loi espagnole 26/2003 sur leurs relations contractuelles, TOTAL a, afin de préserver ses droits, annoncé avoir engagé le 13 octobre 2003 une procédure d'arbitrage auprès de l'Institut Néerlandais d'Arbitrage de La Haye conformément aux clauses d'arbitrage prévues dans les accords conclus entre SCH et TOTAL.

À l'issue de son offre, le 24 novembre 2003, SCH a obtenu 12,13 % du capital de Cepsa.

Le 25 novembre 2003, l'Institut Néerlandais d'Arbitrage de La Haye a décidé des mesures provisoires dans l'attente du règlement du litige sur le fond. La procédure sur le fond est en cours, et une sentence de l'Institut Néerlandais d'Arbitrage pourrait intervenir au cours de l'année 2006.

(1) Sanofi-Synthélabo est devenue Sanofi-Aventis le 20 août 2004 suite à la fusion par absorption d'Aventis par Sanofi-Synthélabo

(2) Prospectus visé par la Commission des Opérations de Bourse le 15 avril 1999 sous le numéro 99-399

(3) Avis AMF n° 203C2012 du 28 novembre 2003

# Annexe 1 - Comptes consolidés

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés** p. 166

**Compte de résultat consolidé** p. 167

**Bilan consolidé** p. 168

**Tableau de flux de trésorerie consolidé** p. 169

**Variation des capitaux propres consolidés** p. 170

**Annexe aux comptes consolidés** p. 171

- Introduction p. 171
- Information relative à la première application des normes IFRS p. 171
- 1) Principes comptables p. 172
- 2) Principaux indicateurs de l'information par secteur p. 180
- 3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions p. 181
- 4) Informations par secteur d'activité p. 181
- 5) Informations par zone géographique p. 189
- 6) Charges d'exploitation p. 189
- 7) Autres produits et autres charges p. 190
- 8) Autres produits financiers et autres charges financières p. 190
- 9) Impôts sur les sociétés p. 191
- 10) Immobilisations incorporelles p. 193
- 11) Immobilisations corporelles p. 193
- 12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts p. 194
- 13) Titres de participation p. 195
- 14) Autres actifs non courants p. 196
- 15) Stocks p. 196

- 16) Clients et comptes rattachés, autres créances p. 196
- 17) Capitaux propres p. 197
- 18) Engagements envers le personnel p. 199
- 19) Provisions non courantes p. 202
- 20) Dettes financières et instruments financiers associés p. 203
- 21) Autres créditeurs et dettes diverses p. 208
- 22) Contrats de location p. 208
- 23) Engagements hors bilan p. 209
- 24) Paiements en actions p. 210
- 25) Effectifs du Groupe et charges de personnel p. 213
- 26) Tableau de flux de trésorerie p. 213
- 27) Juste valeur des instruments financiers p. 214
- 28) Risques de marché p. 218
- 29) Parties liées p. 221
- 30) Autres risques et engagements p. 222
- 31) Informations complémentaires p. 223
- 32) Impact de la transition aux normes IFRS p. 224
- 33) Périmètre de consolidation p. 232
- 34) Rémunération des organes d'administration et de direction p. 234

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TOTAL S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains principes comptables appliqués par le Groupe TOTAL impliquent une part importante de jugements et d'estimations. La mise en œuvre de ces jugements et estimations concerne principalement l'application de la méthode dite du *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux relatifs aux jugements ou estimations significatifs retenus par la Direction et qui peuvent découler de l'application de ces principes comptables nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 15 mars 2006

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Gabriel Galet

Philippe Diu

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

René Amirkhanian

## Compte de résultat consolidé

### TOTAL

(en millions d'euros <sup>(1)</sup> )	Note	2005	2004
<b>Chiffre d'affaires</b>	(Notes 4 et 5)	<b>143 168</b>	<b>121 998</b>
Droits d'accises		(20 550)	(21 517)
Produits des ventes		122 618	100 481
Achats, nets de variation de stocks	(Note 6)	(72 565)	(58 556)
Autres charges d'exploitation	(Note 6)	(20 164)	(19 103)
Charges d'exploration	(Note 6)	(431)	(414)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers		(5 411)	(5 722)
<b>Résultat opérationnel</b>	(Note 4)		
Holding		(467)	(349)
Secteurs d'activité *		24 514	17 035
<b>Total Résultat Opérationnel</b>		<b>24 047</b>	<b>16 686</b>
Autres produits	(Note 7)	177	3 139
Autres charges	(Note 7)	(762)	(1 197)
Coût de l'endettement financier brut		(1 257)	(737)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		943	572
Coût de l'endettement financier net		(314)	(165)
Autres produits financiers	(Note 8)	405	333
Autres charges financières	(Note 8)	(269)	(235)
Charge d'impôt	(Note 9)	(11 825)	(8 570)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(Note 12)	1 184	1 158
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>12 643</b>	<b>11 149</b>
Part du Groupe **		12 273	10 868
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées		370	281
Résultat net par action (euros)		20,91	17,99
Résultat net dilué par action (euros) ***		20,78	17,92
* Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité		23 669	17 217
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité		11 902	8 957
** Résultat net ajusté		12 003	9 131
*** Résultat net ajusté dilué par action (euros)		20,33	15,05

(1) Excepté pour les résultats nets par action.

## Bilan consolidé

## TOTAL

(en millions d'euros)

ACTIF	Note	2005	2004
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	(Notes 5 et 10)	4 384	3 176
Immobilisations corporelles	(Notes 5 et 11)	40 568	34 906
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(Note 12)	12 652	10 680
Titres de participation	(Note 13)	1 516	1 198
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(Notes 20 et 27)	477	1 516
Autres actifs non courants	(Note 14)	2 794	2 351
<b>Total actifs non courants</b>		<b>62 391</b>	<b>53 827</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	(Note 15)	12 690	9 264
Clients et comptes rattachés	(Note 16)	19 612	14 025
Autres créances	(Note 16)	6 799	5 314
Instruments financiers courants	(Notes 20 et 27)	334	477
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 318	3 860
<b>Total actifs courants</b>		<b>43 753</b>	<b>32 940</b>
<b>Total actif</b>		<b>106 144</b>	<b>86 767</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		6 151	6 350
Primes et réserves consolidées		37 504	31 717
Écarts de conversion		1 421	(1 429)
Actions autodétenues		(4 431)	(5 030)
<b>Total des capitaux propres - part du Groupe</b>	(Note 17)	<b>40 645</b>	<b>31 608</b>
<b>Intérêts minoritaires et actions privilégiées émises par les filiales consolidées</b>		<b>838</b>	<b>810</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>41 483</b>	<b>32 418</b>
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>			
Impôts différés	(Note 9)	6 976	6 402
Engagements envers le personnel	(Note 18)	3 413	3 607
Provisions non courantes	(Note 19)	7 051	6 274
<b>Total provisions et autres passifs non courants</b>		<b>17 440</b>	<b>16 283</b>
<b>Dettes financières non courantes</b>	(Note 20)	<b>13 793</b>	<b>11 289</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		16 406	11 672
Autres créditeurs et dettes diverses	(Note 21)	13 069	11 148
Dettes financières courantes	(Note 20)	3 920	3 614
Instruments financiers courants	(Notes 20 et 27)	33	343
<b>Total dettes courantes</b>		<b>33 428</b>	<b>26 777</b>
<b>Total passif</b>		<b>106 144</b>	<b>86 767</b>



## Tableau de flux de trésorerie consolidé

## TOTAL

(Note 26)

(en millions d'euros)

FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	2005	2004
Résultat de l'ensemble consolidé	12 643	11 149
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	5 652	6 268
Provisions et impôts différés	515	715
Effet de l'externalisation des engagements sociaux	(23)	(181)
Charges d'exploration	431	414
(Plus) moins-value sur cessions d'actifs	(99)	(3 139)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(596)	(583)
Autres, nets	148	272
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>18 671</b>	<b>14 915</b>
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	(4 002)	(253)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>14 669</b>	<b>14 662</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		
Investissements corporels et incorporels	(8 482)	(7 403)
Investissements d'exploration directement enregistrés en charges	(366)	(374)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(1 116)	(131)
Coût d'acquisition de titres	(280)	(209)
Augmentation des prêts non courants	(951)	(787)
<b>Investissements</b>	<b>(11 195)</b>	<b>(8 904)</b>
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	274	225
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	11	1
Produits de cession d'autres titres	135	408
Remboursement de prêts non courants	668	558
<b>Désinvestissements</b>	<b>1 088</b>	<b>1 192</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>(10 107)</b>	<b>(7 712)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		
Variation de capital :		
Actionnaires de la société mère	17	371
Actions propres	(3 189)	(3 554)
Actionnaires minoritaires	83	162
Remboursement des actions privilégiées	(156)	(241)
Dividendes payés :		
- Aux actionnaires de la société mère	(3 510)	(4 293)
- Aux actionnaires minoritaires	(237)	(207)
Émission nette d'emprunts non courants	2 878	2 249
Variation des dettes financières courantes	(951)	(2 195)
Autres, nets	(1)	(6)
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(5 066)</b>	<b>(7 714)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>(504)</b>	<b>(764)</b>
Incidence des variations de change et de périmètre	962	(236)
Trésorerie en début de période	3 860	4 860
<b>Trésorerie à fin de période</b>	<b>4 318</b>	<b>3 860</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

## TOTAL

(en millions d'euros)

	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écart de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres part du Groupe	Actions privilégiées émises par les filiales consolidées	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (selon les normes françaises)</b>	<b>649 118 236</b>	<b>6 491</b>	<b>30 408</b>	<b>(3 268)</b>	<b>(26 256 899)</b>	<b>(3 225)</b>	<b>30 406</b>	<b>396</b>	<b>664</b>	<b>31 466</b>
Retraitements IFRS	-	-	(3 048)	3 268	(10 855 206)	(1 388)	(1 168)	-	19	(1 149)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (retraité selon les normes IFRS)</b>	<b>649 118 236</b>	<b>6 491</b>	<b>27 360</b>	<b>-</b>	<b>(37 112 105)</b>	<b>(4 613)</b>	<b>29 238</b>	<b>396</b>	<b>683</b>	<b>30 317</b>
Résultat net 2004	-	-	10 868	-	-	-	10 868	6	275	11 149
Évaluations directes en capitaux propres	-	-	29	(1 429)	-	-	(1 400)	(14)	(88)	(1 502)
<b>Total hors transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 897</b>	<b>(1 429)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 468</b>	<b>(8)</b>	<b>187</b>	<b>9 647</b>
Dividendes payés	-	-	(4 293)	-	-	-	(4 293)	-	(207)	(4 500)
Émissions d'actions (Note 17)	5 770 804	58	478	-	-	-	536	-	-	536
Rachat d'actions	-	-	-	-	(22 550 000)	(3 554)	(3 554)	-	-	(3 554)
Cession d'actions	-	-	14	-	715 686	61	75	-	-	75
Remboursement des actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(241)	-	(241)
Paiements en actions (Note 24)	-	-	138	-	-	-	138	-	-	138
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>5 770 804</b>	<b>58</b>	<b>(3 663)</b>	<b>-</b>	<b>(21 834 314)</b>	<b>(3 493)</b>	<b>(7 098)</b>	<b>(241)</b>	<b>(207)</b>	<b>(7 546)</b>
<b>Annulation d'actions (Note 17)</b>	<b>(19 873 932)</b>	<b>(199)</b>	<b>(2 877)</b>	<b>-</b>	<b>19 873 932</b>	<b>3 076</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Au 31 décembre 2004 (IFRS)</b>	<b>635 015 108</b>	<b>6 350</b>	<b>31 717</b>	<b>(1 429)</b>	<b>(39 072 487)</b>	<b>(5 030)</b>	<b>31 608</b>	<b>147</b>	<b>663</b>	<b>32 418</b>
Résultat net 2005	-	-	12 273	-	-	-	12 273	1	369	12 643
Évaluations directes en capitaux propres (Note 17)	-	-	418	2 850	-	-	3 268	8	43	3 319
<b>Total hors transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 691</b>	<b>2 850</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 541</b>	<b>9</b>	<b>412</b>	<b>15 962</b>
Dividendes payés	-	-	(3 510)	-	-	-	(3 510)	-	(237)	(3 747)
Émissions d'actions (Note 17)	1 176 756	12	88	-	-	-	100	-	-	100
Rachat d'actions	-	-	-	-	(18 318 500)	(3 485)	(3 485)	-	-	(3 485)
Cession d'actions	-	-	34	-	2 066 087	226	260	-	-	260
Remboursement des actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(156)	-	(156)
Paiements en actions (Note 24)	-	-	131	-	-	-	131	-	-	131
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>1 176 756</b>	<b>12</b>	<b>(3 257)</b>	<b>-</b>	<b>(16 252 413)</b>	<b>(3 259)</b>	<b>(6 504)</b>	<b>(156)</b>	<b>(237)</b>	<b>(6 897)</b>
<b>Annulation d'actions (Note 17)</b>	<b>(21 075 568)</b>	<b>(211)</b>	<b>(3 647)</b>	<b>-</b>	<b>21 075 568</b>	<b>3 858</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>615 116 296</b>	<b>6 151</b>	<b>37 504</b>	<b>1 421</b>	<b>(34 249 332)</b>	<b>(4 431)</b>	<b>40 645</b>	<b>-</b>	<b>838</b>	<b>41 483</b>

## Annexe aux comptes consolidés

En date du 14 février 2006, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### Introduction

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe ;
- reflètent la substance des transactions ;
- sont neutres ;
- sont préparés de manière prudente ;
- sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

### Information relative à la première application des normes IFRS

En application de la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS", le Groupe a opté pour les exemptions suivantes :

- imputation des écarts de conversion de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en réserves de consolidation ;

- comptabilisation des pertes et gains actuariels sur les engagements envers le personnel non reconnus au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- application des dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions" de manière rétrospective et non uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Les autres exemptions autorisées par la norme IFRS 1 n'ont pas été mises en œuvre lors de la transition aux normes IFRS ou n'ont pas eu d'effet matériel sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a retenu l'option d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à partir de 2004. De plus, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation dès 2004 la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'Exploration. Cette norme est compatible avec les méthodes comptables antérieures pour les dépenses d'exploration et de production (voir note 1 G de l'annexe aux comptes consolidés "Actifs d'exploration et de production pétrolière").

La description des effets de la transition aux normes IFRS sur les capitaux propres et les résultats du Groupe a été publiée dans le Document de référence de l'exercice 2004, ainsi que dans les états financiers simplifiés des trimestres de l'exercice 2004 ayant fait l'objet d'une publication spécifique en mai 2005. Ces informations sont présentées en note 32 de l'annexe aux comptes consolidés. Le bilan de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2004 inclus dans la note 32 est différent de celui publié en mai 2005 concernant la présentation au bilan des instruments financiers. Ces derniers étaient présentés en diminution de la dette financière non courante, ils sont désormais comptabilisés distinctement à l'actif du bilan dans la rubrique d'actif "Instruments de couverture des dettes financières non courantes" ou dans la rubrique de passif "Dettes financières non courantes". De la même façon, les instruments financiers courants sont présentés sur les rubriques d'actif et de passif "Instruments financiers courants" suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Les informations financières au titre des exercices 2004 et 2003, selon les normes comptables françaises, ont été présentées dans le Document de Référence de l'exercice 2004.

## 1) Principes comptables

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous.

### A) Principes de consolidation

Les filiales contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient directement ou indirectement par le biais de filiales 20 % ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20 %, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.

Toutes les transactions inter compagnies significatives sont éliminées.

### B) Méthodes de conversion

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

#### (i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat dans les rubriques "Autres produits" ou "Autres charges".

#### (ii) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les bilans des entreprises étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "Écarts de conversion" pour la part du Groupe et dans le poste "Intérêts Minoritaires" pour la part des minoritaires.

### C) Chiffre d'affaires – Produits des ventes

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Le chiffre d'affaires inclut les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit des ventes lié à la production de pétrole brut et de gaz naturel des champs dans lesquels le Groupe détient une participation est enregistré sur la base des droits du Groupe dans ces productions.

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses contractuelles de chaque contrat.

Le revenu lié à la vente d'électricité, aux activités Raffinage-Marketing ou à la Chimie est enregistré lors du transfert de titre de propriété en accord avec les clauses contractuelles.

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus à l'avancement sur la durée estimée de chaque voyage. La durée du voyage est calculée d'un port de déchargement au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Le produit des ventes comprend les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclues dans le cadre d'accords professionnels ne donnent pas lieu à résultat : les flux sont présentés pour leur valeur nette au compte de résultat comme au bilan.

#### D) Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe applique la norme IFRS 2 "Paiements en actions" aux plans d'options de souscription et d'achat d'actions et aux augmentations de capital réservées aux salariés. Les avantages accordés sont évalués à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués.

La juste valeur des options est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est pris en charge immédiatement. La charge est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans conformément à la réglementation française.

Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charge en contrepartie des capitaux propres consolidés.

#### E) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

Les taxes à la production de l'Amont sont incluses dans les charges d'exploitation, notamment les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques du Groupe.

#### F) Résultat net par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. ("autodétention") et par les filiales du Groupe ("autocontrôle"), qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

#### G) Actifs d'exploration et de production pétrolière

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

##### (i) Coûts d'exploration

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charge de la période.

Les droits miniers acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis d'une manière régulière, permis par permis, en fonction des résultats de l'exploration et de l'appréciation de la Direction Générale.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées.

Les forages d'exploration sont comptabilisés comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé, et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- le coût des forages "secs" et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charge ;

- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts des forages d'exploration sont temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
  - le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
  - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation de dépenses d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charge de la période.

#### **(ii) Immobilisations des coûts de production d'hydrocarbures**

Les coûts de développement - forage des puits de développement et construction des capacités de production - sont immobilisés, en incluant les intérêts pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés de restitution des sites. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cas de contrats de partage de production, cette méthode s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration et de développement (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures (*profit oil*).

Les actifs concernant les systèmes de transport sont amortis sur la base des réserves prouvées devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la vie économique de l'actif.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

#### **H) Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisition, les brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, incluant les coûts annexes, des titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement (voir note 1 K de l'annexe aux comptes consolidés "Dépréciations des actifs immobilisés").

S'agissant des sociétés mises en équivalence, la valeur comptable des écarts d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation.

Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition sont à durée de vie définie. Elles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre 10 et 40 ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

#### **Recherche et développement**

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables ;
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Les frais de publicité sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

#### **I) Autres immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées. Ce coût inclut les frais financiers supportés jusqu'à leur mise en service. Les subventions d'investissement reçues sont déduites directement du coût des immobilisations qu'elles ont financées.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.



Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

• Mobilier, matériel de bureau, machine et outillage :	3 – 12 ans
• Matériel de transport :	5 – 20 ans
• Dépôts et équipements associés :	10 – 15 ans
• Installations complexes spécialisées et pipelines :	10 – 30 ans
• Constructions :	10 – 50 ans

#### J) Contrats de location

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

#### K) Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'Unités Génératrices de Trésorerie (ou UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée dans les rubriques "Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers" pour les immobilisations corporelles et droits miniers et "Autres charges" pour les autres immobilisations incorporelles.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eu l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeurs constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

#### L) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs qualifiés de financiers sont les prêts et créances financières, les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les titres de placement, les instruments dérivés et les dettes financières courantes et non courantes.

Le traitement comptable de ces actifs et passifs financiers est le suivant :

##### (i) Prêts et créances financières

Les prêts et créances financières sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation, la valeur nette comptable étant comparée à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

##### (ii) Titres de participation dans des sociétés non consolidées

Les titres de participation sont analysés comme des actifs disponibles à la vente (*available for sale*) et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

##### (iii) Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en situation nette conformément à la politique de gestion des risques décrite en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

##### - Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques "Instruments financiers courants", à l'actif et au passif.

### - Instruments financiers de gestion du financement à long terme (autre que l'euro)

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales dans une devise autre que l'euro, ce qui est largement le cas pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle est le dollar, et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux sur l'emprunt externe et du risque de change des prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes ainsi que des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif "Instruments de couverture des dettes financières non courantes" ou dans la rubrique de passif "Dettes financières non courantes" pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans la rubrique "Instruments financiers courants".

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, la soulte versée ou perçue est enregistrée en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

### - Instruments financiers de couverture des fonds propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des fonds propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en situation nette.

La valeur au bilan de ces instruments figure en "Instruments financiers courants", à l'actif et au passif.

### - Instruments dérivés d'énergie et assimilés

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits, l'ensemble des contrats d'achats/ventes de pétrole brut, produits pétroliers, gaz ou électricité, conclus dans le cadre des activités de négoce du

Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques "Clients et autres créances" ou "Fournisseurs et autres créditeurs" suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Les informations relatives aux positions de l'exercice en cours sont présentées dans les notes 20, 27 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

### (iv) Dettes financières non courantes et courantes

Les dettes financières non courantes et courantes (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti, à l'exception de celles qui font l'objet d'un traitement de couverture tel que décrit dans le paragraphe précédent (iii) Instruments dérivés.

### (v) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les valeurs de marché sont déterminées par estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres de participation et valeurs mobilières de placement cotés pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations calculées, basées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte. Dans certains cas, les évaluations ont été effectuées sur la base d'hypothèses simplificatrices.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- **dettes financières, swaps d'émission** : la valeur de marché des *swaps* d'émission et des dettes faisant l'objet d'une couverture par ces *swaps*, a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux "zéro coupon" en vigueur à la clôture des exercices.



• **autres instruments financiers :**

La valeur de marché des *swaps* de taux et des FRA (*Forward Right Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux “zéro coupon” en vigueur à la clôture des exercices présentés, retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d’achats/ventes à terme et *swaps* de change sont valorisées sur la base d’une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes maturités.

Les options de change sont réévaluées sur la base du modèle Garman – Kohlhagen, en intégrant les paramètres de marchés existant à la clôture.

**M) Stocks**

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (Prix moyen pondéré).

Dans la note 4 de l’annexe aux comptes consolidés relative à l’information par secteur d’activité, les résultats ajustés des secteurs Aval et Chimie sont également communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et d’assurer la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe, notamment nord américains.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence à des prix moyens de la période et non par la valeur historique des stocks. L’effet de stock, qui correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO et les résultats selon la méthode du coût de remplacement, est présenté dans les éléments d’ajustement de la note 4 de l’annexe aux comptes consolidés.

**Aval (Raffinage – Marketing)**

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d’essence, de kérosène, diesel, fioul et mazout, et sont produits par les raffineries du Groupe. Le cycle de vie des produits pétroliers n’excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût de raffinage inclut principalement le coût de pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d’œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l’allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances...). Les coûts de démarrage et les frais généraux d’administration sont exclus du prix de revient des produits raffinés.

**Chimie**

Les coûts des stocks de produits chimiques incluent les coûts des matières premières, de main-d’œuvre directe, et l’allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage et les frais généraux d’administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits chimiques.

**N) Actions propres**

Les actions de la société mère TOTAL S.A., détenues par les filiales ou par elle-même, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

**O) Provisions et autres passifs non courants**

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l’échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d’autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu’il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d’un événement passé et qu’il est certain ou probable qu’elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l’engagement.

**P) Restitution des sites**

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d’une obligation légale ou implicite sont provisionnées sur la base d’une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l’exercice durant lequel apparaît l’obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l’actif sous-jacent et amortis sur la durée d’utilité de cet actif.

L’impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d’intérêt sans risque. L’effet de l’actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique “Autres charges financières”.

**Q) Engagements envers le personnel**

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d’assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

En application de la méthode du corridor, la part des pertes et gains actuariels excédant 10 % du montant le plus élevé entre la valeur des engagements et la juste valeur des actifs est amortie sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés est reconnue en résultat, la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'acquisition des droits.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique "Autres charges d'exploitation".

### R) Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au cours de fin de période des flux monétaires des actifs et passifs des bilans libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique "Incidences des variations de change et de périmètre" du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit convertibles en disponibilités dans une échéance inférieure à 3 mois. Les variations des concours bancaires courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

### Dettes financières non courantes

La variation de la dette financière non courante est présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit revolving.

### S) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale, à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire.

L'écart d'acquisition négatif résiduel est comptabilisé directement en résultat opérationnel net.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

### T) Quotas d'émission de CO<sub>2</sub>

En l'absence de normes IFRS ou interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle ;
- les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction ;
- l'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance font l'objet de provisions pour leur valeur de marché.

### U) Méthodes comptables alternatives retenues pour l'application des normes IFRS

En termes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs, les choix suivants ont été effectués parmi les méthodes comptables alternatives prévues par les normes IFRS :

- les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon le modèle du coût historique et non selon le modèle de la réévaluation ;
- les intérêts financiers encourus durant la période d'acquisition et de construction des immobilisations corporelles et incorporelles sont capitalisés, en application d'IAS 23 "Coûts d'emprunt" ;
- les pertes et gains actuariels sur les engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi sont reconnus selon la méthode du corridor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 (voir note 1 Q de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, en application d'IAS 31 "Participations dans des coentreprises".

#### V) Nouveaux principes comptables non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

##### (i) IFRS 7 : “Informations à fournir sur les états financiers”

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 “Informations à fournir sur les états financiers”. La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 30 “Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées” et apporte des amendements à la norme IAS 32 “Instruments financiers : informations à fournir et présentation”. La norme IFRS 7 prévoit de fournir des informations qualitatives et quantitatives relatives à l'exposition aux risques qui résultent de l'utilisation d'instruments financiers. Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'application de la norme IFRS 7 ne devrait pas avoir d'effet matériel pour le Groupe compte tenu des informations déjà présentées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005.

##### (ii) IAS 19 : “Avantage du personnel”

En décembre 2004, l'IASB a publié une révision limitée de la norme IAS 19 “Avantage du personnel”. Cette révision prévoit notamment de fournir des informations complémentaires en annexe aux états financiers. Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'application de la norme IAS 19 ne devrait pas avoir d'effet matériel sur les informations fournies en annexe aux comptes consolidés.

##### (iii) IAS 39 : “Instruments financiers : comptabilisation et évaluation”

En 2005, l'IASB a publié trois amendements de la norme IAS 39 :

##### - Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures :

En avril 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39 relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures. L'objectif de cette révision est de permettre dans les comptes consolidés de désigner comme élément couvert contre le risque de change, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, une transaction future intra-groupe sous certaines conditions.

##### - Option juste valeur :

En juin 2005, l'IASB a publié l'amendement définitif de la norme IAS 39 relatif à l'option juste valeur. La norme IAS 39 (version décembre 2003) avait introduit la possibilité d'appliquer l'option juste valeur à n'importe quel actif ou passif financier

pour notamment permettre leur évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'amendement “option juste valeur” vise à restreindre les possibilités d'utilisation de l'option en se limitant à certains cas de figure précisés par la norme.

##### - Garanties financières et assurance crédit :

En juillet 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39 relatif aux garanties financières et assurance-crédit. Les garanties financières qui répondent à la définition d'un contrat d'assurance par l'émetteur de la garantie sont désormais comptabilisées par l'émetteur de la garantie conformément aux principes d'évaluation applicables aux contrats d'assurance tels que définis par la norme IFRS 4 “Contrats d'assurance”.

Ces amendements de la norme IAS 39 sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Leurs applications ne devraient pas avoir d'effet matériel sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

##### (iv) IFRIC 4 : “Droits d'utilisation d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord contient une location”

En décembre 2004, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 4 “Droits d'utilisation d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord contient une location”. L'objectif de cette interprétation est de déterminer si un accord qui n'en a pas la forme juridique contient, en substance, une location. Dans le cas où l'accord contient une location, il devra faire l'objet d'une analyse afin de déterminer si le contrat constitue un contrat de location financement ou de location simple selon les dispositions de la norme IAS 17 “Contrat de location”. IFRIC 4 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'application de l'interprétation IFRIC 4 est à l'étude par le Groupe et ne devrait pas avoir d'effet matériel sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

##### (v) IFRIC 5 : “Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites”

En décembre 2004, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 5 “Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites”. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité ayant des obligations liées à la fermeture ou à la restitution de site cotise à un fonds de gestion créé dans le but de rembourser, à terme, les coûts de mise hors service lorsqu'ils seront encourus. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'application de l'interprétation IFRIC 5 est à l'étude et ne devrait pas avoir d'effet matériel sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

**(vi) IFRIC 7 : “Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29”**

En novembre 2005, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 7 qui précise les modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 lorsqu'une entité identifiée au titre d'une période comptable l'existence de l'hyperinflation dans l'économie de sa monnaie de fonctionnement, cette économie n'était pas en hyperinflation l'année précédente. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'application de l'interprétation IFRIC 7 ne devrait pas avoir d'effet matériel sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

**2) Principaux indicateurs de l'information par secteur**

L'information par secteur d'activité est présentée en conformité avec le système de reporting interne du Groupe utilisé par la Direction Générale pour mesurer la performance financière et allouer les ressources.

**Éléments d'ajustement**

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées “d'éléments non récurrents” sont suivies au niveau du Groupe et exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

Les éléments non récurrents, additionnés à l'effet de stock (décrit en note 1 M de l'annexe aux comptes consolidés) et à la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis, forment les éléments d'ajustement. Le détail de ces éléments d'ajustement est présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

**Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)**

Produit des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements des immobilisations corporelles.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values de cession d'actifs.

**Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)**

Résultat opérationnel après déduction des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values de cession, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés), et après impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette et intérêts minoritaires).

**Résultats ajustés**

Résultat opérationnel, opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessus.

**Capitaux employés**

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

**ROACE (Return on Average Capital Employed) - Rentabilité des capitaux employés moyens**

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

**Dettes financières nettes**

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières courantes, concours bancaires courants moins la trésorerie et équivalents de trésorerie.

### 3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

#### Exercice 2005

À la suite de l'offre publique d'achat lancée le 5 août et prolongée le 2 septembre 2005, TOTAL a acquis 78 % de la société Deer Creek Energy Ltd à la date du 13 septembre 2005. L'offre a été prolongée afin d'acquérir les actions non encore apportées. L'acquisition de la totalité des actions ordinaires a été finalisée le 13 décembre 2005.

Deer Creek Energy Ltd détient une participation de 84 % dans le permis Joslyn, situé dans la région de l'Athabasca, dans la province canadienne de l'Alberta.

Au total, le coût d'acquisition de cette société net de la trésorerie acquise (0,1 milliard d'euros) s'élève à 1,1 milliard d'euros. Ce prix d'acquisition correspond pour l'essentiel à la valeur des droits miniers de la société, qui ont été reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 1 milliard d'euros dans la rubrique "Immobilisations incorporelles".

Deer Creek Energy Ltd est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution au résultat de l'ensemble consolidé en 2005 n'est pas significative.

#### Exercice 2004

À la suite de la réalisation d'une offre mixte de Sanofi-Synthélabo sur les actions d'Aventis en 2004, la fusion par absorption d'Aventis par Sanofi-Aventis a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sanofi-Aventis le 23 décembre 2004 et a pris effet le 31 décembre 2004.

L'acquisition d'Aventis par Sanofi-Synthélabo s'est traduite par une dilution de TOTAL dans le capital de la société. Après retraitement des actions d'autocontrôle, TOTAL détenait 13,25 % du capital de Sanofi-Aventis au 31 décembre 2004 contre 25,63 % du capital de Sanofi-Synthélabo au 31 décembre 2003.

Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence.

### 4) Informations par secteur d'activité

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. Les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs : Amont, Aval et Chimie.

- L'Amont rassemble, aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, les activités Gaz, Électricité et autres énergies.
- L'Aval regroupe les activités de Raffinage et de Distribution, le Trading pétrolier et les Transports maritimes.
- La Chimie comprend la Chimie de Base, Arkema et les Spécialités.

Le secteur Holding regroupe les activités fonctionnelles et financières des holdings ainsi que l'activité de Santé (Sanofi-Aventis).

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

## A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 888	99 934	22 326	20	-	143 168
Chiffre d'affaires Groupe	19 139	4 293	1 153	170	(24 755)	-
Droits d'accises	-	(20 550)	-	-	-	(20 550)
<b>Produits des ventes</b>	<b>40 027</b>	<b>83 677</b>	<b>23 479</b>	<b>190</b>	<b>(24 755)</b>	<b>122 618</b>
Charges d'exploitation	(18 275)	(77 517)	(21 499)	(624)	24 755	(93 160)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 331)	(1 064)	(983)	(33)	-	(5 411)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>18 421</b>	<b>5 096</b>	<b>997</b>	<b>(467)</b>	<b>-</b>	<b>24 047</b>
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	587	422	(641)	367	-	735
Impôts du résultat opérationnel net	(10 979)	(1 570)	(198)	819	-	(11 928)
<b>Résultat opérationnel net</b>	<b>8 029</b>	<b>3 948</b>	<b>158</b>	<b>719</b>	<b>-</b>	<b>12 854</b>
Coût net de la dette nette						(211)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(370)
<b>Résultat net</b>						<b>12 273</b>

Exercice 2005 (éléments d'ajustement *) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
<b>Produits des ventes</b>						
Charges d'exploitation <sup>(1)</sup>	-	1 197	(91)	-		1 106
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	(261)	-		(261)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-</b>	<b>1 197</b>	<b>(352)</b>	<b>-</b>		<b>845</b>
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments <sup>(1) (2)</sup>	-	76	(674)	(545)		(1 143)
Impôts du résultat opérationnel net	-	(241)	227	590		576
<b>Résultat opérationnel net</b>		<b>1 032</b>	<b>(799)</b>	<b>45</b>		<b>278</b>
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(8)
<b>Résultat net</b>						<b>270</b>

\* Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(1) Dont effet de stock

Sur le résultat opérationnel	-	1 197	68	-		
Sur le résultat opérationnel net	-	1 032	50	-		
(2) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(337)		

Exercice 2005 (ajusté) (en millions d'euros)	Mont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 888	99 934	22 326	20	-	143 168
Chiffre d'affaires Groupe	19 139	4 293	1 153	170	(24 755)	-
Droits d'accises	-	(20 550)	-	-	-	(20 550)
<b>Produits des ventes</b>	<b>40 027</b>	<b>83 677</b>	<b>23 479</b>	<b>190</b>	<b>(24 755)</b>	<b>122 618</b>
Charges d'exploitation	(18 275)	(78 714)	(21 408)	(624)	24 755	(94 266)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 331)	(1 064)	(722)	(33)	-	(5 150)
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>18 421</b>	<b>3 899</b>	<b>1 349</b>	<b>(467)</b>	-	<b>23 202</b>
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	587	346	33	912	-	1 878
Impôts du résultat opérationnel net	(10 979)	(1 329)	(425)	229	-	(12 504)
<b>Résultat opérationnel net ajusté</b>	<b>8 029</b>	<b>2 916</b>	<b>957</b>	<b>674</b>	-	<b>12 576</b>
Coût net de la dette nette						(211)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(362)
<b>Résultat net ajusté</b>						<b>12 003</b>

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Mont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	8 111	1 779	1 115	190		11 195
Désinvestissements au prix de cession	692	204	59	133		1 088
Flux de trésorerie d'exploitation	10 111	2 723	946	889		14 669
<b>Bilan au 31 décembre 2005</b>						
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 140	8 016	6 567	229		44 952
Titres des sociétés mises en équivalence	1 958	1 575	733	7 087		11 353
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	2 673	1 386	848	702		5 609
Besoin en fonds de roulement	(432)	6 035	3 927	96		9 626
Provisions et autres passifs non courants	(10 817)	(2 409)	(2 827)	(1 387)		(17 440)
<b>Capitaux employés (bilan)</b>	<b>23 522</b>	<b>14 603</b>	<b>9 248</b>	<b>6 727</b>		<b>54 100</b>
Moins effet de stock	-	(3 182)	(261)	786		(2 657)
<b>Capitaux employés (information par secteur)</b>	<b>23 522</b>	<b>11 421</b>	<b>8 987</b>	<b>7 513</b>		<b>51 443</b>
<b>ROACE en pourcentage</b>	<b>40 %</b>	<b>28 %</b>	<b>11 %</b>			<b>27 %</b>



Exercice 2004 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	15 037	86 896	20 042	23	-	121 998
Chiffre d'affaires Groupe	14 208	2 836	699	183	(17 926)	-
Droits d'accises		(21 517)			-	(21 517)
<b>Produits des ventes</b>	<b>29 245</b>	<b>68 215</b>	<b>20 741</b>	<b>206</b>	<b>(17 926)</b>	<b>100 481</b>
Charges d'exploitation	(13 213)	(63 524)	(18 738)	(524)	17 926	(78 073)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 188)	(1 053)	(1 450)	(31)	-	(5 722)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>12 844</b>	<b>3 638</b>	<b>553</b>	<b>(349)</b>	<b>-</b>	<b>16 686</b>
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	148	95	(522)	3 477	-	3 198
Impôts du résultat opérationnel net	(7 281)	(1 131)	(53)	(152)	-	(8 617)
<b>Résultat opérationnel net</b>	<b>5 711</b>	<b>2 602</b>	<b>(22)</b>	<b>2 976</b>	<b>-</b>	<b>11 267</b>
Coût net de la dette nette						(118)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(281)
<b>Résultat net</b>						<b>10 868</b>

Exercice 2004 (éléments d'ajustement *) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
<b>Produits des ventes</b>						
Charges d'exploitation <sup>(1)</sup>	-	437	62	-		499
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(34)	(647)	-		(681)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-</b>	<b>403</b>	<b>(585)</b>	<b>-</b>		<b>(182)</b>
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments <sup>(1) (2)</sup>	(172)	(3)	(499)	2 805		2 131
Impôts du résultat opérationnel net	24	(129)	295	(392)		(202)
<b>Résultat opérationnel net</b>	<b>(148)</b>	<b>271</b>	<b>(789)</b>	<b>2 413</b>		<b>1 747</b>
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(10)
<b>Résultat net</b>						<b>1 737</b>

\* Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(1) Dont effet de stock

Sur le résultat opérationnel	-	487	232	-		
Sur le résultat opérationnel net	-	349	157	-		
(2) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(114)		



<b>Exercice 2004 (ajusté)</b> (en millions d'euros)	<b>Amont</b>	<b>Aval</b>	<b>Chimie</b>	<b>Holding</b>	<b>Éliminations de consolidation</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires hors Groupe	15 037	86 896	20 042	23	-	121 998
Chiffre d'affaires Groupe	14 208	2 836	699	183	(17 926)	-
Droits d'accises	-	(21 517)	-	-	-	(21 517)
<b>Produits des ventes</b>	<b>29 245</b>	<b>68 215</b>	<b>20 741</b>	<b>206</b>	<b>(17 926)</b>	<b>100 481</b>
Charges d'exploitation	(13 213)	(63 961)	(18 800)	(524)	17 926	(78 572)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 188)	(1 019)	(803)	(31)	-	(5 041)
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>12 844</b>	<b>3 235</b>	<b>1 138</b>	<b>(349)</b>	<b>-</b>	<b>16 868</b>
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	320	98	(23)	672	-	1 067
Impôts du résultat opérationnel net	(7 305)	(1 002)	(348)	240	-	(8 415)
<b>Résultat opérationnel net ajusté</b>	<b>5 859</b>	<b>2 331</b>	<b>767</b>	<b>563</b>	<b>-</b>	<b>9 520</b>
Coût net de la dette nette						(118)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(271)
<b>Résultat net ajusté</b>						<b>9 131</b>

<b>Exercice 2004</b> (en millions d'euros)	<b>Amont</b>	<b>Aval</b>	<b>Chimie</b>	<b>Holding</b>	<b>Éliminations de consolidation</b>	<b>Total</b>
Investissements bruts	6 202	1 675	949	78		8 904
Désinvestissements au prix de cession	637	200	122	233		1 192
Flux de trésorerie d'exploitation	10 347	3 269	600	446		14 662
<b>Bilan au 31 décembre 2004</b>						
Immobilisations corporelles et incorporelles	24 249	7 466	6 146	221		38 082
Titres des sociétés mises en équivalence	1 455	1 347	589	6 412		9 803
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	1 865	1 064	791	706		4 426
Besoin en fonds de roulement	(1 665)	3 870	3 436	142		5 783
Provisions et autres passifs non courants	(9 624)	(2 347)	(2 610)	(1 702)		(16 283)
<b>Capitaux employés (bilan)</b>	<b>16 280</b>	<b>11 400</b>	<b>8 352</b>	<b>5 779</b>		<b>41 811</b>
Moins effet de stock	-	(1 746)	(199)	404		(1 541)
<b>Capitaux employés (information par secteur)</b>	<b>16 280</b>	<b>9 654</b>	<b>8 153</b>	<b>6 183</b>		<b>40 270</b>
<b>ROACE en pourcentage</b>	<b>36 %</b>	<b>25 %</b>	<b>9 %</b>			<b>24 %</b>

**B) Réconciliation des informations par secteur d'activité avec les états financiers consolidés**

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

<b>Exercice 2005</b> (en millions d'euros)	<b>Ajusté</b>	<b>Éléments d'ajustement</b>	<b>Compte de résultat consolidé</b>
Chiffre d'affaires	143 168	-	143 168
Droits d'accises	(20 550)	-	(20 550)
Produits des ventes	122 618	-	122 618
Achats, nets de variation de stocks	(73 830)	1 265	(72 565)
Autres charges d'exploitation	(20 005)	(159)	(20 164)
Charges d'exploration	(431)	-	(431)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 150)	(261)	(5 411)
<b>Résultat opérationnel</b>			
Holding	(467)	-	(467)
Secteurs d'activité	23 669	845	24 514
<b>Total résultat opérationnel</b>	<b>23 202</b>	<b>845</b>	<b>24 047</b>
Autres produits	177	-	177
Autres charges	(83)	(679)	(762)
Coût de l'endettement financier brut	(1 257)	-	(1 257)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	943	-	943
Coût de l'endettement financier net	(314)	-	(314)
Autres produits financiers	405	-	405
Autres charges financières	(269)	-	(269)
Charge d'impôt	(12 401)	576	(11 825)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 648	(464)	1 184
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>12 365</b>	<b>278</b>	<b>12 643</b>
Part du Groupe	12 003	270	12 273
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	362	8	370

<b>Exercice 2004</b> (en millions d'euros)	<b>Ajusté</b>	<b>Éléments d'ajustement</b>	<b>Compte de résultat consolidé</b>
Chiffre d'affaires	121 998	-	121 998
Droits d'accises	(21 517)	-	(21 517)
Produits des ventes	100 481	-	100 481
Achats, nets de variation de stocks	(59 274)	718	(58 556)
Autres charges d'exploitation	(18 884)	(219)	(19 103)
Charges d'exploration	(414)	-	(414)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 041)	(681)	(5 722)
<b>Résultat opérationnel</b>			
Holding	(349)	-	(349)
Secteurs d'activité	17 217	(182)	17 035
<b>Total résultat opérationnel</b>	<b>16 868</b>	<b>(182)</b>	<b>16 686</b>
Autres produits	105	3 034	3 139
Autres charges	(557)	(640)	(1 197)
Coût de l'endettement financier brut	(737)	-	(737)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	572	-	572
Coût de l'endettement financier net	(165)	-	(165)
Autres produits financiers	333	-	333
Autres charges financières	(235)	-	(235)
Charge d'impôt	(8 368)	(202)	(8 570)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 421	(263)	1 158
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>9 402</b>	<b>1 747</b>	<b>11 149</b>
Part du Groupe	9 131	1 737	10 868
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	271	10	281

**C) Nature des éléments d'ajustement par secteur d'activité**

Les éléments d'ajustement du compte de résultat, selon la définition donnée en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, sont les suivants :

<b>ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>					
<b>Exercice 2005</b> (en millions d'euros)	<b>Amont</b>	<b>Aval</b>	<b>Chimie</b>	<b>Holding</b>	<b>Total</b>
Effet de stock	-	1 197	68	-	1 265
Charges de restructuration	-	-	(26)	-	(26)
Amortissements exceptionnels	-	-	(249)	-	(249)
Autres	-	-	(145)	-	(145)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 197</b>	<b>(352)</b>	<b>-</b>	<b>845</b>

<b>ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET</b>					
<b>Exercice 2005</b> (en millions d'euros)	<b>Amont</b>	<b>Aval</b>	<b>Chimie</b>	<b>Holding</b>	<b>Total</b>
Effet de stock	-	1 022	50	-	1 072
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	(207)	(207)
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(335)	(335)
Charges de restructuration	-	-	(130)	-	(130)
Amortissements exceptionnels	-	-	(215)	-	(215)
Plus values de cession	-	-	-	-	-
Autres	-	-	(501)	586	85
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 022</b>	<b>(796)</b>	<b>44</b>	<b>270</b>

<b>ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>					
<b>Exercice 2004</b> (en millions d'euros)	<b>Amont</b>	<b>Aval</b>	<b>Chimie</b>	<b>Holding</b>	<b>Total</b>
Effet de stock	-	487	232	-	719
Charges de restructuration	-	(50)	(69)	-	(119)
Amortissements exceptionnels	-	(34)	(647)	-	(681)
Autres	-	-	(101)	-	(101)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>403</b>	<b>(585)</b>	<b>-</b>	<b>(182)</b>

<b>ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET</b>					
<b>Exercice 2004</b> (en millions d'euros)	<b>Amont</b>	<b>Aval</b>	<b>Chimie</b>	<b>Holding</b>	<b>Total</b>
Effet de stock	-	349	157	-	506
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis (y compris plus-value de dilution)	-	-	-	2 399	2 399
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(113)	(113)
Charges de restructuration	-	(31)	(112)	-	(143)
Amortissements exceptionnels	(114)	(21)	(637)	-	(772)
Plus values de cession	-	-	-	53	53
Autres	(34)	(26)	(197)	64	(192)
<b>Total</b>	<b>(148)</b>	<b>271</b>	<b>(789)</b>	<b>2 403</b>	<b>1 737</b>

## D) informations sur les dépréciations d'actifs

Dans le secteur Chimie, des dépréciations d'actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) ont été enregistrées au titre de l'exercice 2005 avec un impact de 249 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 215 millions d'euros sur le résultat net, part du Groupe. Ces éléments sont identifiés dans le paragraphe 4 C ci-dessus en éléments d'ajustement sous la rubrique "Amortissements exceptionnels".

Ces dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) du secteur de la Chimie pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison principalement de l'évolution de l'environnement économique des activités concernées. Les UGT du secteur de la Chimie sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels.

Par ailleurs,

- la valeur recouvrable des UGT a été établie sur la base de leur valeur d'utilité, telle que définie dans la note 1 K de l'annexe aux comptes consolidés "Dépréciation des actifs immobilisés" ;
- les flux de trésorerie futurs intégrant les risques spécifiques aux actifs ont été actualisés au taux de 8 % après impôt.

Au titre de l'exercice 2004, l'évolution de l'environnement économique de certaines activités du secteur Chimie avait conduit le Groupe à reconnaître des dépréciations d'actifs à hauteur de 647 millions d'euros en résultat opérationnel et 637 millions d'euros en résultat net, part du Groupe.

Aucune reprise de perte de valeur n'a été enregistrée sur les exercices 2004 et 2005.

## 5) Informations par zone géographique

Exercice 2005 (en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Extrême-Orient et reste du monde	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	36 406	55 419	19 093	8 304	23 946	143 168
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 300	14 148	4 748	9 546	10 210	44 952
Investissements bruts	1 967	2 178	1 691	2 858	2 501	11 195
Exercice 2004 (en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires hors Groupe	32 400	46 616	17 986	6 114	18 882	121 998
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 724	13 859	3 096	7 322	8 081	38 082
Investissements bruts	2 125	2 060	762	2 004	1 953	8 904

## 6) Charges d'exploitation

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
Achats, nets de variation de stocks <sup>(1)</sup>	(72 565)	(58 556)
Charges d'exploration	(431)	(414)
Autres charges d'exploitation <sup>(2)</sup>	(20 647)	(19 789)
(Dotations) Reprises de provisions non courantes opérationnelles	529	711
(Dotations) Reprises de provisions courantes opérationnelles	(46)	(25)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(93 160)</b>	<b>(78 073)</b>

(1) Inclut les taxes à la production dans l'Amont, notamment les royalties (voir en particulier les impôts payés aux pays producteurs du Moyen Orient au titre des concessions du Groupe détaillés en note 31 de l'annexe aux comptes consolidés "Informations complémentaires").

(2) Constitué principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés "Effectifs du Groupe et charges de personnel").

## 7) Autres produits et autres charges

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	99	3 139
Profits de change	78	-
<b>Autres produits</b>	<b>177</b>	<b>3 139</b>
Pertes de change	-	(75)
Amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(241)	(473)
Provision liée au sinistre AZF	(100)	(150)
Autres	(421)	(499)
<b>Autres charges</b>	<b>(762)</b>	<b>(1 197)</b>

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles prennent en compte, en 2005, un montant de 54 millions d'euros de dépréciations des écarts d'acquisition.

La rubrique "Autres" est constituée notamment, pour l'exercice 2005, d'une dotation nette aux provisions pour litiges de 292 millions d'euros relative à différentes enquêtes sur la concurrence, décrites dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés "Autres risques et engagements".

En 2004, dans le secteur Chimie, la détérioration du cycle économique avait déclenché des pertes de valeur d'immobilisations

incorporelles. En conséquence, une dépréciation de 201 millions d'euros avait été comptabilisée pour ajuster les immobilisations incorporelles concernées à leur valeur recouvrable.

Les plus et moins-values sur cessions d'actifs incluaient, en 2004, une plus-value de dilution avant impôt de 2 969 millions d'euros liée à la fusion Sanofi-Aventis.

En 2004, la rubrique "Autres" était constituée notamment de charges de préretraite et de restructuration pour 165 millions d'euros, et de provisions pour divers litiges pour 82 millions d'euros.

## 8) Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
Revenus des participations	171	164
Frais financiers immobilisés	102	35
Autres	132	134
<b>Autres produits financiers</b>	<b>405</b>	<b>333</b>
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(162)	(143)
Autres	(107)	(92)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(269)</b>	<b>(235)</b>

## 9) Impôts sur les sociétés

Depuis 1966, le Groupe est imposé selon le régime du bénéfice consolidé, accordé par agrément triennal du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en France. L'agrément du Groupe au régime du bénéfice consolidé couvre la période 2005-2007.

Aucun impôt différé n'est reconnu au titre de l'impôt sur les sociétés françaises ou des retenues à la source étrangères sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des investissements considérés comme permanents dans des filiales

à l'étranger. Les résultats non distribués des filiales étrangères ainsi réinvestis indéfiniment s'élevaient à 16 970 millions d'euros au 31 décembre 2005. L'effet fiscal latent relatif à ces résultats réinvestis ne peut être déterminé de manière fiable.

Par ailleurs, aucun impôt différé n'est reconnu au titre des réserves non distribuées des filiales françaises du Groupe, dont le montant est d'environ 9 054 millions d'euros, dans la mesure où la distribution de ces réserves serait exonérée d'impôt pour les filiales dans lesquelles le Groupe détient plus de 95 % du capital.

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
Impôts courants	(11 434)	(7 666)
Impôts différés	(391)	(904)
<b>Total impôts sur les sociétés</b>	<b>(11 825)</b>	<b>(8 570)</b>

Un montant d'impôts courants et différés de 176 millions d'euros a été reconnu directement au crédit des capitaux propres au titre de l'exercice 2005. Ce montant est constitué principalement des impôts courants et différés affectés aux transactions sur les actions autodétenues ainsi qu'à la réévaluation des titres cotés classés en actifs financiers disponibles à la vente.

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005	2004
Déficits et crédits d'impôts reportables	484	933
Pensions, retraites et obligations similaires	949	911
Autres provisions non déductibles temporairement	2 637	2 343
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>4 070</b>	<b>4 187</b>
Dépréciation des impôts différés actifs	(536)	(342)
<b>Impôts différés actifs nets</b>	<b>3 534</b>	<b>3 845</b>
Amortissement fiscal accéléré	(7 769)	(6 774)
Autres déductions fiscales temporaires	(1 435)	(2 171)
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(9 204)</b>	<b>(8 945)</b>
<b>Passif net d'impôt différé</b>	<b>(5 670)</b>	<b>(5 100)</b>

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005	2004
Impôts différés actifs, non courants (Note 14 "Autres actifs non courants")	1 392	1 233
Impôts différés actifs, courants (Note 16 "Clients et comptes rattachés, autres créances")	126	177
Impôts différés passifs, non courants (Impôts différés)	(6 976)	(6 402)
Impôts différés passifs, courants	(212)	(108)
<b>Montant net</b>	<b>(5 670)</b>	<b>(5 100)</b>

**RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT**

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
Résultat net	12 273	10 868
Part des minoritaires	370	281
Impôts sur les sociétés	11 825	8 570
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>24 468</b>	<b>19 719</b>
Taux d'imposition français	34,93 %	35,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(8 547)</b>	<b>(6 986)</b>
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(4 127)	(2 742)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	414	410
Différences permanentes	78	758
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	(57)	(44)
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	576	104
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(151)	(71)
Autres	(11)	1
<b>Charge d'impôt dans le compte de résultat</b>	<b>(11 825)</b>	<b>(8 570)</b>

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2005, qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 34,93 % (35,43 % en 2004).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations d'écarts d'acquisition, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités et au régime du bénéfice consolidé.

**Échéancier des crédits d'impôt :**

Le Groupe dispose de déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005		2004	
	Base	Impôt	Base	Impôt
2005	-	-	291	122
2006	225	106	368	143
2007	165	81	180	76
2008	144	70	603	214
2009 <sup>(1)</sup>	68	32	65	29
2010 et suivants	27	11		
Déficits et crédits d'impôts indéfiniment reportables	559	184	1 605	349
<b>Total</b>	<b>1 188</b>	<b>484</b>	<b>3 112</b>	<b>933</b>

(1) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2009 et années suivantes pour l'exercice 2004.



## 10) Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005			2004
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Écarts d'acquisition	2 479	(1 318)	1 161	1 121
Droits miniers prouvés et non prouvés	5 213	(2 659)	2 554	1 390
Autres immobilisations incorporelles	2 684	(2 015)	669	665
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>10 376</b>	<b>(5 992)</b>	<b>4 384</b>	<b>3 176</b>

Immobilisations incorporelles nettes au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre 2005
3 176	274	(91)	(370)	296	1 099	4 384

La colonne "Autres" comprend principalement les droits miniers de Deer Creek Energy Ltd pour 1 015 millions d'euros (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

## 11) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005			2004
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>Immobilisations de l'exploration production</b>				
Sur permis prouvés	58 980	(38 646)	20 334	17 551
Sur permis non prouvés	8	(1)	7	13
Travaux en cours	6 136	(29)	6 107	4 197
<b>Sous-total</b>	<b>65 124</b>	<b>(38 676)</b>	<b>26 448</b>	<b>21 761</b>
<b>Autres immobilisations</b>				
Terrains	1 646	(392)	1 254	1 192
Installations techniques (y compris transport)	23 533	(16 699)	6 834	5 934
Constructions	6 444	(4 070)	2 374	2 291
Immobilisations en cours	1 684	(31)	1 451	1 297
Autres immobilisations	7 603	(5 598)	2 207	2 431
<b>Sous-total</b>	<b>40 910</b>	<b>(26 790)</b>	<b>14 120</b>	<b>13 145</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>106 034</b>	<b>(65 466)</b>	<b>40 568</b>	<b>34 906</b>

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessous incluent des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005			2004
	Brut	Amortissements	Net	Net
Installations techniques	491	(212)	279	371
Constructions	26	(18)	8	9
Travaux de développement	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>517</b>	<b>(230)</b>	<b>287</b>	<b>380</b>

La charge d'amortissement des contrats de location financement s'élève à 30 millions d'euros en 2005 et à 37 millions d'euros en 2004.

Immobilisations corporelles nettes au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2005
34 906	8 208	(336)	(5 282)	3 013	59	40 568

## 12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

(en millions d'euros)	au 31 décembre				2005 quote-part du profit (perte)	2004 quote-part du profit (perte)
	2005 % de détention	2004 % de détention	2005 valeur d'équivalence	2004 valeur d'équivalence		
NLNG	15,00 %	15,00 %	726	468	190	158
Cepsa (quote-part Amont)	45,28 %	45,28 %	311	223	99	75
Qatargas	10,00 %	10,00 %	156	127	46	42
Gasoducto Gasandes Argentina	56,50 %	56,50 %	132	112	7	6
SCP Limited	10,00 %	10,00 %	89	54	-	-
Ocensa	15,20 %	15,20 %	71	62	-	-
Moattama Gas Transportation Cy	31,24 %	31,24 %	64	59	45	40
Hidroneuquen Piedra del Aguila	41,30 %	41,30 %	61	49	4	41
Total Tractebel Emirates Power Company	50,00 %	50,00 %	55	62	3	4
Abu Dhabi Gas Ind, Ltd	15,00 %	15,00 %	54	46	-	-
Gas Invest SA	27,24 %	27,23 %	47	45	(3)	(59)
Gasoducto Gasandes sa (Chili)	56,50 %	56,50 %	40	32	-	2
Humber Power Ltd <sup>(1)</sup>	-	40,00 %	-	23	16	24
CFMH <sup>(1)</sup>	-	0,00 %	-	-	-	35
Autres	-	-	145	93	28	35
<b>Total Amont</b>			<b>1 951</b>	<b>1 455</b>	<b>435</b>	<b>403</b>
Cepsa (quote-part Aval)	45,28 %	45,28 %	1 372	1 216	321	211
Wepec <sup>(2)</sup>	22,41 %	-	74	-	11	-
Autres	-	-	129	131	24	15
<b>Total Aval</b>			<b>1 575</b>	<b>1 347</b>	<b>356</b>	<b>226</b>
Cepsa (quote-part Chimie)	45,28 %	45,28 %	431	352	39	29
Qatar Petrochemical Company Ltd	20,00 %	20,00 %	141	111	39	32
Autres	-	-	161	126	15	9
<b>Total Chimie</b>			<b>733</b>	<b>589</b>	<b>93</b>	<b>70</b>
Sanofi-Aventis	13,19 %	13,25 %	7 087	6 412	299	459
Autres	-	-	7	-	1	-
<b>Total Holding</b>			<b>7 094</b>	<b>6 412</b>	<b>300</b>	<b>459</b>
<b>Total Titres</b>			<b>11 353</b>	<b>9 803</b>	<b>1 184</b>	<b>1 158</b>
Prêts			1 299	877		
<b>Total Titres et Prêts</b>			<b>12 652</b>	<b>10 680</b>		

(1) Participations cédées en 2004 et 2005.

(2) Société intégrée par mise en équivalence à partir de 2005.

La quote-part de la valeur boursière de Cepsa s'élève à 4 683 millions d'euros au 31 décembre 2005. La quote-part de la valeur boursière de Sanofi-Aventis s'élève à 13 207 millions d'euros au 31 décembre 2005.

### CEPSA

#### BILAN SIMPLIFIÉ

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

Actifs non courants	4 264	Capitaux propres	4 374
Actifs courants	4 211	Passifs non courants	1 609
		Passifs courants	2 492
<b>Total</b>	<b>8 475</b>	<b>Total</b>	<b>8 475</b>

#### ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice (en millions d'euros)

2005

Chiffre d'affaires	16 188
Résultat net consolidé	1 010

### SANOFI-AVENTIS

#### BILAN SIMPLIFIÉ

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

Actifs non courants	73 537	Capitaux propres	46 826
Actifs courants	13 121	Passifs non courants	24 412
		Passifs courants	15 420
<b>Total</b>	<b>86 658</b>	<b>Total</b>	<b>86 658</b>

#### ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice (en millions d'euros)

2005

Chiffre d'affaires	27 311
Résultat net consolidé	2 258

### 13) Titres de participation

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	2005			2004
	Valeur historique	Gain (perte) latent	Valeur au bilan	Valeur au bilan
I.C.E. (Intercontinental Exchange)	1	138	139	-
Santander Central Hispano (SCH)	93	88	181	148
Areva	69	79	148	122
Autres titres cotés	1	-	1	7
<b>Titres de participation cotés</b>	<b>164</b>	<b>305</b>	<b>469</b>	<b>277</b>
BBPP	89	-	89	77
Wepec <sup>(1)</sup>	-	-	-	52
Oman LNG LLC	7	-	7	6
BTC Ltd	177	-	177	108
Autres titres non cotés	774	-	774	678
<b>Titres non consolidés non cotés</b>	<b>1 047</b>	<b>-</b>	<b>1 047</b>	<b>921</b>
<b>Titres de participation</b>	<b>1 211</b>	<b>305</b>	<b>1 516</b>	<b>1 198</b>

(1) Entité consolidée par mise en équivalence à compter de 2005.

Ces titres de participation appartiennent à la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" (voir note 1L) de l'annexe aux comptes consolidés.

**14) Autres actifs non courants**

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005			2004
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	1 392	-	1 392	1 233
Prêts et avances <sup>(1)</sup>	1 786	(584)	1 202	912
Autres	200	-	200	206
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>3 378</b>	<b>(584)</b>	<b>2 794</b>	<b>2 351</b>

(1) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

(2) Au 31 décembre 2004, les valeurs brutes et les provisions pour dépréciation s'élevaient respectivement à 2 958 millions d'euros et 607 millions d'euros.

**15) Stocks**

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005			2004
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	3 619	-	3 619	2 514
Produits raffinés	5 584	(14)	5 570	3 738
Produits de la Chimie	2 803	(175)	2 628	2 385
Autres stocks	1 097	(224)	873	627
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>13 103</b>	<b>(413)</b>	<b>12 690</b>	<b>9 264</b>

(1) Au 31 décembre 2004, les valeurs brutes et les provisions pour dépréciation s'élevaient respectivement à 9 658 millions d'euros et 394 millions d'euros.

**16) Clients et comptes rattachés, autres créances**

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005			2004
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
<b>Clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup></b>	<b>20 174</b>	<b>(562)</b>	<b>19 612</b>	<b>14 025</b>
Créances d'exploitation	1 534	-	1 534	1 350
Créances sur États (impôts et taxes)	2 119	-	2 119	1 892
Impôts différés actifs, courants	126	-	126	177
Charges constatées d'avance	799	-	799	475
Autres débiteurs	2 284	(63)	2 221	1 420
<b>Autres créances <sup>(1)</sup></b>	<b>6 862</b>	<b>(63)</b>	<b>6 799</b>	<b>5 314</b>

(1) Au 31 décembre 2004, les valeurs brutes et les provisions pour dépréciations s'élevaient respectivement à 19 864 millions d'euros et 525 millions d'euros.

## 17) Capitaux propres

### Nombre d'actions TOTAL

Il n'existe qu'une seule classe d'actions de TOTAL S.A., d'une valeur nominale de 10 euros au 31 décembre 2005. Les actions peuvent être détenues au porteur ou inscrites au nominatif.

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée Générale, par lui-même et par un mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux

actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20 %.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 1 034 280 640 au 31 décembre 2005 (1 069 761 134 au 31 décembre 2004).

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>		<b>649 118 236</b>
Actions émises en raison de :		
	Augmentation de capital réservée aux salariés	3 434 830
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	950
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	2 335 024
		(19 873 932)
Actions annulées <sup>(1)</sup>		(19 873 932)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>		<b>635 015 108</b>
Actions émises en raison de :		
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	133 257
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	1 043 499
		(21 075 568)
Actions annulées <sup>(2)</sup>		(21 075 568)
<b>Au 31 décembre 2005 <sup>(3)</sup></b>		<b>615 116 296</b>

(1) Sur décision du Conseil d'administration du 9 novembre 2004.

(2) Sur décisions du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et du 3 novembre 2005.

(3) Dont 34 249 332 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

La variation du nombre moyen pondéré d'actions dilué utilisé pour le calcul du résultat net par action s'analyse comme suit :

	<b>2005</b>
<b>Nombre d'actions au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>635 015 108</b>
Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)	
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	36 064
Exercice d'options d'achat d'actions TOTAL	1 027 043
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	819 511
Actions TOTAL détenues par TOTAL S.A. ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(50 092 028)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	<b>586 805 698</b>
Effet dilutif	
Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL	3 029 249
Attribution gratuite d'actions TOTAL	236 858
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	348 963
Augmentation de capital réservée aux salariés	86 447
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions</b>	<b>590 507 215</b>

### Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

L'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérent à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputera sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005 au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (quatre milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 3 novembre 2005 a décidé de mettre en oeuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3 millions d'actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2005 au prix de 166,60 euros par action avec une période de souscription ouverte du 6 au 24 février 2006.

### Annulations d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 a décidé d'annuler 13 527 578 actions au prix moyen de 176,20 euros par action. De même, le Conseil d'administration du 3 novembre 2005 a décidé d'annuler 7 547 990 actions au prix moyen de 195,32 euros par action, avec prise d'effet le 22 novembre 2005.

### Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2005, TOTAL S.A. détenait 9 166 515 de ses propres actions, soit 1,49 % du capital social, réparties de la façon suivante :

- 7 567 515 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;

- 574 000 actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 1 025 000 actions achetées aux mois de novembre et décembre 2005 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

### Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre 2005, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 25 082 817 de ses propres actions, soit 4,08 % du capital social, réparties de la façon suivante :

- 505 918 actions détenues par une société du Groupe, TOTAL Nucléaire, détenue indirectement à 100 % par TOTAL S.A. ;
- 24 576 899 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

### Dividende payé

Au cours de l'exercice 2005, TOTAL a procédé à la mise en paiement, le 24 mai 2005, d'un solde du dividende de 3,00 euros par action au titre de l'exercice 2004, ainsi que, le 24 novembre 2005, d'un acompte sur dividende de 3,00 euros par action au titre de l'exercice 2005.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2006 de verser un dividende de 6,48 euros par action de 10 euros de nominal au titre de l'exercice 2005, soit un solde à distribuer de 3,48 euros par action en tenant compte de l'acompte de 3,00 euros déjà versé.

### Évaluations directes en capitaux propres

Les capitaux propres sont directement crédités en 2005 d'un montant de 3 319 millions d'euros correspondant aux éléments suivants :

Exercice (en millions d'euros)	2005
Écarts de conversion, part du Groupe	2 850
Variation des impôts différés sur actions autodétenues	242
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	160
Autres	16
<b>Part du Groupe</b>	<b>3 268</b>
Intérêts minoritaires et actions privilégiées	51
<b>Total évaluations directes en capitaux propres</b>	<b>3 319</b>

## 18) Engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005	2004
Provisions pour engagements de retraite	2 524	2 654
Provisions pour autres engagements sociaux	718	666
Provisions pour restructurations	171	287
<b>Total</b>	<b>3 413</b>	<b>3 607</b>

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des plans à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2005	2004	2005	2004
<b>Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés</b>				
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	8 117	7 797	675	582
Droits accumulés durant l'année	168	141	14	10
Coût financier	411	414	36	31
Réduction de droits futurs	-	(1)	-	-
Liquidation d'engagements	(14)	(133)	-	-
Avantages spécifiques	-	10	-	-
Cotisations employés	15	15	-	-
Prestations payées	(436)	(407)	(48)	(42)
Modifications de régimes	139	76	2	65
(Gains) et pertes actuariels	1 003	260	57	33
Écarts de conversion et autres	244	(55)	38	(4)
<b>Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période</b>	<b>9 647</b>	<b>8 117</b>	<b>774</b>	<b>675</b>
<b>Variation de la valeur actuelle des placements</b>				
Valeur actuelle des placements au début de la période	(5 362)	(5 026)	-	-
Revenus financiers réels des placements	(720)	(455)	-	-
Liquidation d'engagements	12	165	-	-
Cotisations employés	(15)	(15)	-	-
Cotisations employeurs	(323)	(414)	-	-
Prestations payées	337	319	-	-
Écarts de conversion et autres	(203)	64	-	-
<b>Valeur actuelle des placements à la fin de la période</b>	<b>(6 274)</b>	<b>(5 362)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés</b>				
	<b>3 373</b>	<b>2 755</b>	<b>774</b>	<b>675</b>
Coût des services passés non reconnu	(171)	(98)	35	37
Gains (pertes) actuariels non reconnus	(777)	(127)	(91)	(46)
Effet du plafond d'actif	5	-	-	-
<b>(Actif) Passif net comptabilisé</b>	<b>2 430</b>	<b>2 530</b>	<b>718</b>	<b>666</b>
Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	2 524	2 654	718	666
Autres actifs non courants	(94)	(124)	-	-

La valeur actuarielle des droits accumulés sans projection des salaires s'élève à 8 642 millions d'euros au 31 décembre 2005 et à 7 435 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les cotisations qui seront versées en 2006 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 371 millions d'euros.

ESTIMATION DES PAIEMENTS FUTURS (en millions d'euros)	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2005	2004	2005	2004
2006		436		45
2007		434		45
2008		442		46
2009		452		46
2010		468		45
2011-2015		2 615		226

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES PLACEMENTS	Engagements de retraite			
	2005		2004	
<b>Au 31 décembre</b>				
Actions	46 %		44 %	
Obligations	48 %		50 %	
Monétaire	3 %		3 %	
Immobilier	3 %		3 %	

HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2005	2004	2005	2004
	Exercice			
Taux d'actualisation	4,51 %	5,12 %	4,56 %	5,28 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,63 %	3,66 %	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :				
- Taux initial	-	-	5,41 %	5,70 %
- Taux ultime	-	-	4,00 %	4,15 %

HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LA CHARGE DE L'EXERCICE	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2005	2004	2005	2004
	Exercice			
Taux d'actualisation	5,12 %	5,41 %	5,28 %	5,83 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,66 %	3,74 %	-	-
Rendement attendu des placements	6,57 %	6,96 %	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :				
- Taux initial	-	-	5,70 %	6,37 %
- Taux ultime	-	-	4,15 %	3,83 %

La charge des exercices 2005 et 2004 s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2005	2004	2005	2004
Droits accumulés durant l'année	168	141	14	10
Coût financier	411	414	36	31
Revenus financiers attendus des placements	(356)	(348)	-	-
Amortissement de (l'actif) passif initial	-	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	64	29	(6)	55
Amortissement des (gains) pertes actuariels	-	14	2	-
Effet du plafond d'actif	5	-	-	-
Réduction des droits futurs	-	-	-	-
Liquidation d'engagements	(3)	39	-	-
Avantages spécifiques	-	10	-	-
<b>Charges (produits) nets</b>	<b>289</b>	<b>299</b>	<b>46</b>	<b>96</b>



Les hypothèses d'évolution des dépenses de santé ont un effet significatif sur les évaluations des engagements en matière de couverture des frais médicaux. La variation de plus ou moins 1 % des taux de progression des dépenses de santé aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2005	90	(71)
La charge (le produit) de l'exercice 2005	5	(3)

Les plans de retraite pour lesquels la valeur actuarielle des droits accumulés sans projection des salaires est supérieure à la valeur actuelle des placements s'analysent ainsi au 31 décembre :

<b>Au 31 décembre</b> (en millions d'euros)	2005	2004
Valeur actuarielle des droits accumulés <b>sans</b> projection des salaires	6 974	5 956
Valeur actuarielle des droits accumulés <b>avec</b> projection des salaires	7 579	6 370
Valeur actuelle des placements	(4 408)	(3 634)

## 19) Provisions non courantes

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005	2004
Provisions pour litiges	839	521
Provisions pour protection de l'environnement	768	627
Provisions pour restitution des sites	3 710	3 334
Autres provisions non courantes	1 421	1 507
Dépôts et cautionnements reçus	313	285
<b>Total</b>	<b>7 051</b>	<b>6 274</b>

Les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2005, à 133 millions d'euros ;
- des provisions liées aux cessations d'activité dans la Chimie qui s'élèvent, au 31 décembre 2005, à 171 millions d'euros.

## VARIATION DES PROVISIONS NON COURANTES DE L'EXERCICE 2005 (en millions d'euros)

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Effet de change	Autres	Au 31 décembre 2005
6 274	1 347	(1 025)	375	80	7 051

Les dotations de l'exercice 2005 (1 347 millions d'euros) correspondent notamment à :

- un complément de provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF de 100 millions d'euros ;
- des provisions pour protection de l'environnement dans la Chimie pour 283 millions d'euros ;
- des dotations de provisions pour plans sociaux et restructurations pour 107 millions d'euros ;
- une dotation aux provisions pour litiges de 292 millions d'euros relative à différentes enquêtes sur la concurrence, décrites dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés "Autres risques et engagements".

Les principales reprises de l'exercice 2005 (1 025 millions d'euros) sont liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF, reprise pour 77 millions d'euros ;
- les provisions pour plans sociaux et restructurations reprises pour 106 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement dans la Chimie pour 197 millions.

## VARIATION DE LA PROVISION POUR RESTITUTION DES SITES (en millions d'euros)

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Accrétion	Révision des estimations	Nouvelles obligations de remise en état des sites	Reprises de provision	Écart de change	Autres	Au 31 décembre 2005
3 334	162	51	86	(202)	250	29	3 710

## 20) Dettes financières et instruments financiers associés

### A) Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005			2004		
(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total	Garanties	Non garanties	Total
<b>Dettes financières non courantes</b>	490	13 303	<b>13 793</b>	466	10 823	<b>11 289</b>
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	128	128	-	-	-
<b>Instruments financiers de couverture de la dette non courante <sup>(1)</sup> (Actif)</b>	-	(477)	<b>(477)</b>	-	(1 516)	<b>(1 516)</b>
<b>Dettes financières non courantes après couverture</b>	<b>490</b>	<b>12 826</b>	<b>13 316</b>	<b>466</b>	<b>9 307</b>	<b>9 773</b>
Emprunt obligataires après couverture	-	10 703	10 703	-	8 251	8 251
Autres emprunts à taux variable après swaps	105	1 715	1 820	137	772	909
Autres emprunts à taux fixe	3	408	411	4	284	288
Dettes financières des contrats de location financement	382	-	382	325	-	325
<b>Dettes financières non courantes après couverture</b>	<b>490</b>	<b>12 826</b>	<b>13 316</b>	<b>466</b>	<b>9 307</b>	<b>9 773</b>

(1) Ces instruments de couverture sont présentés dans la note 1 L(iii) de l'annexe aux comptes consolidés " Instruments financiers de gestion du financement long terme".

La juste valeur des emprunts obligataires, au 31 décembre 2005, après prise en compte des *swaps* de change et de taux adossés, se décompose comme suit (l'impact du risque de crédit du Groupe étant négligeable, il n'est pas pris en compte dans les valorisations) :

(en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31.12.2004	Juste valeur après couverture au 31.12.2005	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
<b>Société mère</b>						
Emprunt Obligataire	1995	72		FRF	2005	8,200 %
Emprunt Obligataire (coupon unique)	1995	136		FRF	2005	7,620 %
Emprunt Obligataire	1995	58		FRF	2005	7,500 %
Emprunt Obligataire	1996	145	166	FRF	2006	6,900 %
Emprunt Obligataire	1996	350	404	FRF	2008	6,750 %
Emprunt Obligataire	1997	73	83	FRF	2007	5,030 %
Emprunt Obligataire	1997	61	70	ESP	2007	6,800 %
Emprunt Obligataire	1997	128	146	FRF	2009	6,200 %
Emprunt Obligataire	1998	28	32	FRF	2008	Pibor 3 mois + 0,380 %
Emprunt Obligataire	1998	122	141	FRF	2009	5,125 %
Emprunt Obligataire	1998	124	142	FRF	2013	5,000 %
Emprunt Obligataire	1999	239	275	EUR	2006	3,875 %
Emprunt Obligataire	1999	141	-	CHF	2005	3,250 %
Emprunt Obligataire	2000	93	107	CHF	2006	3,500 %
Emprunt Obligataire	2000	176	-	GBP	2005	6,875 %
Emprunt Obligataire	2000	167	-	EUR	2005	5,375 %
Emprunt Obligataire	2000	320	-	EUR	2005	5,750 %
Emprunt Obligataire	2000	65	75	EUR	2010	5,650 %
Emprunt Obligataire	2000	367	-	USD	2005	7,000 %
Part à moins d'un an		(1 433)	(548)			
<b>Total Société Mère</b>		<b>1 432</b>	<b>1 093</b>			
<b>ELF AQUITAINE S.A.</b>						
<b>Elf Aquitaine S.A.</b>						
Emprunt Obligataire 1999		999	998	EUR	2009	4,50 %
Part à moins d'un an		-	-			
<b>Total Elf Aquitaine S.A.</b>		<b>999</b>	<b>998</b>			

(en millions d'euros)						
TOTAL CAPITAL	Année d'émission	Juste valeur après	Juste valeur après	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
		couverture au 31.12.2004	couverture au 31.12.2005			
Emprunt Obligataire	2002	269	309	CHF	2007	3,000 %
Emprunt Obligataire	2002	55	64	USD	2007	4,740 %
Emprunt Obligataire	2002	221	255	USD	2007	5,125 %
Emprunt Obligataire	2002	15	18	USD	2012	5,890 %
Emprunt Obligataire	2002	178	204	CHF	2007	3,000 %
Emprunt Obligataire	2002	184	213	USD	2007	4,750 %
Emprunt Obligataire	2002	37	43	USD	2007	LIBOR USD 3 mois + 0,060 %
Emprunt Obligataire	2002	37	43	USD	2007	LIBOR USD 3 mois + 0,065 %
Emprunt Obligataire	2002	169	195	GBP	2007	5,000 %
Emprunt Obligataire	2002	98	113	CHF	2007	2,500 %
Emprunt Obligataire	2002	100	101	GBP	2007	5,000 %
Emprunt Obligataire	2003	59	69	GBP	2007	5,000 %
Emprunt Obligataire	2003	45	52	AUD	2008	5,000 %
Emprunt Obligataire	2003	391	450	EUR	2008	3,500 %
Emprunt Obligataire	2003	48	56	CAD	2008	4,250 %
Emprunt Obligataire	2003	22	26	USD	2013	4,500 %
Emprunt Obligataire	2003	184	212	USD	2008	3,250 %
Emprunt Obligataire	2003	42	49	AUD	2008	5,000 %
Emprunt Obligataire	2003	79	91	EUR	2008	3,500 %
Emprunt Obligataire	2003	123	142	EUR	2008	3,500 %
Emprunt Obligataire	2003	160	185	CHF	2008	2,000 %
Emprunt Obligataire	2003	157	181	CHF	2009	2,385 %
Emprunt Obligataire	2003	107	123	CHF	2008	2,000 %
Emprunt Obligataire	2003	53	61	AUD	2009	6,250 %
Emprunt Obligataire	2003-2004	407	467	USD	2009	3,500 %
Emprunt Obligataire	2003	170	196	CHF	2010	2,375 %
Emprunt Obligataire	2004	342	395	GBP	2010	4,875 %
Emprunt Obligataire	2004	120	138	CHF	2010	2,385 %
Emprunt Obligataire	2004	467	535	EUR	2010	3,750 %
Emprunt Obligataire	2004	58	67	AUD	2009	6,000 %
Emprunt Obligataire	2004	28	33	AUD	2009	6,000 %
Emprunt Obligataire	2004	135	156	GBP	2010	4,875 %
Emprunt Obligataire	2004	56	65	AUD	2011	5,750 %
Emprunt Obligataire	2004	57	65	CAD	2010	4,000 %
Emprunt Obligataire	2004	196	226	GBP	2010	4,875 %
Emprunt Obligataire	2004	37	42	USD	2008	3,250 %
Emprunt Obligataire	2004	37	42	USD	2008	3,250 %
Emprunt Obligataire	2004	88	115	GBP	2007	5,000 %
Emprunt Obligataire	2004	73	85	USD	2008	3,250 %
Emprunt Obligataire	2004	114	131	CAD	2011	4,875 %
Emprunt Obligataire	2004	222	255	USD	2011	4,125 %
Emprunt Obligataire	2004	50	58	NZD	2014	6,750 %
Emprunt Obligataire	2004	74	85	USD	2011	4,125 %
Emprunt Obligataire	2004	123	142	CHF	2012	2,375 %
Emprunt Obligataire	2005		337	EUR	2012	3,250 %
Emprunt Obligataire	2005		220	CHF	2012	2,135 %
Emprunt Obligataire	2005		42	USD	2009	3,500 %
Emprunt Obligataire	2005		65	AUD	2011	5,750 %

(en millions d'euros)							
TOTAL CAPITAL	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31.12.2004	Juste valeur après couverture au 31.12.2005	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture	
Emprunt Obligataire	2005		68	CAD	2011	4,000 %	
Emprunt Obligataire	2005		170	USD	2011	4,125 %	
Emprunt Obligataire	2005		106	EUR	2012	3,250 %	
Emprunt Obligataire	2005		136	CHF	2011	2,135 %	
Emprunt Obligataire	2005		63	AUD	2012	5,750 %	
Emprunt Obligataire	2005		57	NZD	2012	6,500 %	
Emprunt Obligataire	2005		65	CHF	2012	2,135 %	
Emprunt Obligataire	2005		226	CHF	2011	1,625 %	
Emprunt Obligataire	2005		98	CHF	2012	2,375 %	
Emprunt Obligataire	2005		295	GBP	2012	4,625 %	
<b>Total TOTAL CAPITAL</b>		<b>5 687</b>	<b>8 501</b>				
Autres filiales consolidées		133	111				
<b>Total</b>		<b>8 251</b>	<b>10 703</b>				

#### Répartition par échéance de la dette non courante

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)						
	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%	
2007	2 896	(12)	(223)	2 673	20 %	
2008	2 256	(10)	(117)	2 139	16 %	
2009	2 403	1	(94)	2 309	17 %	
2010	1 958	50	(22)	1 936	15 %	
2011 et suivantes	4 280	99	(21)	4 259	32 %	
<b>Total</b>	<b>13 793</b>	<b>128</b>	<b>(477)</b>	<b>13 316</b>	<b>100 %</b>	

Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)						
	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%	
2006	840	-	(139)	701	7 %	
2007	2 422	-	(473)	1 949	20 %	
2008	2 241	-	(398)	1 843	19 %	
2009	2 376	-	(232)	2 144	22 %	
2010 et suivantes	3 410	-	(274)	3 136	32 %	
<b>Total</b>	<b>11 289</b>	<b>-</b>	<b>(1 516)</b>	<b>9 773</b>	<b>100 %</b>	

#### Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre (en millions d'euros)				
	2005	%	2004	%
Dollar	9 778	73 %	7 896	81 %
Euro	2 324	18 %	1 547	16 %
Autres devises	1 214	9 %	330	3 %
<b>Total</b>	<b>13 316</b>	<b>100 %</b>	<b>9 773</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre (en millions d'euros)				
	2005	%	2004	%
Taux fixes	1 089	8 %	696	7 %
Taux variables	12 227	92 %	9 077	93 %
<b>Total</b>	<b>13 316</b>	<b>100 %</b>	<b>9 773</b>	<b>100 %</b>

### Impact en résultat

Le montant du coût de la dette après couverture est présenté dans la rubrique “Coût de l’endettement financier brut” du compte de résultat consolidé.

Le taux d’intérêt effectif qu’il fait apparaître est proche des conditions de marché court terme, sensiblement différent des taux de levée des emprunts décrits ci-dessus, du fait que les instruments de couverture de taux sont des *swaps* qui convertissent le financement du Groupe à des conditions de marché à échéance moyenne de trois mois.

L’impact en résultat au titre de l’exercice 2005 des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires est une charge de 23 millions d’euros après impôt (12 millions d’euros en 2004).

### B) Dettes courantes et instruments financiers associés

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre (en millions d’euros)	2005	2004
Dettes financières courantes et découverts bancaires	2 928	1 385
Part à moins d’un an des dettes financières	992	2 229
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>3 920</b>	<b>3 614</b>
Part à court terme des instruments financiers passifs de la couverture de la dette	6	-
Autres instruments financiers passifs courants	27	343
<b>Instruments financiers courants - passifs (Note 27)</b>	<b>33</b>	<b>343</b>
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(44)	(440)
Autres instruments financiers actifs courants	(290)	(37)
<b>Instruments financiers courants - actifs (Note 27)</b>	<b>(334)</b>	<b>(477)</b>
<b>Total des dettes financières courantes après instruments financiers courants</b>	<b>3 619</b>	<b>3 480</b>

La variation des instruments financiers courants est, conformément aux méthodes décrites en note 1 L de l’annexe aux comptes consolidés, comptabilisée en résultat de la période, dans la rubrique “Coût de l’endettement financier brut”, à l’exception des instruments qualifiés de couverture d’investissements nets en devise (*net investment hedge*), comptabilisés directement en situation nette dans la rubrique “Écart de conversion” pour un montant de (146) millions d’euros au 31 décembre 2005 ((23) millions d’euros en 2004).

**21) Autres créditeurs et dettes diverses**

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005	2004
Dettes d'exploitation	1 416	881
Produits constatés d'avance	253	319
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	7 644	6 461
Dettes sociales	1 015	940
Autres	2 741	2 547
<b>Total</b>	<b>13 069</b>	<b>11 148</b>

**22) Contrats de location**

Les contrats de location financement portent sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres matériels (note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de crédit-bail irrévocables à payer au 31 décembre sont présentées selon leurs dates d'échéance dans le tableau suivant :

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2006	273	51
2007	210	47
2008	170	50
2009	119	41
2010	95	41
2011 et suivantes	441	199
<b>Total des engagements</b>	<b>1 308</b>	<b>429</b>
Moins intérêts financiers	-	28
<b>Valeur nominale des contrats</b>	<b>-</b>	<b>457</b>
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement	-	(75)
<b>Dettes financières des contrats de location financement</b>	<b>-</b>	<b>382</b>

Exercice 2004 (en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2005	203	52
2006	169	47
2007	116	44
2008	105	46
2009	68	39
2010 et suivantes	327	231
<b>Total des engagements</b>	<b>988</b>	<b>459</b>
Moins intérêts financiers	-	(104)
<b>Valeur nominale des contrats</b>	<b>-</b>	<b>355</b>
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement	-	(30)
<b>Dettes financières des contrats de location financement</b>	<b>-</b>	<b>325</b>

Les redevances constatées au titre des contrats de location simple ont été de 272 millions d'euros pour l'exercice 2005 et de 244 millions d'euros pour l'exercice 2004.



**23) Engagements hors bilan**

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Total	Échéances et périodes des paiements		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions en douane données	2 827	2 552	29	246
Garanties données sur emprunts	1 089	19	823	247
Autres engagements donnés	5 473	2 467	1 873	1 133
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>9 389</b>	<b>5 038</b>	<b>2 725</b>	<b>1 626</b>
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	280	10	158	112
Autres engagements reçus	3 587	2 400	561	626
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>3 867</b>	<b>2 410</b>	<b>719</b>	<b>738</b>

Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)	Total	Échéances et périodes des paiements		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions en douane données	2 892	2 668	48	176
Garanties données sur emprunts	454	5	150	299
Autres engagements donnés	2 462	1 165	568	729
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>5 808</b>	<b>3 838</b>	<b>766</b>	<b>1 204</b>
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	196	9	124	63
Autres engagements reçus	1 169	588	310	271
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>1 365</b>	<b>597</b>	<b>434</b>	<b>334</b>

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées à des dettes non courantes et aux lignes de crédit sont en note 20 de l'annexe aux comptes consolidés "Dettes financières" ; les informations relatives aux obligations de location - financement et location simple sont en note 22 de l'annexe aux comptes consolidés "Contrats de location".

**Cautions en douane données**

Les cautions données en douane s'élèvent à 2 827 millions d'euros au 31 décembre 2005. Elles représentent les garanties émises par le Groupe pour le compte d'autres compagnies pétrolières afin de répondre aux exigences des autorités fiscales françaises pour les importations de pétrole et de gaz en France. Ces garanties pourraient être appelées en cas de défaillance des contreparties pétrolières vis-à-vis des autorités fiscales. La probabilité d'un tel défaut est considérée comme négligeable.

**Garanties données sur emprunts**

Le Groupe garantit la dette bancaire et les crédits-bails financiers de certaines filiales non consolidées. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces garanties s'élève à 1 089 millions d'euros, au 31 décembre 2005 pour une échéance maximale en 2019.

**Autres engagements donnés****Filiales non consolidées**

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ses filiales. Au 31 décembre 2005, les garanties données à ce titre par le Groupe s'élèvent à 73 millions d'euros.

**Indemnités**

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standards pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Ces garanties de passif s'élèvent à 221 millions d'euros. Elles sont principalement constituées des garanties octroyées sur la cession de la division Encre en 1999, la cession d'Elf Antargaz en 2001 et la cession de l'activité Peintures en 2003.

### Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 décembre 2005, ces engagements incluent des garanties envers des clients ou des fournisseurs pour 1 527 millions d'euros, des garanties sur crédits documentaires pour 1 098 millions d'euros et d'autres engagements opérationnels pour 2 554 millions d'euros.

En outre, conformément à la pratique de l'ensemble de la profession pétrolière en matière de développement de champs de gaz, le Groupe est partie prenante des contrats de commercialisation à long terme de quantités de gaz naturel ; le prix de ces contrats est indexé sur les prix de produits pétroliers et d'autres types d'énergie.

## 24) Paiements en actions

### A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003 <sup>(1)</sup>	Plan 2004 <sup>(2)</sup>	Plan 2005 <sup>(3)</sup>	Total
<b>Prix d'exercice</b> (en euros)	<b>133,20</b>	<b>159,40</b>	<b>198,90</b>	
<b>Date d'échéance</b>	<b>16/07/2011</b>	<b>20/07/2012</b>	<b>19/07/2013</b>	
<b>Nombre d'options</b>				
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2003</b>	-	-	-	-
Attribuées	2 935 306	-	-	2 935 306
Annulées	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>2 935 306</b>	-	-	<b>2 935 306</b>
Attribuées	-	3 365 630	-	3 365 630
Annulées	(2 100)	(12 000)	-	(14 100)
Exercées	(950)	-	-	(950)
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>2 932 256</b>	<b>3 353 630</b>	-	<b>6 285 886</b>
Attribuées	-	6 000	1 526 120	1 532 120
Annulées	(2 500)	(4 100)	(2 600)	(9 200)
Exercées	(130 557)	(2 700)	-	(133 257)
<b>Existantes au 31 décembre 2005</b>	<b>2 799 199</b>	<b>3 352 830</b>	<b>1 523 520</b>	<b>7 675 549</b>

(1) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(2) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(3) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

## B) Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 1998 <sup>(1)</sup>	Plan 1999 <sup>(2)</sup>	Plan 2000 <sup>(3)</sup>	Plan 2001 <sup>(4)</sup>	Plan 2002 <sup>(5)</sup>	Total
<b>Prix d'exercice</b> (en euros)	<b>93,76</b>	<b>113,00</b>	<b>162,70</b>	<b>168,20</b>	<b>158,30</b>	
<b>Date d'échéance</b>	<b>17/03/2006</b>	<b>15/06/2007</b>	<b>11/07/2008</b>	<b>10/07/2009</b>	<b>09/07/2010</b>	
<b>Nombre d'options</b>						
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2003</b>	<b>900 880</b>	<b>1 455 967</b>	<b>2 414 645</b>	<b>2 687 275</b>	<b>2 869 850</b>	<b>10 328 617</b>
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	(5 100)	(5 600)	(3 650)	(6 650)	(21 000)
Exercées	(178 342)	(44 250)	-	-	-	(222 592)
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>722 538</b>	<b>1 406 617</b>	<b>2 409 045</b>	<b>2 683 625</b>	<b>2 863 200</b>	<b>10 085 025</b>
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	(1 300)	(2 700)	(800)	(4 800)
Exercées	(333 526)	(380 088)	(1 300)	-	(772)	(715 686)
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>389 012</b>	<b>1 026 529</b>	<b>2 406 445</b>	<b>2 680 925</b>	<b>2 861 628</b>	<b>9 364 539</b>
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(100)	(300)	(1 750)	(1 000)	(2 450)	(5 600)
Exercées	(241 499)	(513 121)	(777 209)	(495 950)	(38 308)	(2 066 087)
<b>Existantes au 31 décembre 2005</b>	<b>147 413</b>	<b>513 108</b>	<b>1 627 486</b>	<b>2 183 975</b>	<b>2 820 870</b>	<b>7 292 852</b>

(1) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 mars 1998 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 1997.

Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(2) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 15 juin 1999 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 1997.

Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(3) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2000 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 1997.

Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(4) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 10 juillet 2001 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2001.

Les options sont exerçables avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(5) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2001.

Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

## C) Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code Général des Impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine).

Au 31 décembre 2005, cette garantie portait sur un maximum de 247 508 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, réparties par plan de la façon suivante :

<b>PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ELF AQUITAINE</b>	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Total
<b>Prix d'exercice</b> (en euros)	<b>115,60</b>	<b>171,60</b>	
<b>Date d'échéance</b>	<b>30/03/2009</b>	<b>12/09/2009</b>	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2005	236 559	6 000	242 559
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2005 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	4 949	-	4 949
<b>Total des actions, existantes ou à créer, visées par la garantie d'échange en actions TOTAL au 31 décembre 2005</b>	<b>241 508</b>	<b>6 000</b>	<b>247 508</b>

Ainsi, au 31 décembre 2005, au maximum 361 742 actions TOTAL sont susceptibles d'être créées dans le cadre de l'application de cette garantie d'échange.

**D) Attribution gratuite d'actions TOTAL**

	Plan 2005 <sup>(1)</sup>
<b>Date de notification par le Conseil d'administration</b>	<b>19/07/2005</b>
Nombre d'actions attribuées gratuitement	
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	-
Notifiées	570 130
Annulées	(1 498)
Attribuées définitivement	-
<b>Existantes au 31 décembre 2005</b>	<b>568 632</b>

*(1) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 20 juillet 2007, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2006. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 20 juillet 2009.*

**E) Charge liée aux paiements en actions**

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2005 s'élève à 131 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 86 millions d'euros au titre des plans de souscription et d'achat d'actions TOTAL ;
- 25 millions d'euros au titre du plan d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- 20 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2004 s'élève à 138 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 118 millions d'euros au titre des plans de souscription et d'achat d'actions TOTAL ;
- 20 millions d'euros au titre d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

La juste valeur des options attribuées en 2005 et 2004 a été évaluée selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Exercice	2005	2004
Taux d'intérêt sans risque (%)	2,9	3,8
Dividendes attendus (%)	3,7	3,0
Volatilité attendue (%) <sup>(1)</sup>	23,2	22,0
Différé d'exercice (années)	2,0	2,0
Durée d'exercice des options (années)	8,0	8,0
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées (euros par option)	40,1	31,1

*(1) La volatilité attendue est calculée à partir de la volatilité implicite des options sur actions TOTAL et des options sur indices d'actions négociées sur le marché.*

## 25) Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	6 640	6 107
<b>Effectifs du Groupe</b>		
<b>France</b>		
Encadrement	11 607	11 338
Autres personnels	37 144	37 836
<b>Étranger</b>		
Encadrement	15 568	14 891
Autres personnels	48 558	47 336
<b>Total</b>	<b>112 877</b>	<b>111 401</b>

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

## 26) Tableau de flux de trésorerie

### A) Dettes financières non courantes

La variation de l'endettement financier non courant, présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit revolving peut être analysée de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
Augmentation de l'endettement non courant	2 910	2 801
Remboursement de l'endettement non courant	(32)	(552)
<b>Montant net</b>	<b>2 878</b>	<b>2 249</b>

### B) Variation du besoin en fonds de roulement

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
Valeurs d'exploitation	(2 971)	(1 620)
Créances clients et comptes rattachés	(4 712)	(1 900)
Autres créances	(991)	(950)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 575	1 791
Autres créditeurs et dettes diverses	1 097	2 426
<b>Montant net</b>	<b>(4 002)</b>	<b>(253)</b>

### C) Informations complémentaires

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004
Intérêts payés	(985)	(882)
Intérêts perçus	826	567
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(8 159)	(4 376)
Dividendes reçus	758	762

### D) Flux de trésorerie d'investissement non monétaires

Les flux de trésorerie d'investissement au 31 décembre 2004 incluent un montant de 276 millions d'euros lié au dénouement des participations croisées avec Gaz de France dans Gaz du Sud-Ouest (GSO) et la Compagnie Française du Méthane (CFM), décaissé le 3 janvier 2005.

**27) Juste valeur des instruments financiers****A) Instruments financiers hors dérivés d'énergie**

L'écart entre la valeur nette comptable au bilan et la juste valeur des instruments financiers s'analyse comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005		2004	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>ACTIF/(PASSIF)</b>				
Titres de participation cotés	469	469	277	277
Titres de participation non cotés	1 047	1 047	921	921
<b>Titres de participation (Note 13)</b>	<b>1 516</b>	<b>1 516</b>	<b>1 198</b>	<b>1 198</b>
<b>Prêts et avances (Note 14)</b>	<b>1 202</b>	<b>1 202</b>	<b>912</b>	<b>912</b>
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an) <sup>(1)</sup>	(11 025)	(11 025)	(9 727)	(9 727)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) <sup>(1)</sup>	(128)	(128)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) <sup>(2)</sup>	450	450	1 476	1 476
<b>Emprunts obligataires après swaps (hors part à moins d'un an) (Note 20 A)</b>	<b>(10 703)</b>	<b>(10 703)</b>	<b>(8 251)</b>	<b>(8 251)</b>
Autres emprunts à taux variable avant swaps (hors part à moins d'un an) <sup>(1)</sup>	(1 847)	(1 847)	(949)	(962)
Swaps de taux et de change en couverture d'emprunts bancaires <sup>(2)</sup>	27	27	40	40
<b>Autres emprunts à taux variables après swaps (hors part à moins d'un an) (Note 20 A)</b>	<b>(1 820)</b>	<b>(1 820)</b>	<b>(909)</b>	<b>(922)</b>
<b>Autres emprunts à taux fixe (hors part à moins d'un an) <sup>(1)</sup> (Note 20 A)</b>	<b>(411)</b>	<b>(406)</b>	<b>(288)</b>	<b>(274)</b>
<b>Dettes financières des contrats de location- financement (hors part à moins d'un an) <sup>(1)</sup> (Notes 20 A et 22)</b>	<b>(382)</b>	<b>(382)</b>	<b>(325)</b>	<b>(325)</b>
Part à moins d'un an des emprunts obligataires avant swaps	(624)	(624)	(1 433)	(1 433)
Part à moins d'un an des autres emprunts (hors location-financement)	(334)	(333)	(766)	(766)
Part à moins d'un an des contrats de location financement (Note 22)	(34)	(34)	(30)	(30)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	44	44	440	440
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(6)	(6)	-	-
<b>Part à moins d'un an des emprunts non courants après swaps (Note 20 B)</b>	<b>(954)</b>	<b>(953)</b>	<b>(1 789)</b>	<b>(1 789)</b>
Autres swaps de taux - actif	7	7	20	20
Change à terme - actif <sup>(3)</sup>	283	283	17	17
<b>Instruments financiers courants actifs détenus à des fins de transaction (Note 20 B)</b>	<b>290</b>	<b>290</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
Autres swaps de taux - passif	(4)	(4)	(9)	(9)
Change à terme - passif <sup>(3)</sup>	(23)	(23)	(334)	(334)
<b>Instruments financiers courants passifs détenus à des fins de transaction (Note 20 B)</b>	<b>(27)</b>	<b>(27)</b>	<b>(343)</b>	<b>(343)</b>
<b>Total</b>	<b>(11 289)</b>	<b>(11 283)</b>	<b>(9 758)</b>	<b>(9 757)</b>
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		6		1

(1) Inclus dans la rubrique "Dettes financières non courantes" en note 20 A de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Inclus dans la rubrique "Instruments financiers de couverture de la dette non courante" en note 20 A de l'annexe aux comptes consolidés.

(3) Les swaps de change sont utilisés dans le cadre de la gestion de la position courante de TOTAL, afin de pouvoir emprunter ou placer la trésorerie sur des marchés autres que le marché de l'euro. Ainsi leur valeur de marché, si elle s'avère significative, est compensée par celle des prêts et dettes financières courantes auxquels ils s'attachent.

Le classement par stratégie et le montant notionnel des instruments dérivés présentés ci-dessus s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Juste valeur	Total	Montant notionnel <sup>(1)</sup>						
			2006	2007	2008	2009	2010	2011 et après	
<b>ACTIF/(PASSIF)</b>									
<b>Instruments détenus à des fins de couverture de bilan</b>									
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(128)	4 387							
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	450	6 166							
<b>Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif</b>	<b>322</b>	<b>10 553</b>		<b>1 854</b>	<b>1 960</b>	<b>2 137</b>	<b>1 782</b>		<b>2 820</b>
<b>Swaps de taux de change en couverture d'emprunts bancaires</b>	<b>27</b>	<b>76</b>		<b>76</b>					
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(6)	167							
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	44	381							
<b>Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) - actif et passif</b>	<b>38</b>	<b>548</b>	<b>548</b>						
<b>Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets</b>									
Néant									
<b>Instruments détenus à des fins de transactions</b>									
Autres swaps de taux - actif	7	4 960							
Autres swaps de taux - passif	(4)	9 022							
<b>Total - Autres swaps - actif et passif</b>	<b>3</b>	<b>13 982</b>	<b>13 976</b>				<b>5</b>		<b>1</b>
Change à terme - actif	283	8 579							
Change à terme - passif	(23)	2 372							
<b>Total - Change à terme - actif et passif</b>	<b>260</b>	<b>10 951</b>	<b>10 542</b>	<b>77</b>	<b>44</b>	<b>86</b>	<b>16</b>		<b>184</b>

(1) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)			Montant notionnel <sup>(1)</sup>					
ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Total	2005	2006	2007	2008	2009	2010 et après
<b>Instrumentes détenus à des fins de couverture de bilan</b>								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	-	-						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 476	8 057						
<b>Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif</b>	<b>1 476</b>	<b>8 057</b>		<b>474</b>	<b>1 599</b>	<b>1 698</b>	<b>1 948</b>	<b>2 338</b>
<b>Swaps de taux de change en couverture d'emprunts bancaires</b>								
	<b>40</b>	<b>105</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>66</b>			
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	-	-						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	440	1 433						
<b>Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) - actif et passif</b>	<b>440</b>	<b>1 433</b>	<b>1 433</b>					
<b>Instrumentes détenus à des fins de couverture d'investissements nets</b>								
Néant								
<b>Instrumentes détenus à des fins de transactions</b>								
Autres swaps de taux - actif	20	9 947						
Autres swaps de taux -passif	(9)	7 090						
<b>Total - Autres swaps - actif et passif</b>	<b>11</b>	<b>17 037</b>	<b>17 031</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
Change à terme - actif	17	1 809						
Change à terme - passif	(334)	8 838						
<b>Total - Change à terme - actif et passif</b>	<b>(317)</b>	<b>10 647</b>	<b>10 276</b>	<b>111</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>200</b>

(1) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.



### B) Instruments dérivés d'énergie

Les instruments dérivés liés aux activités du pétrole, du gaz et de l'électricité sont comptabilisés pour leur juste valeur dans les rubriques "Clients et autres créances" ou "Fournisseurs et autres créditeurs" suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

ACTIF/(PASSIF)	Montant notionnel des achats <sup>(1)</sup>	Montant notionnel des ventes <sup>(1)</sup>	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret</b>				
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers <sup>(1)</sup>	5 474	6 356	13	13
Swaps de taux de fret	46	47	-	-
Forwards <sup>(2)</sup>	4 839	5 156	(14)	(14)
Options <sup>(3)</sup>	5 426	3 770	79	79
Futures <sup>(4)</sup>	627	2 045	(35)	(35)
Options sur futures <sup>(3)</sup>	398	178	13	13
<b>Total - Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret</b>			<b>56</b>	<b>56</b>
<b>Gaz et électricité</b>				
Swaps <sup>(1)</sup>	1 205	1 017	28	28
Forwards	7 656	9 080	(623)	(623)
Options <sup>(3)</sup>	60	41	-	-
Futures <sup>(4)</sup>	177	43	35	35
<b>Total - Gaz et électricité</b>			<b>(560)</b>	<b>(560)</b>
<b>Total</b>			<b>(504)</b>	<b>(504)</b>
Montant de juste valeur non reconnue au bilan				-

Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)

ACTIF/(PASSIF)	Montant notionnel des achats <sup>(1)</sup>	Montant notionnel des ventes <sup>(1)</sup>	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret</b>				
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers <sup>(1)</sup>	3 454	3 778	32	32
Swaps de taux de fret	29	71	4	4
Forwards <sup>(2)</sup>	3 045	4 145	(10)	(10)
Options <sup>(3)</sup>	2 712	2 162	9	9
Futures <sup>(4)</sup>	549	926	(2)	(2)
Options sur futures <sup>(3)</sup>	199	228	-	-
<b>Total - Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret</b>			<b>33</b>	<b>33</b>
<b>Gaz et électricité</b>				
Swaps <sup>(1)</sup>	140	240	(1)	(1)
Forwards	4 568	5 227	(272)	(272)
Options <sup>(3)</sup>	35	22	-	-
Futures <sup>(4)</sup>	36	20	(5)	(5)
<b>Total - Gaz et électricité</b>			<b>(278)</b>	<b>(278)</b>
<b>Total</b>			<b>(245)</b>	<b>(245)</b>
Montant de juste valeur non reconnue au bilan				-

(1) Swaps (y compris "Contracts For Differences") : les colonnes "Montant notionnel des achats/ventes" correspondent aux swaps acheteurs/vendeurs à prix fixe.

(2) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés. Les montants de 2004 ont été retraités en conséquence.

(3) Options : les colonnes "Montant notionnel des achats/ventes" correspondent à la valeur nominale des options (calls ou puts) achetées/vendues, valorisées sur la base du prix d'exercice.

(4) Futures : les colonnes "Montant notionnel des achats/ventes" correspondent aux positions nettes acheteuses/vendeuses, valorisées sur la base du cours coté sur le marché organisé à la clôture.

Les engagements sur brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an).

## 28) Risques de marché

### Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme des productions futures d'hydrocarbures. Toutefois, dans le cadre de cette activité, le Groupe utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options.

Pour la mesure du risque de marché relatif au prix des hydrocarbures découlant des activités décrites ci-dessus, le Groupe a mis en oeuvre une méthode d'évaluation de "valeur en risque". Selon cette méthode, concernant les activités de trading de pétrole brut et de produits pétroliers, la probabilité est de 97,5 % que les variations journalières défavorables du marché génèrent une perte, définie comme la "valeur en risque", inférieure à 7,7 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2005. Par ailleurs, sur l'année 2005, la valeur en risque moyenne constatée a été de 9,7 millions d'euros, la valeur en risque la plus faible de 4,2 millions d'euros, la valeur en risque la plus élevée de 17,6 millions d'euros.

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en oeuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. La probabilité est de 97,5 % que les variations journalières défavorables de ces marchés génèrent une perte inférieure à 4,6 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2005. Par ailleurs, sur l'année 2005, la valeur en risque moyenne constatée a été de 3,6 millions d'euros, la valeur en risque la plus faible de 1,6 million d'euros, la valeur en risque la plus élevée de 8,4 millions d'euros.

Le Groupe met en oeuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité Exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres sociétés pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en oeuvre et un suivi continu des encours par contrepartie est effectué.

### Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut, plus occasionnellement, aussi utiliser des contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1 L, 20 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un département "Salle des marchés" spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt. Le département "Contrôle - Gestion des flux" assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et effectue la validation des résultats. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

### Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et, dans ce cas, il peut avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme en devises étrangères, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans la même devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe. Cette gestion du risque de change est effectuée au sein des entités centrales de trésorerie qui sont en charge de la levée des emprunts sur les marchés financiers (dont le produit est re-prêté aux filiales emprunteuses du Groupe), de la centralisation de la trésorerie des différentes filiales du Groupe et de son placement sur les marchés monétaires.

#### Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

#### Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel sur la valeur de marché des instruments financiers en vie au 31 décembre 2005 d'une translation d'une amplitude de 10 % des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises.

ACTIF/(PASSIF)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de + 10 %	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de - 10 %
<b>Au 31 décembre 2005</b> (en millions d'euros)				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 025)	(11 025)	126	(129)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(128)	(128)	(62)	63
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	450	450	(53)	54
Emprunts bancaires à taux fixes	(411)	(406)	7	(7)
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location-financement)	(920)	(919)	1	(1)
Autres swaps de taux	3	3	(3)	3
Swaps de change et contrats à terme de devises	260	260	4	(4)
Options de change	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2004</b> (en millions d'euros)				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(9 727)	(9 727)	110	(112)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 476	1 476	(107)	109
Emprunts bancaires à taux fixes	(288)	(274)	8	(9)
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location-financement)	(2 199)	(2 199)	1	(1)
Autres swaps de taux	11	11	-	-
Swaps de change et contrats à terme de devises	(317)	(317)	-	-
Options de change	-	-	-	-

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, l'exposition du Groupe au risque de change court terme n'est pas significative ; la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est attribuable principalement à la situation nette des filiales dont les devises de compte sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des deux derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar, ont été les suivants :

	Parité euro/dollar	Écarts de conversion (en millions d'euros)
31 décembre 2005	1,18	1 421
31 décembre 2004	1,36	(1 429)

Les dettes financières à long terme en dollars décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est majoritairement prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars, et pour le solde placé sur le marché en dollars. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (gain de 78 millions d'euros en 2005, perte de 75 millions d'euros en 2004).

### Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations bancaires doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

### Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir note 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés.

### Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2005 s'élève à 7 335 millions de dollars, dont 7 293 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 9 778 millions de dollars au 31 décembre 2005, dont 8 414 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Le tableau ci-après représente l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2005 (voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

<b>ACTIF/(PASSIF)</b>				
<b>Au 31 décembre 2005</b> (en millions d'euros)	<b>À moins d'un an</b>	<b>D'un an à 5 ans</b>	<b>Au delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs financiers après swaps	(3 619)	(9 057)	(4 259)	(16 935)
Disponibilités	4 318	-	-	4 318
<b>Montant net</b>	<b>699</b>	<b>(9 057)</b>	<b>(4 259)</b>	<b>(12 617)</b>
<b>Au 31 décembre 2004</b> (en millions d'euros)				
Passifs financiers après swaps	(3 480)	(6 637)	(3 136)	(13 253)
Disponibilités	3 860	-	-	3 860
<b>Montant net</b>	<b>380</b>	<b>(6 637)</b>	<b>(3 136)</b>	<b>(9 393)</b>

## 29) Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

<b>BILAN</b>		
<b>Au 31 décembre</b> (en millions d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<i>Créances</i>		
Clients et comptes rattachés	353	303
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	465	463
<i>Dettes fournisseurs</i>		
Fournisseurs et dettes diverses	406	273
Emprunts	19	-
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
<b>Exercice</b> (en millions d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Ventes	1 593	1 363
Achats	2 482	1 646
Charges financières	-	-
Produits financiers	56	79

### 30) Autres risques et engagements

À la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

#### Enquêtes sur la concurrence

- 1) À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, Arkema et d'autres filiales chimiques du Groupe font l'objet de plusieurs litiges en responsabilité civile aux États-Unis et au Canada pour manquement à la législation sur la concurrence. TOTAL S.A. a été mise en cause à ce titre, en tant que société mère. En Europe, les enquêtes ont été lancées par la Commission Européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema ou ses filiales. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema France et d'Elf Aquitaine par la Commission Européenne en janvier 2005 à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema France et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema France seule, pour laquelle les sociétés concernées ont interjeté appel devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes. Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission à Arkema France, à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema France a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans ces pratiques n'a pu être établie.
- 2) Par ailleurs, les investigations lancées en octobre 2002 par la Commission Européenne dans des filiales Raffinage-Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. Cette communication de griefs a également été adressée à TOTAL S.A. sans qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait pu être établie.
- 3) Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu à la Commission Européenne dans le processus de détermination des amendes, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. En 2005, devant la volonté clairement affirmée de la Commission de sanctionner plus sévèrement les pratiques anticoncurrentielles et sur la base de la pratique décisionnelle de celle-ci, le montant des provisions a été réévalué dans les comptes consolidés du Groupe à la fin de l'année 2005. Pour couvrir les risques mentionnés au paragraphe 1) ci-dessus, le montant des provisions comptabilisées dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2005 a été porté à 482 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 292 millions d'euros par rapport aux montants comptabilisés au 31 décembre 2004 (voir la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés "Provisions non courantes").

- 4) TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution de ces procédures, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

#### Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield au Nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par HOSL, société détenue à 60 % par la filiale britannique de TOTAL et par un autre groupe pétrolier à 40 %.

L'explosion a fait une quarantaine de blessés dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels considérables au dépôt et à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. Les causes de l'explosion ne sont pas encore connues et les responsabilités ne sont pas établies.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ses installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile, et considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou sur les résultats.

#### Venezuela

Le Groupe a été informé par le gouvernement vénézuélien de la remise en cause de la détermination des redevances. Le Groupe a également reçu au titre de l'impôt sur les sociétés des années 2001-2004 une notification de redressement fiscal.

Le Groupe considère qu'il a respecté les dispositions fiscales et légales applicables. Le Groupe s'est acquitté d'un montant de redevances majoré tout en émettant des réserves. La notification de redressement est en cours d'examen.

Par ailleurs, à la demande du gouvernement vénézuélien auprès de l'ensemble des compagnies opérant ce type de contrat, des discussions ont lieu pour une révision du contrat actuel sur Jusepin.

#### Bolivie

À la suite du vote en mai 2005 d'une nouvelle loi changeant le cadre fiscal et réglementaire des activités pétrolières et gazières en Bolivie, TOTAL a sollicité des autorités boliviennes l'ouverture de négociations dans le cadre du traité franco-bolivien de protection des investissements afin de conserver des conditions économiques et un cadre réglementaire satisfaisant pour les deux parties.

### 31) Informations complémentaires

#### A) Frais de recherche et développement

La politique de recherche et développement est axée dans les trois secteurs, principalement sur :

- les technologies d'exploration-production permettant d'accéder à des coûts acceptables, à de nouvelles ressources énergétiques (haute pression, haute température, grands fonds, huiles lourdes, transport polyphasique et gaz acides) ainsi que des technologies de préservation de l'environnement pour la réduction d'émission des gaz à effet de serre, la séparation et le stockage du gaz carbonique produit par nos installations, la gestion durable des gaz acides, ou l'utilisation plus rationnelle de l'eau dans les procédés industriels de l'amont pétrolier ;
- les technologies permettant, d'une part, pour le raffinage d'identifier, anticiper ou réduire les contraintes liées à l'exploitation des installations, à l'évolution des réglementations et à la maîtrise des émissions environnementales entre autres par l'exploitation des biocarburants et, plus généralement, les bioénergies, et d'autre part, dans le domaine du marketing, de mettre au point des formulations innovantes de produits sources d'opportunités commerciales ;
- les procédés chimiques permettant une meilleure compétitivité, qualité, sécurité et respect de l'environnement, notamment sur les thèmes suivants : nouvelles technologies de catalyses et de polymérisation, nouveaux produits (polymères biodégradables et bio-polymères, élastomères, système antivibratoire, nouveaux revêtements) ainsi que la nano-technologie.

Les frais encourus par le Groupe TOTAL au cours de l'exercice 2005 s'élèvent à 676 millions d'euros, soit 0,5 % du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2005 dédiés à cette activité de recherche et développement sont de 5 312 personnes.

#### B) Impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques de TOTAL

Les impôts payés au titre des concessions historiques de TOTAL (Abu Dhabi - offshore, Abu Dhabi - onshore, Dubai - offshore, Oman et Abu Al Bu Khoosh), inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent à 2 242 millions d'euros en 2005 (1 487 millions d'euros en 2004).

#### C) Quotas CO<sub>2</sub>

Les principes relatifs à la comptabilisation des quotas de CO<sub>2</sub> sont présentés dans la note 1T de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2005, les quotas CO<sub>2</sub> délivrés aux sites du Groupe sont suffisants au regard des émissions réalisées en 2005. Le Groupe n'a donc pas constaté de provisions pour quotas à restituer.

### 32) Impact de la transition aux normes IFRS

Les informations financières présentées ci-dessous ont été établies selon les principes comptables tels que présentés en note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

La réconciliation des capitaux propres consolidés part du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 entre les normes comptables françaises et les normes IFRS se présente comme suit :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2004	31 décembre 2004
<b>Normes comptables françaises</b>	<b>30 406</b>	<b>31 260</b>
Stocks/Coût de remplacement (Note 32.1)	1 028	1 503
Actions propres (Note 32.2)	(1 388)	(1 327)
Engagements sociaux (Note 32.3)	(508)	(403)
Immobilisations :		
• Approche par composants (Note 32.4.a)	210	215
• Dépréciation d'actifs (Note 32.4.b)	(293)	(352)
• Arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition (Note 32.6.a)		161
Instruments financiers (Note 32.4.c)	78	93
Retraitements IFRS des sociétés mises en équivalence (Note 32.6.c)	(53)	673
Autres ajustements (Note 32.4 - hors 32.4.c.)	(242)	(215)
<b>Normes IFRS</b>	<b>29 238</b>	<b>31 608</b>

La réconciliation du résultat net consolidé - part du Groupe au 31 décembre 2004 entre les normes comptables françaises et les normes IFRS se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2004
<b>Normes comptables françaises</b>	<b>9 612</b>
Stocks/Coût de remplacement (Note 32.1)	478
Engagements sociaux (Note 32.3)	43
Immobilisations :	
• Approche par composants (Note 32.4.a)	5
• Dépréciation d'actifs (Note 32.4.b)	(58)
• Arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition (Note 32.6.a)	161
Paiements en actions (Note 32.6.b)	(138)
Instruments financiers (Note 32.4.c)	12
Retraitements IFRS des sociétés mises en équivalence (Note 32.6.c)	746
Autres ajustements (Note 32.4 - hors 32.4.c.)	7
<b>Normes IFRS</b>	<b>10 868</b>



Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004 présentant le passage des normes comptables françaises vers les normes IFRS sont présentés respectivement en annexe 1 et annexe 2 de la présente note.

### Évolutions des principes comptables du Groupe

Les principales évolutions des principes comptables du Groupe concernent les thèmes suivants :

#### Note 32.1 : Stocks

En conformité avec la norme IAS 2, le Groupe valorise dans les états financiers consolidés les stocks de produits pétroliers selon la méthode du FIFO (*First In, First Out*) et les autres stocks selon la méthode PMP (Prix moyen pondéré).

Toutefois, le Groupe continue à communiquer dans la note relative à l'information par secteur d'activité les résultats des secteurs Aval et Chimie respectivement selon les méthodes du coût de remplacement et du LIFO (*Last In, First Out*) afin d'assurer la comparabilité des résultats du Groupe avec ceux de ses principaux concurrents, notamment nord américains.

La valorisation des stocks selon la méthode FIFO qui implique l'annulation de la provision pour régulation des cours se traduit par une augmentation de la valeur des stocks et une augmentation des capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'impact sur le résultat net, part du Groupe, au 31 décembre 2004 s'élève à 478 millions d'euros au titre des sociétés en intégration globale.

#### Note 32.2 : Actions propres

En application de la norme IAS 32 relative aux instruments financiers, les actions propres, comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans les comptes établis selon les normes comptables françaises, sont portées en diminution des capitaux propres.

#### Note 32.3 : Engagements sociaux

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels existant au 31 décembre 2003 en réserves de consolidation conformément à la norme IFRS 1.

À la date de transition, l'impact négatif sur les capitaux propres consolidés a pour contrepartie une diminution des autres actifs à long terme (actifs de retraites) et une augmentation des provisions pour engagements sociaux.

L'impact sur le résultat net selon les normes IFRS s'explique par la reprise de la charge d'amortissement des pertes et gains actuariels.

#### Note 32.4 : Autres retraitements IFRS

Les autres retraitements à la date de transition sont les suivants :

##### Note 32.4.a : Approche par composants

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le Groupe applique la méthode des composants. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont désormais immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

L'impact sur les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 s'explique par la capitalisation du composant grands arrêts (évalué sur la base du dernier grand arrêt) diminuée des amortissements correspondants, à laquelle s'ajoute la reprise des provisions pour arrêts techniques constituées en normes comptables françaises. Ce retraitement concerne principalement les grandes unités de raffinage du secteur Aval, et dans une moindre mesure les unités pétrochimiques du secteur Chimie.

##### Note 32.4.b : Dépréciations d'actifs

La norme IAS 36 prévoit un test de dépréciation des actifs immobilisés par comparaison avec les *cash-flows* futurs actualisés, contrairement à la norme américaine FAS 144 appliquée jusqu'alors par le Groupe dans ses comptes qui prend comme référence les *cash-flows* futurs non actualisés.

Cette différence de méthodologie entraîne, à la date de transition, la dépréciation de certaines immobilisations corporelles principalement dans le secteur Amont.

##### Note 32.4.c : Instruments financiers (hors actions propres)

L'application des normes IAS 32 et IAS 39 par le Groupe entraîne les retraitements suivants :

- titres de participation cotés

Les titres de participation cotés sont classés dans la catégorie des titres "disponibles à la vente" et sont donc valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces titres sont comptabilisées en capitaux propres.

- instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan alors que, en normes comptables françaises, ils apparaissent en engagements hors bilan.

Les instruments dérivés (*swaps* combinés de taux et change) adossés aux emprunts obligataires sont qualifiés d'instruments de couverture. Ces emprunts obligataires ainsi que les instruments dérivés de couverture sont valorisés à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur se neutralisent et ne présentent pas d'impact significatif en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans la rubrique d'actif "Instruments financiers de couverture des dettes financières non courantes" ou dans la rubrique de passif "Dettes financières non courantes".

Les autres instruments dérivés (*swaps* de taux et de change, contrats à terme, options) sont classés dans la catégorie des instruments détenus à des fins de transactions. Ces instruments sont valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques "Instruments financiers courants".

L'impact de ces retraitements n'est pas significatif sur le résultat net part du Groupe.

#### Note 32.4.d : Impôts différés

En application de la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", le Groupe comptabilise un impôt différé sur les différences temporelles résultant de la différence entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et la valeur fiscale de ces titres. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

#### Note 32.4.e : Reclassements des droits miniers

Conformément à la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration, le Groupe comptabilise les droits miniers dans la rubrique "Immobilisations incorporelles".

#### Note 32.5 : Présentation du compte de résultat

Le Groupe applique la recommandation du CNC N° 2004-R02 du 27 octobre 2004 pour la présentation de ses états financiers consolidés. Cette présentation permet de rapprocher le compte de résultat des indicateurs de performance figurant dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Produits des ventes :

L'indicateur "chiffre d'affaires" inclut désormais les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour constituer l'indicateur "produits des ventes", en application de la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Conformément à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", certaines transactions de l'activité de Trading comptabilisées auparavant en chiffre d'affaires et achats, doivent désormais être présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires. Ce retraitement entraîne une réduction de 22,2 milliards d'euros du chiffre d'affaires et des achats.

#### Charges d'exploitation

La ventilation des charges d'exploitation qui figure dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés apparaît désormais directement dans le compte de résultat et comprend les rubriques suivantes :

- achats consommés et variation de stocks ;
- autres charges d'exploitation ;
- charges d'exploration.

#### Résultat opérationnel

Cet indicateur est inchangé par rapport au compte de résultat établi en normes comptables françaises.

#### Résultat financier

Le résultat financier est désormais ventilé entre :

- le coût de l'endettement financier net, incluant distinctement les charges financières liées à l'endettement (coût de l'endettement financier brut) et les produits de la trésorerie (produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie) qui viennent en déduction ;
- les charges et produits financiers non liés à l'endettement : ces éléments comprennent principalement :
  - charges : les charges financières liées à l'actualisation de certains passifs à long terme (hors passifs sociaux) et les dépréciations de titres non consolidés,
  - produits : les dividendes, les produits financiers sur prêts long terme hors-groupe et les frais financiers capitalisés.

#### Rapprochement avec l'information sectorielle

L'indicateur de performance principal "Résultat opérationnel net" se calcule de la manière suivante à partir des éléments présentés dans le compte de résultat :

Résultat opérationnel

- + Autres produits
- Autres charges
- + Autres produits financiers
- Autres charges financières
- Charge d'impôt
- + Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence
- Retraitement de la charge d'impôt relative au coût de l'endettement financier net
- = Résultat opérationnel net

L'ensemble des éléments constitutifs du résultat opérationnel net figurent donc désormais dans le compte de résultat en lecture directe, à l'exception de la ventilation de la charge d'impôt entre résultat opérationnel net et le coût de l'endettement financier net.

**Note 32.6 : Retraitements IFRS impactant le résultat**

**Note 32.6.a : Amortissement des écarts d'acquisition**

Conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font désormais l'objet d'un test de dépréciation. L'impact sur le résultat net au 31 décembre 2004 est une annulation de la charge de 161 millions d'euros.

**Note 32.6.b : Paiements en actions**

Le Groupe applique la norme IFRS 2 "Paiements en actions" telle que publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) aux plans d'options de souscription et d'achat d'actions mis en place et aux augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe de manière rétrospective et non uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charge en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Le coût de l'option est valorisé selon la méthode Black & Scholes et réparti linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées. Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est pris en charge immédiatement.

Au 31 décembre 2004, le résultat net est retraité de la charge relative aux options de souscription et d'achat d'actions et à l'augmentation de capital réservée réalisée en 2003. Cette charge est évaluée à 138 millions d'euros.

**Note 32.6.c : Retraitement IFRS des sociétés mises en équivalence**

Ce retraitement s'explique principalement par la mise en œuvre des normes IFRS dans les comptes des sociétés mises en équivalence, Sanofi-Aventis et Cepsa.

Dans les comptes établis selon les normes IFRS de Sanofi-Aventis, les frais de R & D en cours de Aventis, au moment du rapprochement, ont été capitalisés. Selon les normes comptables françaises, ces frais avaient été comptabilisés immédiatement en charges.

L'effet des retraitements IFRS des sociétés mises en équivalence s'élève à 746 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe.

Les effets sur le résultat net des retraitements liés aux normes IFRS, concernant les stocks et les paiements en actions présentés ci-dessus, sont susceptibles de varier dans le futur compte tenu respectivement de la volatilité des prix des matières premières et de la spécificité des plans d'options de souscription et d'achats d'actions.

**annexe 1 : Bilans consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 31 décembre 2004 selon les normes IFRS**

(en millions d'euros)

	1 <sup>er</sup> janvier 2004			
	Normes françaises	Stocks/ coût de remplacement	Actions auto- détenues	Engagements sociaux
Immobilisations incorporelles	2 017			(21)
Immobilisations corporelles	36 286	(97)		
Sociétés mises en équivalence : Titres et Prêts	7 833			
Titres de participation	1 162			
Instruments financiers de couverture des dettes financières non courantes				
Autres actifs non courants	3 152	(304)		(479)
<b>Total actif non courant</b>	<b>50 450</b>	<b>(401)</b>		<b>(500)</b>
Stocks	6 137	1 649		
Clients et comptes rattachés	12 357			
Autres créances	4 779	(8)		(3)
Instruments financiers courants				
Valeurs mobilières de placement	1 404		(1 388)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 836			
<b>Total actif courant</b>	<b>29 513</b>	<b>1 641</b>	<b>(1 388)</b>	<b>(3)</b>
<b>Total actif</b>	<b>79 963</b>	<b>1 240</b>	<b>(1 388)</b>	<b>(503)</b>
Capital	6 491			
Primes et réserves consolidées	27 183	1 028	(1 388)	(508)
Réserves de conversion	(3 268)			
<b>Total capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>30 406</b>	<b>1 028</b>	<b>(1 388)</b>	<b>(508)</b>
Intérêts minoritaires et actions privilégiées émises par les filiales consolidées	1 060	12		(4)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>31 466</b>	<b>1 040</b>	<b>(1 388)</b>	<b>(512)</b>
Impôts différés	5 443	186		(92)
Engagements envers le personnel	3 818			3
Provisions non courantes	6 344			98
<b>Total provisions et autres passifs non courants</b>	<b>15 605</b>	<b>186</b>		<b>9</b>
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>9 783</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	10 304			
Autres créditeurs et dettes diverses	8 970	14		
Dettes financières courantes	3 835			
Instruments financiers courants				
<b>Total dettes courantes</b>	<b>23 109</b>	<b>14</b>		
<b>Total passif</b>	<b>79 963</b>	<b>1 240</b>	<b>(1 388)</b>	<b>(503)</b>

1 <sup>er</sup> janvier 2004									31 décembre 2004
Immobilisations		Reclassements IFRS des sociétés en équivalence			Écarts de conversion		Total retraitements IFRS		Normes IFRS
Approche par composant	Dépréciation d'actifs	Instruments financiers			Autres	Reclassements			Normes IFRS
(50)	(43)				(12)	1 574	1 448	3 465	3 176
247	(316)					(1 574)	(1 740)	34 546	34 906
2			(53)				(51)	7 782	10 680
		100					100	1 262	1 198
		1 459					1 459	1 459	1 516
(72)	51				24		(780)	2 372	2 351
<b>127</b>	<b>(308)</b>	<b>1 559</b>	<b>(53)</b>		<b>12</b>		<b>436</b>	<b>50 886</b>	<b>53 827</b>
(133)							1 516	7 653	9 264
								12 357	14 025
6					(10)		(15)	4 764	5 314
		215					215	215	477
		8				(24)	(1 404)	(0)	
						24	24	4 860	3 860
<b>(127)</b>		<b>223</b>			<b>(10)</b>		<b>336</b>	<b>29 849</b>	<b>32 940</b>
	<b>(308)</b>	<b>1 782</b>	<b>(53)</b>		<b>2</b>		<b>772</b>	<b>80 735</b>	<b>86 767</b>
210	(293)	78	(53)	(3 268)	(242)		(4 436)	6 491	6 350
				3 268			3 268	22 747	26 687
<b>210</b>	<b>(293)</b>	<b>78</b>	<b>(53)</b>		<b>(242)</b>		<b>(1 168)</b>	(0)	(1 429)
17	(1)				(5)		19	1 079	810
<b>227</b>	<b>(294)</b>	<b>78</b>	<b>(53)</b>		<b>(247)</b>		<b>(1 149)</b>	<b>30 317</b>	<b>32 418</b>
41	(10)	18				248	391	5 834	6 402
							3	3 821	3 607
(270)		(2)					(174)	6 170	6 274
<b>(229)</b>	<b>(10)</b>	<b>16</b>			<b>248</b>		<b>220</b>	<b>15 825</b>	<b>16 283</b>
		<b>1 490</b>					<b>1 490</b>	<b>11 273</b>	<b>11 289</b>
2	(4)				1		13	10 304	11 672
		(1)					(1)	8 983	11 148
		199					199	3 834	3 614
<b>2</b>	<b>(4)</b>	<b>198</b>			<b>1</b>		<b>211</b>	199	343
	<b>(308)</b>	<b>1 782</b>	<b>(53)</b>		<b>2</b>		<b>772</b>	<b>80 735</b>	<b>86 767</b>

**annexe 2 : Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004 selon les normes IFRS**

(en millions d'euros)

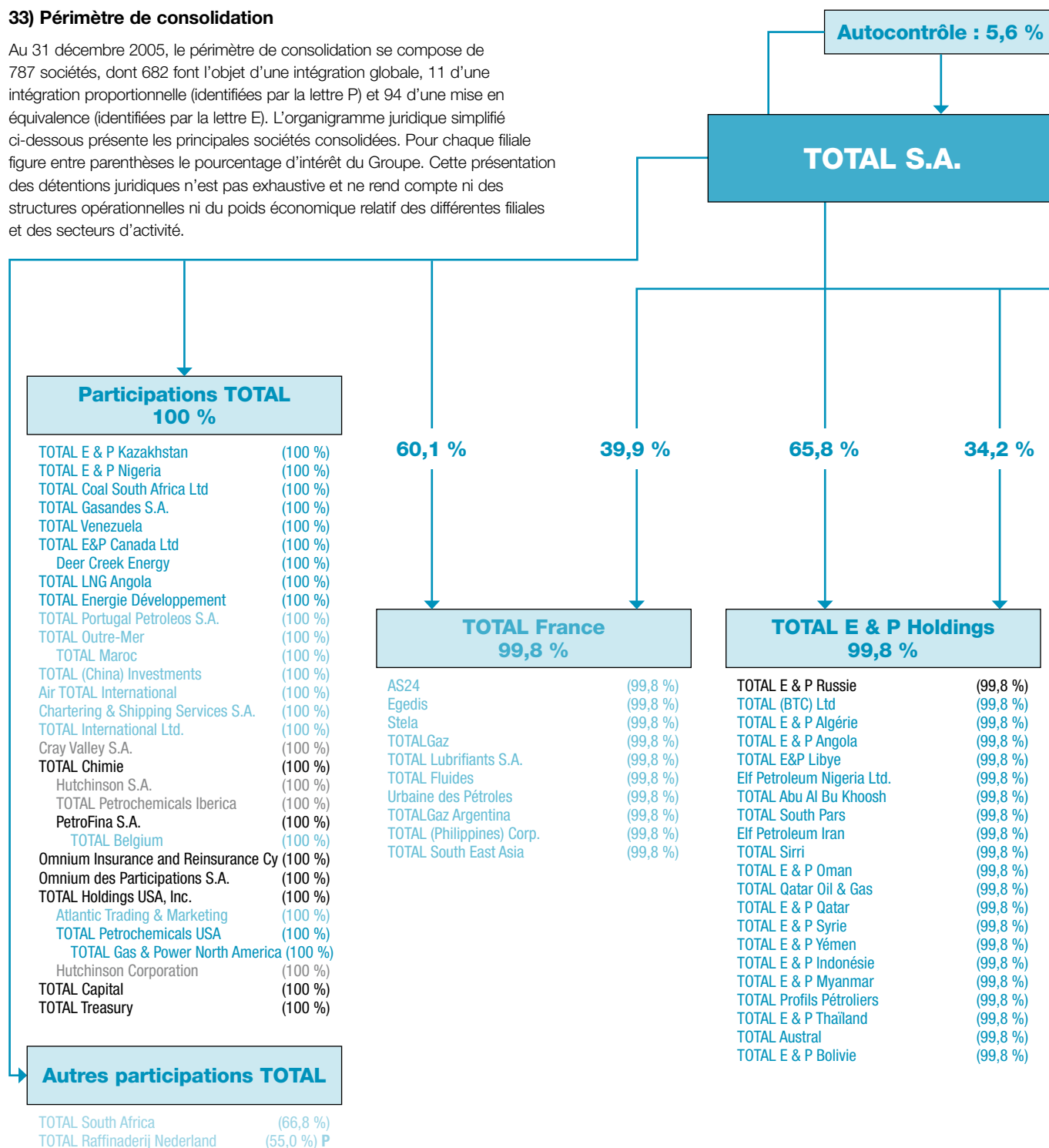
	Normes françaises	Chiffres d'affaires trading	Stocks/ Coût de remplacement	Engagements sociaux
Chiffre d'affaires	144 217	(22 219)		
Droits d'accises	(21 517)			
Produits des ventes	122 700	(22 219)		
Achats, nets de variation de stocks	(81 496)	22 219	722	
Autres charges d'exploitation	(19 231)			68
Charges d'exploration	(414)			
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 498)			
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>16 061</b>		<b>722</b>	<b>68</b>
Autres produits	3 078			
Autres charges	(904)			
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	588			
Coût de l'endettement financier brut	(756)			
Coût de l'endettement financier net	(168)			
Autres produits financiers	333			
Autres charges financières	(235)			
Charge d'impôt	(8 316)		(238)	(25)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	337			
Amortissement des écarts d'acquisition	(308)			
<b>Résultat net</b>	<b>9 878</b>		<b>484</b>	<b>43</b>
Part du Groupe	9 612		478	43
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	266		6	
Résultat net par action (euro)	15,61			
<b>Résultat net ajusté <sup>(1)</sup></b>	<b>9 039</b>			
<b>Résultat net ajusté dilué par action (euro)</b>	<b>14,68</b>			

(1) Résultat net hors éléments non récurrents, effet de stock et quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

Immobilisations									
Approche par composant	Dépréciation d'actifs	Instruments financiers	Paiements en actions	Amortissement des écarts d'acquisition	Retraitements des sociétés en équivalence	Autres retraitements IFRS	Total retraitements IFRS	Normes IFRS	
							(22 219)	121 998	
							0	(21 517)	
							(22 219)	100 481	
						(1)	22 940	(58 556)	
199			(138)			(1)	128	(19 103)	
								(414)	
(198)	(26)						(224)	(5 722)	
<b>1</b>	<b>(26)</b>		<b>(138)</b>			<b>(2)</b>	<b>625</b>	<b>16 686</b>	
						61	61	3 139	
	(44)			(218)		(31)	(293)	(1 197)	
						(16)	(16)	572	
		18				1	19	(737)	
		18				(15)	3	(165)	
								333	
							0	(235)	
4	12	(6)				(1)	(254)	(8 570)	
				71	750		821	1 158	
				308			308		
<b>5</b>	<b>(58)</b>	<b>12</b>	<b>(138)</b>	<b>161</b>	<b>750</b>	<b>12</b>	<b>1 271</b>	<b>11 149</b>	
5	(58)	12	(138)	161	746	7	1 256	10 868	
					4	5	15	281	
								17,92	
								<b>9 131</b>	
								<b>15,05</b>	

### 33) Périmètre de consolidation

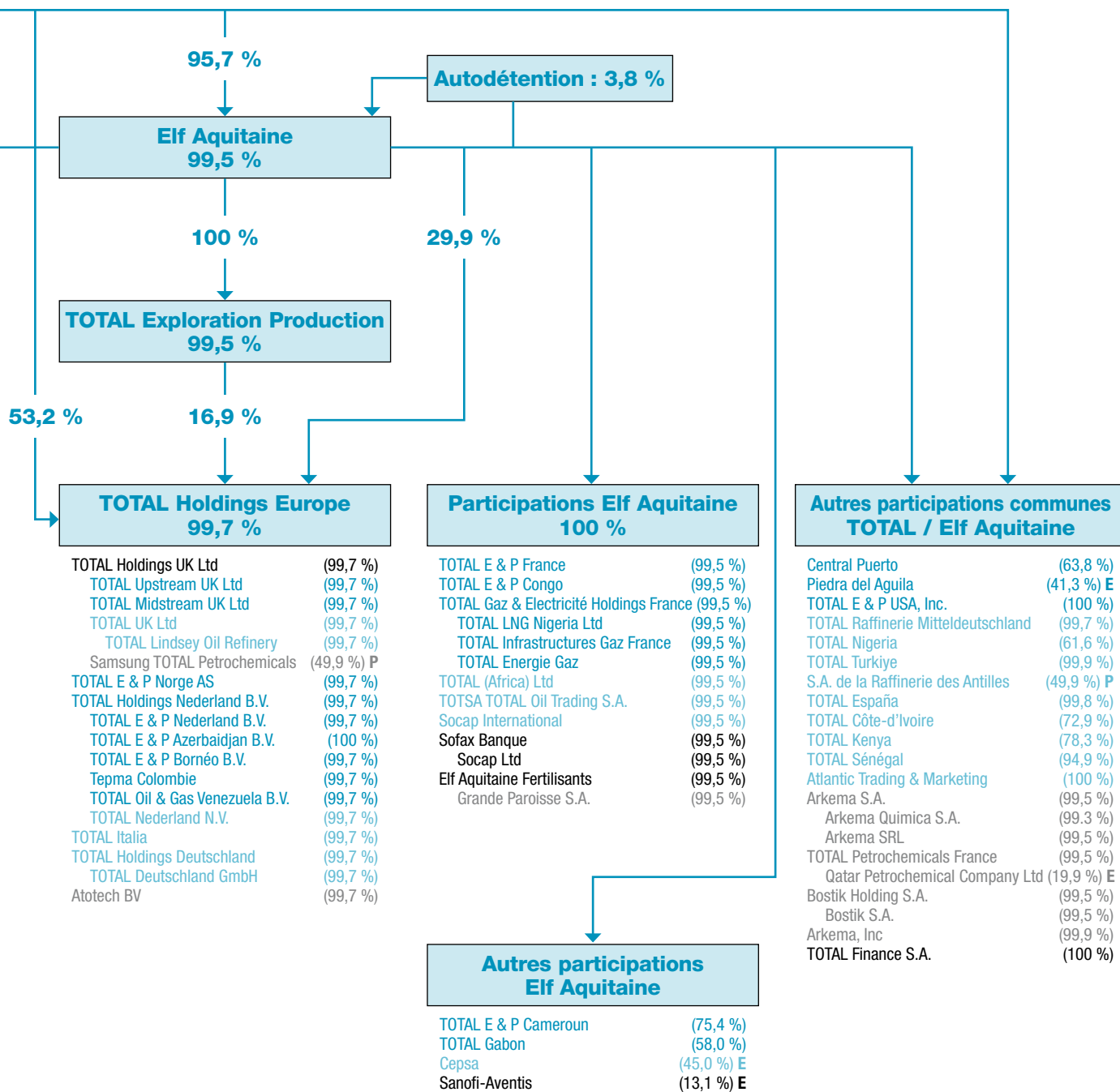
Au 31 décembre 2005, le périmètre de consolidation se compose de 787 sociétés, dont 682 font l'objet d'une intégration globale, 11 d'une intégration proportionnelle (identifiées par la lettre P) et 94 d'une mise en équivalence (identifiées par la lettre E). L'organigramme juridique simplifié ci-dessous présente les principales sociétés consolidées. Pour chaque filiale figure entre parenthèses le pourcentage d'intérêt du Groupe. Cette présentation des détections juridiques n'est pas exhaustive et ne rend compte ni des structures opérationnelles ni du poids économique relatif des différentes filiales et des secteurs d'activité.





Les secteurs d'activité sont représentés par les codes couleurs suivants :

- Amont
- Aval
- Chimie
- Holding



### **34) Rémunération des organes d'administration et de direction**

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité Directeur et le Trésorier) s'est élevé à 18,8 millions d'euros en 2005 contre 16,9 millions d'euros en 2004 (29 personnes).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, se sont élevées à 0,84 million d'euros en 2005, dans le cadre de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2004.

La charge comptabilisée au titre des paiements en actions aux principaux dirigeants du Groupe s'élève à 13 millions d'euros en 2005.

Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 108,9 millions d'euros au 31 décembre 2005. La charge comptabilisée en 2005, à ce titre, s'élève à 9,2 millions d'euros.

## Annexe 2 - Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

### Réserves d'hydrocarbures

p. 236

- Évolution des réserves de liquides p. 237
- Évolution des réserves de gaz p. 238
- Évolution des réserves de liquides et de gaz p. 239

### Éléments financiers

p. 240

- Résultats des opérations de production d'hydrocarbures p. 240
- Coûts induits p. 241
- Coûts de développement des réserves prouvées non développées p. 241
- Coûts capitalisés p. 242
- Calcul des cash-flows nets futurs actualisés (transport exclu) p. 243
- Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés p. 244

### Autres informations

p. 245

- Comptabilisation des coûts des forages d'exploration p. 245
- Coûts d'exploration immobilisés (immobilisations en cours) p. 245

## Réserves d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves d'hydrocarbures liquides et pour les réserves d'hydrocarbures gazeux, une estimation par zone géographique des quantités d'huile et de gaz revenant au Groupe aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003.

L'analyse porte sur :

- les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que sur les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2005, 2004 et 2003 ;
- les réserves prouvées développées.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non-développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC (*U.S. Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable si la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus pourra être produite dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révisions car la précision n'est pas absolue.

L'estimation des réserves prouvées est validée par le Groupe à travers un processus interne. Les évaluations de réserves sont, chaque année, établies par des ingénieurs gisement et géosciences expérimentés (assistés au siège par un groupe disposant de l'expertise nécessaire) avant revue et validation par la Direction.

Le processus d'enregistrement des réserves prouvées impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux qui suivent correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

Les estimations des réserves ci-après ne tiennent pas compte des quantités qui seraient produites, ou non produites, en cas de variation des conditions économiques ou à la suite d'innovations technologiques.

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert que l'estimation des réserves soit basée sur les conditions économiques et opérationnelles existant en fin d'année. Les réserves à fin 2005 ont été calculées sur la base des prix au 31 décembre 2005, soit 58,21 \$ par baril de Brent.

Les réserves prouvées correspondent aux quantités estimées revenant à TOTAL au titre de contrats de concession, de partage de production ou de *buy back*. Ces estimations varient en fonction des prix des hydrocarbures.

Une hausse du prix de fin d'année entraîne une baisse des réserves associées aux contrats de partage de production et de *buy back* (représentant près de 28 % des réserves de TOTAL fin 2005). En effet, TOTAL dispose, sous ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible.

Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs, dont l'effet est toutefois inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de *buy back*. Pour cette raison, une hausse des prix de fin d'année se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

Compte tenu des niveaux de prix élevés atteints au 31 décembre 2005 (Brent 58,21 \$/b), une estimation des réserves est indiquée ci-dessous sur la base d'un prix de Brent de 40 \$/b. Il s'agit des réserves qui auraient été calculées, en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC, si le prix du Brent du 31 décembre 2005 avait été de 40 \$/b, comparable au prix de fin d'année 2004 de 40,47 \$/b. Les réserves prouvées calculées d'après cette hypothèse de 40 \$/b atteignent 11 329 Mbep.

Le pourcentage des réserves prouvées développées est resté relativement stable sur les cinq dernières années, ce qui indique que les réserves prouvées sont régulièrement converties de la catégorie de réserves prouvées non développées à celle de réserves prouvées développées. Les réserves prouvées actuellement non développées seront reclassées dans la catégorie des réserves prouvées développées au fur et à mesure que de nouveaux puits seront forés, que des puits existants seront repris sur de nouveaux réservoirs et/ou que des installations seront construites pour traiter la production de puits existants ou futurs. Dans le cas de projets de développement majeurs, le délai habituellement constaté entre la reconnaissance de réserves prouvées et le début de leur mise en production est de l'ordre de deux à quatre années.

## Évolution des réserves de liquides

(en millions de barils)	Filiales consolidées						Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du Monde	Total		
<b>Réserves prouvées développées et non développées</b>								
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>1 135</b>	<b>3 075</b>	<b>34</b>	<b>87</b>	<b>1 605</b>	<b>5 936</b>	<b>1 295</b>	<b>7 231</b>
Révisions des estimations antérieures	108	53	1	1	245	408	(20)	388
Découvertes, extensions, autres	5	55	67	-	127	254	-	254
Acquisitions de réserves en terre	-	2	-	-	77	79	-	79
Cessions de réserves en terre	(6)	(16)	(1)	-	-	(23)	-	(23)
Production de l'année	(169)	(221)	(2)	(9)	(102)	(503)	(103)	(606)
<b>Au 31 décembre 2003</b>	<b>1 073</b>	<b>2 948</b>	<b>99</b>	<b>79</b>	<b>1 952</b>	<b>6 151</b>	<b>1 172</b>	<b>7 323</b>
Révisions des estimations antérieures	93	(26)	(13)	11	(119)	(54)	(15)	(69)
Découvertes, extensions, autres	43	46	-	-	227	316	61	377
Acquisitions de réserves en terre	12	-	-	-	-	12	-	12
Cessions de réserves en terre	(1)	(18)	-	-	-	(19)	-	(19)
Production de l'année	(154)	(255)	(6)	(11)	(91)	(517)	(104)	(621)
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>1 066</b>	<b>2 695</b>	<b>80</b>	<b>79</b>	<b>1 969</b>	<b>5 889</b>	<b>1 114</b>	<b>7 003</b>
Révisions des estimations antérieures	32	(15)	96	(7)	6	112	(4)	108
Découvertes, extensions, autres	23	21	-	-	-	44	-	44
Acquisitions de réserves en terre	-	7	58	-	-	65	-	65
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	(36)	(36)	-	(36)
Production de l'année	(143)	(245)	(3)	(10)	(91)	(492)	(100)	(592)
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>978</b>	<b>2 463</b>	<b>231</b>	<b>62</b>	<b>1 848</b>	<b>5 582</b>	<b>1 010</b>	<b>6 592</b>
<b>Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires</b>								
Au 31 décembre 2003	23	85	-	-	-	108	-	108
Au 31 décembre 2004	22	80	-	-	-	102	-	102
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>19</b>	<b>77</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>96</b>
<b>Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées</b>								
Au 31 décembre 2003	-	97	-	-	1 075	1 172	-	-
Au 31 décembre 2004	-	73	-	-	1 041	1 114	-	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>951</b>	<b>1 010</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserves prouvées développées</b>								
Au 31 décembre 2003	769	1 354	28	50	574	2 775	788	3 563
Au 31 décembre 2004	734	1 351	15	48	477	2 625	772	3 397
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>692</b>	<b>1 318</b>	<b>13</b>	<b>44</b>	<b>423</b>	<b>2 490</b>	<b>709</b>	<b>3 199</b>
<b>Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées</b>								
Au 31 décembre 2003	-	77	-	-	711	788	-	-
Au 31 décembre 2004	-	67	-	-	705	772	-	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>658</b>	<b>709</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Estimation des réserves au 31 décembre 2005, calculées à 40 \$/b</b>								
Réserves prouvées développées et non développées	973	2 575	232	68	1 910	5 758	1 020	6 778

## Évolution des réserves de gaz

(en milliards de pieds cubes)

	Filiales consolidées					Total	Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du Monde			
<b>Réserves prouvées développées et non développées</b>								
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>7 196</b>	<b>3 697</b>	<b>522</b>	<b>5 931</b>	<b>2 613</b>	<b>19 959</b>	<b>1 616</b>	<b>21 575</b>
Révisions des estimations antérieures	173	54	80	(201)	84	190	66	256
Découvertes, extensions, autres	39	-	-	-	2 175	2 214	-	2 214
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	(3)	-	(28)	-	-	(31)	-	(31)
Production de l'année	(834)	(148)	(108)	(421)	(146)	(1 657)	(90)	(1 747)
<b>Au 31 décembre 2003</b>	<b>6 571</b>	<b>3 603</b>	<b>466</b>	<b>5 309</b>	<b>4 726</b>	<b>20 675</b>	<b>1 592</b>	<b>22 267</b>
Révisions des estimations antérieures	84	609	(91)	(137)	355	820	65	885
Découvertes, extensions, autres	148	728	-	18	450	1 344	63	1 407
Acquisitions de réserves en terre	68	-	-	-	-	68	-	68
Cessions de réserves en terre	(44)	-	(7)	-	-	(51)	-	(51)
Production de l'année	(812)	(161)	(88)	(448)	(188)	(1 697)	(94)	(1 791)
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>6 015</b>	<b>4 779</b>	<b>280</b>	<b>4 742</b>	<b>5 343</b>	<b>21 159</b>	<b>1 626</b>	<b>22 785</b>
Révisions des estimations antérieures	383	141	8	(227)	240	545	(7)	538
Découvertes, extensions, autres	145	27	-	-	43	215	2 954	3 169
Acquisitions de réserves en terre	-	3	-	-	-	3	-	3
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	(753)	(152)	(64)	(458)	(225)	(1 652)	(93)	(1 745)
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>5 790</b>	<b>4 798</b>	<b>224</b>	<b>4 057</b>	<b>5 401</b>	<b>20 270</b>	<b>4 480</b>	<b>24 750</b>

## Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2003	102	29	-	-	-	131	-	131
Au 31 décembre 2004	111	84	-	-	-	195	-	195
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>101</b>	<b>80</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181</b>	<b>-</b>	<b>181</b>

## Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Au 31 décembre 2003	-	-	-	-	1 592	1 592	-	-
Au 31 décembre 2004	-	18	-	-	1 608	1 626	-	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 463</b>	<b>4 480</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2003	4 862	1 775	348	3 214	1 367	11 566	1 568	13 134
Au 31 décembre 2004	4 300	2 071	232	2 862	1 548	11 013	1 562	12 575
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>4 130</b>	<b>2 285</b>	<b>187</b>	<b>2 910</b>	<b>1 758</b>	<b>11 270</b>	<b>1 525</b>	<b>12 795</b>

## Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Au 31 décembre 2003	-	-	-	-	1 568	1 568	-	-
Au 31 décembre 2004	-	18	-	-	1 544	1 562	-	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 508</b>	<b>1 525</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Estimation des réserves au 31 décembre 2005, calculées à 40 \$/b

Réserves prouvées développées et non développées	5 777	4 788	224	4 188	5 516	20 493	4 480	24 973
--------------------------------------------------	-------	-------	-----	-------	-------	--------	-------	--------

## Évolution des réserves de liquides et de gaz

(en millions de barils équivalent pétrole)

	Filiales consolidées					Total	Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du Monde			
<b>Réserves prouvées développées et non développées</b>								
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>2 462</b>	<b>3 797</b>	<b>132</b>	<b>1 133</b>	<b>2 078</b>	<b>9 602</b>	<b>1 601</b>	<b>11 203</b>
Révisions des estimations antérieures	138	63	16	(26)	262	453	(10)	443
Découvertes, extensions, autres	12	56	67	-	496	631	-	631
Acquisitions de réserves en terre	-	2	-	-	77	79	-	79
Cessions de réserves en terre	(7)	(15)	(6)	-	-	(28)	-	(28)
Production de l'année	(319)	(252)	(22)	(85)	(129)	(807)	(120)	(927)
<b>Au 31 décembre 2003</b>	<b>2 286</b>	<b>3 651</b>	<b>187</b>	<b>1 022</b>	<b>2 784</b>	<b>9 930</b>	<b>1 471</b>	<b>11 401</b>
Révisions des estimations antérieures	110	87	(29)	(46)	(59)	63	(3)	60
Découvertes, extensions, autres	71	189	-	3	300	563	73	636
Acquisitions de réserves en terre	25	-	-	-	-	25	-	25
Cessions de réserves en terre	(8)	(18)	(2)	-	-	(28)	-	(28)
Production de l'année	(305)	(284)	(22)	(89)	(124)	(824)	(122)	(946)
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>2 179</b>	<b>3 625</b>	<b>134</b>	<b>890</b>	<b>2 901</b>	<b>9 729</b>	<b>1 419</b>	<b>11 148</b>
Révisions des estimations antérieures	103	10	96	(42)	47	214	(6)	208
Découvertes, extensions, autres	49	26	-	-	8	83	546	629
Acquisitions de réserves en terre	-	7	59	-	-	66	-	66
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	(36)	(36)	-	(36)
Production de l'année	(281)	(274)	(15)	(91)	(131)	(792)	(117)	(909)
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>2 050</b>	<b>3 394</b>	<b>274</b>	<b>757</b>	<b>2 789</b>	<b>9 264</b>	<b>1 842</b>	<b>11 106</b>

## Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2003	42	91	-	-	-	133	-	133
Au 31 décembre 2004	43	95	-	-	-	138	-	138
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>38</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>129</b>	<b>-</b>	<b>129</b>

## Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Au 31 décembre 2003	-	97	-	-	1 374	1 471		
Au 31 décembre 2004	-	76	-	-	1 343	1 419		
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 780</b>	<b>1 842</b>		

## Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2003	1 667	1 694	94	609	823	4 887	1 082	5 969
Au 31 décembre 2004	1 531	1 740	60	530	755	4 616	1 065	5 681
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>1 457</b>	<b>1 750</b>	<b>49</b>	<b>542</b>	<b>737</b>	<b>4 536</b>	<b>996</b>	<b>5 532</b>

## Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Au 31 décembre 2003	-	77	-	-	1 005	1 082		
Au 31 décembre 2004	-	70	-	-	995	1 065		
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>941</b>	<b>996</b>		

## Estimation des réserves au 31 décembre 2005, calculées à 40 \$/b

Réserves prouvées développées et non développées	2 042	3 504	276	786	2 869	9 477	1 852	11 329
--------------------------------------------------	-------	-------	-----	-----	-------	-------	-------	--------

## Éléments financiers

### Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Le tableau qui suit présente les produits et charges directs des opérations de production d'hydrocarbures. Ils n'englobent pas de charges financières.

(en millions d'euros)		Filiales consolidées					Total
		Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du Monde	
<b>Au 31 décembre 2003 (NF)</b>							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	1 994	731	48	1 286	1 722	5 781
	Chiffre d'affaires Groupe	4 635	4 679	494	195	623	10 626
	<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>6 629</b>	<b>5 410</b>	<b>542</b>	<b>1 481</b>	<b>2 345</b>	<b>16 407</b>
Coûts de production		(778)	(562)	(86)	(171)	(240)	(1 837)
Charges d'exploration		(40)	(95)	(55)	(35)	(134)	(359)
Amortissements		(1 278)	(792)	(164)	(190)	(590)	(3 014)
Autres charges <sup>(1)</sup>		(188)	(640)	(14)	(16)	(259)	(1 117)
<b>Résultats avant impôts</b>		<b>4 345</b>	<b>3 321</b>	<b>223</b>	<b>1 069</b>	<b>1 122</b>	<b>10 080</b>
Impôts sur les bénéfices		(2 485)	(1 961)	(82)	(498)	(208)	(5 234)
<b>Résultats des opérations de production d'hydrocarbures</b>		<b>1 860</b>	<b>1 360</b>	<b>141</b>	<b>571</b>	<b>914</b>	<b>4 846</b>
<b>Au 31 décembre 2004 (IFRS)</b>							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	2 027	1 163	40	1 446	1 820	6 496
	Chiffre d'affaires Groupe	4 917	6 081	548	250	645	12 441
	<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>6 944</b>	<b>7 244</b>	<b>588</b>	<b>1 696</b>	<b>2 465</b>	<b>18 937</b>
Coûts de production		(783)	(578)	(49)	(162)	(248)	(1 820)
Charges d'exploration		(40)	(146)	(90)	(31)	(107)	(414)
Amortissements		(1 190)	(829)	(245)	(252)	(486)	(3 002)
Autres charges <sup>(1)</sup>		(176)	(764)	(5)	(15)	(288)	(1 248)
<b>Résultats avant impôts</b>		<b>4 755</b>	<b>4 927</b>	<b>199</b>	<b>1 236</b>	<b>1 336</b>	<b>12 453</b>
Impôts sur les bénéfices		(2 700)	(3 233)	(88)	(591)	(250)	(6 862)
<b>Résultats des opérations de production d'hydrocarbures</b>		<b>2 055</b>	<b>1 694</b>	<b>111</b>	<b>645</b>	<b>1 086</b>	<b>5 591</b>
<b>Au 31 décembre 2005 (IFRS)</b>							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	2 384	1 911	22	1 767	2 594	8 678
	Chiffre d'affaires Groupe	6 629	8 080	474	340	924	16 447
	<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>9 013</b>	<b>9 991</b>	<b>496</b>	<b>2 107</b>	<b>3 518</b>	<b>25 125</b>
Coûts de production		(851)	(605)	(43)	(173)	(285)	(1 957)
Charges d'exploration		(85)	(148)	(46)	(20)	(132)	(431)
Amortissements		(1 164)	(851)	(184)	(273)	(543)	(3 015)
Autres charges <sup>(1)</sup>		(207)	(1 052)	(9)	(20)	(680)	(1 968)
<b>Résultats avant impôts</b>		<b>6 706</b>	<b>7 335</b>	<b>214</b>	<b>1 621</b>	<b>1 878</b>	<b>17 754</b>
Impôts sur les bénéfices		(4 089)	(5 056)	(88)	(773)	(731)	(10 737)
<b>Résultats des opérations de production d'hydrocarbures</b>		<b>2 617</b>	<b>2 279</b>	<b>126</b>	<b>848</b>	<b>1 147</b>	<b>7 017</b>
<b>Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence</b>							
Au 31 décembre 2003		–	118	–	–	176	294
Au 31 décembre 2004		–	80	–	–	200	280
<b>Au 31 décembre 2005</b>		<b>–</b>	<b>113</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>166</b>	<b>279</b>

(1) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre du FAS n° 143 (121 millions d'euros pour 2003, 137 millions d'euros pour 2004, 146 millions d'euros pour 2005).



## Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du Monde	
<b>Au 31 décembre 2003 (NF)</b>						
Acquisition des permis prouvés	–	61	3	2	180	246
Acquisition des permis non prouvés	–	15	8	1	–	24
Coûts d'exploration	69	211	58	48	220	606
Coûts de développement <sup>(1)</sup>	910	1 361	219	434	833	3 757
<b>Total</b>	<b>979</b>	<b>1 648</b>	<b>288</b>	<b>485</b>	<b>1 233</b>	<b>4 633</b>
<b>Au 31 décembre 2004 (IFRS)</b>						
Acquisition des permis prouvés	–	2	–	–	29	31
Acquisition des permis non prouvés	–	–	5	3	–	8
Coûts d'exploration	99	279	94	29	142	643
Coûts de développement <sup>(1)</sup>	1 084	1 588	203	379	874	4 128
<b>Total</b>	<b>1 183</b>	<b>1 869</b>	<b>302</b>	<b>411</b>	<b>1 045</b>	<b>4 810</b>
<b>Au 31 décembre 2005 (IFRS)</b>						
Acquisition des permis prouvés	–	25	17	–	74	116
Acquisition des permis non prouvés	–	56	3	–	–	59
Coûts d'exploration	108	298	39	15	125	585
Coûts de développement <sup>(1)</sup>	1 201	1 907	338	491	1 232	5 169
<b>Total</b>	<b>1 309</b>	<b>2 286</b>	<b>397</b>	<b>506</b>	<b>1 431</b>	<b>5 929</b>
<b>Quote-part des coûts induits d'acquisition d'exploration et de développement de l'activité hydrocarbures des sociétés mises en équivalence :</b>						
Au 31 décembre 2003	–	64	–	–	171	235 <sup>(2)</sup>
Au 31 décembre 2004	–	56	–	–	184	240 <sup>(2)</sup>
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>–</b>	<b>45</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>145</b>	<b>190 <sup>(2)</sup></b>

<sup>(1)</sup> Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

<sup>(2)</sup> Inclut 21 millions d'euros en coûts d'exploration en 2005, 16 millions en 2004 et 4 millions en 2003.

## Coûts de développement des réserves prouvées non développées

Ce tableau indique le montant des investissements consacrés au développement des réserves prouvées non développées en 2003, 2004 et 2005, ainsi que les prévisions d'investissements incluses dans le calcul le plus récent des *cash-flows* nets futurs pour les trois prochaines années.

FILIALES CONSOLIDÉES (en millions d'euros)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Coûts de développement des réserves prouvées non développées</b>	3 480	3 567	4 751	5 870 <sup>(1)</sup>	4 418 <sup>(1)</sup>	3 351 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Estimation.

## Coûts capitalisés

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du Monde	
<b>Au 31 décembre 2003 (NF)</b>						
Relatifs à des réserves prouvées	24 020	16 051	1 574	2 434	7 220	51 299
Relatifs à des réserves non prouvées	127	519	165	33	100	944
<b>Total</b>	<b>24 147</b>	<b>16 570</b>	<b>1 739</b>	<b>2 467</b>	<b>7 320</b>	<b>52 243</b>
Amortissements cumulés	(16 595)	(10 352)	(858)	(867)	(3 152)	(31 824)
<b>Coûts nets capitalisés</b>	<b>7 552</b>	<b>6 218</b>	<b>881</b>	<b>1 600</b>	<b>4 168</b>	<b>20 419</b>
<b>Au 31 décembre 2004 (IFRS)</b>						
Relatifs à des réserves prouvées	25 035	16 206	1 551	2 605	7 509	52 906
Relatifs à des réserves non prouvées	51	544	113	17	104	829
<b>Total</b>	<b>25 086</b>	<b>16 750</b>	<b>1 664</b>	<b>2 622</b>	<b>7 613</b>	<b>53 735</b>
Amortissements cumulés	(17 512)	(10 385)	(881)	(1 010)	(3 567)	(33 355)
<b>Coûts nets capitalisés</b>	<b>7 574</b>	<b>6 365</b>	<b>783</b>	<b>1 612</b>	<b>4 046</b>	<b>20 380</b>
<b>Au 31 décembre 2005 (IFRS)</b>						
Relatifs à des réserves prouvées	26 922	19 227	2 209	3 524	9 825	61 707
Relatifs à des réserves non prouvées	63	731	110	14	133	1 051
<b>Total</b>	<b>26 985</b>	<b>19 958</b>	<b>2 319</b>	<b>3 538</b>	<b>9 958</b>	<b>62 758</b>
Amortissements cumulés	(19 190)	(11 708)	(1 216)	(1 453)	(4 646)	(38 213)
<b>Coûts nets capitalisés</b>	<b>7 795</b>	<b>8 250</b>	<b>1 103</b>	<b>2 085</b>	<b>5 312</b>	<b>24 545</b>
<b>Quote-part des coûts nets capitalisés des sociétés mises en équivalence</b>						
Au 31 décembre 2003	-	277	-	-	525	802
Au 31 décembre 2004	-	214	-	-	501	715
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>409</b>	<b>705</b>

## Calcul des cash-flows nets futurs actualisés (transport exclu)

Le calcul des *cash-flows* nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- 1) L'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondant est basée sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année.
- 2) Les *cash-flows* futurs associés aux réserves prouvées sont valorisés sur la base des prix du 31 décembre, à l'exception des cas où les évolutions de prix sont déterminées par le cadre contractuel existant.
- 3) Les *cash-flows* futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année.
- 4) Les estimations des impôts sont calculées en fonction des législations fiscales locales existantes en fin d'année et tiennent compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs.
- 5) Les *cash-flows* nets futurs sont actualisés au taux standard de 10 %.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme FAS 69, et ne reflètent pas nécessairement les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle : ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total consolidé
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	
<b>Au 31 décembre 2003</b>						
Revenus (nets de redevances) futurs	44 136	69 191	3 507	14 315	39 544	170 693
Coûts de production futurs	(6 862)	(12 423)	(901)	(2 143)	(9 855)	(32 184)
Coûts de développement futurs	(6 317)	(9 645)	(417)	(2 269)	(4 784)	(23 432)
Cash-flows nets futurs, avant impôts	30 957	47 123	2 189	9 903	24 905	115 077
Impôts futurs	(20 241)	(25 960)	(379)	(4 233)	(7 037)	(57 850)
Cash-flows nets futurs, après impôts	10 716	21 163	1 810	5 670	17 868	57 227
Actualisation à 10 %	(3 389)	(10 151)	(691)	(2 575)	(11 303)	(28 109)
<b>Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés</b>	<b>7 327</b>	<b>11 012</b>	<b>1 119</b>	<b>3 095</b>	<b>6 565</b>	<b>29 118</b>
<b>Au 31 décembre 2004</b>						
Revenus (nets de redevances) futurs	49 233	76 576	2 695	13 737	42 437	184 678
Coûts de production futurs	(7 389)	(13 170)	(792)	(2 077)	(10 561)	(33 989)
Coûts de développement futurs	(6 448)	(10 001)	(356)	(2 316)	(4 436)	(23 557)
Cash-flows nets futurs, avant impôts	35 396	53 405	1 547	9 344	27 440	127 132
Impôts futurs	(23 711)	(33 859)	(304)	(4 091)	(8 613)	(70 578)
Cash-flows nets futurs, après impôts	11 685	19 546	1 243	5 253	18 827	56 554
Actualisation à 10 %	(4 085)	(8 919)	(455)	(2 167)	(12 091)	(27 717)
<b>Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés</b>	<b>7 600</b>	<b>10 627</b>	<b>788</b>	<b>3 086</b>	<b>6 736</b>	<b>28 837</b>
<b>Au 31 décembre 2005</b>						
Revenus (nets de redevances) futurs	80 179	119 119	6 646	18 046	71 417	295 407
Coûts de production futurs	(8 842)	(19 402)	(3 213)	(2 381)	(17 709)	(51 547)
Coûts de développement futurs	(6 581)	(13 087)	(789)	(2 761)	(5 019)	(28 237)
Cash-flows nets futurs, avant impôts	64 756	86 630	2 644	12 904	48 689	215 623
Impôts futurs	(43 824)	(54 598)	(528)	(5 802)	(15 285)	(120 037)
Cash-flows nets futurs, après impôts	20 932	32 032	2 116	7 102	33 404	95 586
Actualisation à 10 %	(7 592)	(13 856)	(868)	(2 744)	(21 132)	(46 192)
<b>Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés</b>	<b>13 340</b>	<b>18 176</b>	<b>1 248</b>	<b>4 358</b>	<b>12 272</b>	<b>49 394</b>
<b>Part des minoritaires dans les cash-flows nets futurs</b>						
Au 31 décembre 2003	351	304	-	-	-	655
Au 31 décembre 2004	297	287	-	-	-	584
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>515</b>	<b>546</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 061</b>
<b>Quote-part des cash-flows nets futurs des sociétés mises en équivalence</b>						
Au 31 décembre 2003	-	666	-	-	1 139	1 805
Au 31 décembre 2004	-	494	-	-	1 101	1 595
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>598</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 930</b>	<b>3 528</b>

## Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004	2003
<b>Cash-flows nets futurs actualisés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>28 837</b>	<b>29 118</b>	<b>37 230</b>
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(17 104)	(12 791)	(14 870)
Variation des prix et des coûts de production et autres charges	52 711	12 919	(13 453)
Extensions, découvertes et améliorations de la récupération	1 126	974	1 997
Variation des estimations des coûts de développement futurs	(1 106)	(1 215)	832
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	5 333	3 790	3 987
Révisions des estimations précédentes des quantités	6 313	(2 684)	(1 109)
Accrétion de l'actualisation à 10 %	2 444	2 912	3 723
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(28 943)	(4 255)	10 778
Acquisitions de réserves en terre	41	292	190
Cessions de réserves en terre	(258)	(223)	(187)
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>49 394</b>	<b>28 837</b>	<b>29 118</b>

## Autres informations

### Comptabilisation des coûts des forages d'exploration

En avril 2005, l'organisme de normalisation comptable américain *Financial Accounting Standard Board* a émis la version finale d'un document d'interprétation (*FSP FAS 19-1*, « *Accounting for suspended well costs* ») amendant les termes du FAS 19 (« *Financial Accounting and reporting by Oil and Gas Producing Companies* »). Cette norme est compatible avec les principes comptables IFRS appliqués par TOTAL.

Ce document prévoit que les coûts des forages d'exploration soient immobilisés au-delà d'un an lorsque la compagnie enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et la viabilité technique et économique du projet. Ce document établit par ailleurs de nouvelles obligations d'information en matière de forages d'exploration capitalisés.

TOTAL a adopté le FSP dans ses comptes IFRS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Aucun puits n'a été passé en charge suite à l'adoption du FSP.

En cas de découverte, les coûts des forages d'exploration restent immobilisés pendant la période nécessaire pour déterminer s'ils ont permis de découvrir des quantités potentiellement économiques de liquides ou de gaz. Le délai nécessaire à cette détermination varie en fonction de la difficulté technique ou économique à évaluer la récupération des réserves. Si cette détermination conclut que le puits n'a pas permis de découvrir des quantités économiquement viables de liquide ou de gaz, les coûts du puits sont comptabilisés en charge d'exploration.

Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts des forages d'exploration sont

temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :

- le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
- le Groupe enregistre des progrès satisfaisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet.

Le Groupe évalue régulièrement l'état d'avancement des projets sur la base des critères suivants :

- Tout d'abord, le Groupe considère comme une condition suffisante au maintien de puits en immobilisation le fait que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) soient en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme. Seules sont considérées comme inscrites dans un programme ferme les activités approuvées par le Groupe dans le cadre de son plan/budget d'exploration à trois ans. Les coûts immobilisés sur la base de ce premier critère représentaient 219 millions d'euros au 31 décembre 2005, comme indiqué ci-après.
- Dans les situations où l'activité d'exploration est achevée, l'évaluation des progrès repose sur la réalisation de dépenses d'études de développement, en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet qui leur a été proposé ou bien de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante. Les coûts immobilisés sur cette base représentaient 108 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ce montant est principalement lié à quatre projets décrits ci-après.

### Coûts d'exploration immobilisés (immobilisations en cours)

Le tableau suivant présente la variation nette des coûts d'exploration immobilisés pour 2005, 2004 et 2003 :

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
<b>Balance d'ouverture</b>	<b>430</b>	<b>422</b>	<b>579</b>
Coûts immobilisés dans l'attente de détermination de réserves prouvées	192	269	263
Montants précédemment immobilisés et passés en charge de l'exercice	(65)	(40)	(16)
Montants transférés en immobilisations de développement	(22)	(196)	(333)
Écarts de conversion	55	(25)	(71)
<b>Balance de clôture</b>	<b>590</b>	<b>430</b>	<b>422</b>

Le tableau suivant présente la distribution des coûts d'exploration immobilisés à fin 2005, 2004 et 2003 en fonction de l'état d'avancement des activités d'exploration :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2005	2004	2003
<b>Puits récents ou pour lesquels une activité d'exploration est inscrite dans un programme ferme</b>	<b>482</b>	<b>389</b>	<b>317</b>
Puits en cours de forage	63	91	39
Puits terminés au cours des 12 derniers mois	200	126	223
Puits pour lesquels une activité d'exploration est inscrite dans un programme ferme <sup>(1)</sup>	219	172	55
• Forages inscrits dans un programme ferme	156	148	55
• Autres activités d'exploration inscrites dans un programme ferme <sup>(2)</sup>	63	24	0
<b>Puits pour lesquels l'activité d'exploration est achevée</b>	<b>108</b>	<b>41</b>	<b>105</b>
Projets ne nécessitant pas d'investissement de développement majeurs	0	0	0
Projets nécessitant des investissements de développements majeurs	108	41	105
<b>Total</b>	<b>590</b>	<b>430</b>	<b>422</b>
<b>Nombre de puits en fin d'année</b>	<b>85</b>	<b>56</b>	<b>62</b>

(1) Tous les projets inclus dans cette ligne nécessitent des investissements de développement majeurs.

(2) À fin 2005, la catégorie "Autres activités d'exploration inscrites dans un programme ferme" concerne cinq puits dont le maintien en immobilisation se justifie par le fait qu'une campagne sismique est inscrite dans un programme ferme pour deux d'entre eux, et par des études significatives pour trois d'entre eux.

À fin 2005, aucun montant d'exploration n'est immobilisé sur des projets ne nécessitant pas d'investissements de développement majeurs avant leur mise en production et pour lesquels l'activité d'exploration est terminée depuis plus d'un an.

À fin 2005, un montant de 108 millions d'euros est associé à des coûts immobilisés de forages d'exploration sur des projets nécessitant des investissements majeurs et pour lesquels l'activité d'exploration est achevée. Ce montant correspond à six projets (dix-neuf puits) dont les quatre principaux sont décrits ci-après.

Le premier projet (PazFlor – troisième pôle du bloc 17) concerne une série de quatre découvertes d'huile en eaux profondes en Angola pour laquelle cinq puits ont été forés entre 2000 et 2004 pour un montant capitalisé de 39 millions d'euros au 31 décembre 2005 et un puits foré en 2005 pour un montant capitalisé de 10 millions d'euros au 31 décembre 2005. Les études menées en 2005 pour le développement de cet ensemble de champs ont débouché sur le choix d'un concept de développement FPSO (unité flottante de production, de stockage et de chargement) d'une capacité de production de 200 kb/j pour lequel des études d'ingénierie ont été lancées. L'enregistrement des réserves prouvées est à ce jour prévu pour 2006-2008.

Le deuxième projet (Usan) concerne une découverte d'huile en eaux profondes au Nigeria pour laquelle six puits ont été forés entre 2001 et 2004 pour un montant capitalisé de 28 millions d'euros au 31 décembre 2005 et deux puits ont été forés en 2005 pour un montant capitalisé de 7 millions d'euros au 31 décembre

2005. Ces travaux d'exploration ont permis de lancer en 2005 les études d'ingénierie de développement et de remettre à la compagnie nationale NNPC un plan de développement prévoyant la construction d'un FPSO. L'enregistrement des réserves prouvées est à ce jour prévu pour 2006-2008.

Le troisième projet (Laggan) concerne une découverte de gaz en eaux profondes à l'ouest des Îles Shetland (Royaume-Uni), pour laquelle un puits a été foré en 2004 pour un montant capitalisé de 16 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le Groupe a lancé, en accord avec ses partenaires, les études nécessaires à la définition du concept de développement. L'enregistrement des réserves prouvées est à ce jour prévu pour 2007-2009.

Le quatrième projet (Bonga Sud-Ouest) correspond au développement d'une découverte d'huile en eaux profondes au Nigeria pour laquelle trois puits ont été forés entre 2001 et 2003 et 8 millions d'euros ont été capitalisés au 31 décembre 2005. Le Groupe participe, avec l'opérateur et ses partenaires à l'élaboration du plan de développement et à la poursuite des négociations visant à l'unitisation de ce champ avec des permis adjacents. Le groupe projet, constitué par l'opérateur en 2005, a lancé la sélection des contracteurs qui pourraient être retenus dans le cadre de ce développement. L'enregistrement de réserves prouvées est à ce jour prévu pour 2006-2008.

Le tableau suivant présente la distribution par ancienneté des coûts d'exploration immobilisés ainsi que le nombre de puits correspondant.

Au 31 décembre (en millions d'euros et nombre de puits)	2005		2004		2003	
	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre
<b>Puits en cours de forage</b>	<b>63</b>	<b>12</b>	<b>91</b>	<b>13</b>	<b>39</b>	<b>10</b>
<b>Puits terminés depuis</b>						
• Moins de un an	200	29	126	12	223	23
• Entre 1 et 4 ans	304	40	198	29	139	26
• Entre 4 et 8 ans	23	4	15	2	21	3
• Plus de 8 ans	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>590</b>	<b>85</b>	<b>430</b>	<b>56</b>	<b>422</b>	<b>62</b>

# Annexe 3 - TOTAL S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées** p. 248

**Rapport général des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels** p. 249

**Informations Financières Société Mère** p. 250

- Compte de résultat résumé p. 250
- Variation des capitaux propres p. 250
- Bilan résumé au 31 décembre p. 251
- Filiales et participations p. 252
- Autres informations sur cinq ans p. 253
- Évolution du capital social au cours des  
cinq derniers exercices p. 254

**Informations d'ordre social et  
environnemental** p. 255

- Social p. 255
- Environnement p. 259

**Information financière consolidée des cinq  
dernières années** p. 261

- Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices p. 261
- Compte de résultat consolidé résumé  
des cinq derniers exercices p. 261

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

## Conventions autorisées au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

### Avec les banques BNP Paribas et Société Générale

- Des garanties ont été accordées par votre société à un groupe de banques dont font partie les banques BNP Paribas et Société Générale, dans le cadre du financement du projet Sincor auquel participe la société Total Venezuela.  
Le montant global de ce financement a été estimé à 2,7 milliards de dollars américains.  
La réalisation du *First Stage Completion* a permis la réduction du montant garanti de 2,7 milliards à 43 millions de dollars américains, soit 20,2 millions de dollars américains pour la part de Total Venezuela.
- Garantie d'un prêt d'un montant de 243 millions de dollars américains accordé à la société Oleoducto Central S.A. "Ocensa".  
Compte tenu des remboursements intervenus, l'encours du prêt s'élève à 38,7 millions de dollars américains au 31 décembre 2005.
- Garantie à première demande portant sur 16,7 % des montants dus par la société TMR Energy Limited au titre d'un prêt d'un montant de 34,2 millions de dollars américains.  
Le solde du prêt a été remboursé au cours de l'exercice 2005.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris-La-Défense, le 15 mars 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT (Département de KPMG S.A.)  
**René Amirkhanian**

ERNST & YOUNG AUDIT  
**Gabriel Galet - Philippe Diu**



# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation, telles que décrites dans la note 1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La-Défense, le 15 mars 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT (Département de KPMG S.A.)  
René Amirkhanian

ERNST & YOUNG AUDIT  
Gabriel Galet - Philippe Diu

## Informations Financières Société Mère

### Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Résultat d'exploitation	1 909	1 203	925
Résultat financier <sup>(1)</sup>	3 536	3 212	3 154
Résultat courant	5 445	4 415	4 079
Résultat exceptionnel	10	28	(43)
Participation et intéressement des salariés	(27)	(28)	(31)
Impôts	(1 285)	(972)	(733)
<b>Résultat net</b>	<b>4 143</b>	<b>3 443</b>	<b>3 272</b>

(1) Incluant les produits des participations.

### Variation des capitaux propres

(en millions d'euros, excepté pour le nombre d'actions)	Actions émises		Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2003</b>	<b>687 190 510</b>	<b>6 873</b>	<b>44 797</b>	<b>7 671</b>	<b>39</b>	<b>59 380</b>
Dividendes payés en numéraire <sup>(1)</sup>				(2 671)		(2 671)
Résultat net 2003				3 272		3 272
Réduction de capital	(40 000 000)	(400)	(4 780)			(5 180)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	1 092 082	11	60			71
Warrants	835 644	8	136			144
Variation des écarts de réévaluation					(1)	(1)
<b>Au 31 décembre 2003</b>	<b>649 118 236</b>	<b>6 492</b>	<b>40 213</b>	<b>8 272</b>	<b>38</b>	<b>55 015</b>
Dividendes payés en numéraire <sup>(2)</sup>				(2 973)		(2 973)
Résultat net 2004				3 443		3 443
Acompte sur dividendes 2004 <sup>(3)</sup>				(1 498)		(1 498)
Émission d'actions réservée aux salariés	3 434 830	34	336			370
Réduction de capital	(19 873 932)	(199)	(2 876)			(3 075)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	2 335 024	23	343			366
Émission d'actions	950					
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>635 015 108</b>	<b>6 350</b>	<b>38 016</b>	<b>7 244</b>	<b>38</b>	<b>51 648</b>
Solde du dividende payé en numéraire <sup>(4)</sup>				(1 842)		(1 842)
Résultat net 2005				4 143		4 143
Acompte sur dividendes 2005 <sup>(5)</sup>				(1 820)		(1 820)
Réduction de capital	(21 075 568)	(211)	(3 647)			(3 858)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	1 043 499	11	178			189
Émission d'actions	133 257	1	16			17
Taxe sur la réserve des plus values long terme				(5)		(5)
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>615 116 296</b>	<b>6 151</b>	<b>34 563</b>	<b>7 720</b>	<b>38</b>	<b>48 472</b>

(1) Dividendes distribués en 2003 : 2 671 millions d'euros (4,10 euros par action).

(2) Dividendes distribués en 2004 : 2 973 millions d'euros (4,70 euros par action).

(3) Acomptes sur dividendes versés en 2004 : 1 498 millions d'euros (2,40 euros par action).

(4) Solde du dividende 2004 versé en 2005 : 1 842 millions d'euros (3,00 euros par action).

(5) Acomptes sur dividendes versés en 2005 : 1 820 millions d'euros (3,00 euros par action).

## Bilan résumé au 31 décembre

(en millions d'euros)			
<b>ACTIF</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>77 174</b>	<b>77 069</b>	<b>76 771</b>
Immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	83	50	37
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	188	184	218
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>	76 903	76 835	76 516
• Titres de participation et titres de l'activité de portefeuille	72 061	71 728	70 868
• Créances rattachées à des participations	4 842	5 107	5 648
<b>Actif circulant</b>	<b>2 742</b>	<b>2 741</b>	<b>2 504</b>
Stocks	1	2	2
Créances d'exploitation	1 543	1 254	1 128
Valeurs mobilières de placement	1 174	1 282	1 344
Disponibilités et dépôts à court terme	24	203	30
<b>Comptes des régularisation</b>	<b>3</b>	<b>433</b>	<b>328</b>
<b>Total actif</b>	<b>79 919</b>	<b>80 243</b>	<b>79 603</b>

(1) Valeur nette après amortissements et provisions.

(en millions d'euros)			
<b>PASSIF</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>48 472</b>	<b>51 648</b>	<b>55 014</b>
Capital	6 151	6 350	6 491
Primes, réserves, report à nouveau	39 998	43 353	45 251
Résultat de l'exercice	4 143	3 443	3 272
Acompte sur dividendes	(1 820)	(1 498)	-
<b>Autres fonds propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 380</b>	<b>1 305</b>	<b>1 210</b>
<b>Dettes</b>	<b>29 970</b>	<b>27 290</b>	<b>23 376</b>
Dettes financières	28 555	26 149	22 328
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	1 657	2 867	3 610
Emprunts et dettes financières divers	26 898	23 282	18 718
Dettes d'exploitation	1 415	1 141	1 048
<b>Comptes des régularisation</b>	<b>97</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Total passif</b>	<b>79 919</b>	<b>80 243</b>	<b>79 603</b>

(1) Y compris emprunts assimilés.

Les états simplifiés de TOTAL S.A. (société mère) sont établis conformément à la réglementation comptable française.

Les comptes sociaux complets sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.

## Filiales et participations

31 décembre 2005 (en millions d'euros)

	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes versés	Avals et cautions
				brute	nette					
<b>Filiales</b>										
Total France	59,6	624	746	2 632	2 632	-	26 047	427	446	-
Total Chimie	100,0	930	11 981	13 117	13 117	-	-	223	210	-
Total Outre-Mer	100,0	77	8	95	95	-	1 717	16	50	-
Omnium Insurance Reinsurance CY	100,0	34	264	114	114	-	307	48	93	-
Elf Aquitaine	95,7	2 249	14 143	45 548	45 548	-	-	2 423	1 612	-
Total Portugal Petroleos S.A.	100,0	84	-	139	110	12	150	(6)	-	-
Cray Valley S.A.	100,0	70	8	69	69	-	404	(1)	-	-
Total China Investment Ltd.	100,0	86	(22)	89	52	-	64	(3)	-	-
Total E & P Canada	100,0	583	(96)	565	565	-	1	(19)	-	740
Total Gestion USA.	100,0	3 969	-	3 969	3 969	-	-	-	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	3 298	4 446	4 446	-	-	1 724	1 191	-
Total Tractebel Emirates Power	50,0	115	25	72	72	-	-	8	-	-
Total E & P Holdings	65,8	4	(246)	391	391	-	-	1 012	520	-
Autres <sup>(1)</sup>				1 158	880	4 866			453	34 667
<b>Total général</b>				<b>72 404</b>	<b>72 060</b>	<b>4 878</b>			<b>4 575</b>	<b>35 407 <sup>(2)</sup></b>

(1) Valeur brute et nette : dont 218 millions d'euros d'actions TOTAL en auto-détention.

(2) Essentiellement les garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital.

## Autres informations sur cinq ans

(en milliers d'euros, excepté pour le nombre d'actions)

I - Capital en fin d'exercice	2005	2004	2003	2002	2001
Capital social	6 151 163	6 350 151	6 491 182	6 871 905	7 059 350
Nombre d'actions ordinaires existantes	615 116 296	635 015 108	649 118 236	687 190 510	705 934 959
Nombre d'actions futures à créer :					
• options de souscription d'actions	7 675 549	6 285 886	2 935 306	-	449 881
• warrants US Total	-	-	-	884 465	1 786 395
• options et actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL	361 742	1 442 634	3 793 652	5 178 906	5 951 375

(en milliers d'euros)

II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	7 009 551	4 775 056	4 246 682	4 111 252	3 949 347
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	25 000	26 000	22 000	14 000	10 200
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	4 142 954	3 443 252	3 272 173	2 410 412	3 828 722
Report à nouveau antérieur	1 458 996	1 355 571	1 056 491	1 316 910	651 989
Résultat à affecter	5 601 950	4 798 823	4 328 664	3 727 322	4 480 711
Réserve légale	-	-	-	-	-
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	4 005 394	3 429 082	3 079 116	2 821 221	2 712 141
Report à nouveau	1 596 556	1 369 741	1 249 548	906 101	1 768 570

(en euros)

III - Résultats par action					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions <sup>(1)</sup>	7,29	5,74	5,28	4,42	5,51
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions <sup>(1)</sup>	7,02	5,59	5,15	3,62	5,52
Dividende net attribué à chaque action	6,48	5,40	4,70	4,10	3,80

(en milliers d'euros, excepté pour l'effectif des salariés)

IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice <sup>(2)</sup>	5 459	5 240	5 013	3 376	2 636
Montant de la masse salariale de l'exercice	511 775	472 189	458 518	311 741	219 987
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	236 352	222 903	221 653	147 133	106 315

(1) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(2) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (7 personnes en 2001, 1 personne en 2002, 5 personnes en 2005).

## Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Années		Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Prime d'émission ou de conversion		
<b>2001</b>		<b>Augmentation ou réduction de capital :</b>			
	Warrants	33	318	7 404 691	740 469 093
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	3 276	47 760	7 407 967	740 796 710
	Exercice d'options de souscription d'actions	5 063	20 740	7 413 030	741 302 959
	Réduction de capital	(353 680)	(5 269 375)	7 059 350	705 934 959
<b>2002</b>		<b>Augmentation ou réduction de capital :</b>			
	Warrants	9 019	83 890	7 068 369	706 836 889
	Augmentation de capital réservée aux salariés	27 852	313 675	7 096 221	709 622 103
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	5 645	83 470	7 101 866	710 186 574
	Exercice d'options de souscription d'actions	4 472	22 252	7 106 338	710 633 755
	Réduction de capital	(234 433)	(3 223 868)	6 871 905	687 190 510
<b>2003</b>		<b>Augmentation ou réduction de capital :</b>			
	Warrants	8 356	60 385	6 880 261	688 026 154
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	10 921	135 523	6 891 182	689 118 236
	Réduction de capital	(400 000)	4 779 523	6 491 182	649 118 236
<b>2004</b>		<b>Augmentation ou réduction de capital :</b>			
	Augmentation de capital réservée aux salariés	34 348	335 560	6 525 530	652 553 066
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	23 350	343 142	6 548 880	654 888 090
	Exercice d'options de souscription d'actions	10	117	6 548 890	654 889 040
	Réduction de capital	(198 739)	(2 876 408)	6 350 151	635 015 108
<b>2005</b>		<b>Augmentation ou réduction de capital :</b>			
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	10 435	178 175	6 360 586	636 058 607
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 333	16 488	6 361 919	636 191 864
	Réduction de capital	(210 756)	(3 647 054)	6 151 163	615 116 296

## Informations d'ordre social et environnemental

### En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce issues de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE), la Société doit fournir des informations sur la manière dont sont prises en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Les données relatives à ces obligations sont présentées ci-après, étant précisé qu'au périmètre de TOTAL S.A., les informations

environnementales ne paraissent pas pertinentes. C'est pourquoi la Société présente ici les objectifs environnementaux des filiales. Au-delà de ces obligations légales, la Société a décidé de publier par ailleurs un rapport périodique intitulé "Notre énergie en partage", qui traite de l'ensemble des activités du Groupe, de leurs conséquences sociales et environnementales et qui présente les performances et les objectifs de l'ensemble du Groupe en ces matières.

### Social

#### 1) Évolution des effectifs

EFFECTIFS DE TOTAL S.A.			
Au 31 décembre	2005	2004	2003
Hommes	4 035	3 902	3 764
Femmes	1 529	1 453	1 333
<b>Total</b>	<b>5 564</b>	<b>5 355</b>	<b>5 097</b>

Les femmes représentent 26 % de l'effectif de TOTAL S.A. au 31 décembre 2005. Un accord européen sur l'égalité des chances a été signé au sein du Groupe le 21 novembre 2005. Cet accord, qui s'inscrit dans la démarche initiée par l'accord du

22 novembre 2004 relatif à la plate-forme sociale européenne, confirme les engagements pris par le Groupe de privilégier, de développer et de garantir pour les salariés la diversité et l'égalité de traitement depuis le recrutement jusqu'à la fin du contrat de travail.

ÂGE ET ANCIENNETÉ MOYENS DES SALARIÉS TOTAL S.A.				
	2005	2004	2003	
Âge moyen :	<i>Hommes</i>	45,1	44,6	43,7
	<i>Femmes</i>	42,3	41,9	40,0
Ancienneté moyenne :	<i>Hommes</i>	17,9	16,9	16,1
	<i>Femmes</i>	16,8	16,0	14,2

MOBILITÉ VERS TOTAL S.A.				
	2005	2004	2003	
Mobilité externe :	<i>CDI</i>	175	150	175
	<i>CDD</i>	131	129	132
Mobilité interne		147	145	243
<b>Total</b>	<b>453</b>	<b>424</b>	<b>550</b>	

DÉPART DE TOTAL S.A.	2005	2004	2003
Démissions	32	21	21
Licenciements économiques	0	0	0
Licenciements pour autre motif	10	14	6
Fin de CDD	106	108	91
Retraite	33	16	16
Fin de période d'essai	1	1	2
Décès	8	5	5
Mutations	36	49	34
Autres départs *	7	3	101
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>217</b>	<b>276</b>

\* PRC/PRI (Prétraitements choisis, prétraitements internes).

Après une hausse du nombre des départs en 2003, principalement due à la poursuite des plans de préretraite, les années 2004 et 2005 marquent un retour à la normale.

TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS	2005	2004	2003
Nombre de prestataires présents au 31 décembre	2003	2 048	2 094
Nombre moyen mensuel d'intérimaires	95	97	115

Les prestataires de service ont des fonctions se rapportant pour la majeure partie aux moyens généraux ou aux métiers du conseil.

## 2) Gestion des impacts économiques sur l'emploi

À l'occasion des rapprochements entre les groupes TOTAL, PetroFina et Elf Aquitaine, il n'a été procédé à aucun licenciement économique chez TOTAL S.A. L'ensemble des départs a eu lieu dans le cadre d'un système de préretraite choisie ou de départs volontaires avec une aide de l'entreprise.

## 3) Temps de travail et organisation

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	2005	2004	2003
Temps plein	5 291	5 079	4 825
Temps partiel	252	242	224
Travail en équipe *	21	34	48

\* 3 x 8 c.

Les salariés travaillant en équipe sont des salariés détachés dans d'autres structures du Groupe.

ABSENTÉISME - NOMBRE DE JOURNÉES D'ABSENCE	2005	2004	2003
Maladies et cures	15 761	15 137	11 968
Accident du travail ou de trajet	554	255	260
Maternité	6 795	5 398	4 595
<b>Total</b>	<b>23 110</b>	<b>20 790</b>	<b>16 823</b>



#### 4) Rémunérations

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS - TOTAL S.A.	2005	2004	2003
Moyenne par an (en euros)	78 511	74 415	67 239

Les chiffres pour 2004 et 2005 correspondent à la masse salariale annuelle rapportée sur l'effectif moyen mensuel. Ils comprennent la rémunération des cadres supérieurs et des dirigeants. Ils ne peuvent être comparés aux chiffres de 2003, la méthode de calcul incluant désormais les avantages en nature.

(en euros)			
RÉMUNÉRATION MOYENNE PAR MOIS - TOTAL S.A.	Hommes		Femmes
Ingénieurs et Cadres individualisés	10 630		9 035
Ingénieurs et Cadres	5 266		4 823
Agents de Maîtrise et Assimilés	3 585		3 245
Employés et Techniciens	2 445		2 337
Ouvriers	2 758		na

CHARGES SALARIALES GLOBALES - TOTAL S.A.	2005	2004	2003
Frais de personnel (en milliards d'euros)	0,73	0,68	0,67
Valeur ajoutée (en milliards d'euros)	2,741	1,957	1,630
Ratio	0,27	0,35	0,41

(en euros)			
MONTANT MOYEN DE LA PARTICIPATION & INTÉRESSEMENT PAR BÉNÉFICIAIRE - TOTAL S.A.	2004	2003	2002
Participation	405	392	502
Intéressement	4 150	4 099	3 955
<b>Total</b>	<b>4 555</b>	<b>4 491</b>	<b>4 457</b>

Les chiffres 2005 ne seront pas connus pour l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 12 mai 2006.

#### 5) Conditions d'hygiène et sécurité

ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS À DES SALARIÉS DE TOTAL S.A.	2005	2004	2003
Nombre d'accidents	2	8	2
Taux de fréquence	0,229	0,949	0,254

(en euros)			
BUDGET DES DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ - TOTAL S.A.	2005	2004	2003
	2 756 910	2 206 919	3 447 000

Cet indicateur est renseigné à partir du budget de dépenses programmées en matière de sécurité pour la seule société TOTAL S.A.

## 6) Formation

NOMBRE DE SALARIÉS DE TOTAL S.A. AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ACTION DE FORMATION	2005	2004	2003
	2 709	2 676	2 323

Le nombre de salariés bénéficiant d'une action de formation augmente de manière continue (14 % entre 2003 et 2005), la formation concernant 72,5 % des salariés affectés en France. Outre l'impact de la hausse de l'effectif et de l'intégration des jeunes embauchés, l'importance du nombre de salariés formés s'explique par la volonté du Groupe d'offrir une palette de formations large pour satisfaire les besoins de formation des salariés, qu'ils soient jeunes professionnels ou seniors.

## 7) Emploi des travailleurs handicapés

NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS – TOTAL S.A.	2005	2004	2003
	102	111	93

TOTAL S.A. s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelles des travailleurs handicapés, et ce à travers notamment la signature d'un accord collectif pluriannuel et des partenariats avec des associations. Outre l'embauche directe de personnes handicapées et la collaboration avec le secteur protégé, l'entreprise forme ainsi chaque année des personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à des responsabilités professionnelles.

## 8) Œuvres sociales

(en euros)

BUDGET DES COMITÉS	2005	2004	2003
	10 131 009	9 183 909	7 776 467

Depuis 2003, TOTAL S.A. appartient à une unité économique et sociale (UES) avec la Société Elf Exploration Production. Le budget des comités en 2005 correspond au budget des Comités d'établissement de cette UES.

## 9) Bilan des relations professionnelles

	2005	2004	2003
Nombre de réunions de négociations avec les délégués syndicaux centraux	83	67	50
Nombre d'accords collectifs signés	14	16	6

Les accords collectifs signés en 2005 portent notamment sur le renouvellement du Comité Européen, l'égalité des chances au niveau européen, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales, le temps partiel, le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO), les salaires, l'emploi des travailleurs handicapés et l'indemnisation des astreintes.

## Environnement

En vertu de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, TOTAL S.A. doit fournir des informations sur les conséquences sociales et environnementales de son activité et, pour répondre au décret d'application du 20 février 2002, donner des éléments sur les objectifs environnementaux de ses filiales à l'étranger.

Les développements suivants fournissent des indications sur les objectifs de politique environnementale proposés par la société mère. Des informations à caractère environnemental, plus détaillées, ne paraissent pas pertinentes pour celle-ci, eu égard aux types d'activités de la holding d'une part, du Groupe d'autre part.

Le Groupe mène en effet des projets dans plus de 130 pays, dans des domaines aussi variés que l'amont et l'aval pétrolier et gazier, la production d'énergie et la chimie. Le rapport sociétal et environnemental du Groupe intitulé "Notre énergie en partage" comprend, dans sa partie consacrée à l'environnement, des informations détaillées sur la façon dont les différentes entités du Groupe conduisent leurs politiques environnementales. Il rend compte des conséquences de ces activités sur l'environnement, décrit et explique leurs impacts qualitatifs et quantitatifs, expose les actions menées, et présente les performances de l'ensemble du Groupe en matière environnementale ainsi que les engagements qu'il a pris ou se propose de prendre.

La charte Sécurité, Environnement et Qualité constitue une référence essentielle dans la culture du Groupe et témoigne de l'engagement de celui-ci en matière de sécurité des activités, santé des personnes, respect de l'environnement et qualité des produits et services. Cette charte, traduite en plusieurs langues, doit être déclinée en tenant compte des réalités opérationnelles de chacun de nos métiers.

Elle repose sur dix principes directeurs qui sont explicités dans un guide d'accompagnement, destiné à aider les responsables à les mettre en œuvre dans leurs fonctions quotidiennes.

Les dix principes se regroupent autour de trois thèmes : l'activité industrielle elle-même, le personnel, les tiers :

- **En ce qui concerne l'activité industrielle**, aucun projet de développement, aucune extension d'unité industrielle, aucun lancement d'un produit nouveau ne peut être engagé dans aucun pays où opère une filiale du Groupe, sans une analyse préalable et détaillée des risques en matière de sécurité, de santé et d'environnement menée au sein de la branche d'activité concernée. La vérification de la prise en compte de ces risques, et de l'adoption des mesures de prévention, de correction et de compensation nécessaires se fait au moment de l'examen du projet par les branches d'activité concernées. Les projets majeurs d'investissements, d'acquisitions et de cessions sont

revus par le Comité Exécutif du Groupe et doivent être présentés au préalable, pour avis, au Comité risques du Groupe. Ce Comité comprend un représentant de la direction du Développement durable et de l'Environnement et un représentant de la direction Sécurité industrielle.

Cette démarche d'évaluation et de prévention des risques préalable à tout projet repose sur des analyses scientifiques des substances utilisées et produites et de leurs effets, sur des études d'impact environnemental et des études de risques technologiques, conformément aux réglementations en vigueur dans les pays d'implantation et aux règles de l'art. Elle accorde une importance accrue, depuis quelques années, aux analyses d'impact sur la santé, et intègre progressivement la problématique de la fin de vie des produits et des installations. Une attention spécifique est désormais également apportée à la diversité biologique, notamment dans des zones de particulière sensibilité écologique, identifiées avec l'aide des organismes scientifiques.

La prise en considération de ces différents aspects à forte connotation scientifique et technique, dans les prises de décision sur les projets, s'appuie ainsi sur des études préalables. Des actions d'harmonisation des méthodologies sur lesquelles reposent ces études préalables sont en cours au sein des branches d'activité.

Après le démarrage du projet, la démarche d'évaluation et de prévention est reconduite régulièrement pendant toute la durée du projet, afin de vérifier que les impacts sur l'environnement et les risques pour la sécurité sont aussi réduits que possible.

Conformément à la charte Sécurité Environnement et Qualité, les objectifs de prévention portent sur les réductions de rejets de substances polluantes dans l'atmosphère et dans les eaux, la réduction des consommations d'eau et de certaines matières premières, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction de la production de déchets sur les sites et la valorisation de ceux qui sont produits. Pour l'année 2005, chaque branche d'activité s'est fixé certains objectifs chiffrés d'amélioration de ses performances environnementales, et les a déclinés au niveau de ses sites, en fonction des particularités propres à chacun. En matière d'émissions de gaz à effet de serre, les engagements de réduction annoncés en 2001 ont été satisfaits dès 2004 ; la mise en place en 2005 du système européen d'échanges de quotas de CO<sub>2</sub> constitue une nouvelle étape dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique, qui représente un véritable défi technologique pour le Groupe. Ces réductions d'émissions de gaz à effet de serre et les actions correspondantes sont détaillées dans le rapport sociétal et environnemental précité du Groupe.

Une attention toute particulière est également portée à la contamination des sols et des eaux souterraines, dans le cadre de programmes spécifiques d'évaluation des risques et de dépollution. Des études tendant à harmoniser les méthodologies d'évaluation et les critères d'élaboration de plans d'actions de dépollution se poursuivent.

Au-delà de la politique de prévention, les entités opérationnelles du Groupe doivent mettre en place des moyens et des plans d'intervention en cas d'accident. Ces dispositifs sont régulièrement mis à jour et vérifiés dans les directions Environnement et Sécurité correspondantes, et les retours d'expérience systématiquement organisés. Ces politiques de prévention et de lutte contre les effets d'éventuels accidents ne sont pas seulement engagées pour les sites industriels, mais aussi pour les transports de marchandises dangereuses, qui font l'objet d'actions et de méthodologies comparables.

- **Les principes relatifs aux personnels** se déclinent autour de deux idées : chacun à son niveau exerce une responsabilité dans le domaine de la sécurité et de l'environnement, doit en être conscient et agir en conséquence. L'appréciation hiérarchique du travail se fait, entre autres, en fonction de ces critères. Pour donner corps à ces principes, les directions Environnement et Sécurité de TOTAL S.A. organisent des formations à l'intention du management d'une part, et des responsables des fonctions hygiène, environnement et sécurité d'autre part. Une formation à la crise, à sa gestion et au retour d'expérience est également proposée. Les branches d'activité offrent, elles aussi, de nombreux stages adaptés aux différents personnels chargés de ces fonctions.
- **En ce qui concerne les relations avec les tiers**, la charte recommande que les prestataires extérieurs, les fournisseurs et, plus généralement, les partenaires industriels et commerciaux adhèrent à la politique de sécurité et d'environnement du Groupe. Elle souligne également que les attentes des partenaires sociaux, clients, actionnaires, tiers parties prenantes dans les relations qui intéressent l'environnement doivent être satisfaites, dans une attitude constructive de dialogue et de transparence. Une attention particulière est apportée aux relations avec le voisinage, et des expériences de partenariats étroits, de dialogues et de concertations, dont le rapport sociétal et environnemental précité du Groupe se fait l'écho, sont menées autour de quelques sites. Elles sont destinées à se généraliser en fonction des enseignements du terrain.

L'organisation des entités du Groupe témoigne de la prise en compte constante et effective de l'environnement dans toutes ses activités. Au niveau central, la direction du Développement durable et de l'Environnement (DDE) assure une animation du réseau environnement afin de faciliter les échanges et les synergies entre les branches. Les actions et les politiques de la direction DDE et de la Direction Sécurité industrielle, au sein de TOTAL S.A. sont coordonnées dans la Direction Stratégie et Évaluation des Risques.

Les directions Environnement et Développement durable et les directions Sécurité industrielle des branches d'activité font décliner dans les filiales, qui les répercutent sur les sites industriels, les principes d'action et les objectifs environnementaux à court et moyen terme qu'elles ont établis en concertation.

Au sein du Groupe, le suivi de la mise en pratique de ces principes par les différentes entités revêt une grande importance. Ainsi, lors des audits internes ou des inspections environnementales de toute nature menées par les directions concernées, la façon dont les principes de la charte sont mis en œuvre fait partie des éléments vérifiés. Pour faciliter ce suivi, l'harmonisation et l'amélioration des processus de reporting sur les performances comme sur les événements se poursuivent au sein des entités, ainsi qu'entre ces entités et les directions centrales. L'objectif visé à moyen terme est la vérification des données du reporting par un organisme externe ; dans cette perspective, un premier test des procédures correspondantes a été effectué en 2005 préalablement à leur mise en place effective.

Toutes les branches d'activité du Groupe ont, chacune en fonction de leurs spécificités d'implantation régionale et d'activités, mis en place des systèmes internes de management, que ce soit dans le domaine de l'environnement, ou dans ceux de la sécurité ou de la qualité. Il s'agit là d'une démarche volontaire et très participative, qui s'appuie sur l'information, la concertation, la sensibilisation et la formation de tout le personnel. Des objectifs de progrès sont définis et des plans d'actions sont mis en œuvre ; une mesure des résultats obtenus est effectuée, pour laquelle des méthodologies et des indicateurs sont développés et affinés progressivement ; des retours d'expérience, et un contrôle associé, sous forme d'audits, sont réalisés. Ces systèmes de management font l'objet d'une évaluation périodique par des auditeurs internes, de façon à les optimiser en permanence.

Cette volonté de progrès dans la gestion toujours mieux intégrée de l'environnement a amené le Groupe à s'engager dans une démarche de certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale de référence permet la reconnaissance externe des systèmes de gestion de l'environnement grâce à la certification par une tierce partie, à l'issue d'audits de conformité indépendants, renouvelés tous les trois ans. En Europe, dans les activités de Raffinage & Marketing et le Secteur Chimie, la majorité des sites (environ une centaine) est désormais certifiée ; pour les autres activités et en dehors d'Europe, ce processus de certification se poursuit activement. En outre, l'objectif d'une certification de plus de la moitié des sites du Groupe considérés comme particulièrement importants pour l'environnement était, fin 2005, désormais atteint.

## Information financière consolidée des cinq dernières années

### Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices

31 décembre (en millions d'euros)	2005	2004	2004	2003	2002	2001
	IFRS	IFRS	NF	NF	NF	NF
<b>ACTIF</b>						
<b>Actifs non courants</b>	<b>62 391</b>	<b>53 827</b>	<b>52 533</b>	<b>50 450</b>	<b>54 010</b>	<b>56 640</b>
Immobilisations incorporelles	4 384	3 176	1 908	2 017	2 752	3 196
Immobilisations corporelles	40 568	34 906	36 422	36 286	38 592	41 274
Autres actifs non courants	17 439	15 745	14 203	12 147	12 666	12 170
<b>Actif courants</b>	<b>43 753</b>	<b>32 940</b>	<b>31 628</b>	<b>29 513</b>	<b>31 319</b>	<b>31 960</b>
Stocks	12 690	9 264	7 053	6 137	6 515	6 622
Autres actifs courants	31 063	23 676	24 575	23 376	24 804	25 338
<b>Total actif</b>	<b>106 144</b>	<b>86 767</b>	<b>84 161</b>	<b>79 963</b>	<b>85 329</b>	<b>88 600</b>
<b>PASSIF</b>						
Capitaux propres part du Groupe	40 645	31 608	31 260	30 406	32 146	33 932
Intérêts des minoritaires et actions privilégiées	838	810	776	1 060	1 201	1 465
Provisions et autres passifs non courants	17 440	16 283	16 112	15 605	16 643	15 969
Dettes financières non courantes	13 793	11 289	9 734	9 783	10 157	11 165
<b>Dettes courantes</b>	<b>33 428</b>	<b>26 777</b>	<b>26 279</b>	<b>23 109</b>	<b>25 182</b>	<b>26 069</b>
<b>Total passif</b>	<b>106 144</b>	<b>86 767</b>	<b>84 161</b>	<b>79 963</b>	<b>85 329</b>	<b>88 600</b>

### Compte de résultat consolidé résumé des cinq derniers exercices

Exercice (en millions d'euros)	2005	2004	2004	2003	2002	2001
	IFRS	IFRS	NF	NF	NF	NF
Chiffre d'affaires	143 168	121 998	122 700	104 652	102 540	105 318
Charges d'exploitation	(113 710)	(99 590)	(101 141)	(86 905)	(86 622)	(87 760)
Amortissements courants des immobilisations corporelles	(5 411)	(5 722)	(5 498)	(4 977)	(5 792)	(4 781)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>24 047</b>	<b>16 686</b>	<b>16 061</b>	<b>12 770</b>	<b>10 126</b>	<b>12 777</b>
Autres charges et produits	(585)	1 942	1 866	(1 199)	31	(36)
Autres charges et produits financiers	(178)	(67)	(76)	(85)	(35)	(44)
Charge d'impôts	(11 825)	(8 570)	(8 316)	(5 353)	(5 034)	(5 874)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 184	1 158	337	1 086	866	1 001
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>12 643</b>	<b>11 149</b>	<b>9 872</b>	<b>7 219</b>	<b>5 954</b>	<b>7 824</b>
Part des minoritaires	370	281	260	194	13	166
<b>Résultat net</b>	<b>12 273</b>	<b>10 868</b>	<b>9 612</b>	<b>7 025</b>	<b>5 941</b>	<b>7 658</b>

# Table de concordance

## Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

Informations prévues à l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004	Pages correspondantes du Document de référence
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	<b>1</b>
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b> .....	<b>106</b>
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b> .....	<b>3</b>
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>77 à 93</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1. Histoire et évolution	
5.1.1. Raison sociale et nom commercial .....	10 ; 159
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement .....	10 ; 159
5.1.3. Date de constitution et durée de vie .....	10 ; 159
5.1.4. Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social .....	10 ; 159
5.1.5. Événements importants dans l'exercice des activités .....	10 à 56 ; 64
5.2. Investissements	
5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices .....	57
5.2.2. Principaux investissements en cours .....	57
5.2.3. Principaux investissements envisagés .....	57
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1. Principales activités .....	11 à 56
6.2. Principaux marchés .....	11 à 56
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés .....	11 à 56 ; 67 à 70
6.4. Dépendance à l'égard de certains contrats .....	82
6.5. Position concurrentielle .....	10 ; 11 ; 41 ; 49
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1. Place de l'émetteur dans le Groupe .....	58
7.2. Principales filiales .....	58 ; 232 à 233
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1. Immobilisations corporelles les plus significatives .....	59 ; 13 à 56 ; 193
8.2. Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives .....	59 ; 259 à 260
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
9.1. Situation financière .....	64 à 72
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation .....	64 à 72
9.2.2. Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets .....	64 à 72
9.2.3. Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités .....	64 à 70

<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1.	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme) . . . . .	73
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie . . . . .	73 ; 169
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement . . . . .	74 ; 79 à 81
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations. . . . .	n/a
10.5	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives. . . . .	74
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES. . . . .</b>	<b>75</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé . . . . .	76
12.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours . . . . .	76 ; 78 à 91
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE. . . . .</b>	<b>n/a</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction. . . . .	96 à 105
14.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur . . . . .	110 ; 114
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales . . . . .	107 ; 108
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages . . . . .	234
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction . . . . .	96 à 97
16.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats . . . . .	107 ; 109
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur . . . . .	112 à 114
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France . . . . .	110
<b>17.</b>	<b>SALARIÉS</b>	
17.1	Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité . . . . .	8 ; 118 ; 255 à 258
17.2.	Participations au capital et stock-options . . . . .	8 ; 118 à 126 ; 142
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur. . . . .	118 ; 119 ; 142 ; 162
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues). . . . .	140 à 141
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital . . . . .	140 ; 160
18.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires . . . . .	n/a
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle . . . . .	n/a
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS . . . . .</b>	<b>143 ; 221</b>
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1	Informations financières historiques . . . . .	150
	Annexe 1 . . . . .	165 à 234
	Annexe 3 . . . . .	247 à 254 ; 261
20.2.	Informations financières pro forma . . . . .	n/a

## Table de concordance

20.3.	États financiers annuels consolidés	Annexe 1 (165 à 234)
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Vérifications des informations financières historiques	150 ; 166 ; 249
20.4.2.	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	115 à 117 ; 248
20.4.3.	Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	151
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	31 décembre 2005
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a
20.6.2.	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié.	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	151 ; 132 à 133
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	151 ; 83 à 85
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	151 ; 63 à 76 ; 10 à 57
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Capital souscrit et capital autorisé	154 à 156
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	n/a
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	134 à 138 ; 140 ; 141 ; 157
21.1.4.	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	157
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	n/a
21.1.6.	Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a
21.1.7.	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	158 ; 254
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social de l'émetteur	159
21.2.2.	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	159 à 160 ; 110 à 111
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	160
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	161
21.2.5.	Convocation des Assemblées Générales d'actionnaires et conditions d'admission	161
21.2.6.	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	n/a
21.2.7.	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	161 ; 141
21.2.8.	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)</b>	<b>n/a</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>n/a</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>163</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>164 ; 232 à 233</b>







**TOTAL S.A.**

Siège social : 2, place de la Coupole  
La Défense 6 - 92400 Courbevoie  
Capital social : 6 151 162 960 euros  
542 051 180 RCS Nanterre

[www.total.com](http://www.total.com)

Crédits photographiques : Laurent Zylberman ; Vincent Rackelboom.

Standard : 01 47 44 45 46

Communication Financière : 01 47 44 58 53

Relations Actionnaires Individuels : 0800 039 039